



Bibl. archiwany IBL

MÉMORIAL
DE LA
LÉGION POLONAISE
DE 1848

MÉMORIAL
DE LA
LÉGION POLONAISE
DE 1848

CRÉÉE EN ITALIE

PAR

ADAM MICKIEWICZ

Publication faite d'après les papiers de son père

AVEC PRÉFACE ET NOTES

PAR LADISLAS MICKIEWICZ

TOME TROISIÈME



INSTYTUT
BADAŃ IŃTERKULTURNYCH PAN
BIBLIOTEKA

00 130 Warszawa, ul. Nowy Świat 72
Tel. 26-68-63

PARIS
CHEZ L'AUTEUR
7, RUE GUÉNÉGAUD, 7

1910



10098/3
<http://rcin.org.pl>

Citoyen.

J'y vous adresse et vous
recommande mon ami le
citoyen Dierxon. Il a déjà
combattu pour la cause ita-
lienne. Il vous donnera
des renseignements sur
la leçon polonaise
il vous pourra avoir une
entière confiance en
ses paroles.

Salut et fraternité

Adami. Elievicovic

Paris. aux Vatiqnelles
Rue de la Just. N. 42.

1847. Mai. 7.

au
Citoyen Triumvir
Mazzini

Ce fac-similé a paru en 1909, dans la revue polonaise le Lamus, de Léopol.

233

Stary

[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]



[Faint handwritten text, possibly bleed-through]

1810

[Faint handwritten text, possibly bleed-through]

[Faint handwritten text at the bottom of the page]

PRÉFACE

Le troisième et dernier volume du *Mémorial de la Légion Polonaise* embrasse la période de réaction qui suivit les journées de Juin 1848. Madame Emile de Girardin a dit de la Révolution de Février : « Le rêve d'or s'est terminé en cauchemar. » Au début de la Révolution de 1848, les âmes atteignirent d'un coup d'aile les sphères élevées où la vérité se découvre aux hommes, et, tout comme au lendemain de la Révolution de 1830, les masses se sentirent altérées d'idéal. On aurait pu, en 1849, répéter ce que Laurent de l'Ardèche (1) disait en 1832 : « En sacrifiant à l'amour du repos, à la crainte d'une commotion universelle, la mission libératrice que la Providence nous avait assignée et que nous étions si dignes et si jaloux de remplir, quelles sont les améliorations pacifiques que la France a obtenues pour prix de sa renonciation aux avantages et aux progrès plus rapides

(1) Laurent de l'Ardèche était conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, quand Adam Mickiewicz en devint le bibliothécaire.

qu'elle pouvait attendre pour elle et pour l'Europe, en jetant encore l'épée de Brennus et le souvenir de Napoléon dans la balance des intérêts de la civilisation ? Quelle est cette paix au maintien de laquelle on s'est cru obligé de faire céder les considérations les plus puissantes ? Est-il vrai qu'après tant de concessions aux congrès et aux chancelleries, après tant de répugnances manifestées contre la guerre, après tant de sacrifices accumulés pour en retarder l'explosion, est-il bien vrai que nous jouissons ou que nous ayons fait jouir les autres de ce que nous avons payé si cher ? Oui, la paix règne entre les puissances, mais les hordes sauvages de l'autocrate consomment l'extermination de tout un peuple de héros. Oui, la paix règne en Europe, mais comme l'ordre à Varsovie. Que m'importe que les héritiers de la Sainte-Alliance s'entendent parfaitement à Londres sur la délimitation des territoires, si, malgré votre assurance que la nationalité polonaise ne périrait pas, l'étroitesse et l'égoïsme des hommes d'Etat qui dirigent les conseils des deux nations les plus puissantes et les plus civilisées de l'Univers, laissent creuser par la barbarie la quatrième tombe de la Pologne. Ils étaient religieux, ces hommes qui, les premiers, ébranlèrent le joug de l'esclavage antique, osèrent

nier la divinité du maître du Capitole, refuser à l'image de César le sacrifice et l'adoration, parler de fraternité devant les cirques du peuple et d'égalité devant le trône des empereurs. Ils étaient religieux ceux qui, plus tard, voyant l'immense invasion du despotisme oriental menacer l'Europe et l'embrasser comme une vaste inondation tombant des plateaux d'Asie et des déserts d'Afrique, se jetèrent parmi le peuple, lui prêchant la guerre au nom de son Dieu, ne lui permettant pas d'attendre lâchement que l'ennemi vînt dans ses foyers pour songer à les défendre, mais traînant les masses à leur suite et les jetant sur les barbares pour les contraindre à respecter les limites des nations. Ne dit-on pas que l'esprit religieux n'est plus de notre âge. Mais l'irreligion, c'est l'égoïsme, et de notre temps ne flétrit-on pas un homme ou un parti avec l'égoïsme, comme on flétrirait avec la lâcheté. Mais, à la vue des horreurs qui désolent l'Europe, n'est-il pas vrai que la France est haletante comme un guerrier retenu dans le rang à l'heure où sonne le combat ? Au fond de l'âme, était-ce le danger d'invasion des armées de la Russie qui, devenu plus imminent, alluma cette tumultueuse indignation qui éclata lorsque la Pologne, lâchement abandonnée, déchirée de blessures, épuisée de sang, s'évanouit ? Est-ce

seulement pour préserver vos frontières qu'aujourd'hui encore vous voudriez jeter vos armées jusqu'à la Vistule et jusqu'à la Lithuanie ? Non ! non ! Je ne vous entends point parler de l'intérêt de la France : vous parlez de son honneur. L'honneur, mais c'est ainsi qu'on nomme ce qui reste aujourd'hui de religion en morale et en politique ». (1)

En 1849, à chaque appel généreux, les masses déçues accusaient, non plus comme en 1832, le gouvernement, mais toute la classe gouvernante, en souhaitant passionnément qu'elle fût mâtée et mise de côté. Au général Cavaignac « aveugle comme Louis-Philippe, tombé dans le même abandon et qui n'avait que les qualités extérieures du commandement » (2) venait de succéder Louis-Napoléon, qui commettait de lourdes fautes ; seulement le peuple en faisait remonter la responsabilité à ses ministres et à la majorité de l'assemblée.

Prosper Mérimée, avec la clairvoyance de son égoïsme, écrivait dans ses *Lettres à une inconnue*, le 5 août 1848 : « La République sera un peu plus poltronne que la monarchie.

(1) *Œuvres complètes de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. XLV. Paris, 1878.

(2) *Léon Faucher. Biographie et Correspondance*, t. I. Paris, 1875.

Seulement, il se peut qu'on fasse la frime de laisser soupçonner qu'on serait tenté d'intervenir, dans l'espoir qu'on obtiendra des attermoissements, un congrès et des protocoles. »

C'est de cette République, plus poltronne que l'Orléanisme lui-même, que les émigrés devaient solliciter les moyens de s'en aller guerroyer en Italie ou ailleurs, et les anciens partis hostiles à la République, les seuls qui comptassent, puisque les partis d'avant-garde venaient d'être écrasés, dépassaient en couardise et en bassesse, vis-à-vis de l'Autriche et de la Russie, le gouvernement lui-même. Les classes gouvernantes, qui s'abandonnaient aux suggestions du plus cynique égoïsme, ne cessèrent de descendre sur cette pente jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Les émigrés polonais, après avoir été dans le ravissement du rêve d'or d'après Février, se débattaient dans le cauchemar d'après Juin. Ils ne désespérèrent pas. Vaincus sur un point de l'Europe, ils cherchaient leur revanche sur un autre. Nous les verrons défendre Rome et dix mille d'entre eux combattre en faveur de la Hongrie. Leurs efforts échouèrent et la liberté, dont ils étaient les champions, succomba partout. Mais le succès ne peut servir d'unique criterium de la valeur ni d'un homme, ni d'une

cause. M. Thiers admire Napoléon 1^{er} tant que la fortune lui sourit et le chapitre dès que la fortune lui est contraire. Or, Napoléon 1^{er} démerite à Tilsitt et à Schœnbrunn et se relève en 1813 et à Sainte-Hélène. Le christianisme n'a été qu'une série de défaites qui l'ont conduit au triomphe final et la vie d'un homme de génie n'est, le plus souvent, qu'une série de déboires. Enfin, reste la question de savoir si une idée a échoué, parce qu'elle était chimérique ou parce qu'elle n'a pas été suffisamment comprise et soutenue. Condamner l'émigration au nom de ses échecs n'est pas plus équitable qu'il ne le serait de condamner les Polonais de l'intérieur au nom de l'avortement des tentatives du pays. Parce qu'une insurrection succombe, cela ne démontre pas qu'il y avait à ne la pas faire ; cela prouve simplement que les sacrifices n'ont pas été proportionnés au but à atteindre. Les déceptions de l'émigration lui sont certainement imputables ; il ne s'ensuit pas ni que tous les principes qu'elle posa fussent erronés, ni surtout que les déroutes aient tenu à la défectuosité du plan et non pas aux insuffisances ou aux défections individuelles, comme en 1815, les plus belles conceptions militaires de Napoléon 1^{er} furent annihilées dans l'exécution par l'impéritie de quelques-uns de ses lieutenants. De là vient

l'intérêt qu'il y a à étudier, sous toutes ses faces, l'histoire de l'émigration polonaise, ce qui permettra un jour de dégager la philosophie de ce labeur terrible de tant de générations d'exilés. Prétendre que puisqu'ils ont été battus, cela confirme qu'ils ont eu tort de livrer bataille équivaut à l'affirmation qu'ils auraient dû se croiser les bras jusqu'à ce qu'il ait plu aux gouvernements de revenir à récipiscence et de réparer leurs iniquités. En outre, une sévérité extrême dans l'appréciation des partis de l'émigration va généralement de pair avec une indulgence extrême dans l'appréciation des partis à l'intérieur du pays. Or l'avenir seul départira ce dont le pays n'est redevable qu'à lui-même et ce qu'il doit à l'acquit spirituel de ses enfants dispersés à l'étranger.

Les politiciens répètent à la France, actuellement, qu'elle doit se confiner dans le culte des intérêts matériels et dans la jouissance des libertés intérieures. Leur égoïsme invente de redondantes formules pour illusionner les badauds. Il faudrait dresser un petit dictionnaire des sophismes, dont les ministres tirent un si merveilleux profit. Ainsi « l'intérêt supérieur de la paix » signifie : « supérieur à toute préoccupation de justice internationale ». Les pacifistes professent que ce serait un crime de trou-

bler la quiétude d'Etats, si tyraniques qu'ils soient, par des revendications armées, puisque les nations subjuguées doivent plutôt croupir indéfiniment dans l'oppression que d'engager une lutte dont pâtiraient les intérêts financiers des peuples mieux partagés qu'elles.

« La loyauté de notre politique » ne signifie rien. En notre siècle, la loyauté politique est un mythe. A peine la paix conclue entre le tsar et le Japon, les Français tirèrent vanité de ce qu'ils avaient, en violant secrètement la neutralité, alimenté de charbon la flotte russe. « La politique pratique » veut dire que la France se désintéresse absolument, hors de ses frontières, de tout ce qui ne lui promet pas un gain palpable. Aussi, un homme politique, qui a le courage de ses opinions, Henri Maret, à propos des épouvantables massacres d'Arméniens qui s'accomplirent en présence de bâtiments de guerre français sans qu'aucun équipage ne bougeât, écrit tristement : « Il y avait, autrefois, un grand peuple qui rayonnait surtout par sa pitié, par le secours qu'il apportait aux faibles et aux persécutés, à tel point qu'on l'appelait le chevalier errant de l'Europe et qu'en latin on disait : *gesta dei per Francos*. Ce peuple, un lourd Teuton est venu qui l'a désarmé et l'Europe imbécile l'a regardé faire en ricanant. La

France, seule ressource des populations en détresse, vers qui jadis la Pologne tendait les bras, en la trouvant trop loin, est aujourd'hui aussi impuissante que la République de Saint-Marin. Voilà pourquoi, on peut impunément égorger, assassiner, piller. Les lamentations des femmes éperdues, des enfants déchirés, se perdent sans écho. Les fiers paladins ont été écrasés; le cor de Roland s'est brisé à Roncevaux. A quoi bon faire appel dans cette vieille Europe, puisqu'il n'y a plus personne pour répondre. » (1).

Nous ne savons quand la France, ne pouvant plus respirer dans une pareille atmosphère, se remettra à la recherche d'un idéal, sans lequel une grande nation végète et dépérit.

(1) *Le Journal*, 11 mai 1909. — Un détail prouve combien la pusillanimité du gouvernement est contagieuse. Une *exposition de la Bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris, organisée avec le concours de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848*, nous offre sous le titre de : *Paris sous la République de 1848*, un ensemble fort intéressant. Cette exposition est ouverte à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné, du 23 juin jusqu'au 1^{er} octobre 1909. On y voit un portrait d'Adam Mickiewicz et une lithographie représentant le départ des émigrés polonais de Paris en 1848. Sur un des murs de la salle s'étaient les affiches de 1848. Une seule de ces affiches est recouverte par une autre de façon à ce qu'il n'y ait de lisible que le titre : *La Nation Polonaise à la France*. Ce que la Nation Polonaise disait à la France a paru devoir être soigneusement voilé ! La Société d'Histoire de la Révolution de 1848 fait des conférences tous les vendredis sur la seconde République. Puisqu'elle dissimule la partie essentielle d'un document soi-disant exposé, comment espérer d'elle ce courage de dire la vérité qui est la qualité maîtresse de l'historien digne de ce nom ?

Mais, en dépit de l'indifférence de l'Europe et de la recrudescence des persécutions russes et prussiennes, la Pologne peut s'appliquer encore aujourd'hui ce que disait d'elle précisément, dans cette année 1849, dont nous retraçons certains épisodes, l'illustre publiciste norvégien Ludvig Kristensen Daa, à l'inauguration, à Christiania, d'un monument élevé au poète Wergeland : « De tous les malheurs dont l'homme peut être frappé, le plus triste est celui du bannissement loin du sol de la patrie. Et pourtant ce sort frappe souvent les plus nobles individus de l'espèce humaine et jusqu'à des nations entières. C'est ainsi que nous voyons le peuple le plus héroïque de l'Europe, les Polonais, devenir une nation de pèlerins... Mais ces grandes infortunes deviennent, pour les victimes, un moyen providentiel de réhabilitation. Qui pourrait en douter après avoir vu de nos jours les exilés Polonais former une masse d'orateurs et de soldats qui, en véritables frères, soutiennent par toute la terre, contre les oppresseurs, la cause de la justice et de la liberté. En vérité, ces pauvres exilés de la Pologne ont, par leurs actes héroïques, plus agi pour l'avenir du monde que s'ils avaient été les maîtres d'un grand empire. »

LADISLAS MICKIEWICZ.

MÉMORIAL

DE LA

LÉGION POLONAISE

DE 1848

CHAPITRE IX

RENFORTS ET ENTRAVES

Sluzalski à Strasbourg. Obstacles qu'il y rencontre. — Expédition d'une première colonne. Impossibilité pour ces volontaires de pénétrer en Italie. — Etat d'âme de la bourgeoisie française en 1849. — Tommaseo et Mickiewicz. — Instructions du poète aux chefs de détachements. Difficultés grandissantes du trajet à travers la France. — La colonne de Michel Chodzko à Marseille. — La compagnie de Fijalkowski à Gênes. — Dziekonski et les volontaires sous ses ordres se joignent aux insurgés badois.

I

Avant de parler du séjour de la Légion polonaise en Toscane, nous dirons quelques mots des efforts tentés pour en augmenter l'effectif. Les renforts partaient soit de Paris, soit de Strasbourg. L'émigration qui s'était précipitée à l'aveugle vers Cracovie et Posen s'y était brisée contre les régiments autrichiens et prussiens, aux baïonnettes desquels elle n'avait à opposer qu'un bâton de pèlerin. Elle errait à travers l'Allemagne, stationnant de préférence dans les villes frontières, à proximité de la France et de la Suisse, à l'affût d'une occasion d'agir. Elle se flattait tantôt que l'ébullition des esprits en Allemagne aboutirait à une levée de boucliers contre la Prusse, tantôt que

la France finirait par partir en guerre contre l'Europe. Ces hypothèses paraissaient beaucoup plus séduisantes que les résultats positifs déjà obtenus en Italie. L'émigration polonaise perdait ainsi un temps précieux, tirillée en tous sens par les partis qui, en lui vantant chacun autre chose, augmentaient ses perplexités et contribuaient à prolonger son impuissance. Cependant, sans les revers si prompts de l'Italie, toutes ces molécules polonaises qui tourbillonnaient au gré de l'ouragan eussent fini par converger vers la Légion, mais de retentissantes catastrophes vinrent s'interposer trop tôt entre cet aimant et ceux qui cédaient à son attraction.

Les premiers renforts apprirent en chemin la prise de Milan. D'autres colonnes reçurent, à leur entrée à Marseille, la nouvelle du désastre de Novare. Il leur fallait se défendre du découragement général et secouer la torpeur des autorités françaises successivement passées d'abord de la sympathie à l'indifférence et ensuite de l'indifférence à l'hostilité.

Tant que Milan fut libre, Strasbourg resta le point de concentration, par excellence, pour les Polonais qui, de Galicie et de Posnanie, refluèrent vers la France et, au lieu de courir s'exposer à Paris aux vexations de la police et aux tentations de la misère, n'auraient eu qu'à évoluer vers la Suisse et la Lombardie. Mickiewicz et Kamienski supposaient que les émigrés, assagis par leurs déconvenues, n'hésiteraient pas sur le parti à prendre et Kamienski, dès son arrivée à Milan, avait, le 8 juin, écrit au Commissaire extraordinaire de la République à Strasbourg :

« Ctiroyen Commissaire,

« Puisqu'il se trouve beaucoup de Polonais, dans le dépôt de Strasbourg, qui s'intéressent au sort et à la destination de ceux qui se sont rendus à Milan, il est de mon devoir de vous communiquer quelles sont les dispositions du gouvernement de Lombardie pour la formation de la Légion polonaise. Le gouvernement nous a donné, en attendant des armes, des uniformes et tout ce qu'il faut pour entrer en campagne. Quant au paiement, je joins ici la liste de solde pour chaque grade. Le gouvernement est très bien disposé à notre égard et ne nous présente pas de difficultés. L'engagement que nous allons prendre sera à peu près dans ce sens que nous nous obligeons à servir la cause sacrée de l'Italie et à combattre l'ennemi commun jusqu'au moment où il sera entièrement chassé du territoire italien, après quoi, nous serons libres d'aller là où l'intérêt de notre patrie nous appellera ou de continuer la guerre.

« Avant de distribuer les armes, j'ai fait un appel à tous ceux qui, même par quelques considérations particulières, n'auraient pas le dévouement de partager le danger avec nous ; douze sont sortis, dont je vous communique les noms.

« Venise désire particulièrement nous avoir. C'est une République dont les bons sentiments nous sont acquis.

« Ainsi vous pouvez assurer à tous les Polonais qui voudraient combattre les Autrichiens et par la suite s'ouvrir le passage en Pologne, en se liant avec nos frères slaves, qu'ils auront un champ libre d'action et l'accueil le plus sympathique en Lombardie et à Venise.

« La question du drapeau et de la cocarde n'est pas encore résolue.

« Les Polonais qui voudront s'engager devront m'écrire à l'avance et faire leur engagement par écrit.

« Veuillez bien communiquer ce rapport au gouvernement de la République.

« Salut et fraternité.

« KAMIENSKI, colonel. »

Alexandre Chodzko porta cette lettre à *La Réforme*, en y joignant quelques détails sur la Légion : « Ce journal, écrivait Chodzko à Adam Mickiewicz, a bien imprimé la lettre, mais en retranchant tout ce que je disais de notre Légion. Ils sont tous pareils ! » *La Réforme* accompagna l'insertion de cette lettre d'éclaircissements d'une malveillance à peine déguisée. « Voici, écrivait-elle, ce que le colonel Kamienski, chef de la première colonne de la Légion polonaise en Italie, écrit de Milan au Commissaire de la République française à Strasbourg. Nous publions cette lettre comme renseignement, sans vouloir engager les Polonais en dehors de leur nationalité. » Cette phrase obscure voulait dire que *La Réforme* désapprouvait les Polonais de combattre pour une autre nationalité que la leur. Ces contempteurs de l'égoïsme de Louis-Philippe n'étaient pas plus chevaleresques que le roi-citoyen.

Kamienski dépêcha Henri Sluzalski à Strasbourg qui, nous venons de le dire, offrait les conditions les plus favorables à ses vues. C'est par cette ville que repassaient, le plus souvent, les émigrés en route vers

ce Paris qu'ils avaient quitté pleins d'espoir et où ils s'apprêtaient à rentrer humiliés et déçus. Il était aisé à Sluzalski de s'aboucher de Strasbourg avec les compatriotes échoués en Alsace, en Lorraine, dans les provinces rhénanes ou en Suisse. Si les émigrés eussent alors perçu clairement leur situation, ils pouvaient encore réparer leur faute originelle et venger Léopol et Cracovie des odieuses violences infligées par l'Autriche à ces deux cités. Seulement, il ne fallait pas perdre un moment. Malheureusement une minorité seule marcha au canon, les autres délibérèrent, se leurrèrent de perspectives illusives. Les lettres de Sluzalski trahissent les assauts qu'il eut à subir et expliquent comment il n'obtint que de médiocres résultats, alors que tout lui en promettait de grands.

Henri Sluzalski, qui devait, sept ans plus tard, accompagner Adam Mickiewicz dans son dernier voyage, lui fut toujours entièrement dévoué. Il tint bon à Strasbourg, en dépit des revers de l'Italie, des criailleries de certains de ses concitoyens, de la versatilité de beaucoup d'entre eux qui lui manquaient de parole et cédaient à la légère aux suggestions les plus absurdes.

II

L'incroyable énergie avec laquelle Adam Mickiewicz soutint la Légion au cours des pérégrinations auxquelles elle fut condamnée, après la capitulation de Milan, fut d'autant plus méritoire qu'il se savait

l'objet d'amères critiques de plus d'un même de ses amis que séduisaient les sophismes de ses adversaires. Si ses correspondants de 1848, que les événements ballottèrent en dix endroits, n'avaient égaré ses lettres, et si les papiers de plusieurs d'entre eux que la mort surprit en Orient ou en Amérique, ne se fussent perdus, elles eussent formé, à elles seules, tout un volume. Il lui fallait soutenir les légionnaires non seulement moralement, mais matériellement. Personnellement dans la plus grande pénurie d'argent qu'il eût jamais connue, il trouvait cependant le moyen d'envoyer, coup sur coup, des billets de cinq cents ou de mille francs aux chefs des détachements s'acheminant vers l'Italie. Ce ne fut pas l'un de ses moindres labeurs que d'obtenir, d'amis opulents, les fonds nécessaires, outre que nulle besogne ne répugnait autant à sa nature que la comptabilité à laquelle l'astreignaient les besoins des volontaires engagés par ses soins.

Le premier obstacle que rencontra Sluzalski, ce furent les on-dit tendancieux colportés tant par les agents du parti conservateur polonais que par ceux de la *Société démocratique*. Sluzalski dut commencer par envoyer aux feuilles alsaciennes la note suivante : « Quelques journaux suisses ont annoncé que la Légion polonaise, qui s'est formée en Italie, avait été dissoute par ordre du gouvernement de Milan et que les Polonais qui la composent auraient été incorporés dans les régiments italiens. Un agent de cette Légion, qui se trouve à Strasbourg, nous a prouvé par des documents officiels que cette nouvelle est inexacte et que la Légion

polonaise, en Italie, existe et s'accroît chaque jour en nombre. Déjà plusieurs détachements de cette Légion ont pris une part active à la guerre et ont vaillamment combattu.» (1)

Chaque lettre de Sluzalski abonde en plaintes. Au début, les événements de Posnanie captivaient les esprits. « Il n'est bruit, écrit Sluzalski, dans l'une de ses premières lettres de Strasbourg, que des batailles de Mieroslawski. » Mais déjà l'Allemagne empêchait les émigrés de rejoindre leurs frères posnaniens. « Borzecki, ajoutait Sluzalski, est avec 500 hommes à Minden, comme en prison. » Borzecki était parti le premier de Paris à la tête d'une colonne de ses compatriotes. Mieroslawski vaincu, les émigrés durent tourner les yeux ailleurs. Ils furent incités à prendre du service dans l'armée piémontaise et non dans la Légion. Nous avons vu, au chapitre IV du présent ouvrage, qu'une *Société de l'émancipation des peuples slaves* s'était formée à Paris. Elle eut à Turin une section italienne que présidait Vegezzi-Ruscala. « Radwanski, écrit Sluzalski le 1^{er} juillet, qui a été précepteur chez Nakwaski (2) a lu une correspondance entre ce dernier et Vegezzi-Ruscala, conseiller près du Roi Charles-Albert, dans le but d'empêcher par tous les moyens la formation de notre Légion. Zamoyski a chargé Lubanski, qui se trouve ici, de diriger sur Milan les soldats

(1) Article du *Courrier du Bas-Rhin*, reproduit par le *Courrier français* du 2 juillet 1848.

(2) Henri Nakwaski, ancien nonce à la Diète polonaise, domicilié à Genève.

revenus d'Algérie ». Il s'agissait de Polonais de la Légion étrangère. « Je n'ai reçu votre première lettre, ajoutait Sluzalski, que le 29, mais j'ai agi conformément à vos ordres avant de les avoir reçus, en m'abstenant également et de m'associer aux entreprises d'autrui et de les entraver. » Ainsi en aidant les émigrés qui souhaitaient s'engager dans la Légion, on ne contraignait en rien les démarches, ni de ceux qui préféraient s'enrôler individuellement dans les rangs piémontais, ni de ceux qui se prononçaient pour l'expectative jusqu'à ce que de nouveaux mouvements populaires se produisissent en Allemagne ou en France. Seulement, les agents tant de l'aristocratie que de la démocratie polonaises, mieux pourvus d'argent, attiraient à eux bien des émigrés qui, totalement dénués de tout, se voyaient réduits à accepter les offres de quiconque leur garantissait le pain du lendemain. « Quotidiennement, lisons-nous dans la lettre de Sluzalski, citée plus haut, il arrive des jeunes gens, solides soldats qui se sont échappés de Cracovie et qui désirent se rendre en Italie, mais il ne leur est pas possible d'attendre quelques jours. Or, il me faut ce délai pour organiser un troisième détachement au nom duquel je me sente autorisé à réclamer l'aide du gouvernement. Pendant ce temps, Lipowski, l'agent du parti démocratique, appuyé de Paris, a obtenu un local où il a caserné ses hommes que les collectes du comité lui permettent de nourrir et qu'il berne de l'espoir d'une future Légion, en France. L'insurrection parisienne a empêché Chodzko de me procurer une pièce officielle qui m'eût

servi, ici, auprès des fonctionnaires. Les rumeurs les plus alarmantes circulent. On prétend que Paris flambe. »

Sluzalski commença par n'expédier que de petits groupes d'une quinzaine d'individus, « convaincu, disait-il le 2 juillet, que dès que les premiers partiraient, les autres suivraient. Tous sont entrés dans les rangs, comme simples soldats. Je n'ai rien promis à personne. » La Suisse faisait bon accueil à ces volontaires. De plusieurs petites villes d'Allemagne des troupes de cent à cent cinquante Polonais sollicitaient de Sluzalski les moyens de parvenir à Strasbourg. Ils s'exaspéraient vite du moindre retard et en rendaient Sluzalski responsable. Malheureusement, les ressources nécessaires faisaient défaut à ceux auxquels la bonne volonté ne manquait pas. Les sacrifices des amis d'Adam Mickiewicz ne pouvaient parer qu'en partie aux exigences d'une situation qu'aggravaient chaque jour davantage les tracasseries des autorités françaises, de plus en plus hostiles à toute tentative révolutionnaire depuis que les sanglantes répressions de Juin avaient rendu en France, à la réaction, son ancienne assurance. Sluzalski redoutait d'être contraint de former des détachements à Saint-Louis, donc non plus à Strasbourg, mais à la frontière. L'ardeur de certains volontaires le consolait des contrariétés que beaucoup d'entre eux lui causaient : « Deux Polonais qui se sont battus à Prague, écrivait-il le 17 juillet à Adam Mickiewicz, et qui ont quitté les rangs de l'armée autrichienne, disent que rien que pour vous voir ils seraient

prêts à aller au bout du monde. Ils me découvrent la vivacité des sentiments qui animent les régiments slaves et combien vous y êtes connu. Deux hommes pareils entraîneraient certainement d'autres prisonniers de guerre. Je répons d'eux sur ma tête, tant ils ont d'enthousiasme. » Le 21 juillet, Sluzalski a enfin réussi à former une compagnie plus nombreuse et dont il est très fier ; il écrit qu'il ne veut pas d'état-major, d'amateurs de galons. Il lui faut des soldats laboureurs, qui aient l'ingénuité de braves paysans. « Mon noyau de volontaires est tel, déclare-t-il, que je voudrais que vous le voyiez. Les jeunes gens ont une simplicité patriarcale et les vieux militaires sont l'idéal du vétéran polonais. »

III

Enfin, Mickiewicz parvint à faire tenir à Sluzalski une somme plus considérable. Sluzalski radieux lui écrit le 31 juillet : « Je suis en train de distribuer l'argent, si bien que je respire à peine. Tout va bien ; nos adversaires sont confondus. Aujourd'hui ou demain leur défaite est certaine. » Encouragé par ce premier succès de ses efforts, il sollicita l'appui du Commissaire de la République, à Strasbourg : « Citoyen Commissaire, lui écrivit-il, je me suis présenté, il y a un mois, chez vous avec une lettre du colonel Kamienski, commandant la Légion polonaise en Italie. Les bruits malveillants, répandus à dessein par les transfuges de notre Légion, ont mal prédisposé notre malheureuse émigra-

tion, déjà si brisée par tant d'infructueuses tentatives. Les grandes calamités survenues dernièrement, à Paris, ont ensuite retardé mes travaux. J'ai maintenant une vingtaine de mes jeunes compatriotes qui désirent rejoindre notre drapeau en Italie. J'ai en outre la déclaration de plusieurs autres, qu'ils n'attendent que la formation du premier détachement et j'ai la certitude que beaucoup nous suivront ensuite. Les fonds nécessaires pour le transport sont à ma disposition. Ainsi, au nom du colonel Kamienski, qui se repose complètement sur votre sympathie pour notre cause et sur votre généreux appui, je vous prie :

« 1^o De déléguer quelqu'un, le plus tôt possible, pour s'entendre avec moi et m'aider définitivement dans les détails de mes travaux et auquel je pourrais justifier de toutes mes mesures.

« 2^o De m'autoriser à réunir mon détachement et à le préparer au départ et de me désigner à cet effet une espèce de caserne où je puisse le rassembler et le mettre à même de se former en colonne.

« Tout individu a signé l'engagement de ne pas quitter le service jusqu'à la fin de la guerre. »

Les légionnaires, de leur côté, confirmèrent les allégations de Sluzalski, en remettant au Commissaire de la République le document suivant :

« Strasbourg, 28 juillet 1848.

« Citoyen Commissaire,

« Nous, Polonais soussignés, voulant rejoindre notre Légion combattant en Italie, chargeons son délégué

Sluzalski (Henri) du plein-pouvoir d'agir et de signer en notre nom. Assurés de votre bienveillance pour la cause de notre malheureuse patrie, nous vous prions, citoyen commissaire, de donner vos ordres pour régler notre départ le plus tôt possible.

« Salut et fraternité. »

(Suivent les signatures).

Le Commissaire de la République se borna à offrir une caserne à Strasbourg et à faciliter le trajet des volontaires jusqu'à Saint-Louis, c'est-à-dire jusqu'à la frontière où chaque homme était astreint à justifier qu'il possédait au moins quinze francs, sinon on ne le laissait pas continuer sa route.

A peine ce détachement venait-il de se mettre en chemin que Sluzalski priait, le 2 août 1848, les feuilles d'Alsace de publier l'avis suivant : « Il vient de partir un détachement pour rejoindre la Légion polonaise déjà combattante contre les Autrichiens. Le délégué de cette Légion prévient ses chers compatriotes qui désirent rejoindre le drapeau national qu'il leur donnera tous les renseignements pour leur départ, faubourg Saint-Pierre, auberge de la Corne-du-Cerf. » *Le Patriote de Meurthe-et-Moselle* n'annonça la sortie des Polonais de la ville que dans son numéro du 10 août 1848 : « Une première colonne de Polonais est partie de Strasbourg, le 3 août, rejoindre leurs compatriotes qui se battent en Italie pour la cause de la liberté. »

Cette colonne ne prévoyait pas qu'avant qu'elle

n'atteigne la frontière d'Italie, la Légion polonaise serait rejetée en Piémont avec l'armée lombarde. Le 10 août, Sluzalski écrivait : « Le 3, c'est-à-dire le lendemain du départ de mon premier détachement, la nouvelle d'une défaite de Charles-Albert a commencé à circuler. » Elle consterna les émigrés qui, à Haguenuau, à Wissembourg, etc., venaient de se décider tardivement à rejoindre Kamienski. « Ils ne veulent pas comprendre, leur reprochait Sluzalski, que c'est dans l'adversité qu'il faut relever l'étendard polonais. »

Et il dirigea une nouvelle colonne sur Milan, en lui remettant, le 9 août, un ordre de marche, où il exprimait sa confiance qu'après l'accueil que le premier détachement, parti le 2 août, avait reçu, les volontaires maintiendraient la bonne opinion qu'on avait des Polonais. Il leur recommanda de dormir, au passage des Alpes, sur des bottes de foin, ce que les propriétaires des meules leur permettraient volontiers ; or cela leur épargnerait des frais d'auberge ; il leur conseillait encore de commencer de préférence leur étape à l'aube pour se reposer au milieu du jour et se remettre en marche le soir, de manière à se préserver de la chaleur excessive de l'après-midi. Il leur prescrivit, aussitôt à Milan, de se présenter à la caserne San-Girolamo.

Hélas ! les volontaires partis de Strasbourg apprirent à Lugano la capitulation de Milan. Ils se dispersèrent. Quelques-uns cherchèrent quand même à rejoindre la Légion en Piémont ; d'autres coururent en Allemagne, d'autres encore revinrent à Paris. Le

plus grand nombre traversa le Rhin. Les Allemands les appelaient à leur aide. Sluzalski lui-même, las de son inaction, suivit le torrent. A cette nouvelle, Mickiewicz lui fit écrire par Alexandre Myszkowski, leur ami commun, que le mouvement allemand échouerait fatalement. « Les Allemands, répondit de Strasbourg Sluzalski, le 26 septembre, se soulèvent. Ils m'ont persuadé, je ne sais comment, que tout était prêt et m'ont fait commandant d'un détachement. Nous avons franchi le Rhin le 23. Toute mon ambition serait que, Cologne une fois prise, je puisse y organiser notre Légion italienne. C'est le seul motif qui m'a fait m'aventurer un peu. Après réception de votre lettre, je ne me mêlerai plus de rien. Dites au chef que je suis jusqu'à la mort à ses ordres. J'irai où il m'enverra, ce qu'il choisira vaudra le mieux. Peut-être, Dieu finira-t-il par nous bénir, nous aussi. » Les insurgés que commandaient Gustave Struve et Charles Blind furent battus à Staufen. Sluzalski regagna l'Alsace. Nous le retrouvons, en avril 1849, à Marseille. Il avait une quarantaine d'hommes. « Nous essayerons à toute force, écrivait-il le 27 avril, de rejoindre la Légion ». Il ajoutait le 28 : « Nous sommes ici comme suspendus à une branche pourrie. Le gouvernement, en raison de l'affluence des étrangers, a donné des ordres sévères. Il fait tout son possible pour les expulser tous de Marseille. Car il y a ici deux mille Italiens et Polonais. C'est à peine si, à force de prières, j'ai obtenu ici, une caserne jusqu'au 30 de ce mois. Dieu sait ce que nous deviendrons ensuite. Tout notre espoir est en vous et

dans ce que Monti et Frapolli obtiendront. Nous attendons de vos nouvelles et nous tâcherons de rejoindre les nôtres sinon à Livourne, du moins à Rome. »

IV

Il ne parvint pas plus à rejoindre la Légion à Rome qu'à Livourne. Le 17 juillet, il décrivait ainsi à Adam Mickiewicz la suite de ses aventures : « Nous étant échappés de France, nous avons gagné par la Suisse le duché de Bade dans l'espoir ou que nous y formerions le noyau d'une Légion polonaise que l'Allemagne désire, ou que nous pousserions jusqu'en Hongrie. Nous trouvâmes à Baden, Mieroslawski, général en chef. Je le connaissais de longue date. J'obtins de lui tout ce que je pouvais souhaiter pour la formation d'une Légion purement polonaise. Je brûlais de voir l'ennemi, et voici ma carrière. J'ai été vice-gouverneur de Manheim. J'ai défendu le passage du Necker contre les Prussiens, en restant trois jours et deux nuits aux avant-postes. En raison de cela, j'ai été nommé major et attaché en qualité d'adjudant au général de la troisième division. Plus tard, j'ai obtenu l'ordre de me rendre à Karlsruhe pour y lutter contre la réaction, mais les Prussiens m'y prévinrent. Il me fut alors enjoint de me rendre au quartier-général à Rastadt. Le 28 juin, à la bataille de Rastadt, je commandai notre aile gauche. Un biscayen tua mon cheval, mais Dieu me préserva par un miracle évident, car, quoique le biscayen ait tordu mon étrier et que mon cheval se

fût renversé sur moi, je pus me relever, demeurer huit heures au feu. J'ai repoussé trois fois les Prussiens et je suis resté maître de la position. Je vous écris sous l'impression de la joie que je ressens de ce qu'après cette flambée de poudre il n'y ait plus de trace en moi de la moisissure de l'émigration. Mieroslowski ayant donné sa démission, j'ai de Freyburg emmené la compagnie polonaise en Suisse. Les nôtres sont casernés à Neuchâtel. J'ai obtenu un passeport pour Zurich, mais comme ma bourse est très plate, je me suis une fois encore réconcilié avec les Français et je me tiens coi dans cette petite ville, en attendant une occasion plus favorable. Ayez la bonté de me faire savoir s'il n'y a pas quelque moyen de gagner la Hongrie. Je suis tapi ici comme un blaireau dans son trou, de peur que la France, maintenant qu'elle a assassiné Rome, ne se mette à nous crucifier nous aussi. J'ai appris la suppression de *la Tribune*. Je vais me reposer encore ici une quinzaine. Je serais heureux si par vous Dieu m'indiquait la voie que je dois dorénavant suivre. »

Mickiewicz reçut une dernière lettre de Sluzalski, datée du 26 août 1849 de Krafenthal, village sur le Rhin :

« Au nom de Dieu, je me lance les yeux fermés à travers le monde. Je me suis procuré un passeport comme propriétaire pour Gênes, d'où nous avons reçu deux lettres de Bogdanowicz, un très déluré capitaine de la compagnie polonaise qui nous assure que, de là, on peut encore se faufiler à Constantinople. Une cinquantaine de nos compatriotes, d'entre les

plus avisés, ont déjà, par diverses routes, comme des fourmis, trottiné jusqu'en Hongrie. Si vous avez des ordres à me donner, envoyez-les-moi à Gênes. Je vous écrirai de Hongrie. »

Sluzalski apprit en chemin que la Hongrie avait succombé. Des lettres, telles que les siennes, peignent l'indomptable énergie avec laquelle les émigrés polonais furent partout les chevaliers de la liberté dans ces années de 1848 et 1849 où il ne s'en fallut que de si peu qu'elle ne triomphât en Europe.

Avant de revenir aux tribulations de ces colonnes errantes qui, dirigées toutes vers l'Italie, aboutirent la plupart à Bade ou à Pesth, il convient d'indiquer sommairement et les variations de ce milieu parisien dont Mickiewicz ne put plus s'arracher et le genre d'apostolat qu'il y pratiqua. Paris fut alors une sorte de forum où se coudoyaient les plus éminents défenseurs des nationalités européennes en lutte contre leurs oppresseurs, et chacun d'eux venait consulter le poète polonais et se reconforter auprès de lui. Irlandais, Russes, Hongrois, Roumains, Allemands, Italiens l'interrogeaient sur l'avenir, sollicitaient ses avis, en suivaient plus d'un. Et chaque jour les vainqueurs de l'insurrection de Juin s'enfonçaient davantage dans la réaction et perdaient jusqu'aux dernières traces du prestige que Février 1848 avait rendu à la France.

V

Nous avons vu au chapitre VI du deuxième volume du *Mémorial* comment, après les journées de Juin

1848, les classes gouvernantes en France s'abandonnèrent sans vergogne aux suggestions du plus cynique égoïsme. La connaissance exacte de l'état psychologique de la Société française en 1849 peut seule donner la mesure de ce que Mickiewicz eut à supporter, non seulement de la part de ses adversaires politiques, mais encore de celle d'anciens amis français passés dans le camp opposé. Ainsi le ministre Léon Faucher, marié à une cousine de la femme du poète, promoteur de la création à Paris de l'enseignement des littératures slaves au Collège de France, homme intègre et sincère, mais affolé par la peur du socialisme et ne voyant, comme tant d'autres myopes politiques de cette époque, de salut que dans le *statu quo* européen, laissait la police pourchasser les émigrés polonais, et le Cabinet, dont il faisait partie, interdire à Mickiewicz de remonter dans sa chaire !

Un écrivain polonais, qui devint plus tard collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes* et membre correspondant de l'Institut, Julien Klaczko, arriva à Paris précisément à ce moment. Il ne manquait pas de clairvoyance politique, mais, doctrinaire par tempérament, il appartenait à cette catégorie d'individus qui fulminent contre le mal dans leurs confidences intimes, sauf à toujours prôner dans leurs écrits publics et à pratiquer dans leurs actes politiques, les accommodements avec l'enfer. Pendant, par exemple, qu'Adam Mickiewicz stigmatisait dans son journal *la Tribune des peuples*, les aberrations régnantes, ce qu'il y disait recevait sa confirmation dans les épanchements épis-

tolaires de Klaczko, qui tout en se défendant d'appartenir à la feuille dirigée par le poète, ne pouvait s'empêcher de faire chorus avec lui ; seulement il n'aurait jamais eu le courage de répéter tout haut ce qu'il chuchotait en secret à l'oreille de ses amis.

Le témoignage de Klaczko n'en est que plus probant. On dirait que c'est presque malgré lui que sa plume laisse échapper la vérité. Il constate avec une stupéfaction indignée que, parmi les conservateurs, les Français réputés les plus chauds amis de la Pologne, la renient avec autant d'entrain que les plus vils suppôts de la Sainte-Alliance et une de ses lettres du 7 juin 1849 à son ami Jean Kozmian est une longue imprécation contre cette ligue de la lâcheté : « Je n'ai pas été, écrit-il, chez Montalembert. Il partage la manière de voir de la rue de Poitiers (1) sur nous et les Hongrois. » Le 14 juillet, il ajoute : « Les modérés d'ici sont des Moscovites, rien que des Moscovites. L'Occident est aujourd'hui le champ de bataille de deux croyances : la Pologne et le tsar. Or la foi de MM. Molé, Thiers, Falloux et Montalembert, c'est le tsar. Qu'est-ce que M. Thiers qui, il y a six mois, écrivait dans l'*Histoire du Consulat* (T. III) : « Il faut être « traître ou aveugle pour ne pas voir que les Russes, sur « le Danube, c'est le plus grand péril pour la France, « pour l'Europe et pour la civilisation. » Qu'est-ce que M. de Tocqueville, qui s'extasie sur la sincérité et

(1) La génération actuelle ignore ce que fut le Comité de la rue de Poitiers. Mickiewicz a stigmatisé ce résidu de l'égoïsme de tous les vieux partis français dans ses articles consacrés aux Poitevins (Voir la *Tribune des Peuples*, Paris 1907).

sur l'honnêteté de la politique russe ? Qu'est-ce que M. de Montalembert qui l'an dernier, quand il s'agissait de l'exploitation des chemins de fer, trouvait des accents si indignés et ne trouve pas un mot aujourd'hui en faveur de la Hongrie, de la Galicie et de toute la civilisation catholique menacée par la Russie ? Qu'est-ce que M. de Falloux qui, la semaine dernière, je l'ai entendu répéter par un réactionnaire, témoin auriculaire, a dit, dans certain salon, à la nouvelle que les Russes ont battu les Hongrois : « Dieu merci ! Les Russes font nos affaires. » Les Russes font leurs affaires et, eux, ils font les affaires des Russes. Regardez seulement avec quelle rage les journaux honnêtes et modérés vitupèrent les Polonais, avec quelle joie bestiale ils les flagellent. Ils obéissent à un mot d'ordre de Kisselef. La Russie est leur *ultima ratio*, leur ancre, leur boussole. Il est faux que ce soit par crainte des rouges que les modérés se soient fait cette carapace d'une inaction et d'une insensibilité criminelles. Les rouges, malgré leur violence, leurs folies et leurs bassesses, arborent deux grandes vérités : la réforme et la guerre, tandis que les modérés sont des Russes qui se résignent à la ruine de la société, de la liberté, de la civilisation, pourvu qu'ils sauvent les caisses de leurs banques. *Les Débats* et *l'Univers* sont aujourd'hui des journaux russes ; je vous jure que ce sont des journaux russes. » (1)

La force slave que l'Occident n'avait pas su rallier à la liberté fut utilisée par le despotisme. Les peuples

(1) *Przegląd Polski*. Cracovie. Janvier 1908.

slaves, abandonnés par la France, se fourvoyèrent au détriment de leurs propres intérêts et pour le plus grand malheur des autres nations. Mickiewicz désirait d'autant plus réhabiliter les Croates qu'ils étaient plus honnis, en raison de leur emportement furieux contre l'Italie et la Hongrie. Il voyait ses sympathies croates tournées en ridicule par le général Mieroslawski et son parti qui, même après les avertissements providentiels de 1848, ne comprenaient pas qu'ils ne pouvaient combattre les écarts du Slavisme qu'en le ramenant dans une voie conforme à sa nature et non en le niant. Le poète cherchait le salut des Slaves dans une action illuminatrice de la Pologne.

VI

Dès le début de la révolution de 1848, Tommaseo travailla dans le même sens que Mickiewicz. Nous avons parlé ailleurs de l'accueil qu'il fit au projet de transférer la Légion polonaise de Milan à Venise. Le 30 mai 1848, il adressa à Adam Mickiewicz une lettre qui montre bien la largeur de ses idées : « Nous acceptons, écrivait-il, avec la plus vive reconnaissance, l'offre que cette République vient de recevoir en votre nom de Polonais disposés à combattre pour la liberté italienne, comme s'il s'agissait de la leur. Nous ne doutons point que vos compagnons ne sachent choisir parmi les Slaves prisonniers de l'Autriche ceux en qui l'on peut avoir la plus entière confiance. Et, si pendant

que la guerre sévit en Italie, la Pologne rappelait à elle ceux de ses fils qui combattraient parmi nous, nous ne doutons pas que, généreux et loyaux, ils ne nous abandonneraient pas tout à coup et sentiraient vivement ce qu'ils sentent vivement, c'est-à-dire que l'Italie et la Pologne sont deux sœurs dans la même prison, dont les portes ne peuvent être ouvertes, ni les chaînes brisées pour l'une, tandis que ces portes resteraient fermées et ces chaînes rivées pour l'autre. Nous n'ajoutons ni éloges, ni remerciements, qui d'ailleurs sont tous compris dans un salut fraternel. »

Tommaseo soutenait dans son journal : *la Fratellanza de' popoli*, publié à Venise, les mêmes idées qu'Adam Mickiewicz alors dans sa *Tribune des Peuples*. « La fraternité des peuples, disait-il dans le numéro du 22 mars 1849, ne pourra jamais se réaliser par l'intermédiaire des rois, qui ne s'entr'appellent *cousins* que par politesse. C'est aux peuples à briser eux-mêmes les barrières de préjugés et de haines qu'on s'efforce d'élever entre eux. C'est pour cela que nous travaillons à nous entendre avec les Slaves d'Autriche et du Danube et à leur faire sentir tous les dangers dont les menacent leurs protecteurs officiels de Vienne et de Pétersbourg. Nos efforts pour concilier l'intérêt slave avec l'intérêt italien ne nous feront pas non plus négliger ce grand peuple d'origine latine établi en Moldavie, en Valachie et en Transylvanie, où il semble que Dieu l'ait placé pour mieux prouver aux nations que leurs relations futures ne peuvent pas se régler uniquement d'après les liens du sang, mais qu'elles

doivent se fonder sur des liens bien plus moraux, bien plus sacrés que ceux d'une parenté charnelle. »

Il va de soi qu'en se retrouvant à Paris, Mickiewicz et Tommaseo y poursuivirent ensemble la solution du problème qu'ils n'avaient pu résoudre en Italie et dont le duel engagé entre les Croates et les Hongrois ne faisait que trop ressortir l'importance capitale.

Le 15 avril 1849, Tommaseo priait Adam Mickiewicz d'adjurer les Polonais de travailler à la réconciliation des Slaves et des Hongrois. Il lui écrivait : « J'ai suivi vos conseils fraternels et je me suis appliqué à maintenir parmi le peuple cette confiance exempte de présomption et générale, sans laquelle il n'y a point de victoire. Certainement que vous, avec votre voix puissante, depuis trop longtemps silencieuse, vous pouvez faire du bien à nous, à votre Pologne, à tous les Slaves et par là à toute l'humanité, en appelant les Polonais à devenir médiateurs entre les Slaves et les Magyars. Ce qui les y autorise pleinement, c'est qu'ils ont la même vaillance et le même amour de la liberté que ces derniers, tandis que leur fraternité avec les premiers ressort d'une origine commune et d'infortunes identiques. Une telle médiation serait, de la part de la Pologne, un acte hautement chrétien. Elle, qui a sauvé Vienne des Turcs, sauverait l'Europe de Vienne. Vos paroles, ô poète et citoyen, en retentissant vulgarisées dans tous les dialectes slaves, épargneraient des batailles, en assurant plus sûrement la victoire que beaucoup de batailles. L'amour unit, la force divise, la guerre défait, la parole crée.

« Les conditions supportables que se garantiraient réciproquement Slaves et Magyars auraient pour conséquence de priver l'Autriche de l'instrument de ses violences et de libérer l'Italie de graves appréhensions. Ah ! si les Italiens m'avaient écouté, quand je les priais d'accueillir le drapeau polonais ! Mais l'année 1848 a laissé de plus lamentables souvenirs que l'année 1831, alors qu'elle pouvait se promettre une réussite si splendide ! »

Ces nobles regrets font honneur à Tommaseo. Il aurait souhaité qu'Adam Mickiewicz adressât un manifeste aux pays slaves et hongrois. Le poète s'y refusa, parce qu'il avait de l'aversion pour les plus beaux appels qui ne doivent pas trouver d'écho. Il préférerait la propagande orale qui lui était facile, puisqu'il réunissait dans son salon tant de sommités des pays en lutte, les Croates exceptés. Tommaseo et les Polonais défendaient les intérêts des populations slaves, exaspérées contre la Hongrie, au point de lui préférer l'Autriche. Chacun des peuples soumis à la domination des Hapsbourgs, dont la force réside dans l'antagonisme des races courbées sous leur sceptre, ne méritait de s'émanciper qu'à la condition d'abjurer l'idée de substituer son joug à celui de Vienne. La Hongrie essayait bien de rallier les Slaves à sa cause. La Diète de Presbourg avait en 1848 « garanti l'usage de la langue croate dans toutes les affaires administratives de ce pays » et le gouvernement hongrois s'engagea à s'adresser aux Croates dans leur langue. Enfin, le gouvernement hongrois et la Diète déclarèrent solen-

nellement que « si la Croatie avait quelque demande à formuler, ils s'engageaient à y faire droit, autant que le comportait l'honneur national et l'intégrité de la couronne. » (1) Les Roumains professaient à l'endroit du respect que la Hongrie aurait pour leurs droits nationaux un scepticisme absolu que les Croates partagèrent. La magyarisation à outrance dont pâtissent aujourd'hui Roumains et Slaves dans le royaume de Hongrie explique leurs défiances de 1848 qui eurent pour résultat le triomphe de l'Autriche.

Si quelqu'un avait noté les entretiens d'Adam Mickiewicz avec les représentants des diverses nationalités dont le conflit passionnait l'Europe, on verrait avec quelle lucidité il envisageait cette lutte fratricide. Les proscrits hongrois, slaves, roumains, appelés la plupart à jouer un jour un grand rôle dans leurs pays respectifs, ne parvinrent pas à Paris à s'entendre, mais, conscients de la sincérité du poète, ils lui restèrent reconnaissants de sa préoccupation de les inciter à s'élever jusqu'à un idéal supérieur à leurs compétitions mesquines et inconciliables. Bien des années après, Jean Bratiano, Constantin Rosetti, Ladislas Téléki rappelaient avec une émotion admirative les conseils vainement prodigués en 1848 à ces champions de la liberté que leurs divisions empêchèrent seules de terrasser le despotisme.

Michelet, Quinet et d'autres amis français du poète

(1) *La Hongrie aux peuples civilisés, manifeste publié au nom du Gouvernement hongrois par le Comte Ladislas Téléki, représentant du peuple à la Diète hongroise, envoyé de Hongrie auprès de la République française.* Paris, décembre 1848.



s'entremettaient en faveur des émigrés polonais auprès de hauts fonctionnaires qui voulaient que la République s'accommodât de toutes les tyrannies européennes et faisaient grise mine à ces révolutionnaires étrangers acharnés à ébranler les trônes. Ces fonctionnaires se refusaient au moindre allègement de la situation des émigrés, en arguant des instructions de leurs supérieurs hiérarchiques. Leur malveillance, d'abord dissimulée, s'afficha bientôt franchement, se manifestant d'autant plus brutalement qu'on s'adressait à des personnages officiels plus considérables. Pour les volontaires décidés à rejoindre la Légion polonaise, quitter ces amis d'hier métamorphosés si vite en persécuteurs, semblait une délivrance et la perspective d'avoir jamais à subir de nouveau les humiliations et les vexations policières paraissait un cauchemar. Mais il est aisé de comprendre combien les dispositions d'esprit des classes dirigeantes en France rendaient plus ardue la tâche d'Adam Mickiewicz. Les masses demeuraient sympathiques aux nationalités en détresse ; seulement chaque fois que la bourgeoisie croit devoir affirmer très haut sa pusillanimité, elle répète que son indifférence aux souffrances d'autrui correspond aux convictions intimes du pays tout entier. Les hommes de ma génération se rappellent de l'enthousiasme qu'excita, en France, la guerre de 1859. Le paysan battait des mains, l'ouvrier oubliait ses griefs contre l'empire. J'ai été témoin oculaire de la scène qu'un autre spectateur a décrite fidèlement en ces termes : « Le 10 mai, à cinq heures, je me mêlai à la

foule qui se pressait à l'entrée de la rue Saint-Antoine. Une clameur lointaine se rapprocha en grossissant ; des piqueurs parurent, puis des cent-gardes, épars dans une foule qui avait rompu leur peloton d'acier, et enfin une voiture au petit pas, entourée de chapeaux brandis, de mains tendues vers l'empereur et d'acclamations formidables. A mesure que le cortège désordonné avançait, un nouveau flot s'ébranlait, couvrant la rue et ravageant les trottoirs. Les maisons, où des drapeaux flottaient et dont les fenêtres étaient agitées par des gestes, semblaient suivre le mouvement. Tout partait pour l'Italie. Cette foule était une foule populaire. Parmi ces milliers d'ouvriers, beaucoup certainement avaient combattu derrière les barricades de février et de juin 1848 ; mais en eux vivait le vieil esprit généreux de nos révolutions et la foi en un devoir de la France envers l'humanité. La cause de cette prodigieuse émotion, c'était : « La France va combattre pour libérer un peuple. » (1).

Malgré ces manifestations, Napoléon III, dont le regard n'allait plus au-delà de son entourage et des salons, croyait de bonne foi avoir contre lui l'opinion publique, alors qu'il n'y avait de mécontents que la cour, amie du *statu quo*, la Bourse, toujours pour la paix à tout prix et l'opposition désolée à l'idée qu'une victoire fortifiât l'empire. L'impératrice Eugénie constata en ces termes les illusions de son époux et les siennes dans une lettre au comte Arèse : « L'empereur

(1) *Discours de M. Lavisse au cinquantenaire de Solferino*, à la Sorbonne, le lundi 28 juin 1909.

a été un instant contre le sentiment de son propre pays, et il lui a fallu raviver des sentiments de générosité et de gloire pour faire accepter à ce pays, encore fatigué des dures épreuves par lesquelles il a passé, une lutte dont la reconnaissance était le seul bien à attendre et dont un revers aurait pu le frapper cruellement » (1). Et, comme les Italiens allaient plus vite en besogne que ne l'aurait souhaité la cour des Tuileries, l'impératrice Eugénie ajoutait : « Ne craignez-vous pas de prouver à l'Europe que le métier de rédempteur est un métier de sot ? » (2) C'est ce métier de rédempteur que le gouvernement de la seconde République, si vite retombé des hauteurs de Février 1848 au niveau du régime précédent, se défendait de vouloir faire.

VII

Le chef de chaque colonne qui s'éloignait de Paris emportait des instructions d'Adam Mickiewicz à peu près identiques. Par exemple, au moment même où Radetzki entrait à Milan, le conducteur d'une nouvelle colonne de volontaires dirigée vers la Lombardie, le citoyen Twarowski recevait la pièce suivante qui montre quelle sollicitude présidait à ces convois de défenseurs de la liberté, difficulté chaque jour davan-

(1) *Un ancien ami de Napoléon III, Le Comte Arèse et la politique italienne sous le second empire*, par le Comte Joseph Grabinski. Paris, 1897.

(2) *Ibid.*

tage par les autorités françaises. Celles-ci en effet, depuis que la réaction avait pris le dessus en France, ne souhaitaient rien tant que de la voir triompher partout en Europe et regardaient du plus mauvais œil les Polonais :

« Il faut s'efforcer que les volontaires, qui composent la colonne, marchent et mangent autant que possible ensemble et dorment dans un même bâtiment. Au cas où l'on se verrait interdire d'aller en corps d'étape en étape et de loger en commun, il y aurait à scinder par moitié la colonne, dont le second détachement serait placé sous la conduite d'un officier ; en un mot, chaque fraction de colonne doit tendre à se rapprocher de l'organisation militaire et on doit profiter des loisirs de la route pour habituer les soldats aux commandements et les former à la marche.

« Le quartier-maître Hauke doit toujours être envoyé en avant avec mission de notifier aux autorités locales l'arrivée du détachement et de réclamer d'elles des casernes et des logements.

« Toute dépense doit être ordonnancée par le conducteur du détachement et soldée par le caissier, sur une quittance du payeur.

« Le conducteur du détachement adressera de chaque ville importante, telles que Bourges, Lyon, Marseille, deux rapports sur l'état de ses hommes et de sa caisse, l'un à moi, à Paris ; l'autre au commandant de la Légion polonaise à Milan.

« A partir de Gênes, il y aura à calculer exactement les étapes et à expédier un rapport quotidien à la

caserne San-Girolamo, afin qu'on y connaisse, avec précision, par quel point de la frontière lombarde vous entrez, quel jour et à quelle heure vous serez à Milan.

« Le long du chemin, le conducteur de la colonne est autorisé à accepter les engagements des Polonais qu'il jugerait aptes au service.

« Dès son arrivée à Milan, il s'abouchera avec le commandant du dépôt et avec le colonel Kamienski et il remettra ses soldats à leur disposition.

« Il ne négligera pas d'entrer en relations suivies avec le citoyen Ignace Klukowski et de recourir à ses avis et éclaircissements en tout ce qui concerne la position de la Légion et ses rapports avec les autorités locales et les habitants. »

Les instructions données le 7 juillet à un autre conducteur de colonne, à Joseph Trembicki, portent en plus : « En cas de dépenses imprévues, le commandant prendra conseil du caissier et de deux chefs de sections, comme aussi du quartier-maître ; toutefois, après cette délibération, il a le droit d'ordonnancer une dépense. Le reliquat provenant de n'importe quelle économie extraordinaire, par exemple sur les frais de transport par mer ou par chemin de fer, sera employé conformément à la décision d'un conseil de famille formé du commandant, des chefs de section, du caissier, du quartier-maître et du payeur, aux besoins des soldats, comme supplément de solde, secours aux malades, achat de chaussures, etc., mais ne sera attribué exclusivement qu'aux soldats. »

Adam Mickiewicz n'entendait pas que les officiers

s'avantageassent trop. Outre les instructions, le conducteur d'un détachement partait muni d'un pouvoir dont les termes ne variaient pas beaucoup ; celui, par exemple, de Joseph Trembicki était ainsi conçu :

« A Joseph Trembicki.

« Paris, aux Batignolles, rue du Boulevard, n^o 12.
« 28 Juillet 1848.

« Citoyen,

« Par le présent écrit, je vous charge de la conduite d'un détachement de la colonne de soldats qui vont rejoindre à Milan la Légion polonaise placée sous ma direction supérieure. Votre autorité cessera au moment où vous pénétrerez dans la caserne de San-Girolamo et mettez les soldats qui vous sont confiés sous les ordres du commandant de la caserne. Dès que vous serez en état de marcher, vous vous rendrez sur le théâtre de la guerre, sous le commandement du colonel Nicolas Kamienski.

« Adam MICKIEWICZ. »

Les rapports des chefs de détachement tenaient Mickiewicz au courant des moindres incidents de leur voyage. Des particuliers leur faisaient souvent des gracieusetés. L'esprit de l'armée était excellent. « Un officier polonais réfugié en France, lisons-nous dans le *Risorgimento* (1), qui habite le département de la Côte-d'Or, nous écrit à la date du 6 août : « Les troupes françaises qui occupaient Dijon, Semur, Avallon, Ton-

(1) Numéro du 11 août 1848.

« nerre et autres villes de Bourgogne ont reçu l'ordre
« de se porter vers Lyon à marches forcées. Le 19^e de
« Ligne, qui occupait Semur et Avallon, partira demain
« lundi à cinq heures du matin. Le 53^e, posté à Ton-
« nerre, suivra immédiatement. Ce dernier vient
« d'Afrique ; tous les soldats en sont encore brûlés
« par le soleil africain. J'ai beaucoup parlé avec les
« officiers et soldats de ces deux régiments qui forment
« une même brigade, et tous m'ont déclaré qu'ils ne
« demandent pas mieux que d'être conduits dans les
« plaines d'Italie pour y combattre vos oppresseurs.
« Le même sentiment anime les dragons, qui partent
« de Dijon, et l'artillerie, qui était à Auxonne sur la
« Saône. Les bourgeois français sont animés du même
« esprit. Depuis hier et aujourd'hui, les bureaux de la
« poste sont assiégés au moment de l'arrivée du cour-
« rier. Tout le monde demande des nouvelles d'Italie
« de l'armée de Charles-Albert. Les jeunes gardes na-
« tionaux, qui ont fait l'expédition de Paris dans les
« journées de Juin, demandent généralement que le
« gouvernement appelle tout le monde à marcher en
« Italie. Quant à nous, Polonais, nous sommes toujours
« animés du même sentiment pour vous ; votre cause
« et la nôtre sont intimement unies. Déjà, un bataillon
« polonais se trouve dans votre armée. Si le gouverne-
« ment le veut, nous pourrions former, en France, une
« belle division, puisque les nouveaux réfugiés de
« Pologne sont très nombreux aujourd'hui en France ;
« l'opinion générale est qu'ils sont au moins douze
« mille. Le gouvernement pourrait faire venir la Légion

« étrangère d'Algérie, forte de six très beaux batail-
« lons. Que tous les autres réfugiés renforcent cette
« Légion ; il serait très facile de former rapidement une
« belle division à votre service. Vraiment je ne sais
« pourquoi cela ne s'est pas déjà fait depuis longtemps. »

VIII

Cette armée des Alpes qui se croyait destinée à secourir l'Italie devait finalement marcher contre elle. L'esprit public baissait ; la France n'osait plus se permettre ce que M. Paul Thureau-Dangin appelle « le luxe des sympathies lointaines. » (1) Les municipalités dont les détachements en marche sollicitaient quelques faveurs se montraient de plus en plus fréquemment indifférentes. La colonne de Hauke est le 6 août à Lyon. On n'accorda, à ses soldats, de logement qu'à Roanne et à Lyon, où ils purent passer la nuit à la caserne municipale. Partout ailleurs ils durent payer leur gîte.

Ces difficultés surmontées, chaque détachement, lorsqu'il ne s'agissait plus que de s'embarquer, apprenait, en mettant le pied à Marseille, la défaite des Italiens et aucun ne cédait au découragement : « Nous sommes arrivés à Marseille le 10 août, écrivait Joseph Trembicki. Je me suis rendu le 12 à la Préfecture pour tâcher d'obtenir le passage gratuit jusqu'à Gênes. Le chef de bureau, avec lequel j'ai causé, m'a montré une lettre du ministre de l'intérieur, enjoignant d'accorder

(1) *Deux années de la Monarchie de Juillet.*

la gratuité de la traversée aux Polonais en route pour l'Italie. Il me conseilla de m'adresser au directeur de la marine, qui aurait peut-être reçu des dispositions à cet effet. Aucune ne lui était encore parvenue. Il me dit que, comme le premier bâtiment n'appareillerait que le 19 courant, d'ici là il serait sans doute en possession des instructions nécessaires. J'ai vu un Italien qui est sorti de Milan le jour de l'occupation de cette ville par les Autrichiens. Je l'ai interrogé sur les nôtres. Il m'a répondu qu'ils avaient gagné la province, mais qu'il ignorait le lieu de leur séjour. Je ne puis donc me mettre en communication avec le commandant du dépôt. Nous sommes tous, quelque tournure qu'aient prise les événements, prêts à nous rendre à destination.»

En 1848, les chemins de fer français étaient loin d'être terminés. De Paris à Marseille, par exemple, il fallait recourir aux diligences et descendre le Rhône en bateau à vapeur. On déployait beaucoup de rigorisme à propos des passeports. On exigeait qu'avant de s'embarquer on eût obtenu le visa des Etats vers lesquels on se dirigeait. Les gouvernements italiens entraînés dans le mouvement national n'avaient point changé leurs diplomates et, à plus forte raison, leurs consuls et agents commerciaux. Ces agents, qui pleuraient l'ancien ordre de choses, avaient beau savoir que l'Etat qu'ils représentaient venait de conclure une convention avec les Polonais, ils ne s'en évertuaient pas moins à écarter de la Péninsule un pareil ferment révolutionnaire. Les officiers, à la tête des détachements, étaient souvent très embarrassés par les formules dila-

toires des préfets français et des agents consulaires italiens. C'est en partie pour parer à ces tracasseries qu'Adam Mickiewicz préposa aux détachements qui, par petits groupes, s'étaient acheminés vers Marseille, un de ses compatriotes Michel Chodzko. Il le chargea de surveiller le trajet qui leur restait à faire jusqu'à destination. Michel Chodzko avait déjà précédemment fait la route de Paris à Milan et quitté cette ville pour porter au gouvernement provisoire français un mémorandum d'Adam Mickiewicz. Il se rendit donc à Marseille muni des pouvoirs suivants :

« Paris, 10 août 1848.

« Chargé par le Gouvernement provisoire de la Lombardie de la formation d'une Légion polonaise dont la première compagnie se trouve dans le corps du général Durando et la deuxième avec les troupes lombardes sous les ordres du Roi, j'envoie par Gênes une centaine de volontaires polonais sous la conduite de M. Michel Chodzko, ancien officier polonais, et je demande aux autorités civiles et militaires de l'Italie aide et protection pour mes compatriotes, qui, pleins de foi dans la bonne cause, s'en vont combattre l'ennemi commun.

« Adam MICKIEWICZ.»

C'est au moyen de rapports adressés par Michel Chodzko à Adam Mickiewicz que nous suivrons pas à pas le détachement dont il se trouva *de facto* le commandant intérimaire.

La guerre interrompait les communications. La nouvelle de la prise de Milan ne parvint à Paris que le

10. Les lettres qui annoncèrent que la Légion était sauvée subirent aussi des retards. Enfin le gouvernement français se repentait déjà des faibles concessions qu'il avait faites et, n'osant les révoquer, il traînait tout en longueur, ne payait qu'une faible partie des subsides convenus, et, par là, retardait la marche des émigrés et doublait leurs frais par des arrêts inutiles dans des villes où ils n'avaient que faire, mais où ils devaient attendre que le bon plaisir préfectoral leur permît d'aller plus loin. Les Polonais, une fois en Italie, recevaient la solde du soldat, tandis que chaque journée de trop passée en France leur occasionnait des frais aussi considérables que stériles et grossis par leur nombre. Dans l'instant où Michel Chodzko arrivait à Marseille, un flot de fuyards italiens y pénétraient ; les uns, par mer, fuyaient la réaction napolitaine ; les autres s'échappaient, par la Suisse, des plaines lombardes inondées d'Autrichiens.

La première lettre de Michel Chodzko est datée de Marseille 16 août 1848 : « La deuxième colonne est partie de Paris avec un drapeau sur lequel sont écrits les mots : *Per la vostra e la nostra libertà* (1). Il y a ici une foule d'émigrés italiens, qui nous ont demandé à le voir. J'ai répondu que nous ne le déploierions qu'à bord. Notre vue remonte leur moral. Beaucoup voudraient pouvoir se réembarquer avec nous ». Le

(1) « Pour votre liberté et pour la nôtre. » Ce fut la devise des Polonais dans leur lutte contre la Russie en 1831. Placer *votre* avant *notre*, c'était inaugurer une politique vraiment nouvelle, en indiquant par l'exemple que, dans les rapports de peuple à peuple, charité bien ordonnée commence par autrui.

19 août, il ajoute : « Je suis arrivé le 15 au matin à Marseille, où j'ai trouvé la première colonne installée depuis cinq jours. Le préfet est un réactionnaire qui déteste la République et n'a nul désir de nous rien faciliter (1). J'avais rencontré la seconde colonne à Avignon, la troisième à Lyon ; nous sommes enfin réunis. Pour moi, après avoir remis en votre nom à qui de droit mon commandement temporaire, je reviendrai me placer sous vos ordres, car je n'ai d'autre ambition que de travailler obscurément à vos côtés. »

Semblables aux navires qui, quelle que soit la hâte avec laquelle ils fuient certaines localités malfaisantes, n'en emportent pas moins la fièvre jaune à leur bord, les détachements de la Légion polonaise ne pouvaient se préserver d'agents de désorganisation suscités tantôt par les coteries de l'émigration, tantôt par l'esprit d'intrigue de gens qui, pris sur le fait, se prétendaient à la solde de tel ou tel parti politique pour charger ainsi autrui de ce que leur propre initiative avait de répréhensible. Michel Chodzko écrit de Marseille le 24 août 1848 : « Un officier nommé Swiezynski s'est mis à représenter aux volontaires qu'il se pourrait bien que le gouvernement sarde les chasse de Gênes ou les emprisonne ou encore les livre aux Autrichiens.

(1) Le citoyen Emile Ollivier, nommé commissaire de la République dans le département des Bouches-du-Rhône après le 24 février 1848 par M. Ledru-Rollin, venait d'être changé par M. Dufaure, ministre du général Cavaignac et remplacé comme préfet par M. Peauger, bureaucrate obscur, auquel succéda, le 28 septembre 1849, M. de Suleau, préfet de la Restauration, qui, fils du pamphlétaire royaliste Louis Suleau, massacré le 10 août 1792, fut nommé comte par Louis XVIII et plus tard sénateur par Napoléon III.

Ses insinuations ont provoqué contre Swiezynski une véritable tempête. A la fin un autre officier m'a pris à part et m'a avoué qu'ils agissaient de la sorte en vertu d'instructions de l'hôtel Lambert, ce qui expliquait leurs propos. Ils seront exclus de nos rangs en cas de récidive. » La véracité desdits officiers est évidemment suspecte. Ce qui est certain et ce que Chodzko ignorait, c'est que le prince Czartoryski et son neveu le comte Zamoyski connaissaient les ordres expédiés de Turin de refuser à ces volontaires polonais la permission de débarquer à Gênes.

29
août

Quoiqu'il en soit, il fallut deux semaines pour lever ce qu'on croyait les derniers obstacles et voguer vers l'Italie. Et Michel Chodzko annonçait, le 25 août, ce résultat heureux à Adam Mickiewicz, dans les termes suivants : « Nous avons reçu hier les fonds que vous nous avez envoyés, et l'autorisation ministérielle pour le passage gratuit jusqu'à Gênes sur un paquebot, qui part aujourd'hui, à 10 heures. Nous n'aurons à payer que notre nourriture. J'ai lu la lettre du ministre au préfet où il annonce qu'il accorde le passage gratuit *aux volontaires de la Légion polonaise d'Italie*. Le consul de Sardaigne qui a visé nos passeports, est d'une humilité toute autrichienne ; il saluait très bas, mais il nous a apporté toutes les entraves possibles ; au dernier moment, je lui ai dit son fait. J'ai divisé ma colonne en quatre détachements que commandent Trembicki, Garynski, Lipski et Kiersnowski, qui servent d'instructeurs à leurs compagnons. Jesman est caissier, Erasme Rykaczewski s'acquittera des démar-

ches extérieures exigées par les circonstances. Cette organisation, toute provisoire, durera jusqu'à ce que nous ayons rejoint Kamienski. »

Si le gros de la Légion ne quitta le Piémont qu'à la fin de novembre, beaucoup de soldats avaient pris les devants. Gênes était proche et il régnait un tout autre esprit qu'en Piémont. « Depuis que nous avons quitté le Piémont, écrivait à Adam Mickiewicz, de Gênes, le 5 septembre 1848, J.-B. Dziekonski, nous respirons mieux ; ici le peuple crie : *la guerra !* et s'indigne à l'idée de négociations avec les Allemands. Il lui manque, hélas ! des militaires actifs et d'esprit supérieur. Espérons que l'héroïsme de ce mouvement populaire suscitera un chef. En attendant, nous chercherons notre point d'appui chez le général Antonini, très populaire ici, et qui au moins n'aspire pas au repos. Un courant universel entraîne la jeunesse, l'armée et tous ceux chez qui la vie a plus d'intensité vers Bologne et Venise ; sans doute que nous aurons à prendre la même direction. »

L'effervescence qui se remarquait à Gênes redoublait les craintes des autorités sardes de voir déboucher des Polonais.

IX

Après une courte traversée, nos volontaires saluaient avec joie cette Italie dont ils avaient eu tant de peine à atteindre le territoire et ils se voyaient déjà combattant pour la liberté, lorsqu'ils manquèrent de donner raison au proverbe : faire naufrage au port.

Les autorités italiennes devinaient que les volontaires amenés par Chodzko seraient de cœur non avec elles, mais avec les partisans de la guerre à outrance ; du reste, Turin se décidait à n'admettre que les Polonais dont la docilité lui aurait été garantie par le prince Czartoryski.

« Le gouverneur, écrit de Gênes Michel Chodzko, le 30 août 1848, ne nous a pas laissés débarquer ; nous partons donc pour Livourne. Nous sommes à deux cents pas du rivage. Je voulais aller voir le commandant de la place, mais le consul de France, qui était à bord, m'a montré une lettre du gouverneur, qui m'a convaincu que toute démarche serait superflue. D'ailleurs, dans notre situation, pourquoi Livourne ne vaudrait-elle pas Gênes ? — « Et si l'on ne vous reçoit pas à Livourne ? m'a demandé le consul de France. « Nous servons une grande cause, lui ai-je répondu, et nous avons foi dans la justice divine. » Il s'est retiré fort ému. Les nôtres sont pleins de santé et de gaieté. »

L'embarras n'était pas médiocre. Si Livourne repoussait comme Gênes les volontaires, on voguait vers Civita-Vecchia, où il n'y avait aucune chance de pouvoir prendre terre. De Civita-Vecchia on se rendait dans la baie de Naples où, depuis le 15 mai, le roi Bomba avait jeté le masque ; de Naples, l'on poussait jusqu'à Malte et de Malte l'on serait ramené à Marseille. Ainsi tant de tracas et de sacrifices eussent été en pure perte et, après des mois d'une attente anxieuse, on se fût trouvé beaucoup moins avancé qu'au premier jour.

Dziekonski, dans une note, datée de Gênes 2 octobre,

attribue l'échec de Chodzko à sa négligence. « Torrès, dit-il, débarqua à Gênes et voulut obtenir du gouverneur de cette ville qu'il accueillît Chodzko et les Polonais. Chodzko s'était déchargé sur lui de ce soin, soit par imprévoyance soit par paresse. Torrès était connu à Gênes comme ultra-républicain. On eut donc peur de ses compagnons et le débarquement fut interdit. On dit que ce Torrès est un brave homme, un républicain ardent. Il a été rédacteur en Espagne du journal *l'Ouragan* et s'est battu contre Espartero. » Nous reparlerons de Torrès à propos des événements de Livourne. Dziekonski ignorait les dessous de cartes diplomatiques qui eussent dicté la même conduite au gouverneur, sans le patronage de Torrès.

Les autres colonnes de Polonais qui voulurent aborder en Italie après Novare furent encore plus éprouvées que celles qui le tentèrent après la prise de Milan. Adam Mickiewicz opposa à la persévérance dans l'intrigue la persévérance dans le dévouement. En avril 1849, sans que la nouvelle du nouveau désastre de l'Italie affaiblît leur foi ni ébranlât leur courage, d'autres détachements s'embarquèrent à Marseille et le bâtiment qui les portait jeta l'ancre dans le port de Gênes à une heure éminemment tragique.

Les deux groupes dont la réunion formait le détachement qui parut devant Gênes étaient commandés l'un par Witkowski, l'autre par Fijalkowski (1). Ce

(1) Alexandre Fijalkowski avait été lieutenant et aide-de-camp du général Morawski pendant la campagne de 1830-31, puis, dans l'émigration, employé à Paris au Ministère de la

dernier, qui eut plus tard sous ses ordres la Légion à Rome, a publié des souvenirs auxquels nous ferons de larges emprunts. Ce sont des volontaires déjà à Marseille, qui désireux d'avoir un chef d'autant plus énergique que les circonstances devenaient plus critiques, le désignèrent au choix de Mickiewicz. « C'étaient, dit Fijalkowski, pour la plupart des jeunes gens qui quittèrent leur patrie en 1848 pour éviter les persécutions politiques ; d'autres le firent en 1848 dans le but de combattre pour l'indépendance de la Pologne. Cette jeunesse apprit, à l'école de la conspiration, à croire d'une foi ardente, qu'une révolution sauvera la Pologne d'un joug étranger, en même temps qu'elle régénérera le monde ; ils ne doutaient pas de la solidarité de notre cause avec celle des autres peuples. Une foi pareille ne calcule pas et ne se rebute point des obstacles ; c'est pourquoi la jeunesse polonaise fut en 1848, sans aucune exception, héroïque dans les combats pour la liberté. » (1) Les volontaires rassemblés à Marseille « voulaient avoir pour chef un homme incapable de trahison envers la révolution, la dignité polonaise et l'honneur militaire ; en un mot, un homme qui combattît les ennemis de la Pologne, de l'Italie et de la liberté jusqu'à la dernière goutte de son sang. Ils savaient que Mickiewicz, chef de la Légion polonaise,

Guerre ; en 1860, il dirigea l'école militaire polonaise de Cunéo. Il était fils d'une Espagnole que son père avait épousée à Saint-Domingue et qui s'était totalement polonisée.

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise en 1849, sous le commandement d'Alexandre Fijalkowski* (en polonais), publiée dans le *Przegląd Rzeczy polskich*, livraison des 1^{er} mai et 1^{er} juin 1858, Paris.

s'occupait ardemment du détachement polonais campé en Toscane. Il adressa à Fijalkowski, sur leur prière, le 21 mars 1849, une lettre qui l'invitait à une entrevue. Ce dernier se rendit immédiatement chez l'illustre poète national qui l'engagea, au nom de nos jeunes compatriotes, à se mettre à leur tête. L'entretien ne dura pas moins d'une heure. Mickiewicz rayonnait d'un enthousiasme sublime ; il ne doutait pas qu'une guerre entre l'Italie et l'Autriche n'éclatât prochainement. Il avait foi dans son heureuse issue, ainsi que dans la solidarité des peuples et la prochaine résurrection de la Pologne. « Chaque Polonais, disait-il, et « notamment chaque émigré doit tâcher de profiter, « autant qu'il est en lui, des circonstances actuelles, « pour le salut de notre patrie ; et, puisque les Ita- « liens, sympathisant avec notre cause, ainsi qu'avec « celle de tous les peuples opprimés, nous permettent « de former une Légion polonaise, profitons-en avec « empressement, car ce n'est qu'à main armée que nous « pouvons reconquérir l'indépendance de la Pologne. « Prodiguons pour l'Italie tous les sacrifices dont les « Polonais sont capables, car c'est le devoir qui nous « incombe envers l'humanité et les peuples opprimés. »

« Fijalkowski, complètement d'accord avec les sentiments exprimés par Mickiewicz, n'hésita pas à se rendre à cet appel de combattre en faveur de l'affranchissement de l'Italie. En effet, les événements survenus à Cracovie, à Léopol et à Posen, écartaient toute perspective d'une insurrection immédiate de la Pologne. Les patriotes polonais n'avaient plus d'autre alterna-

tive que de tendre à la constitution, au milieu des peuples revendiquant par les armes leur indépendance et leur liberté, d'une force polonaise que sa participation à la lutte contre l'ennemi commun, mettrait à même de lui demander compte des injustices commises envers la Pologne. Il ne restait qu'à opter entre la Hongrie et l'Italie. L'entretien avec Mickiewicz décida du choix de Fijalkowski.

« Il quitta Paris le 23 mars 1849 et s'embarqua le 3 avril à Marseille, avec quatre-vingt-treize de ses compatriotes sur un navire affrété à cet effet par le gouvernement toscan. Ils arrivèrent à Gênes le lendemain dans la soirée, au bruit du canon et du tocsin, car c'était le moment où cette cité, sur les traces de Rome et de la Toscane, se souleva au nom de l'Unité de l'Italie et d'une liberté républicaine.

« La nouvelle de la présence des Polonais fit tressaillir de joie la ville hérissée de barricades. Les autorités révolutionnaires les invitaient à débarquer pour prendre part à une lutte juste. Le commandant Fijalkowski était d'avis qu'il ne sied pas aux Polonais de s'immiscer dans les dissensions intestines surgissant entre une ville et son gouvernement national, que leur devoir et leur mission consistaient uniquement à combattre pour l'unité et l'indépendance de l'Italie contre les oppresseurs étrangers ou contre le despotisme de gouvernements locaux, s'appuyant sur les baïonnettes françaises. Le détachement fut unanime à repousser le raisonnement de son chef, qui, sachant qu'au milieu de toute cette ardente jeunesse il n'y avait pas un seul

militaire capable de la conduire au combat, ordonna le débarquement. Le général Avezzana, homme d'un grand cœur, commandait à Gênes ; sous ses ordres les Polonais défendirent, pendant quarante-huit heures, contre les attaques du général Lamarmora, les barricades situées du côté du phare. Malgré un feu bien nourri, de la part de l'ennemi, nous n'eûmes à déplorer qu'une seule perte, celle de Louis Wroblewski, patriote d'un courage admirable, qui mourut à la suite de ses blessures.

« Après la malheureuse issue du combat, le petit détachement polonais se rembarqua sur le navire qui les attendait dans le port. Le capitaine se fia à la loyauté d'un navire de guerre anglais qui consentit à le couvrir de son pavillon. C'est de la sorte que le navire portant les défenseurs des barricades put sortir malgré l'encombrement du port et éviter le feu des batteries, qui n'auraient pas manqué de l'écraser, si elles eussent seulement pu supposer quel équipage le montait. La protection anglaise nous sauva » (1).

X

Le commandant du second groupe, Witkowski, était aussi aimé que Fijalkowski de ses compagnons et il ne tint qu'à lui de le supplanter, mais, se sentant moins capable, il eut la sagesse de s'effacer devant lui. « Vous avez sans doute appris, écrivait-il à Dziekonski de

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise en 1849.* Paris, 1858.

Rome le 8 juin 1849, que nous nous sommes battus à Gênes. Ce fut pour moi un pénible moment. Placé dans une position où je devais débarquer à tout prix, je me suis trouvé deux jours et deux nuits avec ma compagnie au milieu d'un feu, dont je ne me faisais pas une idée. Une véritable protection divine nous accompagne. Je n'ai eu que deux blessés. Après la fusillade gênoise, nommé par acclamation capitaine, je refusai ce grade en présentant Fijalkowski à ma place et je fus élu sous-lieutenant. »

Nous compléterons le récit de cet épisode par la relation du colonel Siodolkowicz, qui, à côté de répétitions inévitables, contient quelques détails nouveaux : « Witkowski et Rymarkiewicz, écrit de Florence Siodolkowicz, le 11 avril 1849, auxquels s'était joint Fijalkowski, sont arrivés avec leur colonne à Gênes, au moment où la population de cette ville se soulevait contre l'armistice honteux que le nouveau roi venait de consentir. L'attaque était dirigée par cette même division Lamarmora, qui, au lieu d'opérer sur le Tessin et la Sesia avec l'armée principale, avait préféré se promener du côté de Parme et de Plaisance. Witkowski défendait la porte la plus exposée. Il ne perdit qu'un seul homme, le Juif Berkowicz. N'est-il pas étrange que, parmi nous, la mort choisisse les Juifs de préférence ? Des bersaglieri piémontais étaient commandés par le Polonais Blendowski que Zamoyski avait fait venir d'Algérie, qui m'offrit à Milan ses prétendus services et finit par être casé dans l'armée sarde. Witkowski lui reprocha, du haut de la

barricade, de combattre contre la liberté et contre ses propres compatriotes. Blendowski se contenta de répliquer que lui et les siens étaient résolus à soutenir la monarchie. La nuit interrompit la bataille et Witkowski profita du départ de ce même bâtiment qui les avait amenés de Marseille pour se réembarquer à destination de Livourne, où ils furent rendus le dimanche de Pâques. »

Adam Mickiewicz désapprouvait ses légionnaires de s'immiscer dans les dissensions intestines de l'Italie, mais combien les partisans de la résistance quand même à l'étranger l'emportaient moralement sur les adeptes des capitulations immédiates ! Vraiment, sur cette barricade de Gênes et sous les traits de ces deux officiers, ce fut la rencontre de deux esprits de l'émigration polonaise, la dernière rencontre en Italie de principes opposés, incarnés dans deux Polonais, dont l'un offrait son sang aux Gênois soulevés d'horreur à la pensée d'un armistice fatal ; dont l'autre mettait son épée au service d'une défection royale et d'une répression populaire.

Dziekonski fut chargé d'aller activer en France la formation d'un détachement. Le détachement arriva trop tard à Marseille. Le gouvernement français, déjà plein de mauvais desseins envers l'Italie, ferma aux Polonais la péninsule. Ils furent dirigés sur le Rhin et combattirent contre les Prussiens pour la liberté de cette Allemagne, si injuste vis-à-vis des Slaves. La révolution de Bade, elle aussi, se termina par une déroute. Il ne rentre pas dans notre plan d'en parler ;

nous nous bornerons à de courts extraits de deux lettres de Dziekonski, qui essaya vainement de quitter Marseille à la tête d'un dernier détachement :

« Vienne, 31 mai 1849.

« Notre détachement n'a pu s'embarquer à Marseille. On nous a toutefois donné des passeports pour l'Allemagne. Nous partons pour Bade, puisque nous ne pouvons nous ranger à Rome autour de notre drapeau. Le plus cruel des supplices, ce serait de rester inactif, quand le monde entier s'agite. Cependant, je n'aperçois en Allemagne ni idée nette, ni unité. »

Les libéraux allemands ne haussèrent pas leur énergie à la hauteur de ce qu'exigeaient d'eux les circonstances. « Nous formons ici, écrivait Dziekonski le 28 juin 1849, une Légion polono-allemande. J'ai sous mes ordres, dans une compagnie, 140 Polonais. Il est difficile que nous puissions tenir tête aux Prussiens. Sluzalski est ici dans l'état-major. Il y a des armes et des canons en quantité, mais les hommes manquent. Nous marchons en avant les yeux bandés. Ne vaut-il pas mieux périr que de reprendre l'existence d'émigré ? »

Quelques jours après, il donnait de ses nouvelles de Zurich. « Tout est fini. Cent dix de nos compatriotes se sont réfugiés dans le canton de Neuchâtel. Nous ne savons pas où nous diriger. Sigismond Krasinski réside ici, mais il est impossible de pénétrer jusqu'à lui. » Ce grand poète, dérouté par ces déconvenues persistantes de 1848, ne recevait aucun de ses compatriotes mêlés au mouvement et se recueillait dans la solitude.

Les émigrés lui en voulaient de ce qu'il ne trouvait pas même une bonne parole à leur donner, au milieu d'une crise si terrible.

Les tribulations des légionnaires qui pénétrèrent en Italie et que nous nous proposons de raconter, ne furent pas moins pénibles que celles de leurs compagnons qui ne réussirent pas à franchir les frontières de la péninsule. Chacune des tentatives généreuses suscitées par la révolution de 1848 devait échouer misérablement. Avant d'exposer au prix de quels sacrifices la Légion polonaise refoulée de Milan par les Autrichiens, releva son drapeau à Florence d'abord, puis à Rome, nous avons tenu à établir que si elle ne fut pas plus nombreuse, c'est que des barrières infranchissables se dressèrent devant la bonne volonté de beaucoup d'émigrés qui ne versèrent leur sang pour la liberté de l'Allemagne et de la Hongrie que faute d'avoir pu le faire pour celle de l'Italie.

CHAPITRE X

SUCCÈS DE LA DIPLOMATIE POLONAISE A TURIN

Charles-Albert accepte des officiers polonais dans ses régiments et nomme Chrzanowski, ainsi que Ramorino, lieutenants-généraux. — Persistance du mauvais vouloir des agents diplomatiques piémontais. — Adoption d'un projet de Légion polonaise. — Circulaire adressée aux réfugiés. — Décret de création de la Légion. — Nomination de Chrzanowski au commandement en chef de l'armée piémontaise. — L'enrôlement des Polonais contremandé. — Défaite de Chrzanowski. — Internement à Acqui des recrues de la Légion. — Dispersion de la plupart d'entre elles. — Quelques officiers polonais, admis d'abord au service, sont mis ensuite en disponibilité.

I

Nous avons vu la diplomatie polonaise l'emporter finalement à Turin en contraignant par là la Légion polonaise à quitter les Etats sardes. L'action des Polonais en Italie se scinda. La Légion polonaise maintenant son drapeau d'abord sur les rives de l'Arno, puis sur celles du Tibre, tandis que de nombreux émigrés renforçaient les régiments de Charles-Albert et que le comte Zamoyski poursuivait son idée de la création d'un corps de ses compatriotes au service du Piémont. Bien que transportées sur des terrains différents, les opérations poursuivies sous deux directions différentes,

ne pouvaient point, quoiqu'elles visassent au même but, ne pas se contrecarrer. Une esquisse des résultats qu'un parti polonais obtint à Turin est indispensable à la compréhension de ce que les volontaires, obéissant à l'impulsion d'Adam Mickiewicz, obtinrent à Florence et à Rome.

Le prince Witold Czartoryski s'était engagé dans l'armée sarde en mai. D'autres Polonais de son bord suivirent cet exemple. Le 1^{er} juillet, le comte Louis Krasinski, ancien sous-lieutenant au service de Prusse, engagé comme simple soldat dans le régiment des grenadiers de la brigade des gardes, est nommé sous-lieutenant dans le régiment de Nice, cavalerie. Le 8 juillet il entre au régiment de grenadiers comme sous-lieutenant. Le 4 juillet, Lucien de Weyssenhoff est nommé au grade de sous-lieutenant dans le régiment d'Aoste, cavalerie. Le 16 août, un décret d'Eugène de Savoie, contresigné par Collegno, qui était devenu ministre de la guerre le 29 juillet, faisait passer le prince Witold Czartoryski du grade de lieutenant dans le premier régiment d'infanterie, brigade de Savoie, au grade de lieutenant dans le corps royal de l'état-major général.

Ces avantages personnels octroyés à quelques privilégiés, ne pouvaient avoir aucun retentissement en Pologne. Il fallait avoir la haute main sur la Légion polonaise, ce qui motiva la lettre du comte Zamoyski du 20 septembre. Il ne paraît pas que cette lettre ait immédiatement produit grand effet. La première impression du cabinet sarde fut de s'en tenir au *statu quo* et voici le document qui fut soumis au roi sous le titre

de : *Observations sur la lettre du comte Zamoyski de Turin 20 septembre 1848* : (1)

« Dans les dispositions prises à l'égard des Polonais de la division mixte, le ministère ne s'est pas écarté en somme des bases d'organisation des troupes lombardes établies par décret du 8 septembre courant.

« Son approbation a été acquise aux Polonais puisqu'il est dit qu'ils sont enrôlés, en raison de la différence de leur langue, dans un corps à part ; qu'ils se formeront en compagnies au moyen tant des hommes présents que de ceux qui vont arriver dans l'espoir de se joindre à eux et de constituer ensuite un bataillon pouvant être porté au chiffre de 600 fantassins et un escadron de 120 cavaliers. Mais, afin d'éviter toute réclamation diplomatique, jamais il ne fut question de Légion polonaise.

« L'usage de leur drapeau n'est toléré qu'occasionnellement, attendu qu'ils l'avaient déjà en suivant l'armée, mais il est expressément stipulé que le vrai drapeau est celui de la nation qu'ils servent. Et, afin d'être assuré qu'aucune individualité d'une conduite équivoque ne se fauilera pas dans cette troupe, on a décidé de n'admettre personne que sur la proposition du colonel Siodolkowicz, qui précisément avait donné avis de l'arrivée de plusieurs Polonais partis de leur pays dans l'espoir d'être accueillis dans le nôtre.

« Actuellement le colonel Zamoyski voudrait persuader qu'il y a à donner plus d'importance à l'organisation polonaise en la nommant Légion et qu'il

(1) Voir vol. II, p. 422.

faudrait en former une brigade, en la joignant à un régiment lombard. Il effleure, en passant, l'incapacité du colonel Siodolkowicz, et il propose pour le commandement de la Légion le colonel Breanski et pour le commandement de l'escadron de cavalerie le major Izbicki. »

Le ministère exposait qu'il avait agi jusque-là correctement et ne se prononçait pas sur les projets du comte Zamoyski. Cependant les protestations des ambassadeurs de France et d'Angleterre contre la formation polonaise n'entravèrent qu'un moment la marche des négociations du comte Zamoyski à Turin, comme le prouve le document suivant :

« *Décret royal.*

« Le lieutenant-général Chrzanowski (Polonais) est nommé lieutenant-général en activité de service dans notre armée, à la disposition du ministre de guerre et de marine, aux appointements annuels de 8.400 francs et en plus une indemnité de 3.600 francs pour frais de chancellerie et de représentation et 4 rations de fourrage à partir du 1^{er} octobre prochain.

« Fait à Turin, le 28 septembre 1848.

« CHARLES-ALBERT.

« DABORMIDA. »

Dès lors, il ne restait plus aux légionnaires de Mickiewicz qu'à quitter le Piémont. En revanche, les émigrés agréés par l'hôtel Lambert allaient avoir leurs frais de route payés. G. Ruffini écrivait de Paris au ministre des affaires étrangères à Turin : « Je viens de

signer une obligation de quinze cents francs à M. le prince Czartoryski qui a offert d'avancer cette somme, afin que nous puissions, sans attendre les fonds qui doivent être envoyés par votre gouvernement, faire partir vingt-cinq Polonais pour Marseille. »

Le général Chrzanowski était devenu l'oracle de la cour de Charles-Albert ; c'est à lui que le roi allait confier le sort de l'Italie. Le 3 octobre, le ministre de la guerre écrivait à Chrzanowski : « J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le général, que le roi vient de vous charger, sur ma proposition, de reconnaître la frontière orientale du Piémont, choisir les positions militaires et prendre les renseignements nécessaires pour un plan d'opérations soit défensives, soit offensives. J'ordonne à M. le chef d'état-major général de mettre à votre disposition deux officiers habiles de l'état-major et du génie. » Le même jour, le chef de l'état-major général recevait l'ordre de seconder Chrzanowski dans sa reconnaissance et de lui assurer le concours nécessaire auprès des différents corps d'armée en lui ménageant l'accueil auquel lui donnaient droit son grade et ses grandes qualités. Le 8 octobre, le lieutenant général d'Orfengo avise le ministre de la guerre que Chrzanowski vient d'arriver à Novare et commence à exécuter des reconnaissances sur la frontière orientale du Piémont. Le 22 octobre, le général Jérôme Ramorino est nommé lieutenant-général, commandant des troupes lombardes, avec 8.400 francs d'appointements par an, une indemnité annuelle de trois mille six cents francs et de plus quatre rations de

fourrage par jour. (1). Quelques Polonais furent de nouveau admis dans l'armée piémontaise. Ainsi le 24 octobre, le major-général chevalier Joseph Dabormida, ministre de la guerre et de la marine depuis le 21 août 1848, contresigne les nominations royales de Charles Solnicki, comme sous-lieutenant dans le régiment piémontais de royale cavalerie et de Constantin Ordon, comme sous-lieutenant dans le corps royal de l'artillerie. Le 28 octobre, Paul Bielski est nommé sous-lieutenant dans le régiment piémontais de royale cavalerie ; le 7 novembre, Norbert Izbicki devient capitaine d'infanterie dans la division lombarde ; le 19, a lieu la promotion de Joseph Wern en qualité de capitaine dans la même division et le 25, Zaborowski et Weyssenhoff sont promus sous-lieutenants effectifs.

Dabormida est remplacé le 28 octobre par Lamar-mora. Le même jour, le baron Eusèbe Bava était

(1) Ramorino fit les plus grands efforts pour mettre la main sur la Légion polonaise. Le 7 novembre, il adressa la dépêche suivante au major Jérôme Tomkiewicz :

« *Patience. Union.*

Constance. Discipline.

« *Commandement général de la Division lombarde.*

« *Vercel, 7 novembre 1848.*

« Au reçu du présent ordre, vous prendrez immédiatement le commandement de la Légion polonaise, parce qu'il serait contraire aux principes de la hiérarchie militaire que ce commandement demeurât, comme cela a lieu actuellement, entre les mains d'un officier subalterne, alors qu'un officier de grade supérieur se trouve dans le même corps.

« Avec distinction,

« Le lieutenant général commandant la division lombarde,

« **RAMORINO.**

Nous avons vu au chapitre VIII du précédent volume que cette tentative et bien d'autres analogues échouèrent misérablement contre l'inébranlable volonté de la Légion de rester fidèle à son symbole et à son conducteur en chef.

nommé général en chef de l'armée. Malgré la présence de Chrzanowski, les ministres, encore en novembre, témoignent beaucoup de mauvais vouloir aux Polonais. Le 9 novembre le ministre de la guerre écrivait à son collègue des affaires étrangères : « D'après ce qui a été rapporté à ce ministère, la personne qui s'est le plus occupée à Paris de trouver des engagés volontaires pour la Légion polonaise serait un certain baron de Saint-Léger. Le soussigné, ministre secrétaire d'Etat pour la guerre et la marine, croit opportun d'en informer Son Excellence M. le baron Perrone, Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, pour qu'il veuille bien prévenir la légation de Sa Majesté à Paris et qu'il puisse, s'il le croit convenable et si M. de Saint-Léger est encore à Paris, le faire prier de cesser de faire des semblables démarches. »

Nous n'avons pu savoir qu'est-ce qu'était exactement ce baron de Saint-Léger. Il n'aura point pris sur lui d'agir de sa propre autorité et semble avoir été chargé par le ministre des affaires étrangères d'une mission confidentielle. Evidemment on ne désirait plus à Turin qu'il s'abouchât davantage avec des Polonais et le 19 novembre le baron Perrone envoie à M. le marquis Ricci une dépêche des plus explicites : « Quant à la démarche, lui dit-il, qu'a faite auprès de vous le prince Czartoryski pour voir s'il y aurait moyen d'obtenir la révocation de la détermination relative aux Polonais qui se proposaient de prendre du service dans l'armée du roi, je vous prie de lui témoigner tout le regret que nous éprouvons de ne pouvoir accéder à ce

désir, en lui faisant sentir de nouveau le danger que présente pour la cause italienne tout acte qui, comme celui dont il s'agit, pourrait froisser inutilement le gouvernement russe. Au reste, si nous admettions les Polonais au service militaire, on ne pourrait guère refuser aussi d'admettre les Suisses et autres et on ouvrirait ainsi la porte à bien des éléments de désordre qu'il nous importe beaucoup d'écarter. »

A la veille d'événements décisifs, au moment où Chrzanowski se voit confier les destins de l'Italie et ouvre les rangs de l'armée sarde à tant de ses compatriotes, le ministre de la guerre piémontais craint d'avoir trop de soldats et surtout de Polonais se battant d'enthousiasme pour la liberté de la péninsule. L'approche de la lutte suprême modifia les vues du Cabinet de Turin, mais il n'est pas sans intérêt de constater que la peur de l'empereur Nicolas le médusa presque jusqu'à la dernière heure.

Chrzanowski commença par n'être que chef d'état-major. C'est le général baron Eusèbe Bava que le roi avait nommé le 28 octobre général en chef. Il possédait le titre, Chrzanowski lui laissait l'apparence du commandement en s'en réservant la réalité. Des froissements ne tardèrent pas à se produire et le 6 janvier 1849, Bava écrivait de son quartier-général d'Alexandrie au nouveau ministre de la guerre de Sonnaz : « M. le général Chrzanowski est venu ce matin me communiquer l'invitation qu'il avait reçue de se rendre à Turin et me demander par conséquent l'autorisation nécessaire. Tout en trouvant irrégulier et contraire à

la discipline militaire que, même pour peu de jours, mon chef d'état-major soit éloigné de moi sans ma participation, je me suis cependant abstenu de faire la moindre opposition au départ du dit général, simplement par la considération que M. le Président du Conseil avait peut-être pu agir de la sorte par ignorance des règles de la hiérarchie militaire. Je crois vous en prévenir dans le cas où il serait utile que ce fait fût porté à votre connaissance. »

De Sonnaz lui répondit évasivement le 9, que le Président du Conseil a voulu gagner du temps en s'adressant directement à Chrzanowski et que cette irrégularité ne se renouvelerait plus.

II

Trois jours après, le gouvernement piémontais, qui avait tant tergiversé, acceptait enfin franchement le concours des Polonais et permettait au comte Zamoyski de lui présenter le plan d'une future Légion polonaise. Adam Mickiewicz avait stipulé que la Légion polonaise cesserait de faire partie de l'armée italienne du moment où elle aurait été appelée par le gouvernement national polonais au service de la Pologne, et il affirmait hautement que le but de cette Légion était de concourir au relèvement des nationalités opprimées. Zamoyski se borne à assurer aux légionnaires à la paix le droit de continuer à servir dans les rangs italiens. Un tiers des officiers de la future Légion pourront être Italiens. Nul Polonais ne franchira la frontière

italienne sans être agréé par un officier délégué *ad hoc* par le comte Zamoyski, ce qui fermait la dite frontière en grande partie aux volontaires résolus à rejoindre la Légion polonaise en Toscane.

Voici le document en question :

« Turin, le 12 janvier 1849.

« La Légion polonaise dont la formation fut commencée en Lombardie par le gouvernement provisoire et dont un premier détachement combattit à l'aile gauche, fut admise, après la guerre, par le gouvernement sarde. Elle comptait alors à peine 150 hommes.

« Une décision du ministre de la guerre, général Dabormida, en date du 16 septembre, fixe l'effectif de cette Légion à un bataillon de 600 hommes et un escadron de 120 hommes. Des hommes furent à cet effet appelés de France et d'Allemagne. Le dépôt de la Légion fut fixé à Alexandrie et l'organisation ultérieure recommandée aux soins particuliers du général Chrzanowski.

« Mais bientôt le gouvernement fit suspendre l'exécution de cette mesure. Ordre fut donné aux envoyés sardes à l'étranger de refuser leur visa aux volontaires polonais voulant se rendre en Piémont ; ordre aux frontières de défendre l'entrée du territoire à ceux qui déjà se présentaient.

« Le gouvernement sarde veut maintenant revenir à la décision primitive et donner promptement à la Légion polonaise le plus grand développement possible ; les mesures suivantes seront appropriées à ce but :

« 1^o Le ministre de la guerre devra informer le général Chrzanowski de cette résolution du gouvernement, en ajoutant qu'elle a été prise par le conseil des ministres et avec l'agrément de Sa Majesté.

« 2^o Il est désirable que cet ordre du ministre, adressé au général Chrzanowski, soit rédigé de manière à pouvoir être lu aux hommes qui voudront s'enrôler. Il devra préciser les conditions assurées aux officiers et soldats de la Légion et nommément dire :

« a) La Légion polonaise sera composée d'infanterie et de cavalerie.

« b) La solde et le traitement seront à l'égal des troupes piémontaises.

« c) L'engagement des soldats sera pour la durée de la guerre.

« d) Après la guerre, si le corps est licencié, les hommes et les officiers peuvent entrer dans les régiments sardes, ou se libérer en recevant six mois de solde.

« e) Deux tiers au moins des officiers seront Polonais ; un tiers pourra être composé d'officiers de l'armée royale sarde. Le Chef de la Légion, le chef de bataillon et d'escadron seront toujours polonais.

« f) La Légion sera, autant que possible, tenue réunie ; elle ne sera pas éparpillée en détachements.

« g) En cas de blessures graves dans le service, les soldats et officiers de la Légion auront droit aux mêmes avantages que ceux de l'armée sarde, sans être astreints aux mêmes conditions de durée de service.

« 3^o Le colonel Breanski (Félix), actuellement attaché à l'état-major général, devrait être, par un arrêté

ministériel séparé, désigné sur le champ pour prendre la direction spéciale de cette formation.

« 4^o Deux officiers polonais devront être envoyés à Constantinople et trois en France (savoir : à Paris, Marseille et Strasbourg) pour y faire contracter aux volontaires polonais des engagements et puis les diriger sur le Piémont. Ces cinq officiers seront nommés de suite, dans leurs grades antérieurs, officiers de la Légion et recevront des instructions précises sur la manière dont ils devront procéder sous leur responsabilité. Ils seront choisis parmi ceux qui sont actuellement à Turin et à Gênes. Le ministre de la guerre invitera le général Chrzanowski à lui présenter ces cinq officiers.

« N. B. — Il importerait que les deux officiers qui se rendent à Constantinople pussent s'embarquer à Gênes *le 20 janvier* sur le bateau-poste français du Levant. Autrement ils ne pourraient partir que le 30.

« 5^o Les officiers partant pour Constantinople devraient emporter 300 manteaux militaires et autant de bonnets de police pour habiller leurs hommes en les embarquant. Ils pourraient en faire faire sur les lieux, sitôt qu'ils auraient réuni un plus grand nombre de volontaires.

« 6^o L'envoyé du roi à Constantinople recevrait ordre de s'entendre avec M. Michel Czayka, agent du prince Czartoryski en Turquie, pour toute cette affaire. Il recevrait les fonds nécessaires pour assurer aux hommes enrôlés leur passage et leur solde.

« 7^o L'envoyé du roi à Paris recevrait pareillement l'ordre de s'entendre avec le prince Czartoryski, afin

de régulariser cet enrôlement en France. Il ferait part au gouvernement français de la résolution prise par son gouvernement d'appeler en Piémont des soldats polonais ; et, de concert avec le prince Czartoryski, il obtiendrait du gouvernement français des feuilles de route pour les enrôlés et toute facilité pour les faire arriver sans frais aux frontières des Etats sardes. L'envoyé sarde n'admettrait de volontaires polonais que sur la présentation qui lui en serait faite par l'officier responsable nommé d'ici à cet effet.

« 8^o Les ordres seront donnés aux autorités des frontières pour faire cesser la défense prononcée contre l'admission des volontaires polonais. Ces volontaires seront dirigés avec des feuilles de route sur Alexandrie, au dépôt de la Légion.

« 9^o Des avis analogues seront adressés à toutes les missions et agences sardes en Allemagne, en Belgique et en France, tant pour leur apprendre que le gouvernement du roi veut admettre des soldats polonais pour en former une Légion, que pour aviser qu'il ne se présente aux frontières que des hommes propres au service et aussi pour avertir tout officier polonais, désireux de se rendre en Piémont, qu'il ne doit le faire qu'après avoir sollicité et reçu une invitation expresse.

« 10^o La résolution étant prise de former une Légion polonaise, il y aurait tout avantage à admettre de suite encore quelques officiers, pris parmi ceux qui sont présents en Piémont et de les placer sur quelques points des frontières pour y recevoir, de concert avec l'autorité sarde, les volontaires polonais, qui ne man-

queront pas de se présenter ; reconnaître leur aptitude conformément à des instructions précises et leur faire contracter des engagements en les dirigeant sur le dépôt de la Légion. »

Cette note est de la main de Ladislas Zamoyski, sans signature, mais accompagnée de la lettre ci-jointe à Charles-Albert :

« Janvier 1849.

« Sire,

« Un grand nombre de Polonais, exilés de leur patrie et poussés par l'amour sacré de ces principes de liberté et d'indépendance dont Votre Majesté et l'armée piémontaise sont maintenant les plus vaillants défenseurs en Italie, ont offert spontanément, au service de Votre Majesté et de la cause italienne, le concours de leur courage. Le gouvernement de Votre Majesté ne pouvait accueillir que favorablement leur généreuse proposition ; il ne pouvait pas leur refuser le droit de défendre avec nous sur les champs italiens ces mêmes principes pour lesquels, depuis de si longues années, ils vont errants par tous les pays d'Europe, objet de l'admiration et de la sympathie de tous les peuples généreux. Il était juste que cette sympathie, plus vive et plus ancienne chez les Italiens, se manifestât, au milieu des circonstances actuelles, dans toute sa plénitude, telle qu'elle se cachait au fond des cœurs.

« J'ai donc l'honneur de proposer à la sanction de Votre Majesté un décret, qui institue une Légion polonaise, composée, pour le moment, d'un seul bataillon de 600 hommes et d'un escadron de 120 chevaux.

« Il est vrai que, comme il s'agit d'une nouvelle dépense, il serait désirable que cette création fût sanctionnée par une loi du Parlement, mais les circonstances ne permettent pas d'ajourner la formation de cette Légion jusqu'au moment où elle pourrait être discutée et votée par les Chambres législatives. Le ministre espère qu'elles approuveront, selon l'usage des États constitutionnels, ce que le gouvernement de Votre Majesté a cru de son devoir de faire exécuter promptement.»

III

C'est sans doute le rapport sur lequel a été rendu le décret du 22 janvier 1849. Il porte le même numéro que la note Zamoyski du 13 janvier. Sans attendre la signature du décret royal, Zamoyski s'occupe des cadres de la future Légion et du choix des officiers qu'il enverra recruter des soldats jusqu'à Constantinople. Il écrit le 12 janvier 1849 au ministre :

« Le général Chrzanowski propose de nommer officiers de la Légion polonaise :

« 1^o Le capitaine Slawianowski (Michel) actuellement à Gênes ;

« 2^o Et M. Milewski, entré comme volontaire en août 1848 dans le régiment de Savoie, à Turin.

« Ces deux officiers pour se rendre à Constantinople.

« 3^o Le sous-lieutenant d'artillerie polonaise Domaszewski (Alexandre), qui a présenté une demande pour être admis dans l'artillerie sarde, actuellement à Gênes.

« 4^o Le sous-lieutenant Michniewicz (Joseph) actuellement à Gênes.

« 5^o Et le lieutenant Derengowski, de la Légion étrangère d'Algérie, actuellement à Paris.

« Ces trois derniers pour être employés à Paris, Marseille et Strasbourg. »

Le 13 janvier, nouvelle lettre au Président du Conseil :

« Je ne voudrais point vous importuner et cependant pour réaliser votre désir, je ne puis laisser passer un jour sans solliciter les ordres nécessaires.

« J'ose donc vous demander de vouloir bien, dès ce soir au Conseil, si la chose est possible, décider M. le ministre de la guerre à faire écrire au général Chrzanowski dans le sens que j'ai tracé dans la *note* qui vous a été portée ce matin, conformément au désir que vous m'aviez exprimé. Il serait nécessaire que M. le Ministre de la guerre et vous-même, Monsieur le Président, voulussiez sans délai me faire part des ordres qui seront donnés, afin que je puisse aussitôt y conformer mes démarches.

« Je voudrais surtout faire partir de Gênes, le 20 *janvier* pour Constantinople, nos deux officiers, sans quoi nous perdons dix jours jusqu'au prochain bateau.

« Si Monsieur le Ministre de la Guerre veut écrire demain au général Chrzanowski, nous serons à temps pour les expédier, mais un jour de retard nous en fera perdre dix !

« Ceci me fera pardonner mon insistance et vous

disposera, Monsieur le Président du Conseil, à accueillir la nouvelle expression de mon respect.

« Le Colonel ZAMOYSKI. »

Dès lors, les décisions ministérielles se succèdent rapidement et le 14 janvier le ministre de la Guerre envoie au lieutenant-général, chef d'Etat-Major général de l'armée, la dépêche confidentielle suivante :

« Le gouvernement du Roi ayant décidé de créer et d'organiser une Légion polonaise qui, pendant la guerre actuelle, fasse partie de l'armée, et Sa Majesté ayant approuvé cette détermination, le ministre entend déployer tout son zèle à activer la formation de cette Légion.

« Pour atteindre ce but sur les bases qui ont été adoptées à cet égard, je dois vous inviter à choisir cinq officiers polonais, parmi ceux qui résident tant à Gênes qu'à Turin et à les mander le plus tôt possible au ministère, d'où ils seront envoyés à l'étranger recruter leurs compatriotes aptes au métier des armes.

« Il est inutile de vous dire que cette mission spécialement de confiance doit être remplie par des officiers aussi probes qu'intelligents, doués d'une prudence qui puisse suppléer au besoin au défaut d'instructions trop peu détaillées.

« Je m'abstiendrai pour le moment d'énumérer les conditions auxquelles les Polonais doivent se soumettre pour être engagés dans cette Légion. Ces conditions seront à la hauteur de la générosité de qui les offre et dignes par conséquent de satisfaire les exigences raisonnables de qui les accepte.

« Je dois en même temps porter à votre connaissance que M. le colonel Breanski, attaché à l'état-major général, cesse de remplir ses fonctions actuelles pour se charger de celles qui lui sont confiées relativement à l'organisation de la susdite Légion.

« Persuadé de votre empressement à exécuter ces instructions, etc. »

Le même jour, le ministre avise le colonel Breanski qu'il vient d'être choisi pour une mission spéciale et le 15 janvier Chrzanowski adresse au Ministre de la Guerre les propositions suivantes :

« Alexandrie, 15 janvier 1849.

« En exécution des ordres que vous m'avez signifiés par votre note n^o 7 (confidentielle), j'ai l'honneur de vous proposer les officiers polonais suivants qui, à mon avis, pourront remplir les conditions requises pour la mission qu'on voudrait leur confier :

« *Constantinople.* Przyluski, Stanislas, major de cavalerie, dont la solde sera portée à celle de capitaine. — Slawianowski Michel, capitaine d'infanterie, dont la solde sera portée à celle de lieutenant. — Janowicz François, lieutenant de cavalerie. — Michniewicz Joseph, lieutenant d'infanterie. — Sandecki Florian, sous-lieutenant de cavalerie.

« Tous ces officiers sont actuellement à Gênes et je leur envoie l'ordre de se rendre au plus tôt à Turin.

« Quant au colonel Breanski, il partira demain, selon l'ordre qu'il a reçu.

« Veuillez agréer mes hommages très dévoués.

« Le lieutenant général, chef d'état-major général.

« CHRZANOWSKI.

« Prince Witold Czartoryski, lieutenant d'état-major général (1).

« En faire part au commandant général de l'armée » (2).

La désignation du prince Witold Czartoryski s'explique par le fait que son père entretenait à Constantinople un agent permanent et y jouissait de beaucoup d'influence. Au moment d'entrer en campagne, Zamoycki avait bien les cadres d'une Légion, il manquait totalement de soldats. De là, la nécessité d'envoyer recruter des émigrés polonais un peu partout. Les officiers chargés de ce soin reçurent chacun leurs instructions. Le prince Witold Czartoryski emportait le document suivant :

« 18 janvier 1849.

« Pour activer l'organisation d'une Légion polonaise au service du gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, le conseil des ministres, avec l'approbation préalable de Sa Majesté, a décidé de charger quelques officiers polonais distingués du recrutement à l'étranger de leurs compatriotes.

« Sur la proposition catégorique du chef d'état-major général, j'ai l'honneur de vous informer que vous

(1) En marge, à l'encre, et d'une autre écriture du ministère de la Guerre.

(2) Au crayon. Ces annotations signifient que la désignation de Czartoryski eut lieu en dehors de Chrzanowski.

êtes au nombre des dits officiers à destination de Constantinople.

« Une feuille particulière d'instructions fixe les conditions nécessaires pour être admis à faire partie de ce corps spécial.

« A votre arrivée à Constantinople, vous vous rendrez chez le ministre de Sa Majesté accrédité auprès de la Sublime Porte pour vous informer de ce qu'il aura à vous communiquer par ordre du gouvernement du roi.

« Deux autres de vos compatriotes sont chargés de la même mission et la direction générale en est confiée au major de cavalerie M. Stanislas Przyluski.

« Dans l'espoir que vous réussirez, etc. ».

Des lettres identiques furent adressées à M. Florian Sandecki, sous-lieutenant de cavalerie ; à M. Stanislas Przyluski, avec cette phrase en plus : « Vous êtes chargé de la direction générale de cette mission. »

La tâche d'entraîner le gros des émigrés, qui se trouvaient en France, fut dévolue au major Slawianowski, auquel le Ministre de la Guerre donna les pouvoirs suivants, en date également du 18 janvier 1849 :

« Pour activer l'organisation d'une Légion polonaise au service du gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, le Conseil des ministres, avec approbation préalable de Sa Majesté, a décidé de charger quelques officiers polonais distingués du recrutement à l'étranger de leurs compatriotes.

« Parmi ces officiers, c'est vous, Monsieur, qui êtes

choisi pour prendre la direction du recrutement en France. Vous aurez la coopération de MM. François Janowicz, lieutenant de cavalerie et Joseph Michniewicz, sous-lieutenant d'infanterie, le premier à destination de Marseille, le second de Strasbourg. Vous vous rendrez dans le même but à Paris, où vous prendrez les arrangements nécessaires avec le ministre de Sa Majesté et avec M. le prince Czartoryski. Le ministre précité vous donnera, le cas échéant, des instructions ultérieures en plus de celles que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluses, auxquelles vous et les deux autres officiers sus-indiqués, vous devrez vous conformer.

« Au moment de votre départ, on vous soldera par anticipation, contre quittance, la somme de deux mille francs, dont vous devrez rendre compte à votre retour.

« Dans l'espoir que vous réussirez dans cette noble entreprise, etc.»

Le Ministre de la Guerre, de Sonnaz, avertit le même jour son collègue des affaires étrangères d'avoir à recommander ces officiers à qui de droit à Constantinople :

« M. le major Przyluski et le sous-lieutenant Sandeckki sont partis ce matin pour Constantinople, munis des instructions nécessaires et chargés de s'occuper là-bas de recruter de leurs compatriotes pour former la Légion polonaise que l'on sait. Le Prince Czartoryski, lieutenant au corps royal d'Etat-major général, les accompagnait comme volontaire.

« Les officiers sus-dits ont été priés de se présenter au ministre de S. M. auprès de la Sublime Porte et de se conformer à tout ce qui leur sera ultérieurement prescrit au moyen de ce ministre par le gouvernement du roi.

« Maintenant que la Légion dont il s'agit est, grâce aux dispositions prises, instituée de fait et que son organisation fonctionnera bientôt, ne serait-il pas nécessaire, vu que le Parlement n'est pas encore réuni, qu'un décret royal en prescrivît expressément la formation ?

« En informant de tout cela Monsieur le Président du Conseil des ministres, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et en prenant la liberté de lui adresser la question qui précède, le soussigné, etc. »

Le ministre de la guerre soulevait une question délicate. On procédait au recrutement d'une Légion qui n'avait aucune existence légale. Zamoycki avait déjà réclamé un décret royal. Le ministre des affaires étrangères comprit la portée de cette observation et chargea M. le chev. de Sonnaz, ministre secrétaire d'Etat pour la guerre et la marine, de libeller le décret nécessaire :

« Turin, 19 janvier 1849.

« Le soussigné ministre secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères exprime les plus sincères remerciements à M. le chev. de Sonnaz, ministre, pour la nouvelle que, par sa note d'hier, il a bien voulu lui donner du départ pour Constantinople de Messieurs le major Przyluski, le sous-lieutenant Sandecki et le prince

Czartoryski dans le but de former la Légion polonaise, dont il est tant question ; il ne doute pas que, grâce au zèle de ces militaires si distingués et aux prudentes instructions que vous leur avez données, cette importante mission ne soit bientôt couronnée du plus heureux succès.

« Et afin que la formation de ladite Légion ait une base plus solide également au point de vue financier, le soussigné, se rangeant à votre avis et considérant que le Parlement ne siège pas actuellement, opine pour que la création dont il s'agit soit sanctionnée par un décret royal.

« M. le chevalier de Sonnaz est donc prié de préparer la rédaction des dispositions nécessaires et de la soumettre dans son premier rapport à l'approbation de Sa Majesté et il le prévient que s'il n'avait pas d'audience demain, le soussigné s'empresserait à l'audience du lendemain matin, avant onze heures, de les présenter lui-même à la signature de Sa Majesté.

« En attendant, le soussigné saisit cette occasion de vous renouveler l'expression de sa haute considération.

« Le premier officier,

« S. BATTAGLIONI ».

IV

En attendant, le colonel Breanski fit approuver le 19 janvier une note relative à l'enrôlement des volontaires polonais pour la Légion :

« Des trois officiers destinés à se rendre en France pour

réunir des hommes pour la Légion polonaise, le capitaine d'infanterie Slawianowski Michel, se rendra à Paris, le lieutenant de cavalerie Janowicz François, à Marseille, le sous-lieutenant d'infanterie Michniewicz Joseph, à Strasbourg. Le capitaine Slawianowski sera muni, outre l'ordre et l'instruction de M. le ministre de la guerre, d'une lettre pour l'envoyé sarde à Paris. Cet envoyé du roi aurait ordre de faire part au gouvernement français de la résolution prise par son gouvernement de compléter sa Légion polonaise par des volontaires polonais résidant en France. Il aurait également ordre de s'entendre avec le prince Adam Czartoryski pour régulariser cet enrôlement, dirigé dans son exécution par le capitaine Slawianowski et de demander au gouvernement français les facilités nécessaires à cet effet.

« Ces trois officiers ne pourront commencer leurs opérations qu'après autorisation du gouvernement français ; ce sera à l'envoyé sarde de presser cette autorisation.

« On peut évaluer les frais de route pour Paris à fr	180
« Autant pour Strasbourg	180
« Pour Marseille	100
« Autant pour le retour	460
« Séjour d'un mois, à 6 fr. par jour, pour les trois	540
« Frais de correspondance, de bureau et im- prévus fr. 200	600
« Total fr.	<u>2060</u>

« Une somme de fr. deux mille serait donc avancée à ces trois officiers, dont ils rendront compte.

« Il y a toute raison de croire que le gouvernement français prendra sur lui d'ordonner la concentration, l'entretien et le paiement des frais de route, par feuille de route, des hommes engagés pour la Légion. Si pourtant les dépenses étaient reconnues nécessaires par l'envoyé sarde, sur la représentation du capitaine Slawianowski, cet envoyé serait autorisé à faire ces dépenses. »

Il s'agissait de porter ce fait à la connaissance de l'émigration polonaise. Les deux documents suivants furent lithographiés et répandus à profusion. Le lecteur remarquera que Breanski se déclare chargé de « donner une plus grande extension à la Légion polonaise en Italie », alors que celle-ci avait quitté le Piémont et qu'il cherchait à en créer une autre de toutes pièces.

« Turin, 20 janvier 1849.

« Compatriotes,

« Le gouvernement sarde a enfin compris que la cause italienne est fortement liée à la cause polonaise. L'instruction ci-jointe que j'ai reçue vous apprendra que ce gouvernement a résolu de former une Légion polonaise de différentes armes, avec les insignes nationaux et qu'il a désigné pour son organisateur le colonel Breanski.

« Par suite de considérations politiques, le gouvernement français veut ignorer la formation de la Légion polonaise ; cependant, mu par les sentiments de la

sympathie qu'il ne cesse de nous témoigner, il accorde, à tout Polonais qui le demandera, un passeport gratis jusqu'à la frontière et des frais de route, et, par une circulaire récente, le ministre de l'Intérieur vient de donner des instructions dans ce sens à tous les préfets.

« Que, par conséquent, ceux de nos compatriotes, qui ont une bonne santé et le désir de servir militairement, prennent des passeports jusqu'à la frontière, en se dirigeant sur l'une des quatre villes ci-dessous où ils trouveront :

« A Paris, le capitaine Slawianowski, 16, passage Dauphine.

« A Strasbourg, le lieutenant Michniewicz, hôtel de la Pomme d'or.

« A Lyon, le lieutenant Janowicz.

« A Genève, M. Patek, 2, quai des Bergues.

« Ces Messieurs sont chargés de recevoir les volontaires et d'ajouter 75 centimes, par étape, jusqu'à la frontière sarde, à la somme octroyée pour chaque étape par le gouvernement français.

« Ces officiers sont dans l'obligation de vérifier jusqu'à quel point chaque volontaire est apte au service soit comme soldat, soit comme sous-officier.

« Ce n'est qu'après s'être présenté à l'un de Messieurs les officiers ci-dessus mentionnés qu'un volontaire pourra se considérer comme accepté dans la Légion. Le passeport de chaque volontaire devra être visé par l'un de Messieurs ces officiers.

« Ceux de nos compatriotes qui désirent partager le sort de la Légion polonaise en Italie trouveront, chez

chacun de Messieurs les officiers sus-mentionnés, une instruction particulière, quant au voyage et à l'accomplissement des formalités qu'exige de nous le gouvernement sarde.

« M. SLAWIANOWSKI.

« Capitaine de l'armée sarde, chargé de porter la nouvelle de la formation de la Légion et de faciliter le voyage des volontaires s'enrôlant ».

« *Teneur de l'instruction générale.*

« Le gouvernement sarde, accueillant la proposition du général de division Chrzanowski, chef de l'état-major général de l'armée sarde et aujourd'hui général en chef, a résolu de donner une plus grande extension à la Légion polonaise en Italie ; il m'a confié l'organisation ultérieure de cette Légion, qui se composera de différentes armes, et a envoyé de plusieurs côtés des officiers polonais pour annoncer à nos compatriotes que, dans les Etats du roi de Sardaigne, ils trouveront au sein des bataillons et des escadrons polonais en voie de formation les moyens de se perfectionner dans le métier des armes en vue du service ultérieur de leur propre patrie.

« Les conditions principales sont les suivantes :

« 1^o L'engagement sera pour la durée de la guerre.

« 2^o La solde sera la même que celle de l'armée sarde.

« 3^o Après la guerre, si la Légion devait se dissoudre chacun serait libre soit d'entrer dans l'armée sarde, soit de quitter le service, en recevant six mois de solde.

« 4^o L'uniforme sera bleu avec un col cramoisi et une czapka (1) cramoisie avec l'aigle blanc.

« 5^o La Légion ne sera pas disloquée en détachements séparés, mais formera toujours un seul tout sous un commandant polonais.

« 6^o En cas de blessure grave reçue au service, chaque militaire de cette Légion aura les mêmes droits à une pension que les militaires sardes.

« Si d'anciens militaires veulent participer à cette formation, il y aura à tenir compte de leur âge, de leurs forces physiques et de leur conduite.

« Les jeunes gens d'une certaine éducation et instruction formeront des compagnies séparées, comme de cadets, où l'instruction militaire ultérieure leur sera assurée.

« Le nombre d'officiers nécessaires à un bataillon et à un escadron a déjà été complété au moyen d'officiers arrivés en Italie pendant le combat. Le gouvernement ne m'autorise donc pas à appeler d'autres officiers, tant qu'il ne se réunira pas un contingent d'hommes suffisant pour compléter un bataillon et un escadron.

« Messieurs les officiers de l'ancienne armée, qui désirent être admis dans les bataillons et escadrons qui doivent plus tard se former, n'ont donc pas à arriver ici, sans avoir préalablement communiqué au capitaine Slawianowski, délégué à Paris, leurs états de service et obtenu une convocation. Ils s'exposeraient autrement à une déception sensible dans un pays qui

(1) Bonnet carré polonais.

n'offre aucunes facilités pour se procurer des emplois privés.

« Turin, le 20 janvier 1849.

« Félix BREANSKI. »

Breanski rééditait un pastiche des précédentes conventions qu'Adam Mickiewicz avait fait ratifier par les gouvernements italiens. Seulement chez Mickiewicz le côté moral primait tout, ici c'est le côté matériel qui domine. La première et la seule Légion d'Italie, — car celle de Breanski ne naquit jamais que sur le papier, — entrevoyait déjà un retour en armes sur le sol natal, tandis que Breanski ne voyait là que le germe d'une école militaire. La Légion de Mickiewicz avait un symbole et des règlements intérieurs pleins de fraternité qui en faisaient une personne morale. La Légion de Breanski, à quelques détails d'uniforme près, eût été un corps auxiliaire stipendié. Et quand ces médiocres concessions furent-elles obtenues ? A la veille du désastre de Novare. Et lors même que ce désastre n'eût pas eu lieu et que la lutte eût continué en Italie, on y aurait eu le spectacle de deux Légions polonaises, l'une n'ayant que le nécessaire en fait d'officiers, mais riche en soldats, l'autre surabondante en officiers, mais sans soldats. On consent à être officier parfois pour l'avancement et une haute solde, on n'est soldat volontaire que si une étincelle morale vous met le feu à l'âme.

Le 21 janvier, le ministre de la guerre adressa au lieutenant François Janowicz la lettre suivante : « Sur la proposition de M. le chef d'état-major général, j'ai

l'honneur de vous confier la charge de coopérer au recrutement de vos compatriotes, afin de former une Légion polonaise au Service de S. M. le roi de Sardaigne.

« Les conditions requises par l'administration dans ce corps spécial sont consignées dans une feuille d'instructions particulières, dont une copie vous sera transmise par M. le capitaine Slawianowski, auquel est confiée la direction dudit recrutement en France.

« Votre destination est Marseille, et, autant que besoin sera, vous recevrez du capitaine Slawianowski instructions plus détaillées, directions et avis.

« En comptant sur votre zèle et votre capacité pour l'heureux succès de ce projet, je vous prie, etc. »

Le ministre des affaires étrangères dut enfin notifier à l'ambassadeur sarde à Paris que Charles-Albert allait créer une Légion polonaise. Il ne touchait pas un mot de l'assistance que l'ambassadeur pourrait donner directement aux émigrés, lui recommandant simplement de s'entremettre auprès du gouvernement français pour qu'il accordât aux Polonais le trajet gratuit jusqu'à la frontière, en même temps qu'il avisait son représentant à Paris de la mission confiée aux officiers de recrutement délégués en France. Cette dépêche est du 21 janvier : « Le conseil des ministres, y est-il dit, a décidé, avec l'approbation de Sa Majesté, d'organiser, au service du gouvernement de Sa Majesté, une légion polonaise, qui fera partie de l'armée pendant la guerre.

« Pour la réussite de ce projet, on a envoyé à Constantinople des officiers polonais recruter de leurs com-

patriotes. Dans ce même but et en même temps on dépêchera en France M. le capitaine Michel Slawianowski, qui devra s'entendre là-dessus avec vous et avec M. le prince Czartoryski. (1)

« M. le Président du Conseil vous a donné les instructions nécessaires pour vous servir de règle dans les démarches que vous entreprendrez dans le but d'obtenir, quant à ce recrutement, des facilités du gouvernement de la République française ; aussi je me borne à vous faire savoir que M. Janowicz, lieutenant de cavalerie et M. Michniewicz, sous-lieutenant d'infanterie, ont été adjoints à M. le capitaine Slawianowski, l'un à la direction de Marseille et l'autre à celle de Strasbourg. »

Le décret royal tant attendu, relatif à la Légion polonaise, qui adoptait, presque sans modifications aucunes, les propositions formulées par le comte Zamoyiski dans sa note du 12 janvier, parut le 22. Deux jours avant, le capitaine Slawianowski avait annoncé à ses compatriotes que Breanski organiserait la Légion. Le gouvernement piémontais abandonnait entièrement au général Chrzanowski et au comte Zamoyiski le choix de tous les officiers de ce futur corps. Voici la teneur de ce décret :

« *Décret royal par lequel S. M. crée une Légion polonaise.*

« Charles-Albert,

« Par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre,

(1) Une lettre identique fut adressée à Strasbourg à Joseph Michniewicz, sous-lieutenant d'infanterie.

de Jérusalem, duc de Savoie, de Gênes, etc. Prince de Piémont, etc., etc.

« Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat aux départements de la guerre et de la marine avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1^{er}.

« Il est créé une Légion polonaise qui, durant la guerre, fera partie de l'armée.

Art. 2.

« La Légion, qui devra être de 725 hommes, sera composée d'un état-major, d'un bataillon, d'un escadron, organisés conformément au tableau annexé et signé par notre ordre du ministre secrétaire d'Etat aux départements de la guerre et de la marine.

« Les officiers d'état-major seront considérés comme appartenant à l'arme de l'infanterie.

Art. 3.

« Les simples soldats, ainsi que le petit personnel de la Légion seront exclusivement composés d'individus de la nation polonaise.

Art. 4.

« Les hommes admis à l'enrôlement devront justifier qu'ils sont aptes au service, tant par la moralité de leur conduite que par leurs capacités physiques.

« Ils ne devront pas avoir plus de 36 ans ni moins d'un mètre 534 millimètres, s'ils sont versés dans l'infanterie, ni moins d'un mètre 670 millimètres, s'ils sont versés dans la cavalerie.

Art. 5.

« La solde, les avantages et les rétributions attribués

à la Légion seront les mêmes que ceux attribués aux autres corps de troupe dans les armes respectives de l'infanterie et de la cavalerie.

Art. 6.

« L'engagement et la convention sont limités pour les officiers inférieurs et les soldats à la durée de la guerre.

Art. 7.

« La guerre terminée et la Légion dissoute, les officiers aussi bien que les officiers inférieurs et les soldats seront à leur choix ou bien versés dans les autres corps de l'armée (pourvu qu'ils soient parfaitement aptes au service) ou bien licenciés avec paiement de six mois de solde.

Art. 8.

Le personnel des officiers sera pour au moins les deux tiers de nationalité polonaise et pour le reste choisi sur la désignation du ministre de la guerre parmi les Italiens.

Les officiers d'administration devront être pareillement italiens.

« Le chef de la Légion, le major commandant du bataillon et le commandant de l'escadron devront être exclusivement polonais.

Art. 9

Autant que le comporteront les exigences du service et les circonstances de la guerre, la Légion polonaise restera réunie et devra s'administrer le moins possible séparément.

Art. 10.

« En cas de blessures graves nécessitant d'être réformés, tous les hommes de la Légion auront droit au même traitement et égards que les autres militaires de l'armée.

Art. 11.

« Les officiers, sous-officiers et soldats seront soumis au code pénal militaire et à toute la discipline en vigueur dans l'armée royale.

« Le ministre secrétaire d'Etat aux départements de la guerre et de la marine est chargé de l'exécution du présent décret.

« Turin, le 22 janvier 1849.

« CHARLES-ALBERT.

« SONNAZ.

« Enregistré au contrôle général aujourd'hui 26 janvier 1849.

« Signé : MORENO. »

V

Le 3 février, Breanski réclama la nomination du capitaine de cavalerie François Szemiot, qui venait d'être attaché à l'état-major général de l'armée. Le 6, il demanda que la frontière italienne soit ouverte aux Polonais, dénonçant le refus du commissaire des guerres à Gênes de délivrer des feuilles de route aux Polonais et celui du consul piémontais, à Genève, de viser les passeports des volontaires. Le 15, il réitéra ses réclamations :

« Monsieur le ministre, conformément aux ordres antérieurs, des volontaires polonais individuellement et un détachement sont sur le point de se mettre en route, s'ils ne sont pas déjà en marche, pour venir de France en Piémont, afin de compléter la Légion polonaise. J'ai l'honneur de prier votre Excellence de vouloir bien faire donner des ordres aux autorités de Chambéry où passeront ceux venant de Strasbourg et à celles de Gênes, où passeront ceux venant de Paris par Marseille, pour que ces Polonais soient dirigés sur Alexandrie, où se trouve actuellement le dépôt de ladite Légion.

« Je suis avec respect, Monsieur le ministre, votre très humble serviteur.

« Félix BREANSKI.

« Colonel attaché à l'état-major général de l'armée, chargé de l'organisation de la Légion polonaise. »

Cette fois, le ministre de la guerre pria le même jour son collègue des affaires étrangères de prendre les dispositions nécessaires :

« Il a été résolu, est-il dit dans ce document, au sein du conseil des ministres et établi ensuite par décret spécial, qu'une Légion polonaise sera créée au service du gouvernement de Sa Majesté et qu'elle fera partie de l'armée pendant la durée de la guerre.

« Pour réaliser ce projet, on a envoyé à l'étranger des officiers polonais, chargés de recruter leurs compatriotes.

« Or, comme ces nouvelles levées pénétreront dans

l'Etat par Chambéry et par Gênes, les uns provenant de Strasbourg et les autres de Marseille, pour rejoindre tous ensuite leur quartier fixé à Alexandrie, le soussigné, ministre secrétaire d'Etat à la guerre et à la marine, a l'honneur de prier M. le ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de faire en sorte que les autorités administratives des villes sus-mentionnées donnent les ordres nécessaires pour le libre passage des Polonais dont il s'agit. »

Cet empressement s'explique par le fait que c'est le 15 également que Charles-Albert signa le décret relatif à Chrzanowski :

« Charles-Albert,

« Par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre, de Jérusalem, Duc de Savoie, de Gênes, etc., Prince de Piémont, etc., etc.

« Sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat pour les affaires de guerre et de marine, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. — Le général baron Eusèbe Bava, présentement commandant en chef de notre armée, est nommé inspecteur général de la dite armée, sous réserve de régler plus tard ses appointements.

« Art. 2. — Le lieutenant général Chrzanowski, Albert, présentement chef d'état-major général de l'armée, est nommé général major de notre armée, aux appointements de huit mille quatre cents francs par an et avec une indemnité annuelle de frais de chancellerie et de représentation que nous nous réservons de fixer plus tard, en plus des avantages assignés à ce grade

par le règlement de service pour la troupe en campagne du 19 janvier 1833.

« Art. 3. — Le major-général chev. Alexandre della Marmora, inspecteur du corps des *bersaglieri*, est nommé chef d'état-major général de l'armée, aux appointements de sept mille deux cents francs par an et avec une indemnité annuelle pour chancellerie et frais de représentation de trois mille six cents francs, en plus des avantages assignés par le règlement de service pour la troupe en campagne du 19 janvier 1833.

« Art. 4. — Les sus-dits officiers généraux auront droit à partir d'aujourd'hui aux appointements et aux avantages qui leur sont assignés.

« Le ministre secrétaire d'Etat pour les affaires de guerre et de marine est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Turin, le 15 février 1849.

« CHARLES-ALBERT,

« Aug. CHiodo. »

Le 14 février à 9 h. du soir, Bava se plaignait au ministre de la guerre de ce que la dépêche du 11 courant qui l'avisait qu'il était dispensé du commandement en chef et qui lui parvint à trois heures du matin, omettait de spécifier à qui il aurait à remettre ce commandement. Le 15, le ministre, obtempérant au désir de Bava, lui annonça que c'est Chrzanowski qui lui succédait. Le 16, Chrzanowski écrit au ministre de la guerre : « Par suite de votre dépêche n° 2162 du 15 courant et d'après les ordres reçus de Son Excellence

le baron Bava, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai pris le commandement de l'armée en attendant les déterminations ultérieures du ministère. Le général Bava m'ayant fait connaître que le major général Alexandre Lamarmora est chargé de remplir à ma place les fonctions de chef d'état-major général, je lui en avais, puisqu'il se trouvait déjà à Alexandrie, immédiatement donné avis. »

Ce même jour Chrzanowski adresse au Président du Conseil une lettre dont un passage est très caractéristique, c'est celui où il déclare que si le début de la campagne n'est pas heureux, il n'y aura plus qu'à jeter le manche après la cognée. Contraire à la guerre qu'il allait entreprendre, il était plus contraire encore à toute idée de résistance à outrance après une première défaite.

« Monsieur le ministre, écrivait-il, le ministre de la guerre, par les lettres reçues aujourd'hui, ordonne au général Bava de me remettre le commandement et à moi de l'assumer. Si c'est une mesure provisoire, je n'ai rien à dire. Mais, en même temps, je reçois une lettre particulière du général Franzini, qui me dit que je suis nommé commandant en chef, et c'est cela qui me porte à vous soumettre, Monsieur le ministre, ma manière de voir à cet égard. Dans l'organisation d'une armée pour la guerre, la chose la plus importante est d'arranger le commandement aussi bien que permettent (*sic*) les individualités dont on peut disposer et ayant égard aux circonstances particulières dans lesquelles se trouvent le pays et l'armée. Plus je vois

l'armée piémontaise, plus je me vois confirmé dans l'opinion que j'avais, dès mon arrivée ici, que, pendant la guerre, la présence du roi à l'armée est d'une nécessité absolue, tant par rapport aux soldats que par rapport aux généraux et autres officiers. Je ne connais pas de général qui puisse raisonnablement se flatter d'avoir le même ascendant sur l'armée, dès le début de la campagne ; la composition de l'armée et l'époque où nous vivons ne se prêtent pas à cela, qu'un simple ordre du jour y suffise. Et cependant telle est la position générale que, si le début de la campagne n'est pas heureux, on ne peut plus avoir aucune espérance de finir la guerre avec avantage avec les seules ressources de l'Italie. D'un autre côté, si le souverain se trouve à l'armée et n'est pas en même temps comme un chef, cela entraîne des inconvénients très graves et très nombreux. Pour toutes ces raisons, il me paraît comme combinaison la plus avantageuse que le roi prenne le commandement de l'armée.

« Passant à la question qui m'est personnelle, si Sa Majesté et le gouvernement m'honorent de leur confiance, confiance qu'il sera de mon devoir de justifier, ma place naturelle serait celle de chef d'état-major, ou, ce que je préférerais, d'être nommé major-général de l'armée, comme cela se pratique si le souverain est commandant en chef. Car, de cette manière, libéré de tous les détails du service qui seront du ressort du chef d'état-major, je n'aurai que plus de temps à me vouer particulièrement à la direction des opérations et mouvements de la guerre. Resterait la question de respon-

sabilité. Les lois militaires de tous les pays la règlent d'une manière très sévère, seulement on applique rarement ces lois. Les généraux commandant les brigades et les divisions sont responsables pour leur bonne exécution des ordres reçus avec zèle et en employant toutes les forces qui sont à leur disposition. Ils ne sont responsables du succès que dans le cas où ils introduisent des changements dans les dispositions qui leur sont prescrites, tandis que les généraux qui sont à la direction, dès qu'ils s'en chargent, assument par là même la responsabilité pour le succès. Il est clair que cette responsabilité ne pèserait pas sur le roi, malgré qu'il serait commandant en chef ; elle pèserait seulement sur le major-général et sur le chef d'état-major. Ils deviennent en quelque sorte presque, avec d'autres dénominations, des ministres responsables pour les opérations militaires et ils ont, pour se débarrasser d'une responsabilité ultérieure, les mêmes moyens que les ministres.

« Daignez agréer, Monsieur le ministre, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

« Votre très humble et obéissant serviteur.

« Le Général CHRZANOWSKI.

« Alexandrie, le 16 février 1849. »

VI

Le prince Witold Czartoryski ne fit pas un long séjour à Constantinople. Il en ramena peu de monde, mais laissa les autres officiers chercher d'autres volon-

taires. Les listes de ces soldats présentent quantité de noms d'Israélites et, s'il est certain que quelques-uns d'entre eux avaient des sentiments de bons Polonais, beaucoup ne devaient s'engager que pour avoir le pain quotidien et sans aucune vocation pour l'héroïsme. Un rapport envoyé le 16 février de Constantinople par R. Tecco à Vincent Gioberti nous donne quelques indications sur ces essais, qui, en somme, n'aboutirent qu'à des semblants de résultats. Des émigrés devaient s'embarquer le 16 février pour Marseille et Gênes. « A peine, écrit Tecco, le prince Czartoryski fut-il parti que je m'occupai, avec toute la sollicitude et l'activité possibles, d'activer le recrutement en question en donnant, aux deux officiers restés ici dans ce but toutes les indications et tout l'appui imaginable, secondé en cela par l'excellent agent du prince Czartoryski, M. de Czayka. J'essayai en même temps d'obtenir toujours plus de condescendance de la Porte pour une opération délicate à effectuer sous les yeux en quelque sorte des représentants de l'Autriche et de la Russie, dont l'attention était malheureusement éveillée et qui semblaient s'être engagés à nous susciter de l'embarras. Nous ne tardâmes pas en effet à nous apercevoir de la guerre que l'on nous faisait par des émissaires à gages et par d'autres moyens qu'il serait fastidieux d'énumérer. Enfin, malgré tous nos soins et toutes nos précautions, quand nous nous trouvâmes avoir un certain nombre de recrues, l'activité des émissaires austro-russes arriva presque à atteindre le but qu'ils visaient en excitant un grand tumulte populaire autour du

local où se tenaient réunis nos Polonais, et il fallut toute la prudence et le sang-froid de leurs officiers et l'intervention en temps opportun de la police turque pour éviter la collision si ardemment désirée et qui aurait pu entraîner les conséquences les plus tristes et les plus compromettantes. Conscient dès lors du grand danger d'un renouvellement des mêmes scènes, si l'on n'expédiait pas au plus tôt les gens engagés, je commençai par les colloquer à bord de l'un de nos bateaux et m'employai aussitôt à hâter de mon mieux leur départ.

« J'espérais obtenir, grâce au général Aupick auquel je m'étais adressé, le passage gratuit ou du moins de grandes réductions à bord des paquebots français. Mais, à ma grande surprise, le ministre de France me répondit que, malgré son désir de m'obliger, les instructions reçues de son gouvernement ne lui permettaient pas d'acquiescer à ma demande.

« Déçu ainsi dans mon espérance, il me fallut songer à frêter un bateau marchand, et déjà toutes les dispositions avaient été prises pour que l'armement de ce bateau s'exécutât avec autant de soin que de secret. Cela n'empêcha pas nos ennemis d'en avoir connaissance, car ils nous épiaient, et, sur certains indices, je ne tardai pas à soupçonner d'abord et, grâce à certaines indiscretions, à avoir ensuite la certitude que l'ordre avait été donné à un vapeur de guerre russe, au mouillage, d'assaillir notre bateau, lorsqu'il sortirait du port. Réfléchissant aux graves conséquences qu'il y aurait à craindre en pareil cas, même si notre

bateau réussissait à repousser l'agresseur, je dus renoncer à mon projet d'expédition par bateau marchand, et je m'adressai de nouveau aux paquebots français, afin de pouvoir, moyennant quelques sacrifices d'argent et en payant les places, expédier du moins, au plutôt, une cinquantaine de recrues de choix, en évitant les graves complications et les incidents prêts à surgir, si on recourait à un autre mode de transport ou qu'on voulût les retenir plus longtemps sur les lieux. C'est donc à ce parti que je me suis arrêté et, aujourd'hui même, j'ai pris toutes les dispositions nécessaires pour embarquer sur le paquebot *Tancredi* cinquante-cinq Polonais, qui, sous les ordres du major S. Przymuski, seront conduits à Marseille, où ils devraient arriver le 28 courant et où je les recommande à notre consul, afin qu'ils puissent ensuite continuer leur voyage jusqu'à Gênes. L'officier Sandecki restera ici à l'affût de meilleures occasions, qui nous permettent une plus grande expédition et à peu de frais, si, comme je me crois fondé à le croire, vous voudrez bien, Monsieur le ministre, obtenir sur ces entrefaites du gouvernement français de nouvelles instructions, qui permettent à M. Aupick d'accorder le transport gratuit aux soldats polonais que nous serons à même d'expédier encore.

« Les deux cent vingt capotes de soldats envoyées par vos ordres, sont précisément arrivées hier à mon adresse et j'en ai tout de suite fait distribuer cinquante-cinq aux soldats qui, comme je vous l'ai dit, partent aujourd'hui, s'il ne se produit aucune difficulté au moment de l'embarquement, ainsi qu'on voudrait nous

le donner à craindre. Les mesures les plus efficaces et les mieux conçues ont cependant été prises pour éviter une semblable alternative et j'espère que nous y réussirons. J'adresserai plus tard au secrétariat royal la note des frais de voyage, nourriture, provisions et autres menues dépenses.

« Cette lettre, ainsi que deux autres dépêches qui vous sont également destinées, Monsieur le ministre, vous seront remises par M.le major Przyluski sus-mentionné ou expédiées par lui. Ce même officier aura l'honneur de vous donner de vive voix toutes les informations plus précises que vous pourriez désirer sur l'expédition et sur les chances et l'opportunité d'en faire d'autres. Si celle-ci réussit, comme je l'espère, ce sera un coup de main qui nous fera honneur et nous aurons dans l'opinion publique une compensation de toutes les peines que nous nous serons données. Je ne saurais finir, sans payer un petit tribut d'éloges aux officiers cités plus haut et à M. Marcel Cerruti, dont le précieux concours m'a été d'une grande utilité dans cette circonstance. Tous les employés de la légation ont montré beaucoup de zèle dans ces moments difficiles, et je me permets de les recommander à la continuation de votre précieuse bienveillance. Heureux de l'occasion de m'acquitter de mon mieux des ordres que vous voudrez bien me transmettre, j'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de me dire, avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

« R. TECCO ».

Le 21 février, la démission de Gioberti fut acceptée

et le ministre de la guerre, Augustin Chiodo, prit l'intérim des affaires étrangères et la présidence du Conseil. Les ambassades russe et prussienne protestaient si vivement contre l'appel aux Polonais qu'Augustin Chiodo céda et invita Slawianowski à interrompre ses opérations. Le 24 février, Zamoyski s'était déjà plaint de la nouvelle attitude du gouvernement. Breanski écrivit le 5 mars au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

« Le capitaine Slawianowski, chargé du recrutement pour la Légion polonaise, en mission à Paris, m'a prévenu, en date du 26 février dernier, qu'au moment où toutes les difficultés pour le transport des volontaires furent levées, M. Ruffini lui a donné l'ordre, le 23, de suspendre l'enrôlement.

« Le colonel comte Zamoyski avait obtenu du gouvernement français, pour chaque émigré polonais quittant la France, un passeport gratis et une petite indemnité de route, de manière que le gouvernement sarde n'aurait à ajouter que 0 fr. 75 par étape et une paire de souliers, ce qui monterait par homme marchant à pied à environ vingt-cinq francs, et allant par chemin de fer et autres moyens de transport accélérés environ à trente-sept francs les souliers compris.

« Je me berce de l'espoir que cet ordre sera rapporté, s'il ne l'est déjà, et que la fâcheuse impression qu'il a produite sur toutes les personnes qui ont contribué à écarter les considérations politiques dans cette circonstance en faveur de l'enrôlement et par sympathie pour le gouvernement sarde, disparaîtra.

« En attendant, les volontaires, qui furent enrôlés avant le 23, sont acheminés vers la frontière et ils entreront par Pont-de-Beauvoisin et Genève. Il est urgent, Monsieur le ministre, de prendre les mesures nécessaires pour diriger les hommes qui s'y présenteront sur Alexandrie.

« M. le lieutenant Janowicz, qui a été envoyé à Marseille, fut mandé par le capitaine Slawianowski à Lyon où sa mission est plus nécessaire. J'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de vous prier de vouloir bien le recommander au consul sarde résident dans cette ville.

« M. le major Przyluski est de retour de Constantinople, avec le premier détachement de 60 hommes ; un autre détachement, bien plus nombreux, le suivra dans dix jours sous les ordres du sous-lieutenant Sandecki. Le major Przyluski, destiné pour commander l'escadron de cavalerie de la Légion polonaise avec les émoluments de capitaine (puisque l'organisation ne prescrit pas d'officier supérieur pour ce poste) m'a écrit de Malte et il doit déjà être à Gênes, d'où il viendra de sa personne à Turin pour rendre compte de sa mission et recevoir des ordres ultérieurs.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le Président du Conseil, que j'ai fait un pareil rapport à M. le ministre des affaires étrangères et de vous prier de vouloir bien agréer les hommages les plus respectueux de votre très humble et obéissant serviteur.

« Le colonel BREANSKI ».

En marge de cette lettre, le ministre écrivit : « Le

contre-ordre donné à ce propos est maintenu, mais que l'on écrive à Paris officieusement pour que les enrôlés parviennent en Piémont. » Il s'agissait des enrôlements déjà faits, on renonçait à chercher d'autres recrues. Ainsi, la Légion était virtuellement supprimée avant même d'avoir pu se constituer ! Le 5 mars, le baron Perrone envoyait à Paris, à M. Ruffini, les instructions les plus formelles :

« Le général Chiodo a communiqué hier au soir au Conseil des ministres la lettre du colonel Zamoyski du 24 février. Le Conseil, tout en appréciant les excellentes intentions du colonel, persiste dans sa dernière résolution, c'est-à-dire de ne diriger sur le Piémont que les Polonais qui avaient déjà reçu des engagements au moment où cette résolution vous a été communiquée. Je vous prie de vouloir bien faire connaître cette décision à M. le colonel, en y ajoutant les expressions flatteuses que son zèle et son dévouement à la cause italienne méritent. Je vous prie aussi de lui dire, pour mon compte particulier, les choses les plus aimables. »

A la veille de Novare, malgré la haute situation de Chrzanowski, on ne voulait plus des Polonais, ce qui démontre une fois de plus que s'appuyer sur Charles-Albert, c'était bâtir sur le sable. Il n'y eut d'admis qu'une poignée d'émigrés déjà arrivés ou sur le point de franchir la frontière et qui ne prirent part à rien. L'intendant général écrivait à propos de ces derniers au ministre :

« Gênes, 5 mars 1849.

« Monsieur le ministre. Hier, sont arrivés en cette

ville cinquante-neuf Polonais commandés par le major Przulski.

« Pour les caserner momentanément dans cette ville, on a préparé le couvent de la Paix et tout a été disposé pour que, conformément aux instructions données par le ministre des affaires étrangères dans sa dépêche du 2 courant, ils puissent être rapidement acheminés vers Alexandrie.

« Le lieutenant-général commandant des troupes n'a donc pas cru devoir acquiescer à la demande qu'ils avaient faites de s'arrêter ici jusqu'à mercredi pour y attendre des sous-officiers, qui sont en route pour venir les rejoindre ici.

« Leur départ est fixé à demain et une ordonnance à cheval a été expédiée à Isola del Cantone pour enjoindre auxdits sous-officiers de s'arrêter là et d'y attendre les autres Polonais qui, ayant à franchir quatre étapes, n'arriveront à Alexandrie que dans quatre jours à partir de demain. »

Le 22 mars, le consul de Malte écrit au ministre des affaires étrangères que Sandeckî ramène de Constantinople quinze soldats sur le vapeur l'*Hellespont* ; le ministre les fait envoyer à Alexandrie ; le 25 il ordonne aux fonctionnaires sardes de laisser les Polonais franchir la frontière, en limitant leur nombre total à cent et en ajoutant que ce sera l'accomplissement d'engagements pris à l'égard de ces volontaires par des circulaires approuvées par le ministre de la guerre. En marge, il est écrit : « Ce serait contraire aux stipulations de l'armistice. » En un mot, ces volontaires ou furent

repoussés ou ne parvinrent à destination que pour être licenciés. Quelques-uns, par faveur, entrèrent dans les rangs de l'armée italienne.

VII

Cette armée allait marcher à l'ennemi. Le 15 mars, Lamarmora publiait cet ordre général de l'armée : « Le chef de l'état-major général porte à la connaissance de l'armée que la direction suprême des affaires de la guerre ayant été confiée au lieutenant général major de l'armée chev. Albert Chrzanowski, sur la proposition du Président du Conseil des ministres, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre et de la marine, Sa Majesté a ordonné que tous les ordres pour les opérations de guerre soient donnés exclusivement au nom dudit général major, qui en aura toute la responsabilité. »

Le 14 mars, Chrzanowski publia la proclamation suivante :

« Quartier général principal d'Alexandrie.
« Soldats !

« Les jours de trêve sont passés, nos vœux sont exaucés. Charles-Albert retourne à la tête de vos vaillantes colonnes. L'armistice est dénoncé et les jours de gloire pour les armes italiennes vont recommencer.

« Soldats ! Le moment est suprême, volez à la bataille qui sera pour vous sûrement une victoire.

« Accourez à l'exemple de vos princes, qui combattent à vos côtés ; accourez à la voix de votre roi, qui

vous guide, accourez et montrez à l'Europe que vous êtes non seulement le rempart de l'Italie, mais encore les revendicateurs de ses droits.

« A l'approche de vos armes, les pleurs des populations opprimées se changeront en cris de joie et vos frères délivrés se précipiteront dans vos bras partager l'ivresse du triomphe obtenu.

« Soldats, plus votre élan sera grand, plus courte sera la lutte et plutôt, couronnés de lauriers, vous rentrerez au sein de vos familles, fiers d'une patrie libre, indépendante et heureuse.

« Le lieutenant-général, général major de l'armée

« CHRZANOWSKI ».

La journée de Novare fut un désastre. « Chrzanowski, écrit un des historiens de cette campagne, étranger aux mœurs et à la langue du pays ne cherchait pas à connaître son armée ni à se faire connaître d'elle, à lui inspirer confiance, à relever son moral. D'un caractère froid, d'un extérieur peu imposant et peu militaire, il n'avait rien de ce qu'il fallait pour agir sur l'esprit des soldats ; il ne se montrait jamais et se livrait dans le silence du cabinet à des détails d'organisation qui l'absorbaient et le détournaient de son vrai rôle de commandant en chef. Il semblait convaincu que la guerre était impossible. On ne doit pas se charger de la conduite d'une guerre si l'on est persuadé que l'on n'a presque aucune chance de réussir » (1).

« L'armée de Chrzanowski était dispersée sur une

(1) *Histoire de la Campagne de Novare en 1849, par l'auteur de Custozza*. Turin, 1850.

ligne de deux cents kilomètres. La seconde faute de Chrzanowski était de confier le poste important de la Cava, la clef du Piémont, au général Ramorino, dont on se méfiait. Ramorino devait se trouver à la Cava avec la division lombarde pour empêcher le passage du Gravellone et pour se replier sur le gros de l'armée en cas d'attaque par des forces trop supérieures. Le général, au lieu de remplir des ordres si clairs, tirailla contre les Autrichiens, dina tranquillement à Stradella, n'envoyant que le soir un officier à Chrzanowski pour l'informer de ce qui s'était passé. En réponse, il reçut l'ordre de remettre le commandement de sa division au général Fanti et de venir au quartier général pour y rendre compte de sa conduite. En effet, les opérations du général Ramorino ne peuvent être justifiées. En 1831, en Pologne, au lieu de se réunir à la grande armée comme il en avait reçu l'ordre, il marcha en sens inverse et déposa les armes en Autriche. Cela lui avait assez réussi pour qu'il crut pouvoir recommencer. Une juste mort fut la punition de ce forfait » (1).

« Si cette Légion que Mickiewicz a formée eut compté au lieu de deux cents hommes, fut-ce dix mille hommes, dit le comte Tarnowski, cela eût-il changé l'issue de la bataille à Novare ? » (2)

Et pourquoi pas ? De moindres forces, au moment décisif, ont souvent changé l'issue d'une bataille.

L'un des auteurs militaires italiens qui ont apprécié

(1) *Guerres et Révolutions d'Italie en 1848 et 1849*, par le comte Edouard Labiński. Paris, 1852.

(2) *Przegląd Polski*. Cracovie, 1895.

avec le plus d'impartialité le rôle de Chrzanowski en 1849, le lieutenant-colonel Charles Mariani, burine cette conclusion qui sera l'arrêt de la postérité : « Il fallait évoquer les forces vives du pays. Or, cette guerre ne fut pas ce qu'elle aurait dû être, c'est-à-dire une guerre nationale. Chrzanowski avait répondu à Josti, député du Parlement sub-alpin qui lui fut envoyé avant la journée de Novare avec une lettre des ministres pour s'entendre avec lui sur la façon d'appeler la Lombardie aux armes *di non voler sapere di sollevazione, nè di sollevati* » (1). Pas d'insurrection ! Pas d'insurgés ! Rien en dehors des forces régulières et constituées, tel fut le programme, en Pologne comme en Italie, de ce général, qui a toujours été le découragement incarné. Sans les volontaires, la Sicile et Naples seraient restés aux Bourbons et il n'y aurait pas d'Italie une. Avec du feu sacré, Chrzanowski aurait pu vaincre en 1849, mais il n'en possédait pas une étincelle. Ramorino, bouc émissaire du désastre, fut fusillé le 22 mai.

Le 24 août Chrzanowski annonça à l'armée qu'elle allait prochainement être licenciée :

« Ordre du jour à l'armée.

« Du quartier général principal.

« Novare, 24 mars 1849.

« Officiers et Soldats !

« Le roi a abdiqué.

(1) *Le guerre de l'indipendenza italiana dal 1848 al 1870*
vol. II. Turin, 1882.

« Les préliminaires de la paix se débattent et, sous peu, vous retournerez dans vos foyers.

« Soldats ! En attendant ce jour, vous qui avez si courageusement combattu pour votre roi, vous lui devez de vous serrer fidèlement autour de vos drapeaux.

« Vous vous devez à vous-même de conserver cet ordre et cette discipline, sans lesquels l'armée perdrait l'estime de ses compatriotes et celle de ses ennemis.

« Soldats ! Je faisais appel hier à votre courage ; c'est aujourd'hui à votre cœur que je m'adresse, certain que vous répondrez de la même façon à ma voix.

« Le lieutenant-général général major de l'armée.

« CHRZANOWSKI ».

Le lendemain, il écrit au ministre de la guerre :

« Borgo Manero, 25 mars 1849.

« J'ai l'honneur de vous transmettre un ordre du jour par lequel j'ai annoncé aux troupes l'abdication de S. M. le roi Charles-Albert, déclarée dans la soirée du 23 du mois courant.

« Novare ayant été occupée de force par l'ennemi dans la matinée du 24, le quartier-général a été transféré ce même jour à Momo et aujourd'hui à Borgo Manero.

« Le roi Victor-Emmanuel a pris le commandement de l'armée et, vu les circonstances de la guerre, il est convenu avec le maréchal Radetzki d'un armistice qui sera signé demain et dont le ministre Cadorna soumettra le texte au conseil des ministres.

« Je me réserve de vous faire connaître les disposi-

tions prises pour la retraite des troupes et le transfert successif du quartier général principal.

« Le lieutenant-général général major de l'armée.

« CHRZANOWSKI. »

Le 26, il signait l'armistice par lequel le Piémont s'interdisait d'avoir un corps polonais à son service.

La convention d'armistice entre les armées sarde et autrichienne portait :

« Art. 1^{er}. — Le roi de Sardaigne donne l'assurance solennelle qu'il se hâtera d'entrer avec S. M. l'empereur d'Autriche dans des négociations d'un traité de paix, dont cet armistice est le préliminaire.

« Art. 2. — Le roi de Sardaigne licenciera, aussitôt que possible, tous les corps composés de Lombards, Hongrois et Polonais, sujets de S. M. l'empereur d'Autriche, avec faculté de garder dans son armée un certain nombre d'officiers des corps sus-nommés à son choix. Le feld-maréchal comte Radetzky promet de demander à S. M. l'empereur d'Autriche une amnistie en faveur des militaires sus-nommés, Lombards, Hongrois et Polonais, à leur rentrée dans les Etats de l'Empire. »

L'art. 3, réglait l'occupation par l'armée autrichienne, durant l'armistice, des terrains situés entre le Pô, la Sesia et le Tessin, de même que de la moitié de la place d'Alexandrie par un corps de 18.000 hommes d'infanterie et de 2.000 hommes de cavalerie de troupes impériales. L'art. 5 stipulait le retrait de la flotte sarde des eaux de l'Adriatique sous quinze jours ; l'art. 6,

la réduction à bref délai de l'armée sarde sur le pied de paix. L'art. 7 portait que, fort de son droit de déclarer la guerre et de traiter de la paix, le roi de Sardaigne déclarait ce traité d'armistice inviolable.

La dite convention était datée de Novare, 26 mars 1849 et signée d'une part par le feld-maréchal Radetzky et de l'autre par Victor-Emmanuel et le major-général de l'armée royale Chrzanowski.

La princesse Christine Trivulce de Belgiojoso adressa de Rome, le 12 avril, à Adam Mickiewicz une lettre qu'il inséra dans *la Tribune des Peuples* (1) et où elle disait : « A-t-on bien suivi en France les courtes phases de cette campagne ? Sait-on que Radetzki avait déclaré son intention de se porter directement sur Turin ? Sait-on que les troupes piémontaises, campées sur la rive droite du Pô et du Tessin, ignoraient complètement l'existence de l'armée autrichienne campée sur la rive gauche, si bien qu'à Gênes, à Turin et dans toutes les villes du Piémont, on considérait la déclaration de Radetzki comme une vaine gasconnade et l'on croyait fermement que l'armée autrichienne s'était retirée vers Vérone et Mantoue ? Sait-on que toutes les dispositions des généraux piémontais furent prises conformément à cette croyance gratuite ? Sait-on que les quatre-vingt mille hommes dont se composait l'armée piémontaise prête à entrer en campagne, furent distribués sur une étendue de soixante et quelques milles, formant une ligne vraiment mathématique, c'est-à-dire sans profondeur, tandis que deux corps assez con-

(1) N° du 26 avril 1849.

sidérables en flanquaient les extrémités ? La lutte dura plus de vingt-quatre heures entre un corps d'armée de trente-cinq mille hommes compacts et une poignée d'hommes, car les deux côtés de l'armée piémontaise, loin de venir au secours de leurs frères, demeurèrent quelque temps interdits, puis s'écrièrent qu'ils étaient trahis et se dispersèrent à travers champs. La moitié de l'armée piémontaise avait disparu, mais il restait encore le corps des Lombards, Piémontais et Hongrois commandés par le général Ramorino, formant de quatorze à quinze mille hommes ; le corps des chasseurs et tirailleurs commandés par le général Larmarmora, stationnés vers Plaisance et qui n'avaient pris part à aucun combat. Ne pouvait-on avec de pareilles forces occuper la Lombardie, en attendant le secours des Vénitiens, des Toscans et des Romains ? Si la guerre eut été conduite avec bon sens et bonne foi de la part du Piémont, Radetzki devait trouver sa perte au fond du Piémont. Il aurait dû exécuter une nouvelle retraite de Russie et cela sans être Napoléon ».

VIII

Les détachements polonais recrutés par les officiers auxquels Zamoyski avait confié ce soin entrèrent en Piémont trop tard pour prendre part à la guerre. Ils seraient venus plus tôt qu'ils eussent trouvé le gouvernement ayant changé d'avis et déjà décidé à ne plus recourir à leur dévouement. Ils furent internés à Acqui jusqu'à ce que le ministère ait eu le loisir de

prononcer la dissolution de la Légion, conformément à l'armistice du 16 mars. Contrairement à ce qu'on lui a souvent reproché et à tort, Zamoyski s'entremet de son mieux auprès des autorités italiennes pour adoucir l'amertume de la situation d'émigrés condamnés à déposer leurs armes avant de s'en être servi. Le 23 avril, il remit au ministre la *note pour mémoire* que voici : « D'après un état de situation du 14 avril dernier, dressé par le major Wroblewski, commandant de la Légion Polonaise, l'effectif de cette Légion, actuellement stationnante à Acqui, s'élève à deux cent cinquante-neuf hommes, dont cent cinquante officiers. Mais, d'après un ordre de l'Intendant général, une partie seulement, savoir cent soixante-et-un hommes sont considérés comme régulièrement engagés. Le reste, quatre-vingt-dix-huit hommes, arrivés au corps postérieurement au 16 mars, sont envisagés seulement comme *agrégés*. De ce nombre sont :

« 9 officiers nommés pour la Légion par décret du 22 mars, et

» 89 sous-officiers et soldats, venus soit de France soit de Constantinople sur engagement exprès, contracté avec des officiers de la Légion, chargés expressément de cette mission par le ministre de la guerre les 18 et 22 janvier de cette année.

« Total 98.

« Quel que soit le sort réservé à ce corps par les décisions ultérieures du gouvernement, la justice et l'intérêt du bon ordre demandent également que ces

hommes soient incorporés régulièrement dans la Légion polonaise et que M. le ministre de la guerre veuille bien ordonner à l'intendant général de les considérer comme appartenant à la Légion et de faire délivrer pour eux les effets d'habillement et d'équipement nécessaires, sans lesquels ils resteraient dans un complet dénuement. Le major Wroblewski écrit que l'esprit dans la Légion est généralement très bon et très militaire. »

C'était beaucoup d'optimisme ; plus des deux tiers des soldats, recrutés à Constantinople et Israélites, ni équipés ni armés, ne se connaissant guère entre eux et ne connaissant pas du tout leurs officiers, formaient un ramassis d'individus sans cohésion aucune.

Le ministre de la guerre ajouta à la note de Zamoyski l'observation que « le décret du 22 janvier porte qu'en cas de dissolution, on payerait à chaque individu six mois de solde. Actuellement, la dissolution n'a pas encore été décrétée. »

Les volontaires lombards demandaient à retourner chez eux. Les Polonais crurent également qu'ils toucheraient six mois de solde et regagneraient la France. Ils s'impatientèrent vite. Des désordres éclatèrent que le commandant d'Acqui signala au ministre le 29 avril :

« Dès que le commissaire de guerre a communiqué les dispositions du 21 courant à la Légion polonaise d'environ deux cent soixante hommes cantonnée dans cette ville, elle s'est mutinée, de sorte qu'elle ne veut plus écouter ses officiers, qui font tout leur possible

pour les contenir. Ils vont disant que le gouvernement leur avait promis, par le décret du 22 janvier 1849 six mois de gratification de paie en cas de dissolution de la Légion ; ils trouvent injuste la disposition ci-dessus du 21 courant émanée du ministère de la guerre et ils promènent ainsi leurs plaintes, s'unissant aux personnes mal intentionnées du pays et maugréant contre le gouvernement.

« Depuis plusieurs jours, ils commettent des désordres, escaladant les murs de leur quartier, forçant la garde ; passent la nuit dehors, tentent de s'introduire à la dérobée dans les maisons et mettent toute la ville sens-dessus dessous ; on les voit errer, pendant la journée, d'une ferme à l'autre, contraignant les habitants à leur fournir vin et nourriture, insultant les femmes, les propriétaires et en arrivant jusqu'à enfoncer les portes des demeures dont l'entrée leur est refusée.

« Je me suis présenté à eux. J'ai fait mon possible pour leur persuader que les dispositions en question ne s'appliquaient qu'aux individus qui voulaient volontairement les accepter ; ils ne furent tranquilles qu'un seul jour et recommencèrent ensuite leurs premières mutineries, s'enhardissant jusqu'à tirer des coups de fusil, à la grande épouvante de la population. Aussi, pour éviter de plus graves incidents, leur ai-je fait reprendre toutes les cartouches.

« De sérieuses collisions se sont également produites avec les Lombards. Il y a eu des blessés ; plusieurs d'entre eux ont été emprisonnés, mis à la disposition de l'auditeur de guerre, mais tout a été inutile, rien

n'a pu les arrêter. Je me trouve aujourd'hui réduit à n'avoir que quatre-vingt-dix individus du dépôt du 18^e régiment d'infanterie et cinq carabiniers royaux. Je me suis adressé à M. le commandant général de la division pour avoir un renfort de troupes, afin de pouvoir, le cas échéant, contenir par la force tous ces indisciplinés.

« Il faut que je fasse connaître à Votre Excellence que la moitié de cette Légion se compose de très mauvais sujets, ainsi que le reconnaît son commandant lui-même, et surtout quarante-cinq Israélites sont des gens de la pire espèce. Il serait donc à désirer que le gouvernement leur accorde la gratification qu'ils sollicitent et les éloigne du pays, attendu que leur présence cause un grand préjudice à la société et à la moralité.

« Je n'ai pas manqué d'en informer M. le commandant général de la division, afin de parer aux inconvénients qui pourraient résulter à l'avenir de cette situation.

« Je crois aussi prudent de transmettre directement tous ces détails à votre ministère.

« J'ai l'honneur de me dire, avec le plus profond respect.

« Le colonel commandant,

(Signature illisible).

A la lettre du 29 avril 1849 du commandant de la province d'Acqui, le ministre répond que les Polonais ne sont pas dans le cas prévu par le décret du 22 janvier, car il n'y a pas démission, donc pas six mois de paie,

mais congé accordé sur demande, donc quinze jours de gratification. D'ailleurs ces incidents paraissent avoir été grossis, car le 1^{er} mai le général Sonnaz, commandant la division, écrivit d'Alexandrie au ministre de la guerre, que « des dernières informations reçues sur les agissements des individus composant la Légion polonaise, il résulte que les rapports adressés par le commandant de la ville et de la province d'Acqui ont été assez exagérés et n'exigent pas les mesures qu'il réclame, c'est-à-dire l'envoi d'une force de troupes royales. »

IX

Le ministère piémontais ne se hâtait pas de trancher la question de la Légion polonaise et les soldats supportaient mal l'incertitude où ils étaient. Ils supposaient les six mois de solde acquis à celui qui demandait son congé, tandis que celui-là seul y avait droit à qui le ministre notifierait qu'il ne l'acceptait pas dans les rangs de l'armée régulière italienne.

Le ministre récrivit le 1^{er} mai à M. le commandant de la ville et de la province d'Acqui :

« S. E. le général commandant de la division d'Alexandrie m'informe de son côté des désordres commis par plusieurs individus de la Légion polonaise dont votre lettre du 29 avril dernier me donne les détails, désordres provenant d'une fausse interprétation des dispositions contenues dans la dépêche ministérielle du 21 du mois passé. J'ai chargé S. E. le général com-

mandant précité de tâcher de faire clairement expliquer à la Légion polonaise la teneur de ladite disposition. Car si l'on y donne faculté de congé aux militaires des corps lombards en instance d'avoir la latitude de se rapatrier, on n'a pas à empêcher de profiter de cette mesure les Polonais qui auraient le même désir et se trouveraient dans les mêmes conditions, c'est-à-dire voudraient quitter le service militaire et ceci uniquement en vue de seconder ceux qui seraient mus par des motifs particuliers. On n'a en effet pris encore aucune résolution de libération du service des troupes lombardes, qui puisse donner lieu à des individus de se plaindre de ce qu'on n'ait pas observé les stipulations du décret royal.

« J'ai ensuite pressé S. E. de procéder au prompt et sévère châtement des gens coupables de ces désordres regrettables et à aviser aussi aux moyens d'en prévenir le retour.

« En portant à votre connaissance toute cette affaire, je compte en toute confiance sur votre activité et sur votre concours pour obtenir le résultat sus-indiqué.

« J'ai l'honneur, etc.

Il donna communication de cette lettre au comte Zamoyski, et pour qu'il fût exactement informé des faits et parce que ses explications devaient servir de réponse aux observations du 23 avril de Zamoyski.

La plupart des soldats brûlaient de quitter Acqui, dans l'espoir d'aller combattre sous les drapeaux de Bem et de Dembinski. C'est ce que le major Wro-

blewski exposa au ministre dans une lettre d'Acqui du 21 mai 1849 :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la liste nominative des soldats congédiés de la Légion polonaise.

« Le motif qui les a déterminés à prendre ce parti est, ce me semble, l'espoir de pouvoir se rendre en Hongrie pour pouvoir prendre part à la guerre de ces derniers contre l'Autriche, d'autant plus que la conclusion de l'armistice permettait de présumer que la guerre serait terminée ; ainsi ils croyaient avoir rempli leurs engagements envers le gouvernement de Sa Majesté et être autorisés à demander leur congé. Je puis assurer Votre Excellence qu'ils étaient tous animés du meilleur esprit envers le gouvernement. Quant à la taille, on peut dire seulement qu'elle était moyenne et l'âge de 24 à 36 ans.

« Ceux qui sont allés en France et en Lombardie sont tous arrivés à leur destination, excepté un seul nommé Icko Leybowicz, mort à l'hôpital à Asti. L'officier chargé de conduire le détachement en Suisse n'est pas encore revenu ; je ne puis, par conséquent, rendre compte à Votre Excellence de ce détachement.

« Je suis, etc.

« Le major commandant la Légion polonaise,

« J. WROBLEWSKI. »

Mais, faute de moyens, plus d'un soldat sorti des rangs de la Légion, s'attardait en route et le gouvernement sarde redoutait que ces Polonais ne se mêlâs-

sent à quelque mouvement révolutionnaire local et le nouveau ministre de l'intérieur se préoccupa d'organiser le départ des Polonais du royaume et écrivit le 16 mai au ministre de la guerre :

« Après que ce ministère eut, par sa circulaire du 21 avril dernier, accordé aux militaires engagés dans la Légion étrangère la faculté d'obtenir leur libération du service, plusieurs d'entre eux, qui appartenaient à la Légion polonaise firent demander et obtinrent leur licenciement. Il appert que maintenant plusieurs individus de cette catégorie, au lieu de sortir du royaume, y restent disséminés ; quelques-uns séjournent dans cette ville même, où les retiendrait un comité, qui les y garde dans l'espoir d'utiliser bientôt leurs aptitudes militaires.

« Dans l'intérêt de l'ordre et de la sûreté publique, le gouvernement doit se mettre en mesure de pouvoir faire surveiller de près ces étrangers démissionnaires du service militaire, afin de tâcher qu'ils repassent la frontière.

« A cet effet, le soussigné, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, s'adresse à M. le chev. Morezzo della Rocca, ministre secrétaire d'Etat à la guerre et à la marine, pour le prier de lui faire parvenir, le plus tôt possible, les noms des militaires démissionnaires de la Légion polonaise avec tous les renseignements de nature à le renseigner sur la direction qu'on leur aura indiqué de prendre en leur signifiant leur congé ou bien sur la localité où ils peuvent avoir établi leur domicile.

« En même temps, le soussigné vous prie de vouloir examiner s'il n'y aurait pas lieu, pour parer, dans l'intérêt public, à toute éventualité fâcheuse, d'adopter le système que les militaires affectés à la Légion étrangère, qui désormais obtiendraient leur congé, fussent dirigés en pelotons, sous la surveillance de quelque officier ou sous-officier sur la frontière par laquelle ils déclareront vouloir sortir de l'Etat.

« En attendant votre réponse, etc.

« Le premier officier,

« DI SAN MARTINO ».

Mais une autre difficulté surgit. Les pays voisins se refusaient à recevoir les Polonais que l'Italie leur renvoyait. Le commandant de Suse avisait, le 20 juin, le général commandant la division de Turin de l'incident suivant :

« Suze, 20 juin 1849.

« Un peloton d'environ cent Polonais, congédiés par notre gouvernement avec indemnité de six mois de solde, conformément au décret du 22 janvier 1849, sont dernièrement partis de la ville d'Acqui pour se rendre en France.

« Arrivés à la frontière de Briançon, ils furent, je ne sais pour quelle raison, repoussés sur le territoire italien. A la suite de ce contre-temps, l'officier, également polonais, qui les accompagnait, remit à chacun d'eux sa quote-part de la susdite indemnité et s'éloigna en les laissant ainsi isolés.

« Ces Polonais se trouvent maintenant en cette ville

et, en raison de cet incident, ils réclament de nouveaux subsides.

« Le commissaire de police, en l'absence de M. l'Intendant, a écrit à cet égard au ministre de l'intérieur.

« Le colonel commandant,

« LOPEZ ».

Le général Sonnaz décida alors de diriger ces émigrés sur la Suisse et écrivit au ministre de la guerre le 24 juin 1849 :

« M. le commandant de Suse m'écrit que les individus polonais arrivés dans cette ville et qui ont été repoussés de la frontière française, sont au nombre de quatre-vingt-six ; que seize d'entre eux, qui n'avaient pas droit à l'indemnité de six mois de solde, sont déjà repartis par la voie du Mont-Cenis, munis du passeport nécessaire et avec une indemnité de route ; que cinq se sont acheminés séparément sur Turin, on ne sait dans quel but ; et que soixante-cinq sont encore présentement à Suse. Interrogés s'ils voulaient reprendre le service militaire, six seulement en exprimèrent le désir, comme Votre Excellence pourra le constater d'après le tableau ci-inclus que j'ai l'honneur de lui soumettre (1). Les cinquante-neuf autres préfèrent

(1) Soldats Ans Taille.

Milano,	68	37	demande à passer dans les vétérans.
Ferrari,	30	40	demande à entrer dans la cavalerie.
Adamaszek	25	37	demande à entrer dans l'infanterie (porté à l'ivrognerie).
Hoendrowski	25	37	demande à entrer dans l'infanterie.
Rutkowski,	22	37	demande à entrer dans la cavalerie.
Piernikiewicz,			demande à entrer dans le corps des douaniers.

« Le colonel commandant la province.

« Suse, 23 juin 1849. »

être rapatriés, et, dans ce but, ils demandent qu'on leur octroie, sur l'indemnité qui leur a été accordée par disposition ministérielle du 22 mai dernier, n^o 442, division des opérations militaires, une somme correspondante à leurs frais de route jusqu'à la frontière suisse, puisqu'on ne les a pas laissés pénétrer en France.

« Ayant ainsi répondu à la lettre de Votre Excellence j'ai l'honneur, etc.

« Le général d'armée commandant la division,

« DE SONNAZ ».

La Suisse ne fut pas plus hospitalière comme cela ressort de la note suivante, en réponse à la lettre de Sonnaz du 24 juin. « Je porte à votre connaissance : que ceux qui désirent se rendre en Suisse seront expulsés comme l'ont été ceux qui ont essayé d'entrer en France, ces deux gouvernements ne voulant absolument pas les admettre. On devra par conséquent s'abstenir d'acquiescer aux intentions formulées par les cinquante-neuf individus en question, qui auront à prendre d'autres résolutions.

« Quant aux six individus qui souhaitent rester dans le royaume, il y aura à leur donner les destinations suivantes, savoir :

« *Soldat Milano*, 68 ans : admis dans les vétérans et invalides et par conséquent envoyé à Asti avec feuille de route ;

« *Soldats Ferrari et Rutkowski* : enrôlés dans le 7^e régiment de cavalerie et envoyés avec feuille de route à Savigliano.

« *Soldats Adamaszek et Hændrowski* : enrôlés dans le 3^e régiment d'infanterie au dépôt à Suze.

« *Piernikiewicz* : ce ministère ne pouvant le caser, il y a à chercher une autre solution. »

X

En dehors du choix de Chrzanowski pour le commandement de l'armée piémontaise, le seul résultat de l'énergie dépensée pour créer une Légion polonaise au service de Charles-Albert fut l'acceptation de quelques officiers dans l'armée sarde. Ils ne jouirent pas longtemps des situations qui leur avaient été attribuées. Le 23 janvier 1850, le ministre de la guerre avisa le général de Sonnaz, qui commandait la division d'Alexandrie que « vu la grande réduction de l'armée exigée par les circonstances où se trouve le trésor, et considérant que la Légion polonaise se trouve supprimée depuis plusieurs mois par le fait de l'armistice de Novare, Sa Majesté, par décret du 22 janvier courant, a décidé que, conformément à ce qui s'est pratiqué à l'égard des autres corps piémontais, tous les officiers qui ont appartenu à la sus-dite Légion, sont à partir du 16 janvier courant, mis en disponibilité par suite de réduction de corps en vertu de son décret du 23 juillet dernier ».

Cette mesure atteignit les officiers suivants : Stanislas Przybylski, major de cavalerie ; François Janowicz, lieutenant ; Florian Sandecki, sous-lieutenant ; Joseph Wroblewski, major d'infanterie ; Norbert Iz-

bicki, capitaine ; Félix Bialkowski, capitaine ; Michel Slawianowski, capitaine ; Louis Zaborowski, lieutenant ; Victor Sandecki, sous-lieutenant ; Robert Sienkiewicz, sous-lieutenant ; Jean Lapinski, sous-lieutenant ; Charles Milewski, sous-lieutenant ; Joseph Michniewicz, sous-lieutenant ; Charles Bednowski, sous-lieutenant ; Jean Jablonowski, sous-lieutenant, et de plus Charles Mensinger, chapelain et Pierre Bruno, domestique. Le 15 avril 1850, par décret signé de Victor-Emmanuel et d'Alphonse Lamarmora, « le colonel de cavalerie comte Ladislas Zamoyski est dispensé de tout service ultérieur, sans conservation de grade ni de droit à porter l'uniforme. » Le même jour un décret identique est rendu concernant le comte Krasinski.

Lors des complications orientales, Zamoyski s'occupa de la création d'un régiment polonais au service de l'Angleterre. Il sollicita du gouvernement piémontais l'autorisation pour les officiers polonais en disponibilité de faire partie de cette nouvelle organisation. Il obtint du ministre de la guerre en 1856 la disposition suivante :

Militaires autorisés à prendre du service dans la Légion anglo-polonaise :

- « Breanski chev. Félix, colonel en retraite.
- « Janowicz François, lieutenant en disponibilité.
- « Sandecki Florian, sous-lieutenant, —
- « Michniewicz Joseph, sous-lieutenant —
- « Slawianowski Michel, capitaine —
- « Bialkowski Félix, capitaine —

« Le gouvernement du roi conserve à chacun de ces officiers sa position actuelle, conformément à la loi et aux règlements.

« La guerre terminée et la dite Légion dissoute, si l'officier rentre dans le royaume immédiatement après ladite dissolution, le gouvernement du roi l'admettra à jouir de la solde de disponibilité, pension ou subside dont il était pourvu auparavant, pourvu qu'entre temps sa conduite ne l'en ait point rendu indigne ; en preuve de quoi, il devra présenter des certificats authentiques délivrés par les autorités anglaises compétentes. »

Lors du licenciement des cosaques ottomans au service turc, mais à la solde de l'Angleterre, Zamoyski écrivit au général Lamarmora, ministre de la guerre :

« Scutari, 12 août 1856.

« Mon général,

« La division polonaise des Cosaques du Sultan est licenciée. Les officiers polonais de l'armée royale sarde que S. M. le Roi de Sardaigne avait daigné autoriser à servir sous mes ordres, retournent conséquemment en Piémont. Je me fais un devoir de signaler à Votre Excellence les services importants que le général Breanski nous a rendus tant dans le travail de l'organisation de la division que bientôt après dans celui bien plus difficile et heureusement accompli du licenciement. MM. le major Bialkowski, les capitaines Slawianowski, Janowicz et Sandecki et le lieutenant Michniewicz ont également donné par leur service la plus entière satisfaction. Ils sont tous munis de démissions approu-

vées par le général anglais Storck agissant comme commissaire britannique pour le licenciement de la division. J'ose prier Votre Excellence de faire connaître au Roi la conduite honorable de ces officiers de son armée et de renouveler à Sa Majesté, avec l'expression de mon profond respect, celle de mon dévouement.

« Veuillez agréer, mon général, l'assurance de ma très haute considération.

« Le Général ZAMOYSKI. »

Des principaux auxiliaires du comte Zamoyski, Breanski revint vivre et mourir à Paris, Slawianowski sollicita et obtint une amnistie russe. L'ambassadeur de Russie écrivit en 1859 à La Marmora :

LÉGATION IMPÉRIALE
DE RUSSIE

« Turin, 30 Juin
12 Juillet 1857.

« Mon général,

« M. Slawianowski, émigré polonais de l'année 1830, se trouvant aujourd'hui au service de Sardaigne en qualité de capitaine en disponibilité, je prends la liberté de m'adresser à votre obligeance, en priant Votre Excellence de vouloir bien me fournir des renseignements qui me sont nécessaires sur la conduite de cet officier durant son séjour dans ce pays.

« Agréer, mon général, l'assurance de ma haute considération.

« Comte de STACKELBERG. »

Lamarmora répondit au comte de Stackelberg le 14 juillet 1859 :

« Monsieur le ministre,

« M. Slawianowski n'a pas réellement servi dans l'armée sarde. Le 24 mars 1849, il entra dans la Légion polonaise qu'on avait créée quelque temps auparavant et qui fut dissoute quelques jours après. Il a depuis conservé le brevet de capitaine et la demi-solde du même grade. Par conséquent, je le connais peu ; mais les notes et les informations que j'ai sur son compte lui sont très favorables ; aussi j'ai lieu de croire que c'est un officier honorable et qui ne se mêle pas de politique.

« Voilà les seules notions que je suis à même de fournir à Votre Excellence, en réponse à sa lettre du 12 courant mois que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

« Veuillez agréer, Monsieur le comte, l'expression de ma haute considération.

« LAMARMORA ».

En résumé, le comte Zamoyski fit preuve de beaucoup de ténacité et d'entregent, mais une Légion polonaise subordonnée au bon plaisir de la Cour de Turin était certaine d'être sacrifiée un peu plus tôt ou un peu plus tard aux convenances diplomatiques des autres cabinets. Elle ouvrait un débouché temporaire à l'activité d'un certain nombre de militaires polonais et rien de plus.

CHAPITRE XI

LA LÉGION POLONAISE EN TOSCANE

Les Polonais, repoussés de Gênes, débarquent à Livourne. — Leur refus d'y prendre part à une tentative insurrectionnelle. — Pourparlers avec le gouvernement toscan. — Michel Chodzko signe une convention avec ce gouvernement. — Réclamations du gouvernement russe. — Tracasseries du ministre de la guerre d'Ayala. — Arrivée à Florence des légionnaires polonais de Turin. — Incidents de Marradi. — Manifeste de Modigliano. — Fuite du Grand-Duc. — Nouvelle convention signée par Siodolkowicz. — Le détachement de Fijalkowski parvient à Florence. — Triomphe de la réaction en Toscane. — La Légion polonaise abandonne le Grand-Duché.

I

Ses longs stages en Piémont et en Toscane sont les épisodes les plus sombres des fastes de la Légion. Elle avait à y lutter contre les difficultés inhérentes à une organisation qui ne reposait que sur des sacrifices et contre le découragement qu'engendrait une situation politique qui empirait sans cesse. Les manœuvres des cabinets étrangers et du parti aristocratique polonais la plaçaient sous le coup d'un licenciement immédiat.

A ces perplexités morales venaient s'ajouter ce que les légionnaires redoutaient le plus : le repos forcé. Il

leur restait leur consolation habituelle dans les moments critiques, c'est-à-dire la perspective d'une occasion d'ajouter quelques rayons à la splendeur de l'aurole nationale. En attendant, la lutte interrompue si malheureusement par l'armistice Salasco et toujours à la veille d'être reprise, semblait fuir devant eux comme un mirage insaisissable. Or, dans le feu de l'action, les divergences d'opinion s'harmonisent, les calculs personnels s'ajournent, les rivalités se changent en émulation. La fraternité des champs de bataille et le partage des mêmes dangers élèvent l'âme au-dessus des mesquineries quotidiennes. L'inaction, au contraire, aigrit les esprits, détrempe les courages, ouvre une libre carrière aux compétitions et enfante des froissements de toutes sortes.

Ces considérations préliminaires nous ont paru nécessaires au moment où nous allons examiner comment fut rempli par la Légion l'entr'acte entre les combats en Lombardie et les combats à Rome. Il nous faudra plus d'une fois faire un retour en arrière. Pendant près de cinq mois, la Légion eut son drapeau et son colonel en Piémont et un détachement à Florence, auquel l'accueil qui lui était fait semblait présager qu'elle trouverait ces conditions de développement que Turin lui refusait.

Nous avons vu ce détachement repoussé de Gênes et nullement certain qu'on lui permettrait de descendre sur un point quelconque du littoral italien. Quelle n'eût pas été son inquiétude, s'il eût su que le ministre intérimaire des affaires étrangères de Toscane, Giorgini,

effrayé de l'effervescence qui se manifestait à Livourne, appelait contre une poignée d'émigrés polonais la France à son secours ! « Je m'empresse, répondit à Giorgini le 28 août le ministre de France à Florence, Benoît Champy, de vous accuser réception de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier et par laquelle vous me demandez d'obtenir du gouvernement français que des forces navales viennent le plus promptement possible stationner dans le port de Livourne, dans le seul but d'empêcher que des débarquements d'hommes étrangers à la Toscane ne puissent s'effectuer et porter de nouveaux renforts à l'agitation qui règne malheureusement dans cette ville. » Le 30 août, Giorgini pousse un nouveau cri d'alarme et il écrit à Benoît Champy : « Le gouvernement reçoit aujourd'hui la nouvelle presque certaine que, dans la journée de demain, deux bateaux à vapeur *avec un nombre imposant d'hommes armés et sans drapeau* arriveront dans le port de Livourne. On croit que ces gens-là sont d'accord avec les factieux ». Et Giorgini renouvelait la prière d'ordres bien précis aux forces navales françaises afin d'empêcher de quelque manière que ce soit le débarquement de la bande signalée par lui.

Ce fut un véritable bonheur pour les légionnaires qu'en Avril 1848, Mickiewicz eut vu, à Florence, M. Benoît Champy et l'eut assez profondément remué pour que celui-ci se fut empressé d'annoncer au ministre des affaires étrangères à Paris qu'il avait conféré avec le poète polonais et lui avait promis « de servir de tout son pouvoir la cause à laquelle il s'était dé-

voué » (1). Non seulement M. Benoît Champy ne réclama point contre les volontaires polonais les rigueurs de l'escadre française, mais, avant même de les avoir vus, il se porta garant pour eux auprès du grand-duc. « Monsieur le ministre, écrivit-il à Giorgini, j'ai reçu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi une dépêche de M. le consul général de France à Gênes qui m'informe que le commandant du bateau français *le Périclès* ayant à bord quatre-vingts Polonais environ à destination de Gênes s'est vu dans l'impossibilité de les débarquer dans ce port, par suite du refus péremptoire opposé par Monsieur le gouverneur de la ville ; qu'en conséquence *le Périclès* sera dans la nécessité d'amener ces passagers à Livourne. Je m'empresse, Monsieur le ministre, de porter ces faits à la connaissance de Votre Excellence, afin que le gouvernement de S. A. R. le Grand-Duc prenne à l'occasion du débarquement possible de ces quatre-vingts Polonais les mesures que sa prudence et son humanité lui conseilleront. D'après les renseignements qui me sont parvenus, cette petite Légion serait animée des intentions les plus loyales et sa présence en Italie n'aurait d'autre but que de prêter appui à la cause de l'indépendance nationale. »

Outre les Polonais, *le Périclès* transportait quelques Italiens et, entre autres, un certain Torres, qui eut l'espoir de se concilier les Polonais en s'entremettant en leur faveur pour les embrigader ensuite sous ses ordres et les employer à soutenir la population de

(1) *Mémorial de la Légion polonaise de 1848*, t. I, p. 249.

Livourne soulevée contre le Grand-Duc. Nous verrons que Michel Chodzko déjoua ce dessein. Dans une lettre du 1^{er} septembre à Adam Mickiewicz, il relate ainsi les difficultés avec lesquelles il fut aux prises à Livourne : « Hier, à dix heures du matin, nous jetâmes l'ancre dans le port de Livourne. Je déclarai au capitaine que je n'irais pas plus loin et, revêtu de mon uniforme, je me rendis en ville. Le gouverneur est un certain Cipriani (1), dont on dit beaucoup de bien. Il reposait après les fatigues d'une nuit employée à calmer les agitations de la ville. Je ne voulus pas qu'on le réveillât, mais je laissais une note où je lui exposais notre situation et vos desseins. A mon retour, le capitaine se mit à me représenter qu'un refus était probable et qu'en ce cas sa responsabilité l'obligerait à nous garder à bord. Il proposait soit de le suivre à Civita-Vecchia, Malte, et ensuite Marseille, soit de se rendre à bord de la frégate *le Vauban* à l'ancre à quelques pas de nous et d'y attendre un mois durant si nous le voulions, l'autorisation nécessaire. Je m'arrêtai à un troisième parti, celui de débarquer malgré lui. Hauke trouva moyen de se faufiler au milieu des passagers ordinaires. Je l'avais chargé de nous envoyer des canots. J'ordonnai à mes hommes de se tenir ensemble en conservant leurs bagages sous la main et de déployer leur drapeau. Le capitaine vint me demander des explications. Je lui répondis que j'étais libre et que j'avais la force pour

(1) Lionetto Cipriani, né en 1814, se distingua dans la campagne de Novare, fut, en 1859, gouverneur général des Romagnes jusqu'à ce que ces provinces aient voté leur annexion au Piémont, et ensuite rentra dans la vie privée.

moi. Il s'éloigna en grommelant. Dix minutes après, le capitaine me manda dans sa cabine. Je le trouvai en uniforme et l'épée au côté. Il me montra par la fenêtre la frégate française et un peu plus loin une frégate anglaise et, au milieu, un petit vapeur. « Ce vapeur, me dit-il, est plein de volontaires italiens qui veulent débarquer à Livourne pour propager de là la révolution dans la Péninsule. Les frégates ne le leur permettent pas ». En cet instant, la porte s'ouvrit et un colonel, aide-de-camp du gouverneur de Livourne, entra en m'invitant à me rendre chez Cipriani. Le gouverneur me reçut avec une cordialité qui me rappela l'accueil des Milanais. Je m'empressai de retourner avec Hauke chercher nos compagnons. Nous voguâmes vers la ville, drapeau déployé. L'équipage français nous salua de ses acclamations. Sur la grande place, le général commandant la garnison vint à notre rencontre avec ses officiers, et me pria d'entrer dans le palais avec mes compagnons, qui furent un peu ébahis de tant de magnificence. Le gouverneur nous accueillit de la façon la plus affectueuse et nous annonça qu'il avait déjà pris les dispositions nécessaires nous concernant. Il termina par ces paroles : « En donnant cette poignée de main à votre commandant, c'est votre main à tous que je serre ». On nous a casernés dans un théâtre charmant. A six heures du matin, a déjà commencé l'exercice ; à midi, nous recevrons des armes. On nous fournit une nourriture abondante, on nous a même offert un *paolo* par tête, mais j'ai refusé. »

Les Polonais, on le voit, arrivaient à Livourne au

beau milieu d'une crise politique. Les patriotes italiens exaspérés par les succès des Autrichiens et l'abandon de Charles-Albert, rêvaient de renouveler la lutte en se passant au besoin du Piémont. Les Toscans souffraient de la mollesse qu'apportait dans les préparatifs militaires leur prince qui, malgré la douceur et la modération de son caractère, ne pouvait oublier sa qualité de grand-duc autrichien. Il avait, le premier, en Italie, suivi l'exemple de Pie IX et fait des concessions libérales, mais son libéralisme, comme celui du pape, n'allait pas jusqu'à sacrifier son pouvoir temporel. En voyant poindre l'unité italienne, il se rejeta en arrière et, quoiqu'en septembre 1848 il usât de beaucoup de dissimulation, ses sujets sentaient qu'il paralysait leur bonne volonté et ils préludaient par leurs agitations à son expulsion. Revenons aux lettres de Michel Chodzko :

« Livourne, 3 septembre 1848, 8 h. du matin.

« Nous avons reçu hier l'ordre de nous rendre à Florence, où le ministre auquel le gouverneur a transmis sur nous les renseignements les plus favorables, est on ne peut mieux disposé. Le voyage, qui aura lieu aux frais du gouvernement, n'est que de trois heures de chemin de fer. Pendant que j'étais à dîner chez le gouverneur, est venue la nouvelle de la rupture de l'armistice. La Toscane s'arme. Le grand-duc promet par une proclamation à son peuple, de consacrer son dernier sou et son dernier soldat à la cause de l'indépendance italienne. La population néanmoins se soulève. Hier, on s'est battu six heures durant. Nous

avons été accosté sur le paquebot par un général italien, Torrès, qui nous a prodigué des promesses et qui a fini par publier dans les journaux, comme s'il était notre chef, un appel aux habitants, afin que leurs souscriptions permettent de nous équiper et de nous armer en vue de secourir Venise. J'ai protesté immédiatement contre cette immixtion et ces quêtes. » Chodzko ajoute à onze heures du matin : « Un gouvernement provisoire vient d'être proclamé. Les autorités et l'armée se sont renfermées dans la forteresse. Nous ne pouvons partir avant que tout ne soit éclairci. »

La position des Polonais était vraiment délicate, sollicités qu'ils étaient en sens contraires par le grand-duc et par le peuple. Michel Chodzko se prononça pour une neutralité absolue :

« Il arriva trop souvent, écrit-il de Livourne le 6 septembre 1848, que les plus grands obstacles nous viennent de nos propres compatriotes. Ainsi nous sommes redevables de tout l'imbroglio Torrès à un certain Miniewski, agent de Zamoyski, qui ne s'était joint à nous que pour entraîner quelques légionnaires à nous quitter. »

Nous ne savons sur quoi Chodzko se fondait pour voir un agent de Zamoyski dans Miniewski qui peut-être agissait de son propre mouvement dans cette circonstance. Chaque tentative de nuire à la Légion était attribuée à ceux qui la desservaient à Turin, afin de la réduire à leur merci. En citant des plaintes et des accusations, dont nous ne sommes pas toujours en état de contrôler la vérité, nous n'ignorons pas qu'elles

peuvent plus d'une fois être inexactes ou exagérées, les griefs fondés inclinant souvent les gens à s'en créer d'imaginaires.

Un journal de Livourne s'était empressé d'annoncer en ces termes la présence des Polonais dans la ville : « Sur le paquebot postal : *le Périclès*, sont arrivés ce matin de Marseille environ cent Polonais. Un plus grand nombre de leurs frères, venant de Gênes, doit les rejoindre ici pour qu'ils aillent ensemble à Venise se placer sous les ordres de ce gouvernement. Le général Torrès est avec eux. Cette même colonne que notre gouvernement a laissée, sans aucune difficulté débarquer dans notre ville, ce dont nous le complimentons, n'eut pas la permission de descendre à Gênes, quoique le général Torrès et les Polonais, ses frères, aient versé leur sang pour la cause de l'Italie sous le drapeau de Charles-Albert. Que le gouvernement sarde dise une bonne fois s'il entend préférer la paix à la guerre et alors tant de braves qui accourent à la défense de l'Italie, sauront qu'ils ont ce gouvernement contre eux » (1).

Cette note émanait de Torrès qui se posait en chef de la Légion polonaise et annonçait qu'elle se dirigeait sur Venise, parce qu'il s'y rendait lui-même. Le 2 septembre il fit aux journaux de Livourne une autre communication que Michel Chodzko ne laissa pas sans réponse :

« Le général Torrès, est-il dit dans ce singulier document, commandant de la colonne de Polonais dont

(1) *Corriere Livornese*, n° 169 du 30 août 1848.

nous avons parlé dans un numéro précédent, laquelle accourt à la défense de Venise libre, est celui-là même qui, lors des incidents de Saint-Silvestre des 3 et 4 mai, partagea, à la tête de sa compagnie, avec nos volontaires toscans et avec les Napolitains, la gloire de ce très honorable fait d'armes en y déployant une grande expérience militaire et une valeur extraordinaire. (Voyez le *Corriere Livornese* n° 98 du 11 mai et le supplément publié à la suite de cet événement). De la lettre du général Torrès que nous avons publiée hier, il ressort que ces valeureux fils d'une infortunée et généreuse nation, qui, après avoir combattu pour la liberté et l'indépendance de l'Italie, vont encore aujourd'hui répandre leur sang pour la défendre dans son dernier retranchement, manquent d'armes. Le peuple livournais ne fera-t-il rien pour eux ? Si, grâce à lui, la colonne du général Torrès pouvait être armée, un de nos vœux les plus ardents serait exaucé et un acte qui, en même temps qu'il est utile et sied à la ville, lui fait tout autant honneur, aurait été accompli. La colonne ne s'arrête ici peut-être qu'un seul jour ; de là, la nécessité d'agir et d'agir immédiatement.

« *Les journaux La Patria et l'Alba ont affirmé que le général Torrès, à la tête d'une colonne de Polonais, est arrivé au milieu de nous pour aller prendre du service en Toscane.* Nous publions l'éclaircissement suivant :

Déclaration :

« Le bruit court que je suis venu en Toscane, avec nos frères polonais, pour prendre du service sous les ordres du gouvernement de ce pays. Je me fais un

devoir de démentir cette assertion, car je viens expressément de Paris, envoyé par les citoyens *Tommaseo* et *Tofani* pour m'engager sous le drapeau de Venise.

« TORRÈS.

« Livourne, 2 septembre 1848 » (1).

Voici le document dont Chodzko parle dans la lettre que nous avons citée plus haut et où il réduisait à néant les assertions de Torrès relatives à la Légion.

« Nous croyons, lit-on dans l'*Alba*, de notre devoir d'acquiescer à la prière que l'on nous adresse de publier la protestation suivante :

« Légion polonaise.

« Livourne, 3 septembre 1848.

« Conducteur en Chef.

« A M. le directeur du *Corriere Livornese*.

« Monsieur le Directeur,

« Les Polonais, qui jouissent depuis quelques jours de l'hospitalité de la ville de Livourne, ont lu avec étonnement dans votre numéro du 1^{er} septembre (n^o 170) la lettre que vous a envoyée M Torrès, à qui, par erreur sans doute, vous donnez le titre de général polonais (2).

« M. Torrès dit, dans cette lettre, que nous avons placé en lui notre confiance et il invoque, en notre nom, la sympathie du peuple de Livourne pour nous procurer, au moyen d'une souscription, des armes et des munitions.

« Il est de mon devoir, comme chef de la compagnie

(1) *Corriere Livornese*, n^o 171 du 2 septembre 1848.

(2) « C'est en effet une erreur involontaire. M. Torrès est Piémontais. » (Note de la rédaction du *Corriere Livornese*).

de la Légion polonaise qui se trouve actuellement en cette ville, de déclarer, au nom de mes compatriotes, que nous ne connaissons M. Torrès que pour l'avoir rencontré sur le paquebot à vapeur, qui nous a transportés de Marseille à Livourne et que depuis nous n'avons plus eu aucuns rapports avec lui. Nous ne l'avons jamais autorisé à recueillir des souscriptions en notre faveur et nous protestons hautement contre de semblables agissements de sa part.

« Permettez-moi, Monsieur le Directeur, d'ajouter, que nous sommes venus en Italie pour rejoindre nos frères d'armes de la Légion polonaise formée par le gouvernement provisoire de Milan et que nous sommes prêts à prendre part à la guerre de l'indépendance, qui, sans doute, est sur le point de recommencer pour l'affranchissement de l'Italie.

« Nous combattons de toutes nos forces notre ennemi qui est en même temps le vôtre et voici la devise que nous avons adoptée sur notre drapeau national :

« Pour votre liberté et pour la nôtre.

« Mais nous n'entendons en aucune manière et nous n'avons d'ailleurs aucun droit de nous mêler de questions politiques ni des dissensions intérieures qui, malheureusement, divisent en ce moment les peuples et les gouvernements d'Italie.

« Pour le conducteur en chef,

« Michel CHODZKO.

« Commandant la compagnie de la Légion polonaise en Italie » (1).

(1) *L'Alba*, du 7 septembre 1848, (n° 316).

« Torrès, dit plus loin Chodzko dans sa lettre du 1^{er} septembre, a été plusieurs heures commandant de Livourne. En définitive, il a dû s'éloigner ». Il ne s'éloigna qu'après avoir amené le lieutenant-colonel qui commandait au nom du Grand-Duc à signer un accord où il qualifiait les Polonais de « guides du général Torrès » :

« CONVENTION

« Entre M. Costa Reghini, lieutenant-colonel des troupes actives toscanes, actuellement commandant du fort *Porta murale*, et M. le chevalier général Torrès, commandant de la force armée populaire de Livourne ;

« Aujourd'hui, 4 septembre 1848, la ville de Livourne se trouvant aux mains du peuple, tandis que la susdite forteresse est au pouvoir de la troupe, et voulant éviter coûte que coûte que le sang toscan soit versé une seconde fois par les bras de frères, il a été convenu qu'à partir de ce moment :

« 1^o La bonne harmonie entre la population et la troupe sera entièrement rétablie et, dans ce but, les troupes de ligne de l'armée de S. A. R. le Grand-Duc Léopold II de Toscane rentreront immédiatement en ville pour y réoccuper leurs casernes et aucune d'elles ne pourra rester à la garde du fort, excepté le corps spécial d'artillerie, sans modification du nombre d'hommes qu'il compte aujourd'hui.

« 2^o Aux troupes de ligne seront substitués pour la garde du fort cent hommes de la garde nationale et environ cent des exilés polonais qui forment actuellement la compagnie des guides du général Torrès.

« 3^o Rien ne sera changé dans les institutions gouvernementales du pays sous le rapport des devoirs de la fidèle en même temps que forte ville de Livourne, qui sait se faire respecter en toute circonstance. Ce dont on prend acte pour calmer les susceptibilités délicates du lieutenant-colonel Costa-Reghini, dont le dévouement et l'attachement au Prince reçoivent ainsi un éloge bien mérité.

« 4^o Il reste d'ailleurs entendu que le peuple ne cessera de croire qu'il est juste et convenable que des troupes bien disciplinées continuent à demeurer sous les ordres de leurs supérieurs.

« 5^o La garde de la ville sera indistinctement confiée aux gardes nationaux, aux soldats de réserve et à la troupe. Et en preuve de la réciproque intention et volonté de maintenir en toute circonstance la tranquillité publique et la bonne entente entre tous les membres de la famille toscane, ont signé au bas de la présente convention :

« Chevalier TORRÈS, général.

« COSTA-REGHINI, lieutenant-colonel.

« A. ALICTI, capitaine.

« D. ULACCO, capitaine d'artillerie.

« F. PONIANI, capitaine.

« L. ROMCI, capitaine.

« Certifié conforme à l'original.

« COSTA-REGHINI (1). »

Torrès, finalement, dût céder la place à Guerrazzi qui remercia les Polonais d'avoir résisté à la tentation de

(1) *Corriere Livornese*, n^o 173 du 5 septembre 1848.

se mêler à une guerre civile et qui, comme nous le verrons, leur reprocha plus tard amèrement de ne l'avoir pas fait à son profit quand il invoqua vainement leur concours contre ses compatriotes.

Revenons à la relation de Chodzko : « Trois des nôtres seulement ont combattu sur les barricades malgré moi. Nous nous sommes partagés en deux pelotons et nous avons provisoirement nommé nos officiers. Il n'y a pas encore ici de gouvernement. J'ai vu un député, M. Guerrazzi, qui m'a remercié de la neutralité que nous avons observée dans la lutte. Il rapportera demain au peuple une réponse définitive relativement au changement de Cipriani et aux armements contre l'Autriche. En attendant, une commission de sept personnes maintiendra l'ordre. »

Le grand-duc changea Cipriani, promit de presser les armements et manda les Polonais à Florence. Adam Mickiewicz lui avait annoncé en Avril cette Légion, dont il allait décréter la formation sur une plus grande échelle.

La Chambre discuta à Florence, dans les premiers jours de septembre, la question militaire. A propos de l'article qui voulait qu'on n'acceptât que des soldats appartenant à des nations libres, le député Lambruschini dit à la séance du 6 septembre : « Je craindrais que ces restrictions : « nations libres », dont je ne comprends pas trop le but, n'excluent précisément la possibilité d'engager des Polonais et les officiers très distingués de cette nation, qui pourraient prêter leurs bras à la cause de l'indépendance italienne. Je ne vois

pas comment les Polonais pourraient être engagés comme appartenant à une nation libre, puisque la Pologne n'est malheureusement pas libre ».

La suite des délibérations montre quel cas la Chambre faisait des Polonais :

« *Le député Tassinari* : On pourrait déclarer, par une stipulation expresse, que les Polonais peuvent prendre du service chez nous. »

« *Le député Guidi Rontani* : On pourrait ajouter à l'article 3 : « Les Polonais ne sont point exclus par la « disposition de cet article de loi. »

« Le député Corsini, auteur du projet de loi sur l'augmentation des troupes, accepte l'amendement de M. Guidi Rontani.

« *Le député Panattoni* : Je crois que, quand on parle des Polonais, on parle d'un peuple libre. Ils n'ont jamais perdu leur nationalité et cette grande nation doit encore être considérée comme toujours existante. Je crois donc qu'en enrôlant des Polonais, qui ont abandonné leur patrie, on enrôle des hommes libres, parce qu'ils portent partout avec eux le droit naturel d'être considérés comme citoyens d'une nation existante. »

« *Le député Guidi Rontani* : Je réplique que l'observation du député Panattoni, quoique généreuse, est peut-être inopportune. Nous ne pouvons soulever maintenant une question politique et de droit public, qui nous éloignerait trop de notre but. Je crois cependant que Messieurs les députés seront, comme moi, d'avis d'adopter la rédaction proposée par moi. »

« L'article 3 est adopté avec l'amendement de M. Guido Rontani. »

L'acceptation des Polonais au service de la Toscane était donc formellement admise.

« Le 7, à cinq heures du matin, écrit Michel Chodzko de Florence le 9 septembre, nous sommes partis pour Pise et de Pise en chemin de fer pour Florence. Nous y avons été parfaitement accueillis et commodément casernés à Lucella et nous recevons un *paolo* par jour pour notre nourriture. J'ai vu hier le Président de la Chambre et les ministres. La difficulté qu'ils soulèvent est relative à notre Aigle qu'on ne saurait, disent-ils, nous accorder sans un vote des Chambres, mais ils sont visiblement désireux de nous fixer ici. Je présente demain les articles que je propose. Nous vous supplions de venir en personne, fût-ce pour quelques jours. Nous avons écrit à la Légion de Verceil de nous rejoindre. » Ainsi, avant d'être édifié sur la situation de Siodolkowicz au Piémont et sans attendre l'avis d'Adam Mickiewicz, Michel Chodzko ne songeait qu'à traiter immédiatement avec le gouvernement grand-ducal.

II

Son premier acte avait été d'aviser, le 8 septembre, de sa présence, le commandant de la place de Florence, en ces termes : « Monsieur le commandant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la situation de la colonne de la Légion polonaise, qui est arrivée hier

à Florence. A notre arrivée à Livourne, la colonne était composée de quatre-vingt-six individus, y compris cinq Italiens de la Lombardie que M. le préfet de Marseille m'avait invité à porter sur mon état pour le passage sur le bateau à vapeur du gouvernement français, lesquels, aussitôt après notre débarquement ont quitté la colonne ; elle était donc restée forte de quatre-vingt-un hommes. La veille de notre départ, les intrigues du général Torrès décidèrent plusieurs de nos camarades à se séparer de la colonne, ce qui la réduisit au chiffre de soixante-trois individus, y compris les deux restés à l'hôpital S.-Leonardo à Livourne. A l'avenir, j'aurai l'honneur de vous transmettre la situation journalière de ma colonne, avec l'indication des mutations qui auraient lieu ».

En somme, l'émeute de Livourne diminuait de dix-sept hommes le détachement de Chodzko. Il n'y a pas lieu d'être surpris que des émigrés polonais fussent éminemment susceptibles de céder à des entraînements irréfléchis et enclins à passer du côté de ceux qui prênaient le plus haut la guerre immédiate contre l'Autriche.

Les volontaires s'impacientaient de n'être pas tous armés et de ne pouvoir même s'exercer à leur aise. Sur ce dernier point, ils obtinrent pleine satisfaction. Le ministre leur donna l'avis suivant :

« Au capitaine Michel Chodzko.

« Florence, 12 septembre 1848.

« Monsieur,

« C'est avec regret que je suis informé, par votre

lettre d'hier que depuis votre arrivée à Florence vous êtes obligé à garder le lit. La possibilité d'établir quelque chose relativement à la formation d'une Légion polonaise au service de S. A. R. et votre désir que les jeunes gens de votre colonne ne restent en ce moment dans l'inaction me conseillent de satisfaire à votre demande. Par conséquent, j'ai donné ordre au général commandant de faire délivrer sur votre reçu vingt fusils à percussion par le magasin d'artillerie.

« Je suis avec l'estime la plus distinguée votre très humble serviteur.

« G. BELLUOMINI. »

Ce même jour, Michel Chodzko adressa au ministre toscan une note développée concernant la Légion qu'il voulait voir transportée en Toscane et encouragée par le cabinet de Florence. C'était, à peu de chose près, la répétition de la convention originellement conclue avec le gouvernement lombard. Voici ce document :

« A S. Excellence G. Belluomini, ministre-secrétaire d'Etat au département de la guerre.

« Florence, 12 septembre 1848.

« Le projet de la formation d'une Légion polonaise a été accueilli favorablement par Votre Excellence. Je viens aujourd'hui lui soumettre les bases, ainsi que les principales conditions de cette formation.

« 1^o La Légion polonaise conservera et l'uniforme et les couleurs nationales, l'aigle blanc se trouvera sur son drapeau.

« 2^o Le commandement aura lieu en polonais.

« 3^o La Légion polonaise sera composée d'un bataillon d'infanterie d'élite, de deux escadrons de lanciers, d'une batterie d'artillerie montée.

« 4^o Le nombre d'hommes, tant officiers que sous-officiers et soldats, sera fixé conformément au règlement de l'armée toscane.

« 5^o Les officiers seront nommés par le gouvernement toscan sur la présentation du conducteur en chef de la Légion ou sur celle de son chef militaire. Lors de l'organisation, ils seront choisis, suivant leurs grades, parmi les officiers de l'ancienne armée polonaise. Il n'y aura que le nombre d'officiers strictement nécessaire.

« 6^o La Légion polonaise ne pourra être employée que pour faire la guerre contre l'ennemi commun ; dans aucun cas, elle ne sera contrainte de combattre contre la France ; elle ne pourra être licenciée, tant que durera la guerre de l'indépendance italienne.

« 7^o Si, ce que plaise à Dieu, la guerre de l'indépendance des nations venait à être portée jusque sur notre sol natal, la Légion polonaise serait autorisée à quitter les armées italiennes, avec ses armes et dans l'état où elle se trouverait à ce moment. Le gouvernement toscan aurait droit à être indemnisé pour l'armement et l'équipement de la Légion.

« 8^o Les blessés, les veuves et les enfants des légionnaires, tués pendant la guerre de l'indépendance de l'Italie, jouiront des mêmes avantages que les régimentaires.

« 9^o La solde, ainsi que toutes les fournitures en

nature, serait conforme à ce qui est prescrit pour l'armée toscane.

« Dès le commencement de la guerre de l'indépendance italienne, les Polonais, ne pouvant à ce moment combattre pour leur patrie, ont dirigé leur attention vers l'Italie et beaucoup d'entre eux se sont proposé de prendre part à la lutte que cette généreuse nation soutenait contre l'un des oppresseurs de la Pologne. M. Adam Mickiewicz, notre conducteur en chef, à la tête d'un petit nombre de ses compatriotes, forma à Rome le noyau d'une Légion polonaise, et, après avoir obtenu de Sa Sainteté la bénédiction de son drapeau, il se rendit à Milan dans le but de traiter avec le gouvernement lombard pour l'organisation définitive de la Légion.

« En effet, après de courtes démarches, l'autorisation de former cette Légion lui fut accordée sur les mêmes bases que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence. En très peu de temps, deux compagnies furent organisées, sous le commandement supérieur du colonel Kamienski, et envoyées sur la ligne du Tyrol où elles eurent de petits engagements avec les postes autrichiens. Lorsque la ligne de l'Adige fut forcée, notre Légion dut se retirer avec le corps dont elle faisait partie, et le 6 août, elle eut à soutenir à Lonato et à Desenzano un combat sanglant contre des forces très supérieures, ce qui néanmoins ne l'empêcha pas de repousser l'ennemi jusque sous les murs de Peschiera et de lui faire éprouver une perte considérable en morts, en blessés et en prisonniers. Ce brillant fait d'armes

cependant, coûta bien cher à la Légion ; son brave commandant fut blessé grièvement et, lorsque l'armée italienne dut continuer sa retraite, le colonel Kamienski fut obligé de rester à Brescia, où il se trouve encore actuellement.

« Après la capitulation de Milan, la Légion polonaise passa dans le Piémont avec l'armée lombarde et fut cantonnée à Novare.

« Pendant ce temps, après la prise de Peschiera, à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, notre conducteur en chef m'envoya à Paris pour annoncer la formation de la Légion aux Polonais qui se trouvent en France ; beaucoup d'entre eux s'inscrivirent pour rejoindre leurs compatriotes en Italie, bon nombre d'anciens officiers s'engageant à servir dans la Légion comme simples volontaires. Une colonne partit de Paris sous mes ordres ; mais, arrivés à Marseille, nous y apprîmes la prise de Milan et la conclusion de l'armistice. Dans l'ignorance où nous étions du sort de notre Légion, nous dûmes nous résigner à attendre quelque temps à Marseille. Lorsque nous apprîmes que, malgré les négociations, on se préparait à la guerre et que tout présageait qu'elle allait recommencer avec plus d'ardeur que jamais, nous quittâmes la France sur le paquebot *Le Péricle*s, sur lequel le gouvernement français nous avait accordé le passage gratuit, et nous nous rendîmes à Gênes, dans l'intention de nous réunir à notre Légion, que nous savions déjà être à Novare. Cependant le gouvernement sarde ayant déclaré qu'il ne voulait pas conserver de troupes étrangères dans les

cadres de son armée, mon détachement ne put obtenir l'autorisation de débarquer ; nous dûmes donc nous diriger vers la terre plus hospitalière de la Toscane. En effet, nous reçûmes à Livourne, de M. le Commissaire extraordinaire du gouvernement, l'accueil le plus bienveillant et le plus flatteur.

« Déjà nous avions reçu l'ordre de nous rendre à Florence, lorsque les tristes événements qui ensanglantèrent Livourne retardèrent notre départ. Il est à votre connaissance, Monsieur le ministre, à quelles intrigues mon détachement fut en butte pour l'engager à prendre une part active à ces déplorables conflits, mais ces intrigues échouèrent devant le bon sens de mes jeunes gens ; ils repoussèrent avec indignation les hommes qui voulaient les entraîner ; ils comprirent que ce serait porter une atteinte grave à l'honneur du nom polonais, que de se mêler aux querelles intestines d'une nation amie et qui nous donnait une si généreuse hospitalité.

« L'accueil que nous avons reçu à Florence a été encore, on peut le dire, plus bienveillant. Vous avez bien voulu, Monsieur le ministre, me faire espérer qu'une Légion polonaise serait formée aux frais du gouvernement toscan. Suivant le projet que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, elle serait composée de trois armes. L'organisation d'une cavalerie et d'une artillerie dans la Légion rencontrerait peut-être des obstacles. Cependant, permettez-moi, Monsieur le ministre, de vous faire observer que les lanciers polonais ont toujours joui d'une haute réputation

justement méritée ; il me semble donc que l'armée italienne en général et l'armée toscane en particulier auraient un grand avantage de posséder un corps de troupes que l'on pourrait opposer utilement à la cavalerie autrichienne. D'ailleurs tous les Polonais ont beaucoup d'aptitude pour la cavalerie ; en fort peu de temps ils deviennent d'excellents cavaliers. Napoléon avait su si bien apprécier cette disposition des Polonais que l'armée du Grand-Duché de Varsovie comptait de douze à quinze régiments d'infanterie, tandis qu'elle en comprenait vingt et quelques de cavalerie, la plupart de lanciers. Quant à l'artillerie, dans la campagne de 1831, où la nôtre avait à lutter contre une artillerie au moins trois fois plus nombreuse, elle a prouvé qu'elle avait droit à un rang distingué parmi celles des autres nations ; beaucoup d'officiers expérimentés de l'ancienne artillerie polonaise se trouvent dans l'émigration ; la majeure partie n'hésiteraient pas à servir même comme simples canonniers dans la Légion. Ce serait donc une batterie d'élite qui n'aurait pas sa pareille dans le monde entier.

« J'ose donc croire, Monsieur le ministre, que vous voudrez bien accueillir favorablement ma demande, relative à la formation et à la composition d'une Légion polonaise qui, d'après mon projet, serait forte de quinze cents hommes d'infanterie et de quatre à cinq cents chevaux. L'organisation pourrait en être poussée avec activité, et les cadres en seraient remplis rapidement, tant par les Polonais qui viendraient de France que par ceux qui ont fait partie de la Légion polonaise en

Lombardie, et dont une forte compagnie, armée et équipée, se trouvait dernièrement à Novare. Son chef était en instances auprès du gouvernement sarde pour obtenir l'autorisation de quitter en armes le Piémont. Je ne doute point, Monsieur le ministre, que vous ne vouliez employer votre influence pour faciliter à ces frères d'armes les moyens de se réunir à la colonne qui se trouve à Florence.

« Il y a un demi-siècle, lorsque le partage de la Pologne, ce grand crime de lèse-nation, fut consommé, beaucoup de ses enfants, ne voulant point subir le joug étranger, cherchèrent un asile loin de leur patrie, et Dombrowski, l'un des plus vaillants défenseurs de son indépendance, forma en Italie les premières légions polonaises. Peu nombreuses dans le principe, elles atteignirent le chiffre de douze mille hommes, et, pendant plus de dix ans, en combattant pour la liberté des peuples, elles jetèrent un nouvel éclat sur le nom polonais.

« En suivant l'exemple de nos pères, nous nous efforcerons de nous rendre dignes d'eux, et nous avons l'espoir qu'il nous sera permis de rendre quelques services à l'Humanité, en contribuant à l'indépendance et à l'émancipation de l'Italie, ainsi qu'à l'affranchissement de la Pologne.

« Michel CHODZKO. »

Le projet Chodzko, simplement calqué sur celui d'Adam Mickiewicz, disait bien que la Légion ne guerroyerait que contre l'ennemi commun, moins explicite en cela que le texte du poète qui stipulait expressé-

ment que les Polonais ne seraient employés en aucun cas contre les populations italiennes. Chodzko, conscient de l'ignorance du monde officiel au sujet de ses compatriotes, était entré dans bien des détails pour éclairer la religion du ministre. Il fut plus laconique trois jours après en s'adressant au Grand-Duc lui-même :

« A S. A. I. et R. le Grand-Duc de Toscane.

« Florence, 15 septembre 1848.

« Altesse,

« Votre A. I. et R. connaît sans doute le projet que j'ai eu l'honneur de déposer entre les mains de M. le ministre de la guerre de Votre Altesse, au nom de mes compatriotes, relativement à la formation d'une Légion polonaise en Toscane.

« Il y a quelques mois, le conducteur en chef de la Légion polonaise formée à Milan, Adam Mickiewicz, avec quelques jeunes Polonais, traversait les Etats de Votre Altesse Impériale et Royale, venant de Rome avec le drapeau de la Légion auquel Notre Saint-Père le Pape avait daigné donner sa bénédiction. A Florence, il reçut des habitants une généreuse hospitalité et fut honoré des bontés de Votre Altesse.

« Dieu ne peut faire le bien qu'en se servant des hommes fidèles à ses lois immuables.

« Votre Altesse Impériale et Royale connaît bien l'histoire de notre malheureuse nation, ainsi que les iniquités commises à son égard.

« Si, Dieu aidant, la formation d'une Légion polonaise en Toscane vient à se réaliser, les Polonais émi

grés prouveront par leur bravoure, pendant la guerre de l'indépendance de l'Italie, ainsi que par leur conduite à Florence, que la confiance de Votre Altesse Impériale et Royale et de la nation toscane a été bien placée.

« La générosité et la justice de Votre Altesse Impériale et Royale sont connues de l'Europe. Les Polonais, qui ont essuyé tant d'injures, espèrent trouver un protecteur dans la personne de Votre Altesse.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le Capitaine Michel CHODZKO

« Commandant des Polonais à Florence ».

Mickiewicz, en dépit de l'aide que lui avait prêté le Grand-Duc, ne croyait pas que la Légion eût avantage à planter son drapeau en Toscane, parce qu'il ne supposait pas qu'un prince autrichien fût un champion convaincu d'une lutte à outrance contre les Habsbourgs. Il estimait bien plus naturel de chercher un point d'appui en Piémont et avec raison, puisqu'il fallut l'intervention du comte Zamoyski pour que la convention conclue par Siodolkowicz à Turin restât lettre-morte et que les légionnaires n'eussent plus d'autre parti à prendre que de rejoindre leurs camarades à Florence. Ces impressions dominent la lettre qu'Adam Mickiewicz adressa à Michel Chodzko :

« Au Capitaine Michel Chodzko, conducteur en chef de la 2^e compagnie de la Légion polonaise à Florence.

« Paris, 20 septembre 1848

« Nous partageons ici votre labeur et nous nous réjouissons de ce que vous ayez suivi jusqu'à présent la voie qui convenait, s'accordait avec notre esprit et répondait à notre but national. Nous nous félicitons notamment que vous ne vous soyez pas laissé entraîner dans les querelles italiennes intestines. Après votre départ, on désespéra généralement de la cause italienne ; les fonds cessèrent de nous parvenir. Je dus suspendre pour un certain temps mes démarches auprès du gouvernement. Les choses vont mieux. Je dois cependant rester encore ici. Le point capital actuellement, c'est d'expliquer au gouvernement français l'affaire de la Légion. Il y a espoir que nous recevrons de l'aide d'ici et des assurances politiques pour l'avenir. J'ai reçu votre lettre du 14 septembre et la copie de votre note au gouvernement toscan. Avec ce gouvernement, tout est difficile et incertain. N'insistez pas. Il importe uniquement d'obtenir des secours de route et de vous réunir à Siodolkowicz. Là, on confirmera certainement la convention lombarde, parce que de Paris aussi des notes pressantes à ce sujet ont été adressées au gouvernement. Le Piémont est plus fort, plus rapproché du théâtre de la guerre ; d'ailleurs, en dehors d'autres considérations graves, il y a ce motif que l'affaire elle-même a suivi son cours de Lombardie en Piémont et que c'est sans doute là-bas que la convention sera signée. Ce sont des indices que nous ne saurions négliger à la légère. 1^o Quand vous vous serez réunis, vous reconnaîtrez Siodolkowicz comme sup-

pléant provisoire du commandant supérieur, mais ne vous adjoignez pas d'autres officiers de sa compagnie (j'écris à ce sujet au colonel). Je vous répète, et dites-le de ma part à Dziekonski et à Klukowski, qu'il faut soutenir Siodolkowicz qui est, de longtemps encore, un personnage indispensable. J'ai sur ce point des raisons d'un grand poids. Dès que Kamienski reviendra ou qu'un autre commandant entrera en ligne, alors Siodolkowicz retournera au commandement du dépôt, qui s'augmentera nécessairement. 2^o Que sa compagnie se dissolve entièrement ou que vous restiez avec lui, considérez toujours Kamienski comme votre commandant en chef. D'entre les officiers de l'ancienne compagnie, choisissez-en en qui vous ayez une entière confiance ou qui soient absolument nécessaires. Mieux vaut nommer, en attendant, de moins capables que d'infecter votre compagnie en y admettant quelque coquin ou quelque égoïste. Je vous ai déjà expédié Bukaty, employez-le oui ou non, où et comme il vous plaira, cela dépend de vous. Je vous enverrai sous peu le colonel Matuszewicz ; il convient le mieux au commandement de votre compagnie. Ecrivez-moi immédiatement votre avis là-dessus et consultez-en même Dziekonski et Klukowski, car, en l'expédiant, je ne lui donnerai pas d'avance le commandement. J'écirai à Siodolkowicz relativement à l'envoi des autres colonnes. Nous désignerons sur les frontières du Piémont dans quelles villes se réunir. L'envoi d'un coup d'un fort détachement est extrêmement coûteux. 3^o Si vous avez reçu la traite, touchez-la comme vous pour-

rez. D'ici, les envois sont difficiles, onéreux et maintenant nous n'avons pas encore les sommes définitives. Le gouvernement piémontais donnera les uniformes vite et facilement. Aujourd'hui l'émigration réclame à toute force, d'être dirigée sur l'Italie. Nous cherchons seulement le moyen de l'y acheminer.

« Votre femme va bien. Je vous joints une lettre d'elle qu'elle m'a remise il y a déjà plusieurs jours. J'ai été souffrant ces jours-ci, maintenant je vais mieux. Je vous embrasse cordialement.

« Adam MICKIEWICZ.

« Batignolles, rue de la Santé, 42.

« P.-S. — Informez-vous, à Florence, de M. Emmanuel Basevi (1), qui habite le palais Rudolphi. Je l'ai vu peu de temps, mais il m'a été utile. C'est un Israélite ; je lui ai parlé de la cause, de la mission d'Israël et de ses relations avec la Pologne. Saluez-le de ma part, C'est lui qui nous a obtenu du Grand-Duc nos frais de route. »

Matuszewicz, dont parle Mickiewicz, esprit brouillon, tourna casaque à peine les Alpes franchies, intrigua en son propre nom à son arrivée en Italie, inspira à chacun une piètre opinion de sa personne et, n'ayant abouti à rien, finit par solliciter et obtenir une amnistie russe.

Le gouvernement grand-ducal, s'il penchait à accepter les services des Polonais, ne cédait pas à la pression

(1) Nous ignorions ce détail, quand, il y a plus de trente ans, nous avons fait des recherches à Florence relativement à la Légion et voilà pourquoi nous n'avons aucun renseignement sur M. Basevi.

de l'opinion publique sans arrières-pensées. C'est au moins ce que semble démontrer la teneur des instructions données à ses consuls de Marseille et de Gênes, qui leur interdisaient de viser les passeports de quiconque ne serait pas Toscan ou voyageur de marque et cela au moment où allait se conclure avec Chodzko une convention, dont l'application aurait exigé les plus grandes facilités accordées à chaque émigré polonais désireux de s'engager dans les rangs des siens à Florence.

« N^o 63. Protocole du Ministère des affaires étrangères.

« 22 septembre 1848.

« Le gouvernement de S. A. R. le Grand-Duc a jugé qu'il était de l'intérêt de la tranquillité publique en Toscane de donner à ses consuls de Marseille et de Gênes les instructions suivantes datées du 22 septembre : « Dans ce moment de propension au désordre, la présence en Toscane d'individus dépourvus de moyens d'existence et imbus peut-être de principes anarchiques et révolutionnaires pourrait causer au gouvernement de graves embarras. Vous êtes donc prié de n'accorder votre visa qu'avec la plus grande circonspection et seulement à des personnes qui justifieront de leur qualité de Toscans ou qui, par leur position sociale, sont au-dessus de tout soupçon. Veuillez, Monsieur le consul, m'accuser réception de la présente et agréer, etc. ».

Le ministère toscan ne se pressant pas de traduire ses promesses en actes, les légionnaires inclinaient à

suivre leur pensée primitive et à rejoindre Siodolkowicz à Verceil. C'est ce qui ressort d'une lettre de Michel Chodzko du 22 septembre, dans laquelle il commence par revenir sur les événements de Livourne : « A Livourne, dit-il, le peuple voulait nous entraîner à jouer un rôle actif dans son insurrection. Je n'ai point cru conforme à nos principes, ni compatible avec notre caractère de Polonais de nous immiscer dans des querelles purement intestines. D'autre part, le gouvernement nous eût comblés, si nous avions consenti à prendre le parti du Grand-Duc : or, nous étions venus non pas pour fusiller les habitants, mais pour combattre les Autrichiens. Le commandant de la place nous fit offrir, au nom du prince, de l'argent, des armes et des cartouches. L'attitude de la population, qui lacérait les affiches officielles, rendait le sens de cette démarche très facile à saisir. Je refusai donc l'argent et tint les armes et les cartouches sous clef, tant que dura la révolution. » Michel Chodzko termine en disant : « Si Siodolkowicz obtient quelque résultat positif à Turin, nous nous rendrons à Verceil, sans attendre la réponse des Toscans. »

Ce résultat positif, Siodolkowicz l'avait obtenu. Michel Chodzko avait à peine envoyé la lettre précédente qu'il était avisé de la conclusion de la convention du 16 septembre avec le cabinet de Turin. Il ne lui restait donc qu'à se mettre en marche vers le Piémont. C'est à contre-cœur qu'il se voyait contraint de quitter la Toscane, dont les habitants accueillaient les Polonais avec une chaleur qui contrastait avec la réserve

des Piémontais. Enfin, il n'était pas inaccessible à la vanité, et il n'était pas pressé de descendre du premier rang à un poste secondaire dans la Légion. Il n'en adressa pas moins à Belluomini la lettre suivante :

« A S. E. M. le Ministre de la Guerre.

« Florence, 24 septembre 1848.

« En date du 12 de ce mois, j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Excellence le projet relatif à la formation d'une Légion polonaise en Toscane ; trois jours plus tard, j'ai eu aussi l'honneur de déposer entre les mains de S. E. le ministre qui remplissait alors l'intérim du département de la guerre, une pétition à S. A. I. et R. le Grand-Duc.

« Jusqu'à présent aucune décision sur cet objet n'a été prise par le Gouvernement toscan.

« Je viens de recevoir une lettre de M. le Colonel Siodolkowicz, commandant par intérim de la Légion polonaise qui avait été formée en Lombardie, lequel m'informe qu'il va être donné suite à l'organisation de la Légion polonaise, conformément aux bases acceptées par le gouvernement lombard, et qu'en attendant la Légion polonaise sera composée d'un bataillon de tirailleurs et d'un escadron de lanciers ; il m'envoie une copie de la lettre qu'il a reçue à ce sujet de S. E. M. le ministre de la guerre du royaume de Sardaigne et que j'ai l'honneur de vous transmettre. Le colonel Siodolkowicz m'invite en même temps de rejoindre la Légion avec mon détachement.

« Dans ces circonstances, mon intention serait de nous rendre à l'appel de notre colonel et de partir

pour Verceil en Piémont, où se trouvent nos frères d'armes de la Légion polonaise. Il est d'ailleurs à la connaissance de Votre Excellence que tel était notre but, lors de notre départ de Marseille, et il paraît que ce n'est qu'un malentendu qui a empêché notre débarquement à Gênes.

« Je viens donc, Monsieur le ministre, prier Votre Excellence de vouloir bien nous faciliter les moyens de nous rendre à Gênes par la voie de Livourne.

« Comme la formation d'une Légion polonaise en Piémont est certaine, je prendrai la liberté de vous demander, Monsieur le ministre, de vouloir bien nous faire délivrer des capotes et un certain nombre de pantalons et de souliers, dont mes hommes ont un besoin urgent. Nous avons quitté Paris il y a plus de deux mois et dans la saison la plus chaude de l'année ; des blouses suffisaient alors, mais aujourd'hui que les nuits sont fraîches, un habillement plus chaud est indispensable. Je ne doute pas que le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne ne rembourse ces frais, ainsi que tous ceux de notre séjour en Toscane.

« Nous regrettons bien sincèrement de perdre l'espoir de rester au service du gouvernement paternel de S. A. I. et R. le Grand-Duc. Cependant, si vous croyez, Monsieur le ministre, que le gouvernement toscan ne serait pas éloigné d'organiser un corps polonais, je pourrais laisser à Florence quelques officiers pour former le dépôt, et, comme aussitôt arrivé en Piémont, je compte partir pour Paris, afin d'activer l'expédition des Polonais qui attendent depuis longtemps le signal

du départ, je pourrais faire passer aussi en Toscane le nombre d'hommes nécessaires pour compléter le corps qui serait organisé ; les Polonais de ce corps se considéreraient toujours comme faisant partie de la Légion polonaise, mais composant un détachement séparé sur un autre point de l'Italie et ils seraient heureux de pouvoir seconder l'armée toscane, dans le cas où la guerre de l'indépendance viendrait à recommencer.

« Veuillez agréer, etc.

« Capitaine Michel CHODZKO.

« Piazza dell Uccello, n° 3313 ».

III

Le ministre, tout en traînant les choses en longueur, désirait sincèrement l'organisation d'une Légion polonaise. Mis en demeure par Michel Chodzko, il le manda près de lui, lui réitéra l'assurance d'une prochaine solution et discuta à nouveau le projet qui lui avait été soumis. Michel Chodzko, pressé d'en finir et aussi (telle fut du moins l'opinion générale de ses compagnons) ébloui par la perspective de se trouver en réalité à la tête d'une organisation polonaise importante, consentit à des modifications malheureuses du plan présenté par lui le 12 septembre. Le drapeau national, dont Siodolkowicz avait fait la condition *sine qua non* de son accord avec le Piémont, était ici sacrifié. De plus, l'exposition des faits manquait d'exactitude. Nous verrons dans la lettre que nous reproduisons ci-après, que le détachement toscan était représenté

comme entièrement indépendant de la Légion de Verceil, alors qu'il ne constituait en réalité qu'un renfort expédié à cette Légion. A ce moment et Siodolkowicz et Chodzko ignoraient tous deux que Zamoyski trouverait moyen de stériliser la convention du 10 septembre, et Chodzko devait se préoccuper de renforcer la Légion, au lieu de songer à une bifurcation, qui eût été fatale, si des circonstances imprévues n'eussent bientôt réuni à Florence les deux tronçons du même corps. Voici la lettre de Chodzko à Belluomini :

« A S. E. Monsieur le Ministre de la guerre.

« Florence, 28 septembre 1848.

« Lorsque l'autre jour, j'ai eu l'honneur d'avoir une audience de Votre Excellence, vous m'avez fait espérer, Monsieur le ministre, que j'aurais une réponse très prochaine, relativement à la formation d'une Légion polonaise. En général, Votre Excellence a jugé équitables les bases que j'ai eu l'honneur de lui présenter. La difficulté principale était relative à l'aigle blanc, que nous désirions pouvoir placer sur notre drapeau. Les raisons que Votre Excellence a fait valoir contre cette demande nous engagent à ne pas insister sur cette distinction, bien chère cependant à tous les Polonais. En faisant cette concession aux convenances politiques, nous voulons prouver notre désir sincère de pouvoir coopérer à l'indépendance de l'Italie, et nous sommes certains que, lorsque nous aurons rendu quelque service éclatant à cette cause sacrée, le gouvernement nous accordera la faveur à laquelle nous renonçons maintenant. Je ne doute point cependant, Mon-

sieur le ministre, qu'il ne nous soit accordé de former un corps polonais entièrement distinct des autres troupes étrangères que le gouvernement a l'intention de prendre à son service : c'est un point auquel nous tenons formellement.

« Quant à la composition de la Légion, Votre Excellence m'a fait espérer qu'un escadron de cavalerie pourrait être formé. Je pense que cela serait tout à fait dans l'intérêt de la Toscane. En tous cas, on commencerait toujours par la formation de l'infanterie, et l'on ne procéderait à celle de la cavalerie que lorsque le nombre d'hommes serait plus considérable.

« La Légion polonaise veut conserver toujours la liberté de se rendre en Pologne, si la guerre vient à y éclater ; les légionnaires s'engagent toutefois à ne point quitter l'Italie, tant que son indépendance ne serait pas un fait accompli.

« Telles sont, Monsieur le ministre, les explications que j'ai pensé utile de présenter à Votre Excellence. J'ajouterai encore qu'il est bien entendu que la Légion polonaise se conformerait en tous points aux lois et règlements en vigueur dans l'armée toscane.

« Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le faire observer à Votre Excellence, nous désirons bien sincèrement de pouvoir servir sous le gouvernement paternel de S. A. I. et R. le Grand-Duc ; notre conducteur en chef partage notre désir. Nous sommes ici entièrement indépendants de cette partie de la Légion qui se trouve en Piémont et, quoique dans ce pays il soit question de donner suite à l'organisation de la Légion, il est certain

que ceux de ses frères d'armes qui s'y trouvent s'empresseront de venir nous rejoindre, si un corps polonais vient à être formé en Toscane. Je viens, en conséquence, vous prier, Monsieur le ministre, de vouloir bien me faire connaître les intentions définitives du gouvernement à ce sujet. Votre Excellence sait d'ailleurs l'état dans lequel se trouvent les jeunes gens de ma colonne ; chaque jour empire leur position. J'ose donc croire, Monsieur le ministre, que vous voudrez bien prendre une décision à notre égard le plus tôt possible et nous mettre par là à même de nous organiser promptement, pour être prêts à combattre, lorsque les hostilités viendraient à recommencer.

« Veuillez agréer, etc.

« Michel CHODZKO. »

Belluomini, qui n'était plus arrêté que par des formalités législatives, lui répondit aussitôt :

« Florence, 28 septembre 1848.

« Monsieur le capitaine,

« Je reçois votre lettre de ce même jour et je vous assure que je suis prêt à tenir ce que je vous ai promis ; mais la loi sur le recrutement étranger ayant été changée en quelques articles par la Chambre des pairs, elle doit être présentée une seconde fois au Conseil général, où il n'est pas certain qu'elle passera. Par cette raison, que vous trouverez juste, je ne puis rien conclure définitivement, car je m'exposerais à faire une chose que la loi pourrait ne pas autoriser. Ayez donc la bonté d'attendre encore quelques jours et vous saurez à quoi vous en tenir.

« Agréez, etc.

« BELLUOMINI. »

La loi dont il est question ne fut promulguée que le 7 octobre. L'article 3 prouve que le ministère toscan ne perdait pas de vue les Polonais. Mais, en attendant, les volontaires manquaient de tout. Chodzko aurait souhaité qu'on pourvût à leurs besoins les plus urgents et le 30 septembre, il écrivait à un haut fonctionnaire, M. Giorgini : « Le projet de formation des troupes étrangères devant retourner à la Chambre des députés et cela pouvant prendre quinze jours, je demande l'exécution de la promesse verbale de capotes, pantalons, souliers, chemises, dont le besoin est urgent. La caserne est humide. Cette installation provisoire défectueuse dure depuis un mois. Il n'y a pas de lits, les vitres sont cassées, il pleut, les soldats sont malades. »

Les administrations ne se dépêchent jamais, et le 6 octobre Chodzko revenait à la charge auprès du même Giorgini : « La loi concernant le contingent étranger vient d'être votée à la Chambre des députés. Je pense qu'il m'est permis de croire que le gouvernement de Son Altesse Impériale et Royale ne tardera pas à autoriser la formation de la Légion polonaise.

« L'organisation aurait lieu par compagnies successives ; le nombre d'officiers dans chacune serait conforme à ce qui est prescrit pour l'armée toscane ; ceux qui se trouveraient au-delà de ce nombre feraient partie provisoirement du dépôt et recevraient en attendant la demi-solde. L'officier commandant le dépôt jouirait seul du traitement d'activité. Il est bien en-

tendu toutefois qu'on n'enverrait de France que la quantité d'officiers nécessaire pour la Légion.

« Comme j'ai tout lieu de croire que la formation des bataillons irait promptement, je pense, Monsieur le ministre, qu'il conviendrait, dès le principe, de désigner un officier pour les fonctions de quartier-maître et qui, devant faire partie de l'état-major de la Légion, ne serait point compris parmi les officiers de la 1^{re} compagnie.

« Permettez-moi, Monsieur le ministre, de vous rappeler l'objet de ma lettre du 30 septembre relative au casernement et équipement de ma colonne. J'ai tout lieu de croire que Votre Excellence voudra bien maintenant donner des ordres pour la prompte exécution des promesses qu'elle m'a faites : il y a réellement urgence.

« Le Capitaine Michel CHODZKO. »

Enfin le texte de la convention projetée fut débattu par le ministre avec un major italien, arrêté par lui et communiqué à Chodzko, qui répondit en formulant ses objections :

« 7 octobre 1848.

« Monsieur le ministre,

« J'ai examiné la convention que Votre Excellence a conclue avec le major Pieri et que vous avez bien voulu me confier ; j'y vois avec regret qu'elle ne peut en aucune façon servir de base pour la formation de la Légion polonaise. Je ne puis à cet égard que m'en référer aux points que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence, en date du 12 septembre, modifiés sous

quelques rapports par ma lettre du 28 suivant. Ces points, desquels nous ne pouvons nous départir, seraient fixés comme il suit :

« 1^o La Légion polonaise formée en Toscane sera composée provisoirement d'un bataillon d'infanterie d'élite de 8 compagnies, chacune de 120 hommes.

« 2^o Le commandant et les officiers seront polonais ; le commandement aura lieu en langue polonaise ; la Légion conservera les couleurs nationales, c'est-à-dire uniforme gros bleu, collet et parements cramoisis, boutons et ornements blancs.

« 3^o La Légion polonaise formera un corps de troupes entièrement distinctes.

« 4^o Les officiers seront nommés par le gouvernement toscan sur la présentation du commandant en chef de la Légion ; ils seront choisis, suivant leurs grades, parmi les anciens officiers de l'armée polonaise.

« 5^o Les légionnaires s'engagent à rester au service tant que durera la guerre de l'indépendance. Si toutefois elle se prolongeait au-delà de trois ans, ceux qui demanderont la faculté de se retirer l'auront.

« 6^o La Légion polonaise prêtera serment de fidélité, conformément à la loi sur les troupes étrangères et restera soumise aux lois en vigueur en Toscane.

« 7^o La solde, les indemnités de toute nature, ainsi que tous les autres avantages, seront conformes à ce qui est prescrit pour l'infanterie d'élite de l'armée toscane.

« Votre Excellence sait que nous sommes venus en

Italie dans le but de contribuer à la guerre de l'indépendance et non dans un but intéressé. La convention Pieri, sur huit articles dont elle se compose, ne contient que les deux premiers qui ne traitent point d'affaires pécuniaires, ce qui est pour nous chose absolument secondaire ; quelques-uns même de ces articles ne sauraient jamais trouver place dans une convention avec des Polonais. — Pour nous, l'essentiel, c'est de conserver toujours notre nationalité et de rester fidèles à l'honneur du nom polonais ; jamais nous ne consentirons à devenir une troupe mercenaire. En insistant pour garder le caractère national, nous pensons du reste être à même de rendre des services plus éminents à la cause italienne que si nous n'étions considérés que comme les autres étrangers.

« Lorsque, par suite d'un ordre de M. le Commissaire extraordinaire de Livourne, en date du 2 septembre, nous arrivâmes à Florence et que Votre Excellence m'eut fait connaître l'intention du gouvernement de former une Légion polonaise, j'ai eu l'honneur de lui exposer de suite les bases d'après lesquelles cette formation pourrait avoir lieu. Je regrette infiniment que Votre Excellence ait pensé que ces bases pourraient être modifiées dans les points les plus essentiels. Mais, malgré le vif désir que nous avons de rester en Toscane, nous ne pourrions y consentir sous les conditions fixées pour les troupes étrangères. En combattant contre l'ennemi de l'Italie, nous combattons en même temps le nôtre et nous comptons par là hâter le moment de l'affranchissement de la Pologne : c'est le but

principal de nos efforts et que nous ne pouvons jamais perdre de vue.

« J'ose croire, Monsieur le ministre, que vous voudrez bien prendre une prompte décision à notre égard ; il est inutile de perdre davantage un temps qui, dans les circonstances actuelles, est bien précieux pour nous.

« Agréez, etc.

« Le Capitaine Michel CHODZKO.

« Piazza dell' Uccello, n° 3313 ».

Michel Chodzko avait grandement raison de vouloir établir une ligne de démarcation bien nette entre les Polonais champions d'une idée et les autres étrangers simplement en quête d'un gagne-pain. Sa lettre ne retarda pas la signature par Léopold II de la loi qui allait permettre la constitution d'une Légion polonaise. Nous traduisons cette loi qui, votée par les Chambres et affichée partout en Toscane, fut accueillie avec joie comme un pas de plus vers cette guerre contre l'Autriche qui était le vœu général :

« Léopold II, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Toscane, etc.

« Pour parer aux nécessités présentes de la guerre et de la fédération italienne espérée par des mesures promptes et transitoires, les Assemblées législatives ont adopté, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. — La troupe régulière sera, aussi promptement que possible, augmentée en proportions des besoins de l'Etat et de la guerre nationale.

« Art. 2. — Cette augmentation se fera par recrutement ou par capitulation. Les conditions de la capitulation seront entièrement du ressort du pouvoir exécutif.

« Art. 3. — On pourra aussi engager des corps étrangers, pourvu qu'ils appartiennent à des nations libres et actuellement en paix avec la Toscane. Les Polonais ne sont pas exclus par la disposition de cet article de loi.

« Art. 4. — La force de ces corps étrangers ne pourra excéder quatre mille hommes, chiffre correspondant approximativement au corps de l'effectif auquel devront être portées les troupes de Toscane en activité de service.

« Art. 5. — Les capitulations mentionnées dans les articles précédents ne pourront pas dépasser une durée de six ans.

« Art. 6. — Les corps étrangers devront prêter serment de fidélité au Grand-Duc et d'obéissance à la Constitution, et, en paix comme en guerre, ils serviront où et comme le jugera convenable le pouvoir exécutif, de façon cependant que les troupes étrangères ne soient pas en majorité dans les garnisons qui dépassent un bataillon.

« Art. 7. — Notre ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente loi.

« Promulguée à Florence, le sept octobre mil huit cent quarante-huit.

« LÉOPOLD.

« Le chargé des fonctions de ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.

« G. BELLUOMINI.

« Vu pour l'apposition du sceau.

« Le ministre de grâce et de justice.

J. MAZZEI (1). »

Le décret du 7 octobre, en les englobant dans les corps étrangers astreints à servir « où et comme le jugera convenable le pouvoir exécutif », choqua les Polonais, puisqu'il tendait à les assimiler à des Suisses mercenaires. C'est le vice primordial de la convention qui fut conclue en vertu de cette loi et la source des reproches de Guerrazzi au 10 avril 1849. Ce n'est point que Chodzko n'ait point protesté. Le texte qui lui fut d'abord soumis était plus mauvais que celui qu'il accepta. Il eut toutefois le mérite d'élaguer ces stipulations financières qui sont la caractéristique de tous les projets que le général Rybinski soumit aux divers gouvernements italiens et grâce auxquelles l'intérêt supérieur de la cause nationale semblait subordonné à la sécurité matérielle future de ces défenseurs de la Pologne, ce qui, nous le verrons plus bas, provoquait les dédains et les sarcasmes de quelques Italiens.

Belluomini se rallia à plusieurs des modifications proposées par Chodzko, auquel il écrivit le 8 octobre : « Monsieur le capitaine, j'accepte les conditions, au nombre de sept, qui sont marquées dans votre lettre d'hier, et je n'ai qu'une explication à vous demander sur l'article 5, qui est ainsi conçu : « Les légionnaires « s'engagent à rester au service tant que durera la « guerre de l'indépendance. Si toutefois elle se prolongeait au-delà de trois ans, ceux qui le demanderont.

(1) *Gazetta di Firenze*, n° 251, mercredi 11 octobre 1848, partie officielle.

« auront la faculté de se retirer ». Si la paix se faisait demain ou quelques mois après la formation du bataillon polonais, est-ce que vous nous abandonneriez de suite ? Ceci mérite un éclaircissement et je l'attends de votre complaisance. »

Ces dispositions conciliantes de Belluomini prouvent que si Chodzko avait eu plus de perspicacité, d'abnégation et de ténacité, il aurait pu donner à la convention l'extension nécessaire. Il battailla évidemment, mais il capitula sur bien des points essentiels. La convention elle-même ne spécifiait rien qui diminuât moralement les Polonais, mais par ses lacunes, elle prêtait à de fâcheuses équivoques.

Rien ne s'opposait plus à sa signature, et bien que son texte ne fût pas irréprochable, certes un Polonais ne saurait se défendre d'un mouvement légitime d'orgueil au spectacle de chaque manifestation de l'incomparable vitalité de son peuple. Après trois quarts de siècle de dispersion, les Polonais traitent de puissance à puissance avec un gouvernement régulier ; stipulent le cas où ils pourront s'élancer vers leur sol natal, obtiennent et leurs couleurs nationales et l'emploi de leur langue dans le commandement. Ce résultat, ils en étaient redevables à cette disposition généreuse qui les fait descendre dans l'arène, dès qu'on y combat pour la liberté. En 1848, un instinct irrésistible appela à la tête de tous les mouvements européens des Polonais. Si, au lieu de s'émietter à l'infini, ils avaient eu la sagesse de se porter en masse sur l'Italie, d'y recréer l'armée nationale de 1831, presque tout entière émi-

grée et que la mort n'avait point encore trop clairsemée, ils eussent pesé d'un grand poids dans la balance des événements de cette année mémorable. Sollicités en sens divers, ils purent conquérir individuellement de la gloire, mais ils n'eurent point d'action collective proportionnée à leur nombre.

Voici la troisième convention motivée par la Légion polonaise.

« *Secrétariat de la guerre.*

« Florence, 10 octobre 1848.

« En vertu de la loi du 7 octobre de l'année courante, laquelle autorise l'enrôlement des troupes étrangères en Toscane,

« Le soussigné, ministre de la guerre et le capitaine Michel Chodzko sont convenus des engagements suivants :

« 1^o Le sus-dit capitaine prend l'engagement de former et mettre au service de la Toscane un bataillon composé de Polonais, fort de huit compagnies et chaque compagnie forte de cent à cent vingt hommes, y compris les officiers.

« 2^o L'uniforme dudit bataillon polonais sera gros bleu, avec collet et parements couleur amarante, les garnitures métalliques blanches.

« 3^o La solde, les indemnités et autres avantages seront les mêmes que ceux des grenadiers toscans.

« 4^o Le service sera de deux ans, après l'expiration desquels ceux qui voudraient le quitter auront la liberté de le faire, en payant l'habillement dont ils ne seraient pas encore propriétaires.

« 5^o Ceux qui ne demanderont pas leur congé après les deux ans pourront s'engager pour une autre année, et ainsi d'un an à un an jusqu'à six ans.

« Dans le cas cependant où la guerre pour l'indépendance de la Pologne viendrait à éclater sur leur sol natal, les Polonais auront la faculté de quitter le service avant l'expiration du terme convenu de deux ans.

« Dans aucun cas, les Polonais ne pourront être employés contre la France.

« 6^o Les officiers seront nommés par le Grand-Duc, sur la proposition du ministre de la guerre, qui devra les choisir parmi ceux qui lui seront présentés par le chef du corps.

« Le commandement se fera en langue polonaise.

« 7^o Il pourra être formé, dans la suite, un second bataillon polonais et un escadron de cavalerie, et, dans ce cas, le corps entier prendra le nom de Légion polonaise.

« G. BELLUOMINI.

« Michel CHODZKO. »

Comme annexe à cette convention, le cabinet de Florence contresigna l'arrêté suivant :

« *Uniforme de l'infanterie de la Légion polonaise en*
« *Toscane.*

« Approuvé par le ministre de la Guerre.

« Florence, 10 octobre 1848.

« La tunique sera de drap gros bleu, avec une rangée de neuf boutons blancs ; le collet, coupé en queue d'hirondelle, sera couleur amarante, ainsi que les parements et les passe-pois.

« Le pantalon sera de drap bleu de ciel, comme celui de l'armée toscane, avec un passe-poil amarante ; chez les officiers, le passe-poil sera remplacé par une bande amarante.

« La capote sera de drap gris avec collet renversé, passe-poils amarante, boutons comme à la tunique.

« Les épaulettes et les dragonnes seront de laine amarante pour les grenadiers et vertes avec passe-poils amarante pour les chasseurs. Les officiers porteront les épaulettes et les dragonnes d'argent, d'après le modèle de l'infanterie toscane, avec les mêmes signes distinctifs pour les grades.

« Les galons des sergents seront d'argent et ceux des caporaux de laine amarante.

« Le shako sera conforme à celui de l'infanterie toscane. Une bande de laine amarante bordera le haut du shako ; cette bande sera blanche pour les sous-officiers et d'argent pour les officiers.

« Le pompon sera entièrement sphérique et de couleur amarante pour les grenadiers, verte pour les chasseurs et argent pour les officiers.

« Les garnitures métalliques du shako, y compris les gourmettes, seront blanches, l'écusson de Toscane se trouvera sur un bouclier surmonté de l'aigle polonais, suivant le dessin qui a été présenté à M. le ministre. Chez les officiers, l'écusson, ainsi que le bec et les serres de l'aigle, sera doré.

« La cocarde sera rouge et blanche.

« Le hausse-col, le sabre et le ceinturon des officiers,

seront conformes à ceux des officiers des grenadiers toscans.

« Le bonnet de police sera le même que celui en usage actuellement parmi les Polonais.

« G. BELLUOMINI.

« Michel CHODZKO, Capitaine.

« *Nota.* — Les voltigeurs sont appelés *chasseurs* dans l'armée toscane ; ils jouissent des mêmes avantages ».

Il y eut cependant quelques légères modifications introduites après-coup, comme le prouve la lettre suivante du 12 octobre de Chodzko à Belluomini : « Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie avec la traduction en français des articles de la convention pour la formation de la Légion polonaise. Il y a un point très important pour nous, relatif à la faculté réservée aux légionnaires de quitter le service pour l'indépendance de la Pologne, qui se trouvait omis par erreur dans le projet que Votre Excellence a bien voulu me confier. Il serait nécessaire de l'inscrire à la fin de l'article 5. J'aurai l'honneur de passer chez Votre Excellence ce soir pour la conclusion définitive de la convention et pour soumettre à votre approbation le dessin de l'habillement polonais pour l'infanterie de la Légion polonaise ».

Ce furent sans doute les observations de ses compagnons qui motivèrent, de la part de Chodzko, l'exigence d'adjonctions au texte primitif qu'on ne jugea pas assez conséquentes pour ne pas laisser au document, ainsi légèrement modifié, sa date du 10 octobre. Chodzko

prenait à cœur beaucoup de détails secondaires, en perdant trop de vue la difficulté principale qui était d'amener jusqu'en Italie des gens disséminés en France et dénués de ressources et il écrivait le 14 octobre au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la copie ci-jointe de l'état indiquant la composition et les détails de l'uniforme de l'infanterie de la Légion polonaise et que vous avez daigné approuver.

« L'autre jour, j'ai proposé verbalement à Votre Excellence de former la Légion polonaise de grenadiers et de chasseurs entre lesquels seraient répartis les hommes suivant leur taille ; si vous approuviez cette organisation, Monsieur le ministre, le bataillon serait composé de 4 compagnies de chasseurs formant le demi-bataillon de droite et de 4 compagnies de chasseurs formant le demi-bataillon de gauche. Si plus tard on vient à former un second bataillon, l'un serait composé de grenadiers et l'autre de chasseurs ; dans l'uniforme, la seule différence qu'il y aurait, c'est que les épaulettes, la dragonne et les pompons des uns seraient couleur d'amarante et ceux des autres verts. Les chasseurs seraient armés cependant de fusils d'infanterie légère.

« Les buffleteries de l'infanterie toscane sont blanches. Je ne sais, Monsieur le ministre, si vous jugerez à propos qu'elles le soient également pour la Légion polonaise, ou qu'elles soient noires, comme dans la garde civique. Dans tous les cas, il me semble que la giberne devrait être portée sur le ceinturon du sabre,

comme cela est adopté généralement. Cette manière est plus commode et ne surcharge pas le soldat inutilement ; elle est aussi moins coûteuse ; on pourrait du reste employer les gibernes de l'infanterie, en rognant toutefois un peu le couvercle, qui est beaucoup plus grand qu'il ne faut.

« En terminant, je prends la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien donner ses ordres pour le prompt équipement et armement des hommes présents. Nous désirerions être prêts le plus tôt possible, afin de commencer le service conjointement avec nos nouveaux frères d'armes de l'armée toscane.

« Agréé, etc.

« Capitaine Michel CHODZKO ».

IV

Les compagnons de Michel Chodzko, en examinant avec attention la convention, s'aperçurent qu'elle valait moins que les deux conventions précédentes. Ils furent surtout blessés de ne pas y voir figurer le nom d'Adam Mickiewicz. Michel Chodzko n'avait pas l'autorité morale nécessaire pour rester le seul intermédiaire reconnu entre le gouvernement toscan et ses compatriotes. Il alléguait qu'Adam Mickiewicz n'étant pas sur les lieux, il n'avait su à quel titre introduire son nom dans l'acte. Mais Chodzko, simple agent, en passant sous silence de qui il était l'envoyé, invalidait en partie ce contrat et préparait à ses compagnons, dans l'avenir, les plus sérieux ennuis. Il le sentit et désira

s'éloigner. Il invoqua près du cabinet de Florence la nécessité de presser lui-même le départ de France des volontaires, remit le commandement de son détachement au capitaine Hauke (1) et s'embarqua à Livourne pour Marseille le 16 octobre, muni de la pièce officielle suivante :

« *Grand Duché de Toscane.*

« Florence, 13 octobre 1848.

« Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre ordonne au capitaine Michel Chodzko, chargé de l'organisation d'un corps polonais au service de la Toscane, de se rendre en France pour y recruter de braves gens de sa nation et de les ramener avec lui ou de les envoyer, dans le but de compléter le corps sus-dit. Le consul de Toscane à Marseille est prié d'aider le capitaine Chodzko à cet effet, chaque fois qu'il en sera requis par lui.

« Le chargé des fonctions de ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.

« G. BELLUOMINI ».

Chodzko avait eu le tort, dans ses entretiens avec le ministère toscan, au lieu de lui exposer l'urgence de

(1) Le capitaine Maurice Hauke avait de forts beaux états de services que le lecteur trouvera à l'appendice. La douceur de ses manières lui avait gagné le cœur de ses soldats. Il portait le même prénom que son père, général distingué de Napoléon I^{er}, mais créature docile du Grand-Duc Constantin et fusillé par les patriotes le 29 novembre 1830 à Varsovie. Ce général Hauke, outre le fils qui commanda la Légion polonaise en 1848, laissa une fille Julie, mariée à un prince de Hesse, créée princesse de Battenberg, dont un fils devint prince de Bulgarie et un autre fut gendre de la reine Victoria et père de la reine actuelle d'Espagne, qui est, par conséquent, petite nièce du capitaine Hauke. Maurice Hauke mourut en 1852, à la Nouvelle-Orléans.

faciliter à des réfugiés un trajet forcément difficile, de laisser supposer que rien n'était plus simple pour les Polonais que de l'effectuer à leurs frais. Il fallait chercher auprès du gouvernement français l'appui qu'il eut été légitime d'exiger des gouvernements italiens. Ce fut l'objet de la note suivante qui atteignit en partie son but :

Au général Cavaignac, Président du pouvoir exécutif.

« Paris, 15 octobre 1848.

« Citoyen Président,

« J'avais déjà, à plusieurs reprises, adressé au gouvernement français des renseignements sur la Légion polonaise formée en Italie. J'espérais attirer l'attention du gouvernement sur cette formation dont dépend le sort de milliers d'anciens émigrés polonais et d'un grand nombre de jeunes gens, qui nous arrivent du pays.

« L'instinct national pousse maintenant l'ancienne émigration polonaise vers l'Italie où elle trouve, pour la première fois depuis dix-huit ans d'oisiveté forcée, un but d'activité conforme à ses sentiments et à ses intérêts patriotiques. La position des pays polonais continue à être telle que tout ce qu'il y a de plus actif et de plus entreprenant parmi la jeunesse polonaise est obligé d'émigrer et se dirige naturellement vers la France. Le sort de ces nouveaux émigrés est on ne peut plus malheureux ! Il leur sera impossible de trouver des moyens d'existence, car ils n'ont pas l'habitude du travail, ignorent même la langue française. Leur ouvrir

le chemin de l'Italie, c'est les sauver de la misère et de l'immoralité.

« Je me crois forcé de m'adresser encore une fois au gouvernement de la République pour lui exposer l'état actuel de la Légion polonaise en Italie.

« Les cadres de cette Légion ont été formés à Milan, d'après les ordres du gouvernement provisoire d'alors, conformément au projet que j'avais présenté à ce gouvernement à la date du 3 mai 1848. Les deux premières compagnies, sous les ordres du colonel Kamienski, ont pris part à la guerre d'Italie et se sont particulièrement distinguées dans l'affaire de Lonato. Après l'occupation de Milan par les Autrichiens, la Légion se retira à Verceil, où elle réside jusqu'à présent. Le gouvernement du roi de Sardaigne, par un décret spécial, confirma le décret antérieur du gouvernement lombard, en autorisant le colonel Siodolkowicz qui remplace provisoirement le colonel Kamienski, grièvement blessé, à compléter le bataillon d'infanterie et à y ajouter un escadron de cavalerie. Nous avons, en conséquence, fait diriger sur le Piémont plusieurs colonnes de Polonais, dont quelques-unes sont déjà arrivées à destination. D'un autre côté, le gouvernement du Grand-Duché de Toscane, par une convention conclue avec le citoyen Michel Chodzko, capitaine commandant de la colonne de Polonais débarqués à Livourne, autorisa le dit capitaine à former deux bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie polonaise. Nous avons lieu de croire que cette formation pourrait être facilement augmentée.

« Les principales clauses des conventions conclues avec les gouvernements italiens sont celles-ci :

« 1^o La Légion conservera son drapeau et ses couleurs nationales. Elle sera commandée en polonais.

« 2^o La Légion est regardée comme un corps auxiliaire de l'armée d'Italie.

« 3^o Elle ne sera, dans aucun cas, employée contre la France.

« 4^o La durée de l'engagement est de six ans.

« 5^o Dans le cas où la guerre pour l'indépendance de la Pologne viendrait à éclater, les Polonais auront la faculté de quitter le service.

« 6^o Une troupe polonaise, organisée d'après les principes et dans les conditions que nous venons d'énoncer, pourrait influencer sur les destinées d'un pays. Le moment est décisif. La Légion se compléterait avec la plus grande facilité, si le gouvernement français voulait nous aider en prenant les mesures que nous avons l'honneur de proposer :

« 1^o Offrir aux émigrés qui voudraient se rendre en Italie un secours comme frais de route. Une partie de cette somme sera versée entre leurs mains, et l'autre sera mise à la disposition des officiers autorisés par les gouvernements italiens à enrôler pour la Légion.

« 2^o Accorder aux Polonais un passage gratuit à bord des bateaux-poste de la République dans la Méditerranée.

« 3^o Faire publier une mesure générale, qui réglerait la marche vers l'Italie de ceux d'entre les réfugiés

polonais arrivés maintenant en France et qui seraient disposés à s'enrôler dans la Légion.

« Veuillez agréer, citoyen Président, etc.

« Adam MICKIEWICZ. »

Adam Mickiewicz n'eut jusqu'au bout à se louer que médiocrement de Cavaignac, qui a été spirituellement défini : un roseau peint en fer. Quant aux légionnaires, ils se flattaient de modifier à la longue, à leur avantage, ce que quelques stipulations de la convention avaient de dangereux et ils regardaient en somme sa conclusion comme un triomphe. Leur premier sentiment fut la joie de sortir d'un long état d'incertitude, joie d'autant plus vive qu'au demeurant la répugnance qu'avait éprouvée Michel Chodzko à se rendre en Piémont se trouvait tourner à bien, depuis qu'il devenait évident que, pour Siodolkowicz et sa Légion, la position cessait d'être tenable. Tous les petits Etats d'Italie ayant un même ennemi : l'Autriche, peu importait qu'on combattît à côté des Piémontais ou à côté des Toscans. Les légionnaires célébrèrent donc la conclusion de cette convention du 10 octobre et ils rédigèrent à cette occasion une adresse collective, qui fut transmise à Adam Mickiewicz et dont voici la traduction :

« A notre chef.

« Florence, 16 octobre 1848.

« Dans le moment solennel de l'accomplissement d'un nouvel acte, permettez-nous, notre chef vénéré, de vous sentir en quelque sorte au milieu de nous et de célébrer ensemble un jour de fête nationale. Car c'est une fête nationale que cet instant où une poignée

d'enfants de la Pologne, unis dans une grande pensée, fondus dans un seul corps par une même inspiration, au lendemain de la tempête dont nos âmes ont vaillamment triomphé et des ténèbres dont une force supérieure nous a arrachés, se dressent en face de la Pologne et se considèrent eux-mêmes comme un corps nouveau, un nouvel agent, un nouveau levier pour les sociétés renaissantes. Honneur à vous, qui en êtes le créateur !

« Vous qui jadis, des bords glacés de la Néva, nous avez, par un chant puissant, évoqués à une vie nouvelle et avez ravivé dans nos jeunes cœurs, l'immortelle flamme de l'amour de la patrie, vous avez ensuite, sur les bords passionnés de la Seine, prononcé le *fiat* créateur et, de vos strophes inspirées, surgissent des cohortes nationales. L'aigle blanc plane sur l'horizon italien et l'écho de la marche des Légions polonaises résonne dans la péninsule. Des Légions polonaises en Italie ! Honneur à vous, car c'est vous qui les avez fait descendre du domaine des rêves, les avez incarnées et réalisées !

« Et maintenant à l'œuvre ! Forts dans notre structure organique, parce que notre base est celle des sociétés en voie de renouvellement, et animés de la foi en la sainteté de notre cause, nous nous avancerons intrépidement partout où nous guidera votre pensée. Nous nous en irons soulever la pierre du sépulcre de la Pologne et ressusciter avec elle à une nouvelle existence.

« Maurice Hauke, Rymarkiewicz, L. Markwart, Ch. Markwart, J. Smolinski, Jean Tolkmit, Ch. Swietos-

lawski, Kiersnowski, Trembicki, Michel Zyromski, Garynski, Charles Lipski, Boczkowski, Gorkiewicz, Szulkiewicz, St. Jablonowski, L. Swietoslowski, Ferdinand Steinbeck, Romain Tylicki, Julien Ordyniec, Frédéric Wolowski, Paul Bitkowski, Boleslas Pietraszkiewicz, Nagrodzki, Arsène d'Aystetten, D. Lagiewski, L. Zorawski, St. Gleba, J. Brüner, Szacinski, Gloskowski, Rosochacki, Kudbay, Fischer, Gano, Baner, Kulwiec, Gorski, Izdebski, Kopowski, M. Bachurski, Walner, Orłowski, Zaniewski, Peregalli, E. Zorawski, Kubala, G. Sairo, Anuszewicz, Wojak, Dyrda, Domanski, Szymborski, Siemienski, Dobrowolski, Szwarz, A. Twarowski, Walenkiewicz, J. Piotrowski, J. Pienkowski. »

Avant que Mickiewicz n'eût répondu à cette adresse des légionnaires, le ministère toscan s'occupa de leur bien-être. Le directeur de l'administration militaire reçut le 18 octobre l'avis suivant :

« On vous recommande de procurer, à la poignée de Polonais qui ont pris du service militaire en Toscane, un local meilleur que celui qu'ils occupent et de leur fournir des couvertures de laine pour qu'ils puissent se couvrir.

« Il est nécessaire de les pourvoir, au plus tôt, de vêtements et si vous craignez de commettre quelque erreur par ignorance de certains détails de ce qui a été convenu, vous pourrez demander au ministère les éclaircissements nécessaires.

« Il faudra aussi leur délivrer du linge et des chaussures contre remise de bons réguliers.

« Monsieur le ministre vous recommande de mettre le plus grand zèle à satisfaire aux besoins de ces braves et excellents sujets de la nation polonaise. »

Le même jour, il fut enjoint au général commandant à Florence d'avoir à les armer :

« Afin que la poignée de Polonais qui a pris du service en Toscane, puisse nous être de quelque utilité, il est très important qu'elle soit complètement armée.

« Veuillez donc donner au plus tôt des ordres en conséquence.

« J'ai bien l'honneur, etc. ».

Le capitaine Hauke avait été troublé de la rigueur de certains articles du code militaire toscan. Il s'en ouvrit au ministre qui le rassura pleinement. Hauke l'en remercia le 20 octobre : « Je suis heureux d'apprendre, écrivit-il à Belluomini, que les articles du code militaire toscan, qui avaient produit sur moi une impression pénible, ont été abrogés par une loi récente. Nous n'avons du reste aucune répugnance à être soumis au code militaire de Toscane, d'autant plus que celui de l'armée française est peut-être le plus sévère de tous » (1).

Ici se place un incident qui fut infiniment pénible à Mickiewicz. Un officier, sous prétexte qu'il désapprouvait la convention du 10 octobre, écrivit au ministre :

« A S. E. M. le général Belluomini, ministre de la guerre du Grand-Duché de Toscane.

(1) Suit la demande d'un exemplaire du Code militaire toscan et de la loi qui en modifie certains articles pour qu'il le fasse traduire en polonais et le porte à la connaissance de ses camarades.

« Florence, 19 octobre 1848.

« Excellence,

« L'esprit de la convention que Votre Excellence a passée le 10 courant avec M. Chodzko ne répondant pas à ma conviction me force de me séparer de mes compatriotes et de retourner en France, car je ne veux pas mentir à ma conscience en prenant un engagement que je ne remplirai jamais.

« M. Chodzko est parti de Florence le 16 courant, sans me rembourser le peu de mon argent que j'ai dépensé pour les besoins de mes compatriotes, en étant leur caissier jusqu'à cette ville et il me laisse sans moyens de retourner à Paris.

« Dépourvu de tous moyens pécuniaires pour faire ce voyage, je prends la liberté de m'adresser à Votre Excellence en la priant de vouloir bien m'accorder une somme suffisante pour que je puisse me rendre à Paris, lieu de ma résidence.

« J'espère, etc.

« A. JESMAN,

« Sous-lieutenant de l'armée polonaise ».

Ses réclamations pécuniaires étaient mal fondées. On finit par payer à ce vilain personnage un argent qui ne lui était pas dû pour éviter que le bon renom des Polonais ne souffrît d'un pareil débat.

Malgré les ordres du ministre, les bureaux n'avaient rien fait et le 22 octobre, Hauke rappela à Belluomini ce qu'enduraient patiemment les légionnaires :

« Monsieur le ministre,

« Votre Excellence a bien voulu donner des ordres

pour caserner définitivement la compagnie que j'ai l'honneur de commander, mais jusqu'à présent, nous restons toujours dans l'ancien local, où, depuis plus de six semaines, nous couchons sur la paille. Malheureusement encore la pluie ne discontinue pas et la plupart des fenêtres n'ayant pas de vitres, nous sommes sans cesse inondés ; on ne peut presque pas dormir ; aussi j'ai déjà proportionnellement beaucoup de malades à l'hôpital et un nombre bien plus considérable encore restent à la compagnie, quoique fortement indisposés. Je supplie Votre Excellence de vouloir bien songer à ces pauvres jeunes gens ; ils ont supporté avec patience tous les inconvénients d'une position incertaine ; mais aujourd'hui que nous faisons partie de l'armée toscane, il nous est permis d'espérer que nous obtiendrons également tout ce qui est nécessaire pour rendre notre position plus supportable qu'à présent. D'ailleurs il y va de la santé de mes hommes qui n'ont pas même d'habillement convenable pour la saison. Aussi je prendrai la liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres pour que des capotes au moins nous soient délivrées le plus promptement possible ; cela est réellement de toute urgence. La plupart de ces jeunes gens n'ont que des blouses de toile pour s'habiller.

« Agréez, etc.

« Capitaine HAUKE,

« Commandant de la première compagnie polonaise.

« Piazza dell'Uccello, n° 3313 ».

Cette fois le nécessaire fut fait et Hauke put écrire

à Chodzko le 23 octobre : « On nous a enfin choisi une caserne. Nous sommes logés dans le séminaire S. Tri-dano avec entrée par la place Dell'-Uccello. L'installation sera encore provisoire, car il n'y a de place que pour 70 ou 80 lits. Demain, je vais remettre au chef de l'état-major général l'état de la compagnie, et des armes nous seront aussitôt distribuées. Klukowski a reçu aujourd'hui une lettre de Witkowski de Verceil. Nos amis sont arrivés à la conviction qu'il n'y a rien à faire en Piémont. Cependant, ils attendent une lettre de Mickiewicz avant de nous rejoindre ». Klukowski, le 26 octobre, donnait à Chodzko d'autres nouvelles : « On a distribué aux nôtres des carabines, aujourd'hui la plus grande moitié d'entre nous, aurons des manteaux. La joie de nos jeunes gens est extrême. » Il ajoutait : « Le nouveau ministère va être constitué tout à l'heure : Montanelli, président du conseil ; Guerazzi, intérieur ; d'Ayala napolitain, guerre ; tous républicains résolu. »

Ignace Klukowski ne soupçonnait pas que le choix d'Ayala serait calamiteux pour la Légion. D'Ayala en sa qualité de Sicilien, qui ne connaissait guère que son île et Naples, n'avait pas les vues larges de ses compatriotes du Piémont, de la Lombardie et des Romagnes. Son étroitesse d'esprit était extrême. Type d'un bureaucrate modèle, il estimait les étrangers inutiles à la Toscane, ne savait rien de la Pologne ni de Mickiewicz et ne visait qu'à l'économie. Il voulait étrangler la Légion en violant l'esprit de la convention pour n'en observer que la lettre. Il ne se doutait pas que la

Toscane à elle seule ni ne vaincrait l'Autriche, ni ne demeurerait libre en cas de défaite du reste de l'Italie, laquelle ne pouvait triompher de Vienne qu'avec un appui extérieur qu'en 1848 les populations slaves auraient pu lui donner. Grâce à cette ignorance et à ces incompréhensions, il estimait n'importe quels alliés superflus et n'eut en tête que de mettre les Polonais dans leur tort pour rompre tout contrat entre eux et Florence. D'Ayala fut le type d'un de ces honnêtes gens essentiellement propres à perdre les causes qu'ils croient servir et, par une ironie du sort, il publia, sur ses vieux jours, une biographie des Italiens qui ont bien mérité de la liberté et de la patrie. Sa bonne foi était aussi évidente que son incapacité (1)

Mickiewicz répondit le 29 octobre à l'adresse collective, du 16, et très brièvement. Il ne pouvait quitter Paris. Il n'envisageait l'administration du général

(1) Le général Mariano d'Ayala décéda à Naples le 26 mars 1877. Il était né à Messine en 1810. Elève du collège de la Nunziatella de Naples, il en sortit en 1829 avec le grade de lieutenant d'artillerie. Peu de temps après, il fut nommé professeur de mathématiques dans ce même collège, mais, suspect de libéralisme, il dut donner sa démission et fut deux fois enfermé dans les prisons de Castel Sant'Elmo. En 1848, le roi Ferdinand le nomma intendant à Aquila. Après les événements du 15 mai à Naples, il se réfugia en Toscane, où il fut nommé ministre de la guerre, fonction qu'il conserva jusqu'à la chute de Léopold II et que le Grand-Duc offrit de lui rendre lors de sa restauration. Mais il passa à Turin, devint bibliothécaire du duc de Gênes, succéda aux frères Mezzacapo dans la direction de *la Rivista militare*, éditée par G. Cassano et comp. En 1860, Garibaldi lui confia le commandement de la garde nationale à Naples, qu'il remit au général Topputi, lorsque le gouvernement l'eut nommé major-général dans l'armée. Il prit sa retraite en 1867 et publia en 1868 un ouvrage intitulé : *Vite degli Italiani benemeriti della libertà et della patria*, vol. gr. in-8, Firenze.

Cavaignac que comme un grand provisoire sans lendemain possible. Il voyait poindre l'avènement d'un Napoléon ; il se flattait que ce Napoléon, si médiocre fût-il, jetterait l'épée de la France dans la lutte engagée entre l'ancien et le nouveau régime. Louis-Napoléon, hélas ! laissa passer l'heure où, avec de faibles efforts, il pouvait refaire la carte d'Europe ; il garda au fourreau, pendant que Radetzki écrasait l'Italie et que Nicolas écrasait la Hongrie, cette épée destinée à tomber un jour aux pieds du roi de Prusse. La lettre d'Adam Mickiewicz était ainsi conçue :

« Au capitaine Maurice Hauke.

« Paris, 27 octobre 1848.

« Citoyen capitaine,

« Dites à nos frères-soldats que ce sentiment du devoir de servir la cause nationale qui nous a liés ensemble persiste en moi, et que mon amour fraternel pour vous augmente en proportion de vos peines.

« De mon côté, ici, je ne néglige rien pour continuer notre œuvre commune dans l'esprit même où elle a été conçue. Ce qui se passe en France me confirme dans l'espoir que nous trouverons bientôt de nouvelles forces et de nouvelles ressources.

« Salut fraternel.

« Adam MICKIEWICZ ».

Le même jour il envoyait à Hauke cette lettre, toute d'ordre intérieur, afin de préciser les rapports de ce capitaine avec le colonel Siodolkowicz : « Capitaine, vous savez sans doute que le colonel Siodolkowicz se

rend vers vous avec son détachement ; il est possible qu'il vous ait déjà rejoint. Concertez avec lui les mesures qu'exige votre situation actuelle, en partant des principes suivants :

« 1^o Le colonel Kamienski continue à être regardé comme le commandant de la Légion.

« 2^o Le colonel Siodolkowicz, qui a pour lui la supériorité de grade et d'ancienneté dans la Légion même dont il fut le premier soldat, acceptera le titre de commandant provisoire avec la solde de capitaine.

« 3^o Tout, dans votre compagnie, en ce qui concerne les grades, la solde, les gestions doit rester sur le même pied qu'antérieurement. C'est ce que vous expliquerez au colonel Siodolkowicz. Vous ne cesserez d'agir, dans cette compagnie, selon l'esprit qui vous a inspiré jusqu'ici et d'après la même méthode, en demeurant avec le colonel Siodolkowicz, dans les mêmes rapports, au point de vue du service, que ceux que vous entreteniez avec Michel Chodzko, conducteur de votre colonne.

« Adam MICKIEWICZ ».

V

Au mauvais vouloir de d'Ayala s'ajoutèrent bientôt les réclamations de la Russie. L'ambassadeur de Nicolas à Rome adressa de doucereuses remontrances à Bargagli, ministre de Toscane auprès du Saint-Siège.

« Rome, Palazzo Giustiniani.

« Samedi, 28 octobre 1848

Habitué comme je suis, mon cher collègue, à cul-

tiver avec vous des relations personnelles et réciproques de confiance et de bon vouloir, analogues aux rapports de bonne intelligence entre nos gouvernements, je n'hésite pas à vous entretenir avec franchise et *tout confidentiellement* sur une information qui m'est parvenue tout récemment de Florence par des lettres particulières. On m'assure que le projet dont il avait été question, il y a quelque temps, d'enrôler des officiers et des soldats polonais au service toscan, vient de se renouveler aujourd'hui d'une manière plus positive et que le gouvernement grand ducal a l'intention de prendre à son service un corps de 1000 à 1500 Polonais, officiers et soldats. Si une telle mesure se réalisait, en effet, elle ne pourrait que produire une fâcheuse impression sur la Cour de Russie, en voyant le gouvernement toscan enrôler sous ses drapeaux les militaires polonais qui s'étaient insurgés autrefois contre le gouvernement impérial et contre toute autorité légitime, tandis que les deux gouvernements se trouvent en rapports de bonne amitié. C'est précisément une cause semblable qui a occasionné la rupture des rapports diplomatiques entre la Cour de Russie et le royaume de Belgique, et il me serait bien pénible, par suite des dispositions qui m'animent pour le maintien des meilleurs rapports entre nos deux cours, d'avoir à rendre compte à la mienne d'un fait de ce genre, s'il venait à se vérifier. C'est donc par une suite de ces mêmes dispositions que je n'ai pas balancé à vous communiquer franchement, mon cher collègue, et dans toute l'intimité de la confiance, les notions qui me

sont parvenues et qui m'ont inspiré quelques appréhensions que je tiens à éclaircir en recourant à votre obligeante entremise. Je suis d'ailleurs persuadé que vous apprécierez et que vous partagerez le sentiment qui m'a guidé et c'est dans cet espoir assuré que je vous prie, mon cher collègue, d'agréer l'assurance sincère et réitérée de mes sentiments les plus distingués.

A. BOUTÉNEFF.

D'Ayala chercha des faux-fuyants et recommanda à Bargagli de faire valoir les arguments suivants :

« 30 octobre 1848.

« On peut répondre aux remontrances de l'ambassadeur de Russie que l'affaire des enrôlements d'étrangers — sans qu'il y eût exclusion des Polonais — a été discutée publiquement à la Chambre des députés ; par conséquent, ces remontrances auraient pu être faites plus tôt. Ce ministère a déjà trouvé une convention conclue pour l'enrôlement d'un bataillon de Polonais, mais, pour le moment, on n'a qu'environ soixantedix hommes et on ne sait quand on pourra en avoir davantage. En présence de l'exiguïté de ce chiffre, la chose ne doit plus présenter d'inconvénient et il n'est pas probable que le ministère traite pour la formation d'autres bataillons polonais.

« M. D'AYALA ».

D'Ayala n'eut désormais, que la préoccupation que la Légion ne présentât plus d'inconvénient ! Ainsi la crainte de la Russie indisposait davantage encore contre les Polonais un ministre sans cela déjà hostile à leur cause par ignorance et esprit de routine.

Belluomini avait admis que des capotes fussent, dès Marseille, distribuées aux volontaires pour les préserver des intempéries de la traversée. Chodzko se flattait que le ministre ne refuserait pas quelques allocations pécuniaires. Lorsqu'il en écrivit à Florence, le cabinet avait changé et c'est d'Ayala qui reçut la lettre :

« A S. E. M. le Ministre de la Guerre.

« Batignolles, 1^{er} novembre 1848.

« Monsieur le Ministre,

« Après avoir parcouru plusieurs villes de France où se trouvent des Polonais, je viens à Paris pour hâter le départ des colonnes.

« Aussitôt, j'adresse une expédition à M. le consul à Marseille pour le prévenir que la première colonne viendra à Marseille au plus tard le 18 du courant, en le priant de tenir prêts les vêtements d'hiver indispensables dans la saison actuelle et que Votre Excellence m'a accordés.

« Si le gouvernement de la Toscane veut venir à notre aide avec une somme d'argent telle faible qu'elle soit, nos ressources pécuniaires fortifiées ainsi nous donneront plus d'activité. La seule chose que nous puissions obtenir actuellement du gouvernement français, c'est le passage gratuit sur les bateaux-postes qui partent de Marseille les 9, 19 et 29 de chaque mois.

« Je supplie Votre Excellence de me répondre aussitôt et de me donner les ordres nécessaires par où diriger nos colonnes.

« Les Polonais de la Légion polonaise formée à

Milan par l'ordre du conducteur en chef doivent se rendre tous à Florence.

« J'ai la certitude que notre formation comptera bientôt plusieurs compagnies et que le gouvernement de la Toscane ne regrettera jamais de les avoir accueillies favorablement.

« Quant à moi, j'ai l'espoir de finir l'organisation en France avant la fin du mois et de me rendre à mon poste d'honneur. Si les officiers sont habillés avant cette époque, je prierai Votre Excellence de vouloir bien m'envoyer par l'entremise du capitaine Hauke le schako de la Légion et les épaulettes selon la mode toscane ; les frais seront couverts à mon retour par mes appointements et l'uniforme complet de la Légion me sera d'une grande utilité pour la formation aussi bien parmi nos compatriotes que parmi les personnes du gouvernement de la République.

« Agréé, etc.

« Michel CHODZKO ».

Hauke, très entendu et fort actif, soumettait au ministre tout ce que son expérience militaire lui suggérerait. Il lui écrivit le 1^{er} novembre :

« A S. E. M. le Ministre de la Guerre.

« Hôtel New-York, 1^{er} novembre 1848.

« Monsieur le Ministre.

« D'après la convention qui a été signée par M. le Ministre, prédécesseur de Votre Excellence, pour la formation d'un bataillon polonais, les 8 compagnies dont il doit être composé devront être chacune de

cent à cent vingt hommes ; le nombre de personnes pour chaque grade sera fixé par le décret d'organisation. Veuillez cependant me permettre, Monsieur le ministre, d'exposer ici à Votre Excellence quelques observations à cet égard.

« Le bataillon polonais sera une véritable troupe d'élite, laquelle en temps de guerre pourra être principalement employée à combattre en tirailleurs ; aussi notre intention est de nous bien former dans ce genre de manœuvres ; je pense donc qu'il serait indispensable qu'il y eût, dans chaque compagnie, un clairon, outre les tambours. A mon avis, il est plus avantageux d'envoyer en tirailleurs un certain nombre d'hommes plus habiles pris dans le troisième rang de chaque compagnie ; de cette manière, la ligne du bataillon conserve toujours le même développement, ce qui n'a pas lieu lorsqu'une compagnie spéciale, celle des voltigeurs, est appelée uniquement à faire le service de tirailleurs. Du reste, tout le bataillon devant former une troupe d'élite, toutes les compagnies devront faire le même service et tous les hommes connaître la manœuvre des tirailleurs. Je pense donc, M. le ministre, que vous voudrez bien approuver ma proposition et décider qu'il y aura un clairon par chaque compagnie et un clairon caporal pour le bataillon.

« Dans l'armée toscane, outre le sergent-major et les quatre sergents, il y a, par compagnie, un sergent-fourrier et huit caporaux ; cependant, dans le décret qui prescrit l'organisation de bataillons étrangers (Pieri), je remarque qu'il n'y a qu'un caporal-fourrier

et sept caporaux par compagnie. Les fonctions de fourrier sont assez importantes pour qu'elles soient remplies par un sergent, d'autant plus que c'est lui qui remplace au besoin le sergent-major. Je pense donc, Monsieur le ministre, que vous voudrez bien nous mettre à cet égard sur le pied de l'armée toscane ; j'ose croire aussi qu'il en sera de même quant au nombre des caporaux ; la compagnie étant divisée en quatre escouades, si leur nombre était de sept seulement, il y en aurait une qui ne serait point complète, car les fonctions du caporal-fourrier ne lui permettraient pas de faire en même temps le service de simple caporal.

« Vous voudrez bien m'excuser, Monsieur le ministre, si je prends la liberté de vous soumettre toutes ces observations ; mais il m'a semblé qu'il était de mon devoir d'exposer à Votre Excellence tout ce qui me paraissait pouvoir contribuer à la bonne organisation du bataillon polonais dont j'aurai l'honneur de faire partie.

« Nous attendons avec la plus vive impatience le décret qui doit nous donner une position légale et j'ose espérer, Monsieur le ministre, que ce décret ne tardera pas à être rendu. M. le Directeur de l'administration de la guerre n'attend que cela pour donner les ordres pour la confection de l'habillement des hommes de ma Compagnie.

« Agréez, etc.

« Capitaine HAUKE,

« Commandant de la Compagnie polonaise. »

Si malveillant qu'il fût, d'Ayala ne pouvait pas ne pas tenir compte du fait accompli. Il existait une conven-

tion ; bureaucrate jusqu'au bout des ongles, il n'opposa donc point une fin de non-recevoir pure et simple aux diverses propositions de Hauke, d'autant plus que ce dernier débattait souvent les intérêts de la Légion avec les autres ministres. D'Ayala avait d'ailleurs comme secrétaire-général un jeune homme d'une autre trempe que lui, Antoine Mordini (1), le futur pro-dictateur de la Sicile, esprit ouvert, cœur ardent, mais qui, dominé par son chef hiérarchique, ne donna pas alors toute sa mesure et n'eut guère d'influence sur le sort de la Légion.

Le 3 novembre, d'Ayala écrivit en marge de la lettre de Hauke : « Lui répondre que ses observations sont justes, mais qu'il doit se conformer aux pratiques des autres troupes toscanes. »

Le 2 novembre, nouvelle lettre de Hauke, soulevant une question plus délicate : « Monsieur le ministre, Messieurs Rymarkiewicz Maximilien et Eisenbaum Michel, tous deux faisant partie de ma compagnie, le premier désigné pour le grade de sergent, ont l'intention de se rendre en France, dans le but de parcourir quelques-unes des villes où se trouvent principalement mes compatriotes, afin de les engager à se joindre à nous ; ils accompliraient leur mission bien plus efficacement, s'ils se présentaient dans l'uniforme de notre

(1) Antoine Mordini, né à Barga le 1^{er} juin 1819, mort à Montecatini le 14 juillet 1902. On a gravé sur sa tombe : *Cospiro combatté opero come permisero le forze minori dell'animo per l'indipendenza la libertà l'unità d'Italia*. Il montra toute sa valeur en 1859 et 1860. (Voir : Michele Rossi. *Il risorgimento italiano e l'azione d'un patriota cospiratore e soldato*. Roma-Torino 1906).

Légion. Je viens donc vous prier, Monsieur le ministre, si toutefois Votre Excellence le juge convenable, de vouloir bien donner vos ordres pour que les tuniques et les pantalons d'hiver soient confectionnés pour ces jeunes gens immédiatement ; ils comptent partir de Florence Dimanche prochain, afin de s'embarquer Lundi sur le paquebot à vapeur français qui passe ce jour là par Livourne.

« A Rome, il y a aussi quelques-uns de nos compatriotes qui auraient l'intention d'entrer dans notre Légion, mais je sais que le manque de fonds les retient jusqu'à présent. Si donc, Monsieur le ministre, vous vouliez bien autoriser Monsieur l'ambassadeur de Toscane à Rome de faire délivrer le passage gratuit sur les bateaux à vapeur de Civita-Vecchia à Livourne à ceux des Polonais qui voudront s'engager dans notre Légion, je suis persuadé qu'ils s'empresseront de profiter d'un tel secours pour venir nous rejoindre.

« Agréez, etc.

« Capitaine Maurice HAUKE.

« Commandant de la compagnie polonaise. »

Cette fois, c'est Mordini qui écrit en marge de la lettre du 2 novembre : « 3 novembre. Ecrire au directeur de l'administration pour les tuniques. Répondre au commandant que j'ai écrit d'office au ministre des affaires étrangères relativement aux facilités de passeport à Rome pour les Polonais, à condition qu'ils s'engagent d'avance à servir quatre années dans le bataillon polonais de Florence. Ecrire dans ce sens au

ministère des affaires étrangères pour qu'il écrive à l'ambassadeur de Toscane à Rome ».

Il ressort de la lettre suivante de d'Ayala à Hauke que ce singulier personnage, non seulement ne voulait pas payer les frais de voyage des recrues, mais pas même avancer un sou aux recruteurs. Il s'agissait d'une guerre révolutionnaire et l'on multipliait les économies et les lenteurs.

« 5 novembre 1848.

« J'approuve vos observations sur la formation de la Légion polonaise. Je crois avec vous, Monsieur, qu'en formant le troisième rang des hommes les plus agiles de la Légion pour le service de tirailleurs en temps de guerre, on laisse à la ligne de bataille le même développement. C'est l'avis de quelques tacticiens de ne pas conserver le troisième rang qui se fond ordinairement dans le 1^{er} et le 2^e et les Anglais ne l'ont jamais eu.

« Ainsi d'accord avec vous, je vois, Monsieur, la convenance que chaque compagnie ait un clairon et le bataillon un clairon caporal et aussi que les caporaux soient huit : deux par escouade. Pour le grade de fourrier, je suis d'accord avec vous seulement que leur rang est le dernier parmi les sergents de la compagnie.

« Le décret de votre organisation aura quelque délai. J'ai, pour le moment, celle de trois régiments, d'après le décret du 2 de ce mois. Après cela, votre affaire sera achevée en peu de jours. Pour l'habillement des deux officiers que vous désirez envoyer en France, j'ai déjà écrit au directeur Cecchi, mais nous ne sommes pas dans

le cas de payer les frais de voyage. Envoyez-y vos jeunes soldats. Je me suis adressé au ministre des affaires étrangères pour que notre ambassadeur à Rome délivre des passeports et fournisse les moyens de transport par mer à ceux de votre nation qui déclareraient prendre un service militaire dans la Légion polonaise pendant quatre ans.

« Agréez l'assurance de ma considération.

« M. D'AYALA ».

Hauke avait à peine reçu cette lettre qu'il en adressait une autre au ministre. Il y appelait son attention sur la tendance qui se dessinait de plus en plus de traiter les Polonais, non pas en frères, mais en soldats de fortune. Nous verrons tout à l'heure que les offres de Polonais trop soucieux de leur carrière troublaient les hommes d'Etat italiens, qui ne prirent pas toujours la peine de distinguer entre ceux qui, à l'exemple de Rybinski, ne perdaient jamais de vue la rémunération de leurs services et ceux qui, à l'exemple de Mickiewicz, s'oubliaient toujours :

« Florence, 5 novembre 1848.

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de transmettre à votre Excellence la liste nominative des officiers de la Légion polonaise, ainsi que leurs états de service. Comme il n'existe jusqu'à présent qu'une seule compagnie, il n'y a que trois officiers qui aient été désignés pour le service actif. Les autres, suivant la promesse que Monsieur le ministre, prédécesseur de Votre Excellence, a bien

voulu faire à M. Chodzko, chef de notre colonne, doivent toucher la demi-solde et l'indemnité pour le logement jusqu'à ce qu'ils puissent être employés dans les compagnies qui vont s'organiser.

« Monsieur le ministre Belluomini avait pensé aussi qu'il pourrait employer dans le parc de l'artillerie M. Rykaczewski, lieutenant d'artillerie polonaise ; cet officier connaît parfaitement la langue italienne, il pourrait donc, dès à présent, être utile ; et d'après le projet de Votre Excellence de mettre l'armée toscane sur un pied respectable, l'artillerie devant être nécessairement augmentée, je pense qu'il serait facile d'employer M. Rykaczewski dans l'arme dans laquelle il a servi : il ferait toujours partie cependant de la Légion polonaise et serait seulement détaché dans l'armée toscane. D'ailleurs, comme Votre Excellence a bien voulu me le faire observer, la cause polonaise et la cause italienne sont identiques ; nous voulons également notre indépendance, mais la Pologne, plus malheureuse, subit en entier le joug étranger, tandis qu'il n'y a qu'une partie de l'Italie qui le souffre ; aussi nous pensons que l'armée toscane nous considérera comme des frères et non comme des étrangers. Je me permettrai encore de fixer l'attention de Votre Excellence sur M. Zyromski ; cet officier, avant d'entrer au service, était élève en médecine à Vilna ; plus tard, en 1844, il a recommencé à suivre les cours de la faculté de Montpellier et il était sur le point de passer ses derniers examens ; il désirerait pouvoir être employé comme aide-chirurgien à l'hôpital militaire de S.-Lucia ;

j'ose espérer que Votre Excellence voudra bien permettre qu'il puisse se rendre utile dans la nouvelle profession qu'il avait embrassée.

« Agréez, etc.

« Capitaine M. HAUKE. »

Un sieur Kulczycki, comme nous l'avons vu plus haut, avait proposé à Mickiewicz sa collaboration. Il la proposa en même temps à Rybinski et ne tint parole à aucun des deux. Ces sortes de gens, auxquels on peut appliquer ce que Lannes disait de Talleyrand, qu'ils mettent leur vilain pied dans le soulier de tout le monde, pullulent à chaque moment de crise. Rybinski, tout en protestant devant Mickiewicz de son désir de le seconder, tâcha, dès qu'il sut la convention toscane, de lui en substituer une autre. Il pria Frapolli, alors représentant à Paris du gouvernement lombard qui n'existait plus, de l'appuyer auprès du gouvernement toscan et il commença par désavouer Kulczycki :

« A M. le Ministre des Affaires étrangères.

« Paris, le 6 novembre 1848.

« Rue St-Lazare, n° 125.

« Votre Excellence,

« Il se présentera chez vous M. Jean-Joseph Kulczycki, porteur de mon autorisation, tendant à obtenir la formation d'une Légion polonaise. Cette autorisation étant donnée au milieu de circonstances qui ont changé, je déclare formellement que je révoque la dite autorisation.

« M. Kulczycki n'était pas et n'est pas autorisé à proposer quoi que ce soit en mon nom.

« Si Votre Excellence croyait qu'il y ait utilité à ce que les Légions polonaises soient formées en Italie, je suis parfaitement disposé à recevoir et à accepter les propositions que Votre Excellence me ferait l'honneur de transmettre.

« Daignez agréer, Votre Excellence, l'assurance de mon profond respect.

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le généralissime polonais,

« RYBINSKI ».

Le 11 novembre, il soumit au ministère toscan un projet de convention (1) qui ne tenait nul compte de la formation déjà existante à Florence et qui mettait à un si haut prix ses services, qu'il s'attira de d'Ayala un refus cruellement ironique et d'une ironie, hélas ! parfaitement justifiée dans cette circonstance, car, comme le dit l'Évangile, on ne saurait servir deux maîtres à la fois. Rybinski ne sut jamais opter ; il courtisa toujours à la fois la liberté et la fortune. Cette convention ne fut signée que par Milbitz ; Rybinski se réservait d'y apposer son nom en cas de réponse favorable de la Toscane. D'Ayala exprima à son collègue des affaires étrangères qu'il fit savoir « au colonel Frapolli, par l'entremise du représentant toscan à Paris, que le gouvernement remercie les officiers polonais soussignés de la convention présentée, convaincu

(1) Voir à l'Appendice.

qu'il est juste qu'un si noble sang soit économisé jusqu'au jour où sera agitée la grande cause de la nationalité polonaise opprimée depuis 1772 et que les Italiens se contenteront pour soutenir la leur que les vœux de cette nation infortunée les accompagnent sans la prendre à sa solde à un si haut prix ».

Insolences méritées, si elles n'eussent atteint que Rybinski, mais qui éclaboussaient ses compatriotes désintéressés jusqu'à l'abnégation la plus complète et difficultuaient singulièrement leur tâche, déjà si ardue. Et c'est au moment où Siodolkowicz allait enfin s'arracher de Turin que Rybinski choquait ainsi d'Ayala, sans cela du reste foncièrement hostile aux Polonais, mais dont ce triste document redoublait l'antipathie. Dès lors, il est naturel qu'en dépit de l'ordre formel qu'avait emporté Michel Chodzko, les agents consulaires toscans conservassent leur ancienne attitude. En voici une preuve :

« Consulat général de Toscane.

« A M. Chodzko, à Paris.

« Marseille, 6 novembre 1848.

« Monsieur,

« En réponse à votre honorée lettre du 1^{er} courant, je m'empresse de vous faire connaître que je n'ai reçu jusqu'à ce jour aucune instruction relative à la Légion polonaise dont vous me parlez. Je vous prie donc, Monsieur, de ne diriger à mon adresse à Marseille aucun Polonais, attendu que je ne suis pas autorisé à lui prêter aucune assistance et d'adresser dorénavant

toute communication que vous pourriez avoir à faire à ce sujet à Monsieur le ministre de Toscane résidant à Paris, lequel vous transmettra, s'il y a lieu, les ordres nécessaires.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Consul de Toscane.

« A. GUAZZI ».

Le colonel Kamienski, presque rétabli de sa blessure, était toujours aux mains des Autrichiens. Il écrivit à Durando pour obtenir enfin sa mise en liberté. Durando lui répondit :

« Turin, le 11 novembre 1848.

« Monsieur le colonel,

« J'ai reçu votre lettre du 1^{er} courant, datée de Brescia. Pour que vous puissiez rejoindre notre armée, aussitôt que l'état de votre blessure le permettra, vous devez vous adresser, ou directement ou par l'intermédiaire du gouverneur de Brescia, à M. le Maréchal Radetzki et lui exposer que vous apparteniez à la division active, qui était sous mes ordres ; lui rappeler que toutes les troupes qui la composaient ont accepté et exécuté littéralement la convention de Milan du 9 août, laquelle fut ratifiée par le prince Schwartzberg à Bergame le 14 du même mois ; que la garnison de la Roca d'Anfo suivit également le même chemin et que, par conséquent, vous ne devez pas faire une exception. Je suis d'avis que M. le Maréchal donnera les ordres nécessaires pour qu'on vous délivre un sauf-conduit.

« Agréez, Monsieur le colonel, les sentiments de ma sincère amitié.

« Le général aide de camp de Sa Majesté.

« Ex-commandant de la division du Tyrol.

« Jacques DURANDO.

« A M. le Colonel Kamienski, à Brescia. »

Kamienski suivit les conseils de Durando et les Autrichiens le relâchèrent à la fin de Décembre. Nous avons vu, dans le précédent volume, les félicitations qu'il reçut à ce propos de ses anciens compagnons d'armes italiens. Mais, découragé par la tournure que prenaient les événements, il se tint dorénavant à l'écart de toute action politique. Les Italiens ne furent pas ingrats et un décret royal du 14 décembre le nomma colonel d'infanterie de l'armée piémontaise.

Michel Chodzko ne cessait pas d'assiéger d'Alaya de ses lettres. Il supposait de la bonne volonté à des autorités qui recouraient à des réponses dilatoires. Il écrivit au ministre de la guerre le 8 novembre 1848 :

« Monsieur le ministre,

« Avant de quitter Paris pour me rendre dans quelques villes de France où l'organisation se poursuit, afin d'augmenter le nombre des Polonais au service de la Toscane, j'ai l'honneur de vous adresser ces quelques mots que je vous prie de vouloir bien prendre en considération.

« 1^o D'après la promesse qui m'a été faite par Monsieur le ministre, votre prédécesseur, mes détachements arrivant à Marseille devaient trouver les capotes

et d'autres vêtements d'hiver indispensables pendant la traversée dans la saison actuelle.

2^o Monsieur le ministre m'a promis aussi que M. le consul de Marseille prendra les mesures propres pour assurer la nourriture des hommes qui s'embarquent pour la Légion.

3^o Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, je sollicitais d'envoyer quelques milliers de francs à M. le consul à Paris pour les dépenses indispensables d'un voyage si long.

Tous les frais de voyage depuis Paris et d'autres villes plus éloignées de Marseille, comme Strasbourg, Epinal, Chaumont seront couverts par nos faibles ressources ; les bateaux-postes de la République Française nous seront donnés gratuitement.

« J'ai eu l'honneur d'écrire deux fois à M. le consul de Marseille, sans avoir obtenu aucune réponse.

« Que Votre Excellence daigne prendre ses dispositions le plus promptement possible, car je suis tenu d'honneur de rassembler au plus tôt des jeunes gens comme il faut et de venir rejoindre à Florence mes frères qui jouissent de votre bienveillante protection.

« Agréez, etc.

« Capitaine Michel CHODZKO.

« Batignolles (banlieue de Paris).

« Rue de l'Eglise, n^o 16.»

Mordini transmet cette lettre au directeur de l'administration militaire et ce fonctionnaire se prononça négativement sur les desiderata pourtant si modérés

de Chodzko. « Excellence, écrivit-il le 13 novembre à d'Ayala, le capitaine Chodzko, par la lettre ci-incluse, sollicite l'envoi à Marseille de vêtements pour les individus qu'il dit avoir rassemblés à l'étranger pour compléter le bataillon polonais au service de la Toscane. Il me semble, à mon modeste avis, que cette demande ne saurait être accueillie : 1^o Parce que rien n'a encore été décidé relativement au modèle du vêtement et 2^o parce que, pour en faire la distribution, il faut que l'administration militaire se soit assurée que les inscrits sont, d'après nos règlements, propres au service.

« A l'égard aussi de l'uniforme et des galons que le dit capitaine Chodzko réclame pour son usage personnel, assurant qu'il en remboursera la valeur à son retour à Florence, je crois que l'administration militaire ne devrait pas s'embarrasser d'une telle fourniture, attendu qu'on ne saurait comment en régler la confection, le modèle en question n'ayant pas encore été arrêté et l'administration ne s'étant jamais occupée de l'acquisition de l'équipement des officiers.

« Quant aux nouveaux fonds que le capitaine Chodzko réclame pour l'accomplissement de sa mission, je me permets de faire observer à Votre Excellence qu'une somme de 800 francs lui a été versée par la caisse de ladite administration militaire de 16 octobre passé, au moment de son départ de Florence, à la suite d'une disposition du ministre de la guerre, en date du 14 octobre, et cela à titre de frais de voyage.

« Je ne connais pas cependant toutes les conditions

de la mission entreprise par ce capitaine et je ne puis formuler aucune opinion à l'égard de cette dernière demande.

« En attendant les ordres de Votre Excellence.

« CECCHI ».

Ce qu'il y a de plus édifiant dans cette pièce, c'est l'annotation ministérielle : « 13 novembre. Que Nicolini réponde à Chodzko de belles paroles dans le sens de cette lettre. » *Verba et prætereaque nihil !*

En attendant, Siodolkowicz était espéré à Florence d'un jour à l'autre. Adam Mickiewicz crut que la nouvelle de la prochaine jonction du détachement piémontais avec le détachement toscan disposerait favorablement le Cabinet de Florence et le ferait se départir du système d'inertie qu'il opposait aux prières les mieux justifiées. Il adressa la lettre suivante à d'Ayala :

« A S. E. Monsieur le Ministre de la Guerre.

« Paris, 14 novembre 1848.

« Excellence,

« Le capitaine Chodzko a dû faire part à Votre Excellence des démarches que nous ne cessons de faire pour compléter, le plus tôt possible, la formation de la Légion polonaise, ainsi que des difficultés imprévues contre lesquelles nous avons à lutter. Nous espérons être bientôt à même de diriger sur Florence des détachements de Polonais destinés à se réunir ; en attendant, ceux des Polonais qui ont servi en Piémont sous les ordres du colonel Siodolkowicz, commandant provisoirement la Légion, se rendent à Florence.

« Les mérites militaires, le caractère et l'expérience du colonel Siodolkowicz offriront, nous l'espérons, au gouvernement toscan, une nouvelle garantie du succès de la formation.

« Agréez, Excellence, l'expression de ma haute considération.

« Adam MICKIEWICZ ».

Mordini se borna à écrire en marge de cette lettre : « 21 décembre. Je prie le major Nicolini de répondre dans le sens de la convention ». A l'entrain fiévreux des premiers mois de la révolution italienne succédaient ces symptômes d'ataxie locomotrice, funestes avant-coureurs d'une fin prochaine. Des raisons, que nous avons exposées antérieurement, retinrent le colonel Siodolkowicz en Piémont au-delà de toutes les prévisions. D'autre part, d'Alaya épiloguait sur les termes de la convention pour ne rien faire et écrivait à Chodzko le 18 novembre :

« Monsieur le Commandant,

« J'ai envoyé vos lettres des 1^{er} et 8 de ce mois au directeur de l'administration militaire. Son avis, qui part des règlements, n'est nullement conforme à vos désirs. Il croit que, quant à l'habillement de vos soldats, rendus à Marseille, toute distribution est défendue avant que l'homme soit enrôlé, et que, pour une avance en argent, s'il put vous satisfaire de la somme de 800 francs, ce fut sur la demande de mon prédécesseur des fonds d'un régiment qui d'un moment à l'autre peut les redemander. Vous voyez, Monsieur,

que nous sommes toujours dans l'attente de votre bataillon et que cette poignée de vos soldats a le même effectif depuis deux mois. Veuillez donc hâter le recrutement, c'est votre affaire, pas la nôtre. Quant à moi, selon l'avis du commandant Hauke, j'ai écrit à l'ambassadeur toscan, résidant à Paris, pour qu'il soit fourni subsistance et transport par mer aux Polonais qui se présenteraient avec promesse de s'enrôler dans votre bataillon. Nous n'avons donc manqué en rien à notre engagement.

« Agréez l'assurance de ma considération.

« D'AYALA ».

D'Ayala, qui reproche à Chodzko ses lenteurs, avait eu besoin d'autant de temps pour accorder le trajet gratuit par mer sur bâtiments toscans aux gens qui venaient se battre pour son pays ! Mais ils ne l'eurent encore pas de suite ; il leur refusait des capotes et il prétendait qu'un émigré polonais recruté à Paris par un délégué *ad hoc* du gouvernement toscan qui exigeait de lui un engagement par écrit, ne pouvait être considéré comme enrôlé qu'une fois en Toscane !

VI

Les légionnaires stationnés à Florence, une fois équipés et armés, le ministre les dirigea vers la frontière, ce qui n'était pas pour leur déplaire. Ignace Klukowski se hâta de l'annoncer le 18 novembre : « Hier, nous avons reçu un ordre du ministre de la guerre

que notre détachement se rende le 20 à Modigliana (1) et à Marradi (2) sur la frontière nord des Etats pontificaux ; Hauke reviendra à Florence où sera le dépôt de la Légion ». Hauke confirma ce renseignement le lendemain : « Florence, 19 novembre. Nous nous mettons en route demain pour aller occuper les postes de Marradi et de Modigliana. Ce sont deux petites villes sur la frontière de la Romagne, près de Forli et de Faenza, dans les montagnes, c'est-à-dire sur l'autre versant des Apennins, qui sont déjà sous la neige. Mes respects au conducteur en chef. Nous sommes tous convaincus qu'il a toujours en vue le bien de la patrie. Nous nous conformerons en toute circonstance à sa volonté ». Nous savons par Klukowski que ce départ s'effectua dans les meilleures conditions. « Malgré une forte averse hier, écrit-il, le temps est des plus beaux aujourd'hui et c'est par une superbe journée et un magnifique soleil que notre détachement est sorti, l'air martial et en excellente tenue, aux sons du tambour et du clairon. Le clairon a sonné l'hymne : *La Pologne n'est pas encore morte* ! Chacun regardait des fenêtres ».

Nous avons vu Mickiewicz annoncer au ministre la prochaine arrivée de Siodolkowicz. On lui fit tant de misères que la compagnie, enlisée en Piémont, ne s'ébranla qu'à la fin de novembre et les entraves appor-

(1) Ville de 6.000 habitants, avec théâtre, hôpital, Académie scientifique.

(2) Ville de 8.000 habitants. Vaste palais des Fabroni, où habitèrent Madeleine d'Autriche et Jules II, théâtre, etc.

tées à son départ furent telles que ce n'est que par petits groupes qu'elle put gagner la Toscane. Hauke notifia, le 2 décembre à d'Ayala, l'imminence de cette augmentation de l'effectif de la Légion : « Monsieur le ministre, lui écrivit-il, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les Polonais qui, depuis longtemps, voulaient partir de Verceil pour venir en Toscane, afin d'entrer dans la Légion polonaise ont commencé à se mettre en route le 25 novembre par petits détachements de six à sept hommes. Les premiers doivent être déjà à Gênes. Comme mes compatriotes font ce voyage à leurs frais, le gouvernement ne leur ayant accordé aucune indemnité de route, je solliciterai de Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres à M. le consul de Toscane à Gênes de faire accorder à ces Polonais le passage gratuit de cette ville à Livourne. Arrivés là, ils seront dirigés nécessairement vers la capitale pour rejoindre ma compagnie.

« La lettre que j'ai reçue hier de Verceil ne m'indique point le nombre total des Polonais qui partent, mais, si je dois en juger par les noms de ceux qui sont déjà en route, il y en aura une cinquantaine à peu près qui arriveront ici. Tous ont déjà combattu pour l'indépendance italienne en Lombardie, ils ont fait partie de la compagnie qui était sous les ordres du colonel Kamienski, qui est aussi notre chef supérieur ; blessé à Lonato le 6 août, il dut rester à Brescia, même après la prise de cette ville par les Autrichiens. Aujourd'hui l'état de sa blessure lui a permis déjà de se rendre en Piémont et, après avoir pris le repos que réclame

encore sa santé, notre brave colonel viendra en Toscane pour se mettre à notre tête.

« Agréé, etc.

« Capitaine HAUKE »,

Ce même jour, Mordini mit en marge de cette lettre qu'il fallait écrire au ministre des affaires étrangères, mais recommander au major Caminati de donner les instructions nécessaires pour ne pas avoir de soldats vieux, autrement le service en souffrirait. Il ne s'agissait pas de conscrits. Tous ces légionnaires avaient été jugés aptes au service par le gouvernement lombard ; ils avaient à leur actif une campagne des plus laborieuses, suivie d'une retraite très accidentée. On leur opposait la limite d'âge habituelle, alors que chacun espérait une campagne courte, mais décisive, où l'expérience de l'officier aurait plus pesé dans la balance que la stricte observation des règlements ordinairement appliqués. Ce fut le don de bienvenue à des soldats qui auraient eu droit à plus d'égards. « Le 3 décembre, écrivait mélancoliquement Ignace Klukowski à Michel Chodzko, est arrivé ici le premier détachement du Piémont, composé de 18 hommes, comprenant d'entre les Romains (1) Orłowski, Zaleski, Markoni, d'entre les Parisiens Witkowski et Kaminski. Le second détachement de vingt et quelques hommes est arrêté à Verceil, par ordre du gouvernement, évidemment par suite des démarches de nos adversaires, qui veulent nous nuire autant qu'ils peuvent et anéan-

(1) Klukowski qualifiait ainsi les premiers volontaires par-tis de la Ville Eternelle avec Adam Mickiewicz.

tir notre œuvre. Siodolkowicz et Rozniecki ont dû se rendre à Alexandrie. J'ignore ce qu'ils ont obtenu. Le premier moment d'enthousiasme poétique et de sympathie fraternelle pour nous a passé. Les Italiens entrent dans une phase pratique ; nous devons nous conformer aux exigences de cette situation ».

La constatation que les Italiens se réfrigéraient était plus triste encore pour eux que pour les Polonais, elle augurait leurs désastres. D'Ayala, qui se plaignait sans cesse que de nouvelles recrues n'affluâssent pas, reçut de mauvaise grâce la nouvelle de ce renfort. Hauke écrit à Chodzko le 6 décembre : « J'ai vu le ministre dimanche en présence de M. Belluomini. J'allais lui annoncer que les Polonais du Piémont, dont je lui avais parlé la veille, étaient à Gênes. Il commença par me dire que leur arrivée n'était pas régulière, parce qu'elle ne lui avait pas été signalée par M. Chodzko qu'il regarde comme seul chargé du recrutement de la Légion polonaise et à l'insu duquel cela se passe peut-être. Je lui ai expliqué ce qu'il en était et M. Belluomini lui a confirmé que, sous son ministère, ces Polonais étaient déjà attendus. Il a répété que les Polonais sont l'honneur des nations, mais, qu'en dépit des promesses de Chodzko, il n'en voit pas venir. Il a ajouté qu'il est abusif que sur soixante-quinze hommes, il y ait huit officiers, quoique tous ne touchent pas la solde d'officiers. Je lui ai exposé qu'en quittant Paris pour aller à Milan, nous n'avions aucunes vues personnelles, que j'espérais que tout se régulariserait avant la fin de l'année ».

Le jour même où Hauke racontait son entrevue avec lui, d'Ayala décidait de signifier à Rybinski et à Chodzko une mise en demeure d'avoir à réaliser leurs engagements dans le délai d'un mois, sinon il se regarderait comme dégagé à leur égard. Après un exposé rétrospectif de cette affaire, il ajoutait : « Ce ministère est d'avis de ne pas s'exposer à des dépenses certaines en vue de l'organisation du bataillon polonais, qui devient de plus en plus hypothétique. Il vient donc prier le ministre des affaires étrangères d'inviter le ministre toscan résidant à Paris à intéresser le généralissime des Polonais émigrés à ce que cette négociation aboutisse et à engager le capitaine Chodzko à se présenter à la légation qui lui communiquerait la mise en demeure suivante : si dans l'espace d'un mois à dater du jour dans lequel cette sommation lui sera remise (contre accusé de réception signé de lui, si c'est possible) le nombre des Polonais promis dans la convention pour former le bataillon n'aura pas été fourni au dépôt de Florence, le gouvernement toscan considère la capitulation comme résiliée et le déclare. Il procédera alors au licenciement et au renvoi des soixante-seize Polonais qui sont actuellement de service à Marradi et aux environs ».

Toujours la même tactique, qui consistait à arguer du petit nombre des légionnaires pour menacer de dissoudre cette formation et à repousser toutes combinaisons propres à l'accroître. Hauke ne se lassait pas de stimuler l'inertie du cabinet toscan et il écrivait le 7 décembre à d'Ayala :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai eu l'honneur de faire part à Votre Excellence de l'arrivée de dix-huit Polonais venant de Verceil ; vingt-deux autres devaient les suivre immédiatement. J'ai reçu cependant une lettre datée du 29 novembre qui m'annonce que le départ de ces vingt-deux Polonais a été suspendu par ordre du gouvernement. J'ai cru que ce retard serait très court ; mais, comme depuis je n'ai reçu aucune nouvelle de Verceil, je suis donc persuadé que mes compatriotes sont toujours retenus dans cette ville. Je viens donc prier Votre Excellence de vouloir bien faire des démarches auprès du gouvernement du roi de Sardaigne pour obtenir que ces Polonais aient la faculté de se rendre où les appellent leurs sympathies ; c'est un acte tout à fait arbitraire de vouloir retenir des étrangers et les forcer à prendre du service militaire contre leur gré dans un pays, qui d'abord avait déclaré formellement ne point vouloir conserver au service les Polonais venant de Lombardie.

« A cette occasion, je prendrai la liberté de porter à la connaissance de Votre Excellence que dix-huit jeunes Polonais, qui devaient rejoindre notre Légion, ont été laissés par leur conducteur à Turin d'où le gouvernement sarde les a expédiés à Alexandrie pour les incorporer dans les troupes du Piémont. On avait fait accroire à ces jeunes gens qu'il n'y avait aucune Légion polonaise en Toscane ; ils n'ont appris la vérité que lors du passage des dix-huit qui sont arrivés ici et dès lors, ils ont dû faire des démarches pour obtenir l'autorisation du départ, mais probablement, comme

les autres, ils éprouvent mille difficultés et cependant ils n'ont pris encore aucune espèce d'engagement ; c'est uniquement par l'ignorance dans laquelle on les a laissés sur l'état des choses en Toscane qu'ils n'ont pas continué leur route. Je ne doute point, Monsieur le ministre, que Votre Excellence ne fasse à cet égard tout ce qui sera nécessaire pour obtenir la liberté de mes compatriotes.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute estime et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

« De Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

« Capitaine HAUKE ».

Un véritable crève-cœur pour Hauke, ce fut d'avoir à se séparer d'excellents soldats dont en Lombardie leurs camarades enviaient l'endurance et que d'Ayala sacrifiait de gaîté de cœur au règlement militaire sur la limite d'âge. Il tenta un dernier effort et écrivit au ministre le 7 décembre :

« Monsieur le ministre,

« M. le commandant de la place vient de me communiquer la décision de Votre Excellence relativement à la non-admission de trois Polonais qui, d'après leur âge, ne paraissent point à Votre Excellence être capables de faire un service actif.

« L'un d'eux, Korzanowski Albert, a servi pendant seize ans dans l'armée polonaise et il y a même obtenu le grade de sous-lieutenant ; mais, renonçant à son

grade, il était entré comme simple volontaire dans la Légion polonaise en Lombardie et là il fut nommé sergent-major dans la première compagnie, poste qu'il a occupé jusqu'à présent et dans lequel il a fait toute la campagne de Lombardie sous les ordres du colonel Kamienski ; c'est un brave et digne militaire plein de dévouement et de patriotisme et, malgré ses quarante-huit ans, jouissant d'une santé excellente ; il est encore en état de supporter toute la fatigue de la guerre. J'ai déjà eu l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence tout ce que fait le gouvernement sarde pour empêcher le départ des Polonais du Piémont. Il ne tenait qu'à M. Korzanowski d'accepter le grade de sous-lieutenant dans la cavalerie lombarde ; cependant il a tout refusé pour venir ici et servir dans un grade inférieur parmi ses compatriotes qui tous l'honorent et le respectent comme un vieux soldat qui leur donne l'exemple de l'abnégation et de l'amour de la patrie. Je supplierais Votre Excellence de vouloir bien avoir égard à ces circonstances et de considérer que, malgré son âge, il soit admis dans la Légion polonaise. Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, ce sous-officier jouit d'une santé parfaite et il paraît qu'il n'a jamais été malade. C'est une faveur spéciale que je demande à Votre Excellence. Je serais désolé, ainsi que tous mes compatriotes, si notre brave Korzanowski était obligé de nous quitter. Des hommes comme lui ne se remplacent pas facilement.

« Les deux autres individus qui ont atteint l'âge de quarante ans, ont servi tous deux quelques années

dans l'armée polonaise et plus tard en Algérie, où ils se trouvaient encore au mois de Mars dernier, lors des événements qui avaient engagé le gouvernement français à autoriser tous les Polonais servant en Afrique à quitter le service, afin de se rendre dans leur patrie, où nous pensions alors bientôt rentrer. Ces deux hommes ont fait depuis toute la campagne de Lombardie et je sais, par ceux qui y ont été, qu'ils n'ont pas été les derniers à supporter toutes les fatigues d'une guerre de montagne. Je suis donc persuadé, Monsieur le ministre, qu'ils seraient encore parfaitement en état de continuer le service actif. Du reste, je prendrai la liberté de faire observer à Votre Excellence que, dans chaque corps de troupes il est nécessaire, indispensable même, d'avoir d'anciens soldats. L'armée polonaise n'existe plus depuis dix-sept ans ; de tous ceux par conséquent qui y ont servi, il y en a bien peu qui n'aient pas atteint quarante ans. Si donc, il était interdit d'avoir dans la Légion polonaise quelques individus de cet âge, nous n'aurions pas d'anciens soldats. Et j'avoue franchement à Votre Excellence que, dans ce cas, l'organisation et l'instruction de la Légion seraient excessivement difficiles. Les officiers seraient insuffisants, s'ils n'étaient secondés par quelques vieux sous-officiers et soldats. Malheureusement notre exil est déjà bien long, et les jeunes gens qui ont servi autrefois dans l'armée polonaise sont presque vieux aujourd'hui, mais néanmoins tous encore nous avons conservé le feu sacré et l'amour de la patrie ; et jeunes et vieux nous sommes prêts à sacrifier encore notre vie partout

où la liberté et l'indépendance de notre pays nous appellera.

« Relativement aux deux autres individus en question, je me permettrai encore de dire à Votre Excellence que c'est malgré tous les efforts du gouvernement sarde pour les retenir, que ces Polonais sont arrivés ici ; tous ceux qui étaient à Verceil devaient être incorporés dans les *Bersaglieri*, dont la solde est presque double de celle de l'infanterie. Et cependant ils ont tout refusé pour venir en Toscane et je ne sais s'il serait tout à fait juste de rejeter aujourd'hui des hommes qui ont abandonné une bonne position pour se trouver maintenant sans ressources ; d'ailleurs ils ont déjà combattu pour l'indépendance italienne, et alors on ne leur demandait pas l'âge qu'ils avaient. J'ose croire que Votre Excellence prendra en considération la position spéciale de ces individus et que, par exception, elle accordera leur admission dans la Légion polonaise. Plus que qui que ce soit, je tiens à ce que la Légion polonaise soit digne d'être considérée comme une troupe d'élite, mais je puis assurer Votre Excellence que, loin de croire que des soldats de quarante ans me deviennent un fardeau, il me semble au contraire qu'il est indispensable qu'il y en ait d'anciens expérimentés pour instruire et initier leurs jeunes camarades dans tous les détails de la vie militaire.

« Agréez, etc.

« Capitaine HAUKE ».

Mordini répondit sèchement le 13 décembre : « Toutes ces paroles ne peuvent détruire le besoin qu'on a de

jeunes soldats qui s'instruiraient, parce qu'autrement nous tournerions en hôtel des Invalides ». Les Italiens, au lendemain de 1848, lorsqu'ils invoquaient l'aide des émigrés polonais, n'ignoraient pas que ces anciens soldats avaient dix-huit ans d'exil derrière eux et ne pouvaient être de jeunes conscrits.

Il se produisit alors un incident qu'on peut appeler une tempête dans un verre d'eau. Quelques légionnaires se lièrent, à Marradi, avec plusieurs républicains de cette paisible localité. Le 4 décembre, un caporal, Antoine Petrignani, dénonça à l'autorité que des Polonais et quelques habitants du pays réunis dans un café avaient crié : Vive la République de Venise ! Vive la République de Pologne ! Vive la République Italienne ! et qu'ils avaient même entonné la *Marseillaise*. Guerrazzi, le 7 décembre, porta ce fait à la connaissance de d'Ayala. D'Ayala invita l'officier à la tête du détachement à rappeler « aux braves Polonais, objet de l'universelle sympathie » qu'ils devaient être « de vrais modèles d'ordre, aimant la discipline autant que la liberté ». Le 17 décembre, le sous-préfet de Rocca, S. Casciano, écrivit au Préfet de Florence que la conduite des Polonais « servait d'édification et d'exemple » et il n'y eut de puni que le caporal Petrignani, commandant le piquet de vélites cantonnés à Marradi, qu'en raison de son indignation de ce qu'on osait chanter la *Marseillaise*, d'Ayala transféra avec son même grade dans un régiment de ligne.

Hauke, qui visiblement partageait l'opinion de Cambacérès qui prétendait que la répétition est la plus belle

des figures de rhétorique, revint le 9 décembre à la charge pour empêcher ce qu'il considérait comme une faute et une injustice : « Monsieur le ministre, écrivit-il, j'ai pris hier la liberté de solliciter de Votre Excellence de vouloir bien donner ses ordres pour l'habillement et l'armement des Polonais qui viennent d'arriver à Florence. Je viens aujourd'hui renouveler ma demande. Ceux surtout qui sont arrivés jeudi ont un besoin urgent de vêtements et de souliers ; il y a déjà plus de deux mois qu'ils ont quitté la France. Divers retards, indépendants de leur volonté, ne leur ont pas permis de nous rejoindre plus tôt. Des difficultés sans nombre leur ont été faites dans le Piémont, comme aussi à ceux qui étaient à Verceil ; ces derniers même ont été obligés de payer de leur masse ou de leur propre argent quelques effets qui leur avaient été délivrés à leur retraite de la Lombardie, lorsqu'après la prise de Milan, le magasin de la Légion polonaise fut tombé au pouvoir de l'ennemi. Aujourd'hui, ces hommes espéraient voir la fin des tracasseries qu'ils ont éprouvées ; et je crains vraiment que le retard pour leur habillement ne leur inspire quelque méfiance sur la réalité de la formation de la Légion ; c'est à moi, Monsieur le ministre, que ces hommes s'en prendront. Je supplie donc Votre Excellence de vouloir bien rendre une décision à cet égard. Je n'ose croire que Votre Excellence conserve des doutes sur la formation du bataillon ; j'ai la conviction qu'il se complètera bientôt, mais je ne dois pas cacher à Votre Excellence que des difficultés relativement à l'admission d'individus qui auraient atteint l'âge de qua-

rante ans ne faciliteraient pas cette formation. Jamais il n'avait été question d'une limite d'âge ; nous aurions plutôt renoncé au projet, car, comme j'ai déjà eu l'honneur de le faire observer à Votre Excellence, s'il nous était interdit d'avoir quelques hommes plus âgés, nous n'aurions point d'anciens soldats et, dans ce cas, l'organisation deviendrait impossible ; plus je réfléchis sur ce point, et plus ma conviction devient forte à cet égard. Il est certain qu'on n'ira point chercher des invalides, incapables de faire le service ; mais Votre Excellence sait parfaitement bien qu'il y a beaucoup de personnes d'un âge plus que mûr et qui conservent leur vigueur. Partout il existe des règlements pour l'admission dans l'armée, mais toujours on conserve néanmoins dans les rangs les vieux soldats, tant qu'ils ont la force de servir, et je crois que Votre Excellence ne doit pas considérer les anciens militaires polonais comme de nouveaux engagés, mais comme continuant pour ainsi dire leur service précédent. D'ailleurs, je me permettrai encore de faire observer à Votre Excellence que les Polonais venant en Italie n'avaient pas l'intention d'y chercher un service pur et simple, d'en faire un état ; leur but était plus noble. Tout en voulant combattre pour l'indépendance italienne, ils n'oublient jamais leur patrie, ils croient la servir même ici et, pour tout cœur bien placé, lorsqu'il s'agit de la patrie, il n'y a plus d'âge, tous doivent être prêts à faire le sacrifice de leur vie. Votre Excellence voudra m'excuser si j'insiste tellement sur ce point, mais je suis convaincu que si Votre Excellence persistait dans son intention

d'appliquer dans toute leur rigueur les conditions d'âge pour l'admission des Polonais, la formation de la Légion deviendrait impossible ; la connaissance seule des difficultés survenues pourrait avoir l'influence la plus funeste sur ceux qui ont l'intention d'entrer dans la Légion polonaise. Peut-être Votre Excellence trouvera-t-elle que notre nation pousse la susceptibilité beaucoup trop loin, mais il est de mon devoir de ne rien lui cacher et de lui exposer les choses telles qu'elles sont, je connais trop bien mes compatriotes pour me tromper. — J'ose donc croire, Monsieur le ministre, qu'ayant égard à l'esprit dans lequel a été faite la convention de M. Michel Chodzko, Votre Excellence voudra bien modifier, sous quelques rapports, les règles d'admission dans la Légion polonaise. Je ne doute point surtout que, dans tous les cas, Votre Excellence ne fasse une exception de faveur pour les Polonais qui viennent de Verceil ; ils ont non seulement refusé les offres les plus avantageuses pour rester en Piémont, mais encore ils ont préféré payer leurs effets pour avoir la liberté de venir en Toscane. Il serait d'autant plus dur pour eux d'être rejetés qu'ils ont déjà combattu en Lombardie. Les Polonais y formaient un corps régulier et, pour eux, le service de Toscane est une continuation de celui de Lombardie, car là ou ici, ils comptent servir la même cause, puisqu'aujourd'hui toute l'Italie n'est qu'une seule patrie, les services qu'on lui rend sur un point de son territoire ne doivent pas être méconnus sur un autre. Les opinions de Votre Excellence sont trop connues pour que je puisse douter un instant

qu'à cet égard les miennes ne soient entièrement conformes à celles de Votre Excellence exprimées d'ailleurs dans le rapport du 27 novembre.

« Agréez, etc.

« Capitaine HAUKE ».

Le 11 décembre, Louis Bargagli porte à la connaissance de Joseph Montanelli, Président du Conseil, que le commandeur Peruzzi, a communiqué le 10 à Chodzko les résolutions d'Ayala relatives à la Légion. Chodzko répondit le 12 décembre à d'Ayala que le colonel Siodolkowicz allait provisoirement commander la Légion, et il lui rappelait qu'en concluant la convention, il agissait « au nom de M. Adam Mickiewicz, conducteur en chef de celle qui, sous ses auspices, avait commencé à se former en Lombardie et dont celle de Toscane n'est, aux yeux des Polonais, que la continuation ».

Mordini écrivit en marge : « Je ne connais que la convention Chodzko. Le major Nicolini me fera le plaisir de répondre dans une belle et nette lettre ». Chodzko se mordait les doigts, un peu tard, d'avoir, par vanité, hélas ! omis le nom de Mickiewicz dans la convention.

Le 11 décembre, le commandant de la place de Livourne transmettait l'avis suivant au département de la guerre, à Florence : « Ce matin, de très bonne heure, sont arrivés dans ce port les soldats volontaires polonais énumérés dans la note ci-jointe, qui ont déclaré prendre service chez nous, ce pourquoi ils partiront demain de cette ville, munis de feuilles de route ».

VII

La guerre contre l'Autriche restait imminente. La Légion polonaise gardait donc sa raison d'être. Voilà pourquoi, en dépit de tant de raisons apparentes pour jeter le manche après la cognée, Adam Mickiewicz tenait bon. Il ne refusait l'appui militaire ou diplomatique d'aucun de ses compatriotes et, s'il eut des déboires, il put se rendre le témoignage de n'avoir négligé ni découragé aucun dévouement. Sa lettre du 14 décembre au colonel Siodolkowicz nous a conservé la mention d'efforts de cette nature : « Je vous ai déjà fait annoncer le départ pour le Piémont du lieutenant-colonel Matuszewicz et de M. Kulczycki. Le lieutenant-colonel Matuszewicz a été chargé de conduire, en Piémont, un détachement de Polonais et de le mettre à votre disposition. Je n'ai pas encore reçu de vous, colonel, des nouvelles directes de l'arrivée dudit détachement, veuillez bien demander au lieutenant-colonel Matuszewicz l'instruction qu'il devait vous remettre.

« M. Kulczycki s'est offert lui-même d'aller à Turin dans le but d'augmenter l'effectif de la Légion polonaise en cherchant les moyens de réaliser de nouveaux enrôlements. M. Kulczycki se disait en relation avec des personnages influents du gouvernement piémontais. Nous avons vu avec plaisir son départ et nous lui avons remis une instruction écrite destinée à vous être communiquée, M. Kulczycki, se proposait d'agir de concert avec vous auprès du gouvernement piémontais. Comme

vous avez maintenant quitté le service du Piémont, c'est à vous de savoir si M. Kulczycki peut vous être utile auprès du gouvernement toscan pour lequel il n'a reçu de nous aucune espèce de mission ni d'instructions. « Adam MICKIEWICZ ».

Kulczicki, comme Matuszewicz, ne fit rien qui vaille une fois en Italie, et repassa les Alpes, démasqué et méprisé. Siodolkowicz, en arrivant à Florence, écrivit à Adam Mickiewicz le 21 Décembre une lettre, où il revient sur les entraves qui le clouèrent si longtemps à Verceil. Nous la citerons, malgré certaines répétitions de faits narrés antérieurement, à cause de la connexion existante entre les fluctuations subies par les deux fractions de la Légion, connexion sur laquelle notre division des matières ne nous permet pas d'insister. Nous avons préféré les scinder d'une manière absolue et, si nous n'élaguons pas chez Siodolkowicz plus d'un détail rétrospectif, c'est que sa lettre nous amène précisément au point de jonction des deux groupes qui, repoussés l'un de Milan par les Autrichiens, l'autre de Gênes par les Piémontais, se réunissent à Florence :

« Mes lettres précédentes vous ont appris avec quelle ténacité il m'a fallu résister aux manœuvres de Zamoyski, dont Chrzanowski et Ramorino s'étaient fait les instruments. On s'opposait à mon départ en prétendant que nous nous étions engagés pour le temps de la guerre, mais c'est pour combattre les Autrichiens que nous souhaitions gagner la Toscane. Après

plusieurs semaines de tracasseries inimaginables, énervé et exaspéré, je communiquai le détail des chicanes qu'on me suscitait au député de l'opposition, Brofferio. Ce dernier me promit d'interpeller le ministre, à ce sujet, en plein Parlement. A cette nouvelle, le secrétaire d'Etat au département de la guerre nous délivra nos congés et nos feuilles de route. On nous appliqua toute la rigueur des règlements militaires et nous dûmes rembourser intégralement le prix de nos effets militaires déjà usagés. Nous sortîmes par groupes de six hommes, exécutant le trajet à nos frais, dans une saison rigoureuse et par une pluie mêlée de neige. Le député Brofferio aurait attaqué à ce propos le cabinet, si une crise ministérielle n'eût éclaté sur ces entrefaites. Le gouvernement craignait que notre départ n'impressionnât fâcheusement le public. La dernière fois que je reprochai au ministre d'avoir violé la convention conclue avec nous, il me répondit que cela avait été une concession momentanée à la diplomatie qui protestait contre notre formation. Je répliquai qu'en tous cas, il eût été plus digne d'avoir vis-à-vis de nous de la franchise. Je débarquai à Livourne, avec la dernière colonne, lundi 11 décembre. Le lendemain, le chemin de fer m'amena à Florence où les autres détachements m'avaient précédé. Le parti aristocratique m'a enlevé quelques mauvais officiers et une quinzaine de soldats, dont je regrette plusieurs. Le prince Witold Czartoryski, qui se trouve à Alexandrie, attaché à l'état-major de Chrzanowski, leur fit repré-

senter qu'il n'y aurait jamais de Légion en Toscane, que son influence saurait l'empêcher. Les malheureux qui ont ajouté foi à ses promesses ont été incorporés dans un bataillon de déserteurs autrichiens. On leur dit qu'ils deviendront plus tard Légion polonaise et en attendant, on leur fait souscrire un engagement pour deux ans. J'ai toujours été d'avis qu'aucune action commune n'est possible avec ce parti hostile aux principes de notre Légion et si exclusif qu'il n'admet que lui-même. »

C'est le marquis Ridolfi qui avait été chargé de recruter des officiers étrangers à Paris et à Londres, et auquel Frapolti avait recommandé Rybinski. La convention avec Rybinski mettait d'Alaya en fureur. Le 18 décembre, il remit à son collègue des affaires étrangères, une note où il se gaussait à cœur-joie de « l'offre d'officiers polonais, qui sont encore amoureux de l'Italie et, bien payés, verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la délivrer du joug allemand » et qui se réservaient la faculté « d'abandonner le service, à la condition, qui est d'usage pour les domestiques, d'avoir averti un mois d'avance ». Ces sarcasmes ne font pas honneur à d'Alaya. Frapolti, dont il raillait « la bonhomie » à propos de la convention avec Rybinski, était plus dans le vrai en pensant que la Toscane devait, n'importe à quel prix, se procurer rapidement une armée. Mais Rybinski fut inexcusable d'exposer ses compatriotes au soupçon de se poser en chevaliers de la liberté, en n'étant à l'affût que d'avantages personnels. Mickiewicz avait

déjà bondi à Milan de ces petites gens d'un homme qui se pavanait, en toute occasion, du titre de généralissime polonais et voulait que ce titre fût grassement rémunéré. Rien n'autorisait cependant d'Ayala à englober dans la même réprobation ceux qui calculaient ce que leur rapporterait leur épée et ceux qui n'avaient en vue que ce qu'elle rapporterait à leur patrie. Naturellement, qu'après cette note venimeuse de d'Ayala, le ministre des affaires étrangères chargea, le 17 décembre, le ministre toscan à Paris, de faire savoir au colonel Frapolli que son gouvernement remerciait les officiers polonais signataires de la convention, mais n'entendait pas profiter de leurs propositions.

D'Ayala allait-il maintenir à Siodolkowicz, à Florence, le rang qu'il occupa dans la Légion en Lombardie et en Piémont ? Siodolkowicz lui adressa le mémoire suivant le 17 décembre 1848 : « Lorsque les Autrichiens ont envahi, l'année dernière, Ferrare, menaçant l'indépendance des Etats de l'Eglise, je me suis rendu de France à Rome, en qualité de colonel polonais réfugié et d'ancien lieutenant-colonel au service de France, à l'effet d'offrir mes services au peuple romain et de coopérer à l'organisation de la garde civique de la capitale chrétienne.

« J'avais alors la profonde conviction que le moment était arrivé où les Polonais, mes compatriotes, trouveraient, comme jadis, l'occasion de prendre les armes et de combattre pour l'indépendance de l'Italie.

« Mes prévisions se sont réalisées. Au mois de mars, dans les journées de glorieuse mémoire, les Milanais

ont chassé les Autrichiens et par conséquent la Lombardie se trouva menacée d'une guerre à outrance. Et alors, j'étais le premier soldat qui ait conçu le projet, conjointement avec notre grand poète Adam Mickiewicz, de former une petite cohorte, composée de jeunes artistes polonais qui habitaient Rome et de les conduire à Milan, comme noyau d'une Légion polonaise pour porter secours à la Lombardie.

« A cette nouvelle, deux cents Polonais accoururent de France, comme volontaires, pour se joindre à la Légion dont la formation a été décrétée par le gouvernement provisoire de Lombardie. On sait déjà quelle part a prise cette Légion dans la guerre sacrée.

« La lettre ci-jointe (Litt. A.) vous prouvera, Monsieur le ministre, que plus tard, d'autres propositions, et par d'autres, ont été faites au gouvernement lombard et que celui-ci n'a autorisé qu'une seule Légion dont l'organisation m'a été confiée.

« Quelques mois après, à la suite de revers bien connus, notre Légion, avec l'armée combattante, fut obligée de quitter la Lombardie et de se réfugier en Piémont au commencement du mois d'Août.

« Après cette catastrophe, je me suis adressé au gouvernement sarde en lui proposant une organisation de la Légion, et, le cas échéant, de la conduire dans une autre partie de l'Italie, afin d'y poursuivre l'organisation et de la compléter ainsi par des volontaires qui se trouvaient déjà sur les frontières de France en s'acheminant vers l'Italie. La réponse du ministre de la guerre, en date du 1^{er} septembre, que j'ai l'hon-

neur de soumettre à Votre Excellence (Litt. B), constate que nos propositions de former une Légion sous les auspices du gouvernement sarde a été acceptée ; et vous y trouverez, Monsieur le ministre, que j'y mentionne les volontaires polonais que M. Chodzko devait, d'après l'ordre de notre chef conducteur Mickiewicz, amener en Piémont, comme engagés à servir dans la Légion. A la suite, j'ai conclu avec le gouvernement sarde la convention de la formation d'une Légion polonaise sur les mêmes bases que le gouvernement lombard a accordées au chef conducteur Mickiewicz.

« En vertu de cette convention, le ministre de la guerre et marine m'a chargé exclusivement de l'organisation de la Légion composée d'infanterie et de cavalerie polonaise, ce que constate l'autorisation ci-jointe en original (Litt. C) en date du 16 septembre, ainsi que la lettre dudit ministre (Litt. D.) qui confirme mon grade et ma qualité de commandant.

« L'engagement que M. Chodzko a contracté avec le prédécesseur de Votre Excellence, sous la date du 10 octobre, nous oblige à le remplir exactement. Cependant, la mission de M. Chodzko est terminée et se borne, dans ce moment, à recruter seulement les volontaires, car je suis chargé, par notre conducteur en chef, qui s'occupe spécialement, à Paris, de l'envoi de jeunes Polonais, dévoués sincèrement à la cause italienne, de reprendre le commandement de notre Légion en Toscane.

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier,

Monsieur le ministre, de vouloir bien approuver ce choix de mes compatriotes, de n'admettre dans la Légion aucun individu qui ne serait pas préalablement proposé par moi à votre approbation, attendu qu'il y a toujours des intrigants et des aventuriers qui voudraient s'insinuer sous quelque prétexte que ce soit, et dont la conduite et les antécédents équivoques pourraient nuire à notre Légion et occasionner des embarras au gouvernement qui nous donne l'hospitalité. D'ailleurs, comme un des plus anciens officiers, je connais bien ce que vaut chaque Polonais appartenant à l'émigration en France.

« Je dois encore faire observer à Votre Excellence que les Polonais destinés à compléter notre Légion, d'après la convention, et qui se trouvent dans les dépôts de Lyon et de Marseille, ont reçu l'ordre d'accélérer leur marche pour Livourne ; leur retard a été causé soit parce que je n'ai pas pu quitter le Piémont plus tôt, soit parce que les fonds nous manquaient pour les moyens de transport. Aujourd'hui, les difficultés étant levées, je puis vous assurer, Monsieur le ministre, le prochain embarquement, à Marseille, d'une forte colonne, de manière à ce que la formation du premier bataillon puisse s'effectuer le plus tôt possible.

« J'ai l'honneur, etc.

« Le colonel SIODOLKOWICZ. »

Michel Chodzko, de son côté, répondait, le 18 décembre, aux reproches que ne lui ménageait pas d'Ayala, auquel incombait une si lourde part de res-

ponsabilité dans la lenteur de cet accroissement d'une Légion qu'il entravait sous main :

« Monsieur le Ministre,

« S. E. M. le ministre de la Légation toscane à Paris m'a communiqué une expédition de Votre Excellence concernant la formation de la Légion polonaise en Toscane.

« J'ai l'honneur de répondre à Votre Excellence :

1^o Que le bataillon en question serait déjà au complet si les événements politiques, en Pologne, depuis la signature de mon engagement avec l'honorable M. Belluomini n'eussent retardé l'envoi des fonds destinés pour l'expédition des Polonais en Italie.

« 2^o Que j'ai l'honneur de réclamer, encore une fois, de Votre Excellence les capotes que M. Belluomini m'a promises, car je n'ai jamais demandé à Votre Excellence aucune somme d'argent pour moi personnellement et j'ai l'honneur de réclamer seulement ce qui m'a été promis.

« 3^o Que l'organisation de la Légion polonaise continue autant que notre position nous le permet ; que les Polonais du Piémont sont déjà arrivés en partie à Florence, que ceux de leurs camarades qui ne pouvaient pas les suivre de suite arriveraient prochainement ; que les petits détachements de Paris et de Lyon sont déjà en route.

« 4^o Que le général Rybinski, dernier généralissime de l'armée polonaise en 1831, est en relation avec le conducteur en chef de la Légion, M. Adam Mickiewicz.

Cependant, ce n'est qu'à ce dernier seul que nous avons l'honneur d'obéir.

« 5^o Que les Polonais réclament quelques égards du gouvernement de Son Altesse Impériale et Royale et surtout quant au temps nécessaire à cette formation ; que le gouvernement veuille considérer leur position politique et leur bonne volonté de se dévouer à la cause de l'indépendance italienne ; qu'enfin, les Polonais qui sont actuellement en Toscane faisant un service régulier sur la ligne de la Romagne sont parfaitement en train de s'acquitter envers la Toscane.

« 6^o Qu'après avoir organisé un détachement un peu fort, j'accourrai moi-même et j'espère pouvoir donner, à Votre Excellence, des explications satisfaisantes sur tout ce qui s'est fait jusqu'à présent, ainsi que de nouvelles garanties de servir la cause de l'indépendance italienne et de mon dévouement.

« Agréez, etc.

« Le capitaine Michel CHODZKO. »

Cette lettre est de la main d'Alexandre Chodzko, frère de Michel, qui servait souvent de secrétaire à Adam Mickiewicz et auquel il la dicta probablement. Cette observation s'applique également à une autre lettre du 21 décembre qui est aussi de l'écriture d'Alexandre Chodzko :

« Monsieur le ministre, Le porteur de la présente, M. le sous-lieutenant Bogdan Joseph Dziekonski, est chargé de conduire un détachement de Polonais destiné à servir dans la Légion polonaise qui se trouve

maintenant sous les ordres du colonel Siodolkowicz. Votre Excellence a dû recevoir un écrit du conducteur en chef annonçant l'arrivée du colonel en Toscane.

« M. le sous-lieutenant Dziekonski aura l'honneur d'exposer à Votre Excellence les difficultés que nous rencontrons dans notre tâche, qui est celle d'achever, le plus tôt possible, la formation du premier bataillon de la Légion polonaise.

« Il me tarde bien d'avoir des nouvelles de Votre Excellence. J'ai lieu d'espérer que sa réponse aux deux lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence par l'entremise de M. le ministre de Toscane à Paris, nous encouragera dans les difficultés qui se présentent tous les jours.

« Ce qui nous a affecté le plus péniblement, c'est l'indifférence des représentants actuels du gouvernement italien pour les efforts des Polonais, si dévoués à la cause de l'indépendance de l'Italie. Et pourtant, ces mêmes représentants se plaignent de l'indifférence des représentants de la France pour leur cause. Nous ferons notre devoir.

« Veuillez bien, M. le ministre, agréer l'assurance de ma haute considération et de mon estime.

« Batignolles (banlieue de Paris)

16, rue de l'Église. *Pour le Conducteur en chef,*

Le capitaine Michel CHODZKO.

Avant de répondre à Chodzko, d'Ayala manifesta l'intention d'envoyer les volontaires venus du Piémont rejoindre le détachement cantonné à la fron-

tière. Hauke lui fit observer qu'ils n'étaient pas armés. D'Ayala avait déjà donné les ordres nécessaires. Le 22, il adressa à Adam Mickiewicz une lettre où il le qualifiait de « général des Polonais ». Était-ce ignorance ? N'aurait-il jamais entendu parler de la marche d'Adam Mickiewicz de Rome à Milan ? Non. Hauke et d'autres légionnaires n'avaient pas manqué de lui parler de Mickiewicz et de lui établir comment ils le considéraient. C'est donc avec préméditation que d'Ayala commettait cette impertinence et pour souligner ainsi qu'il ne voulait pas avoir affaire à Mickiewicz. Nous verrons, dans un document subséquent, sa haine des Légionnaires qui perçait dans ses communications confidentielles soit à ses collègues, soit à la Légation toscane et qui, n'ayant aucune raison d'être, doit être attribuée à cette espèce de mandarinisme chinois, qui est le signe distinctif de ce personnage :

« Ministère de la guerre.

« A M. Adam Mickiewicz, général des Polonais,
à Paris.

« Florence, 22 décembre 1848.

« Je dois la réponse suivante à la lettre dont vous m'honorez.

« Entré au ministère de la guerre, j'ai trouvé une convention passée le 10 octobre dernier entre mon prédécesseur et le capitaine Chodzko, Polonais, pour la formation d'un bataillon de 8 compagnies de 100 à 120 hommes.

Le lendemain, ce capitaine partit pour Paris avec

promesse de revenir en Toscane dans cinq semaines, avec le contingent pour compléter le bataillon. Avec cet espoir, le gouvernement s'est chargé de la solde de 6 officiers, de beaucoup de sous-officiers et d'une poignée d'hommes. Le commandant provisoire Hauke n'a pas laissé de me solliciter, avec bien de la politesse cependant, tantôt pour une chose, tantôt pour une autre. J'ai cru de mon devoir de ministre de me tenir sur la réserve, en ce que l'engagement est clair et que la promesse du capitaine Chodzko est bien loin d'être accomplie. Nous sommes toujours à peu près au même effectif.

« Par l'entremise du représentant toscan en cette ville, j'ai fait une protestation audit capitaine pour l'engager à compléter son bataillon, dans l'espace d'un mois, à compter du jour de la notification ; autrement, je me crois en droit de congédier la seule compagnie qui soit formée jusqu'à présent.

« Le gouvernement de Toscane, qui s'est engagé à recevoir à son service un bataillon de Polonais, ne connaît que le capitaine Chodzko, avec lequel il a signé la convention ; mais si ce capitaine n'était pas autorisé à prendre un tel engagement, en ce cas, Monsieur le général, je me crois en droit de prendre les mesures que je jugerais convenables dans l'intérêt du grand-duché.

« M. D'AYALA. »

Le 21 décembre, le détachement venu du Piémont partit pour Marradi, et Hauke demanda à d'Ayala de préciser quelle serait la position de Siodolkowicz. Une

note du 26 décembre, de Mordini, montre que le ministre était décidé à dissoudre le bataillon polonais à la fin de l'année. C'est pour amener ce résultat que d'Ayala adressa, le 27 décembre, la lettre suivante à Chodzko :

« Je réponds à votre lettre du 18 de ce mois.

« La convention du 10 octobre dernier établit des conditions claires que vous n'avez jamais observées, et que vous êtes loin, à ce qu'il paraît, de pouvoir observer.

« D'après ce que vous promettez, il semble que nous ayons mille hommes sous la main pour les placer au service de la Toscane.

« En remuant toute l'Italie et la France, vous nous donnez l'espoir d'une centaine d'hommes à ajouter au détachement des 108 actuellement au service.

« Les promesses de M. Belluomini sont renfermées dans les sept articles de la convention. Je ne trouve, dans les cartons du ministère, ni promesse d'argent ni de transport ou autres. Si l'on donnait tout ce qu'on a demandé, on aurait pu former un régiment. Vous vous êtes engagé à former un bataillon de 8 compagnies de 100 à 120 hommes. Où sont vos 800 hommes promis ?

« Vous me parlez, Monsieur, des événements politiques en Pologne pour vous absoudre des conditions signées. Ce n'est pas le cas de quitter le service, comme il vous est permis par l'article 5, et s'il vous plaît d'en profiter, nous sommes d'accord.

« Ministre de la guerre, je trahirais les intérêts qui

me sont confiés, en me laissant mener par de belles paroles.

« Je vous préviens, en conséquence, que je me tiens à ma protestation du 6 décembre que vous a fait connaître M. le ministre toscan à Paris, d'après laquelle je procéderai au licenciement du détachement polonais, expiré le jour du mois où elle vous a été passée.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« M. D'AYALA ».

Le 28 décembre, d'Ayala rédigeait le mémoire suivant pour son collègue des affaires étrangères :

« Le ministre de la guerre prie son collègue aux affaires étrangères de transmettre la lettre ci-incluse au ministre toscan à Paris avec invitation de la remettre aux mains du capitaine Chodzko.

« Comme il s'agit de trouver le moyen de résilier la convention du 10 octobre passé, onéreuse pour la Toscane, il faudra que le ministre des affaires étrangères recommande audit ministre toscan d'user de toute diligence pour mander chez lui le capitaine Chodzko, lui lire la lettre ci-incluse et la lui remettre ensuite en mains propres, après en avoir préalablement obtenu un récépissé.

« Le ministre soussigné donnera ensuite ses ordres pour l'annulation de la convention en question.

« Marianno D'AYALA. »

Le brouillon de ce document est plus édifiant que le document lui-même. On y lit ce passage : « Cet empressement ne devra pas être oublié par le sus-nommé

en communiquant la lettre ci-incluse au capitaine, lequel se prévalant d'appartenir à une nation opprimée, sait l'art de s'insinuer sous les dehors d'une apparente déférence et connaît les formules dont il doit se servir pour se dispenser d'observer aucune convention. Et, réellement, dans le Belluomini chargé du portefeuille de la guerre, il a su distinguer une personne prête à se laisser tromper. »

Rien ne peint mieux les sentiments de d'Ayala à l'égard de la Pologne que ce morceau. Il mettait en doute jusqu'à la bonne foi de Michel Chodzko ! Son collègue des affaires étrangères transmet, le 29 décembre, ce factum au ministre de Toscane à Paris, Bargagli, en ajoutant : « Il est de la plus haute importance, pour le ministre de la guerre, que la lettre ci-incluse (1) adressée au capitaine polonais Michel Chodzko lui soit consignée au plus tôt et de la manière la plus sûre ». Bargagli répondit le 8 janvier : « Ce matin, j'ai reçu la visite de M. le capitaine Chodzko, auquel j'ai donné lecture de votre lettre. J'ai ensuite prié M. Chodzko de bien vouloir me donner récépissé de la dite lettre, que je lui ai remise. Il me l'a donné immédiatement en ajoutant qu'il répondrait lui-même à la lettre ».

L'année 1849 s'annonçait mal pour la Légion, mais, une fois la guerre déclarée, que pèseraient dans la balance l'esprit de routine et la xénophobie de d'Ayala ? Hauke essayait d'amadouer le ministre en redoublant de zèle, et le 4 janvier, il lui adressait le rapport suivant :

(1) Du 27 décembre, citée plus haut.

« Conformément à vos ordres, je me suis rendu à Marradi et à Modigliana ; et j'ai parcouru toute la frontière de ce côté ; comme il est à votre connaissance, la route de Florence à Marradi et de là à Faenza est parfaitement carrossable. La frontière se trouve à Marignana à cinq milles de Marradi. Une autre route à l'Ouest de celle-ci vient d'Imola et Castel Bolognese, traverse la frontière à Susinana, se dirige par Palazzuolo et rejoint la grande route venant de Marradi, presque sur la cîme des Apennins, au-delà de Casaglia. Cette route, à partir des montagnes, encore au-delà de la frontière n'est point carrossable ; et, dans cette saison, même sur beaucoup de points, est à peine praticable pour les chevaux. De Marradi, une route de traverse se dirige vers Palazzuolo et une autre vers Gambaraldi, hameau sur la frontière vers le Nord ; ces deux routes sont à peine praticables dans cette saison.

« Si donc l'ennemi devait pénétrer en Toscane de ce côté, il ne pourrait prendre que la grande route passant par Marignana et qui longe la Lamona qu'elle traverse à Popolano, à deux milles de Marradi ; ce n'est que du pont qui se trouve en cet endroit que pourrait commencer la défense ; le poste de l'extrême frontière à Marignana, composé de cinq hommes, ne peut suffire que pour l'ordre.

« La route, qui de Marradi conduit à Modigliana, suit d'abord la grande route de Faenza, pendant quatre milles environ et, passé S.-Andriano, elle se dirige vers Faenza et elle est en totalité carrossable. De Modigliana, il y a encore une autre route vers la

frontière et qui conduit à Brisighella, mais elle n'est praticable que pour les chevaux. Une route carrossable rejoint à Dovadola la route royale (strada reggia) de Forli à Florence, passant par Rocca S.-Casciano, Portico, S.-Godenzo, Dicomano et Ponta-Sieve. Cette route traverse la frontière à Terra del Sola (10 milles de Rocca S.-Casciano) ; ce point, à 4 milles seulement de Forli, a d'anciennes fortifications et l'on pourrait au besoin s'y défendre quelque temps. Une autre route, également carrossable, passe par Tredozio et rejoint la grande route de Forli à Portico.

« Ainsi donc, si l'ennemi venant de Ravenne voulait pénétrer en Toscane, il aurait deux routes à choisir, l'une par Faenza et Marradi, l'autre par Forli et Rocca S.-Casciano ; toutes deux offrent les mêmes possibilités pour la défense dans le passage des Apennins ; mais la route par Rocca étant plus importante, les pentes en sont plus douces que celles par Marradi.

« Une compagnie placée à Marradi ne pourrait jamais présenter une résistance sérieuse à un corps de troupes quelque peu considérable ; elle ne pourrait donc servir que comme poste d'observation. Mais, dans ce cas, il me semble que sa place serait plutôt à Modigliana : cette ville est presque à égale distance de Terra del Sola et de Portico (13 à 14 milles) ; elle se trouve par conséquent dans un centre d'où l'on pourrait également se porter sur l'une ou l'autre route. En outre, Modigliana, étant seulement à dix milles de Faenza et à dix-huit environ de Forli, on y est plus à même d'avoir des nouvelles des mouvements de l'ennemi que

si l'on était à Marradi qui se trouve à vingt milles de Faenza et à près de trente de Forli.

« Dans le cas que l'ennemi, par une marche imprévue, par l'une ou l'autre route, pénétrât assez en avant pour que la garnison de Modigliana ne pût parvenir à temps ni à Marradi, ni à Dovadola, elle aurait toujours une retraite assurée par l'embranchement qui se dirige sur Portico ; et elle arriverait encore à temps pour défendre les gorges dans la traversée des Apennins.

« Il me semble donc que, sous le rapport stratégique, le poste destiné à couvrir cette partie de la frontière devrait être cantonné à Modigliana. Cette ville d'ailleurs a beaucoup plus de ressources comme garnison que Marradi. A Modigliana, il y a un hôpital, et près de deux cents hommes pourraient être logés dans le couvent qui sert de caserne, tandis qu'à Marradi vingt-deux hommes sont logés dans un endroit, et c'est à peine si pour les cinquante restants, on a trouvé assez de place dans le bâtiment qui sert de caserne, et encore la commune a l'intention d'y établir un hôpital, dont elle était privée jusqu'à présent : aussi est-on obligé de transporter à Modigliana les malades de la garnison de Marradi.

« Si M. le ministre prenait en considération les raisons que je lui expose en faveur de Modigliana, je le prierais de vouloir bien donner l'ordre d'y réunir toute la compagnie. Il suffirait d'un piquet de 15 à 16 hommes avec un sous-officier ; cette force serait suffisante pour maintenir l'ordre dans la ville, en y comprenant même le poste de Marignana à l'extrême frontière. Il

est vrai que jusqu'au licenciement des volontaires, il y avait cinq postes de cinq hommes occupés par eux dans la seule juridiction de Marradi. Mais il est impossible d'éparpiller ainsi les troupes régulières ; jamais on ne parviendrait à instruire les hommes ; au contraire, ils oublieraient plutôt ce qu'ils auraient appris. D'ailleurs, dans la juridiction de Modigliana, on s'est toujours contenté de faire seulement des patrouilles vers la frontière ; et, de l'avis même de M. le Préfet de Rocca S.-Casciano que j'ai eu l'honneur de voir et avec lequel je me suis entendu relativement au service, ces patrouilles ne seront même plus aussi fréquentes que par le passé ; pour ce qui concerne les passeports, les douaniers devraient suffire.

« Le piquet de Marradi serait relevé tous les dix jours, afin que les mêmes hommes ne restent point trop longtemps absents du gros de la compagnie. Le service que l'on serait obligé de faire ne pourrait alors nuire à l'instruction ; il serait possible au contraire de la pousser vigoureusement et cela est de toute nécessité, depuis surtout que des hommes nouveaux sont venus et que d'autres sont sur le point d'arriver.

« Il me reste encore à fixer votre attention sur la manière dont la compagnie est casernée ; à Marradi, aussi bien qu'à Modigliana, la troupe a couché sur la paille ; ce n'est qu'à grand peine qu'on s'est procuré quelques couvertures dont nous payons même la location ; mais la majeure partie des hommes n'en a point, puisque à Marradi, pour

70 hommes, il n'a pas été possible de trouver plus de 14 couvertures. Dans cette saison, et surtout par le froid qu'il fait et qui, dans les montagnes, est beaucoup plus fort qu'à Florence, les pauvres soldats souffrent véritablement ; ils sont obligés de se coucher tout habillés ; cela ne les garantit pas assez du froid et cela abîme les effets horriblement. Déjà M. le préfet a écrit, je crois, à cet égard, à M. le ministre. Je prendrai encore la liberté de supplier de songer à ces malheureux jeunes gens, et, s'il est possible, de faire expédier, sinon des lits, au moins des matelas et des couvertures.

« La sollicitude que M. le ministre ne cesse de montrer pour le bien-être des soldats toscans me fait espérer qu'il n'oubliera pas aussi nos pauvres compatriotes, qui, en faisant un service assez pénible sur la frontière, se rendent utiles, au moins de cette manière, au pays qui les a adoptés pour quelque temps. Mais nous espérons que le jour n'est pas éloigné où nous pourrons enfin remplir le but que nous nous sommes proposés en venant en Italie : celui de combattre pour son indépendance.

« Agréez, etc. « Capitaine HAUKE. »
« Via de' servi. »

VIII

Le colonel Siodolkowicz, en reprenant le commandement provisoire de la Légion, comprit qu'il n'était pas au bout de ses peines, puisqu'il se trou-

vait lié par la convention du 10 octobre qui, n'admettant que Michel Chodzko, le laissait sans base aucune. Il n'en essaya pas moins de corriger ce qu'une rédaction maladroite présentait d'incomplet. Mais cette rédaction avait reçu la sanction du Grand-Duc, et d'Ayala ne répondit à la lettre du 17 décembre de Siodolkowicz que le 8 janvier, par ce billet dédaigneux : « Vos droits, lui écrivit-il, comme mes devoirs, sont renfermés dans la convention du 10 octobre dernier. Vous écrivez, monsieur, au ministre d'un gouvernement constitutionnel et qui ne peut nullement s'écarter de ce qu'il a trouvé sanctionné par les parties contractantes. Le capitaine Chodzko aurait dû prévoir bien des choses qu'il a oubliées, et si j'avais été à la place du ministre Belluomini je n'aurais jamais stipulé une convention pareille. Vous devez voir, Monsieur, l'impossibilité où vous êtes d'accomplir vos promesses en présence des charges qui pèsent sur vous. Regardez donc mon refus d'accorder le passage libre et gratuit de Marseille à Livourne, à ceux de vos compatriotes qui viennent grossir le corps des Polonais au service de la Toscane, comme un devoir de ma place ». Rentrât-il aussi dans « les devoirs de sa place » de ne pas organiser d'armée toscane à la veille des redoutables éventualités que chacun prévoyait ?

Adam Mickiewicz se flatta un moment que Siodolkowicz réussirait à réparer ce que la convention conclue par Michel Chodzko avait de défectueux.

La clause capitale du drapeau avait été sacrifiée. Or, seul le drapeau polonais pouvait parler aux yeux des Polonais enrôlés de force dans les régiments autrichiens. Quel Galicien eût osé tirer sur l'étendard national ? La vue de l'aigle blanc eût réveillé chez les âmes les plus endormies l'étincelle du patriotisme. Jamais sans ce symbole une organisation polonaise n'a acquis de développements sérieux. Adam Mickiewicz était prêt à toutes les concessions qui portaient sur les avantages matériels, pourvu que le côté moral de l'œuvre fût sauvegardé. D'autres procédaient de la manière inverse en s'imaginant qu'une fois la question de grades et de solde résolue à leur profit le tour de la patrie viendrait de la sorte, comme si eux et les leurs ne pouvaient pas rester nantis, sans que la Pologne y gagnât rien. Mickiewicz adressa donc, le 12 janvier, à Siodolkowicz, des instructions dans cet esprit :

« Monsieur le colonel, je viens de recevoir la lettre par laquelle vous m'annoncez votre arrivée à Florence. Nous connaissons toutes vos difficultés, mais nous compterons toujours sur votre patriotisme et sur cette persévérance dont vous avez donné déjà tant de preuves.

« S'il y a lieu de modifier la convention conclue par M. Chodzko avec le gouvernement toscan, dans le but d'obtenir de meilleures conditions, faites-le, en prenant toujours pour base la note remise par nous, le 3 mai 1848, au gouvernement lombard, ainsi que la

convention que vous aviez conclue avec le gouvernement piémontais.

« Vous n'ignorez pas combien il est important de maintenir dans la Légion le drapeau polonais dont vous êtes le gardien. Je reçois tous les jours des offres de service de la part de jeunes Polonais qui feraient d'excellents soldats. Je souffre de ne pas pouvoir vous les expédier aussi vite que je le voudrais.

« Adam MICKIEWICZ,

« Rue de la Santé, 42, aux Batignolles ».

Le nom d'Adam Mickiewicz avait été omis dans la convention. Il fallut qu'à cette lettre, Michel Chodzko ajoutât les deux missives suivantes. La première, du 12 janvier, fut adressée à d'Ayala :

« Monsieur le ministre,

« J'ai l'honneur de vous exposer que, quand j'ai signé avec votre prédécesseur, M. le général Belluomini, sous la date du 10 octobre dernier, une convention relative à la formation d'une Légion polonaise au service de la Toscane, il a été toujours sous-entendu que je négociais au nom d'Adam Mickiewicz, conducteur en chef de notre Légion, sous les auspices duquel elle a été formée en Lombardie d'où elle s'est réfugiée en Piémont. C'est M. Adam Mickiewicz qui est l'âme de notre Légion ; c'est lui qui s'est constamment chargé de trouver les fonds nécessaires pour transporter les jeunes patriotes polonais qui, à sa seule voix, accourent volontairement de France et d'autres pays, dans le but sacré de coopérer à l'affranchissement de l'Italie.

« J'apprends que M. le colonel Siodolkowicz, qui commandait la Légion polonaise en Lombardie et en dernier lieu en Piémont, appelé par le chef conducteur ainsi que par ses compatriotes, vient d'arriver avec le reste de sa Légion à Florence, à l'effet d'y reprendre le commandement et d'y organiser la Légion stipulée par la convention sus-mentionnée. C'est le colonel Siodolkowicz qui prendra désormais exclusivement à tâche de remplir tous les engagements contractés par nous vis-à-vis de la Toscane.

« En conséquence, veuillez bien, Monsieur le ministre, lui accorder votre confiance et l'admettre à entrer immédiatement en rapports avec vous. Quant à ma mission, elle se borne actuellement à rester à Paris par ordre de notre chef conducteur, afin d'y accélérer la marche des colonnes de volontaires polonais, qui se dirigent déjà vers l'Italie. Plus tard, j'occuperai dans la dite Légion tel poste que m'assignera son conducteur en chef.

« Agréez, Monsieur le Ministre, etc.

« Michel CHODZKO ».

Deux jours après, Michel Chodzko adressait au colonel Siodolkowicz le pli suivant :

« Paris, 14 janvier 1849.

« Monsieur le colonel,

« Je viens d'apprendre votre arrivée à Florence. Vous avez eu connaissance sur les lieux de l'état de nos affaires. Pour moi, je vous ajouterai ceci : j'ai été chargé par M. Adam Mickiewicz de conduire une colon-

ne de nos compatriotes à Verceil, où vous commandiez alors votre Légion. Repoussé du port de Gênes, je débarquai en Toscane, où je fus alors seulement informé des difficultés que vous rencontriez en Piémont. J'espérais que vous finiriez par arriver à Florence, où se réuniraient tous les détachements qui devaient venir de France. Dans ce but, j'ai conclu un arrangement avec le gouvernement toscan. Lors de mon départ, j'ai annoncé votre arrivée probable à M. Belluomini, ministre de la guerre. Je l'ai annoncée dernièrement au ministre qui lui a succédé à ce département. Je pense donc que rien ne s'opposera à ce que vous entriez immédiatement en fonction. Aussitôt que j'en aurai reçu la nouvelle, je me regarderai comme dégagé de ces rapports de direction que les circonstances m'avaient momentanément imposés à l'égard d'une fraction de mes compatriotes. Je ne faillirai néanmoins pas aux engagements contractés vis-à-vis du gouvernement toscan relativement à l'envoi de détachements polonais. J'y travaille en dépit de nombreux obstacles. La principale difficulté réside dans le manque de moyens de transport. D'ailleurs, les agents diplomatiques des gouvernements d'Italie, trompés probablement par des calomniateurs et des intrigants, nous ont refusé jusqu'à des passeports. Nous ajouterons que l'administration française semblait nous être hostile.

« Veuillez, Monsieur le colonel, exposer cette situation au ministre de la guerre. Plaise à Dieu que vous puissiez déjouer les manœuvres de ceux qui assiégent

les gouvernements étrangers dans le but d'empêcher la réalisation de notre patriotique projet.

« J'attends vos dispositions ultérieures. Je ferai tout mon possible pour m'y conformer.

« Agréez, etc. » « Michel CHODZKO.

« 16, rue de l'Eglise, Batignolles ».

Mais, avant que ces lettres fussent parvenues à leur adresse, Siodolkowicz avait reçu le billet glacial de d'Ayala, du 8 janvier, que nous avons cité plus haut. Depuis le 27 octobre 1848, la Toscane jouissait d'un ministère démocratique. Son Président Montanelli était on ne peut plus favorable aux Polonais, mais d'Ayala paralysa longtemps sa bonne volonté et plus tard les circonstances mirent à néant ses résolutions à l'égard des Polonais. Le 10 janvier s'ouvrit le Parlement toscan qui délégua trente-sept de ses membres à la Constituante qu'un décret convoquait au Capitole. Les patriotes italiens s'abandonnaient aux plus belles espérances et la Légion polonaise, campée à Modigliana, publia un manifeste pour rendre plus palpable le mobile qui la faisait agir, en y insérant un tableau succinct de la carrière qu'elle avait déjà parcourue :

« Au camp de Modigliana, 22 janvier 1849.

« Partout où les peuples combattent pour la liberté, on se bat pour la Pologne, car la Pologne est la patronne de la liberté; sans la Pologne il n'y aura ni paix ni liberté en Europe ; c'est pourquoi, dans chaque lutte où la liberté est en jeu, coule le sang des vrais fils de la Pologne.

« Naguères un parti gouvernant le peuple français,

cet apôtre le plus actif de l'affranchissement des peuples, aveuglé par un égoïsme momentané, s'écria : « Le sang de la France n'appartient qu'à la France ».

« Mais nous, frères, nous privés de notre patrie, auxquels il n'est permis ni de rappeler notre passé, ni de songer à l'avenir, trop faibles pour pouvoir, désorganisés comme nous sommes, résister à l'ennemi sur notre propre sol, nous nous sommes dit : « Notre sang « appartient à l'humanité entière ; nous sommes prêts « à le verser pour la liberté de tous les peuples. Ni « religion différente, ni langue étrangère, ni condition « sociale, ni nuances politiques ne mettent de barrière « entre nous, chaque homme tendant à la liberté est « notre frère ». Et cette conviction nous garantit que, par notre lutte, nous obtiendrons l'indépendance de notre mère-patrie, la Pologne qui est et sera la patronne de la liberté et de la fraternité des peuples.

« C'est dans ses sentiments qu'il y a déjà près d'un an, notre compatriote et notre frère, Adam Mickiewicz, a formé une Légion à Rome.

« Une vingtaine de jeunes Polonais se sont levés à ce signal et, consacrant leur vie à une grande pensée, ils allèrent créer le germe d'une future force nationale.

« Les diplomates, égoïstes et froids, leur criaient avec le persiflage de la raison : « Où courez-vous, insensés ! Vous êtes une vingtaine sans ressources, « sans armes, sans expérience et vous déclarez la guerre « au monde entier ».

« Mais, ceux-ci, ajoutant plus de foi aux battements de leur propre cœur polonais qu'à ces raisonnements

captieux, arborèrent pour la première fois, après dix-huit ans d'une vie errante et malheureuse, leurs couleurs nationales et marchèrent contre l'Autriche, notre éternelle ennemie ; ils espèrent de la justice de Dieu qu'il leur permettra de voir la ruine de cette monarchie, qui se maintient debout par tant de siècles d'iniquités.

« Et voici qu'au milieu d'une foule de difficultés et d'obstacles suscités par des étrangers, et hélas, par quelques-uns de nos propres compatriotes se refusant à entrer plus avant dans nos espérances, voici que le germe de la Légion se développe.

« Nous avons paru en Lombardie sur le pied de guerre ; la Lombardie a succombé, nous avons passé en Piémont.

« Une centaine environ de nos compatriotes, dont la majeure partie avaient quitté, depuis quelques mois à peine, le seuil de leurs maisons natales, cherchant partout, avec une infatigable persévérance, un champ où ils pussent servir leur patrie et la liberté, repoussés de Gênes, travaillèrent en Toscane à préparer un centre de réunion générale.

« Comme en Piémont, la diplomatie et les partis réactionnaires essayaient de nous disperser. Nous ne nous en sommes pas moins rassemblés en Toscane. Nous n'avons pas un seul instant perdu la foi et l'espérance que nous rendrons un véritable service à la Pologne et à l'Humanité.

« C'est pourquoi, trouvant un asile sûr et la protection d'un peuple hospitalier, confiants que nous allons croître en force et en expérience, nous invitons

nos frères errants comme nous, à venir aux feux de notre camp, sous notre aigle polonaise.

« De grands événements s'annoncent au monde. La guerre universelle est infaillible. Il nous faut être prêts. Dieu sait si, d'un moment à l'autre, notre patrie n'exigera point directement nos efforts et alors nous volerons à son secours en armes et en ordre de bataille.

« Il nous faut nous unir sous un signe commun. Profitons de tant d'années d'expérience ; déposons nos préventions et nos haines, et que quiconque peut encore manier une arme vienne dans nos rangs.

« Que nos ennemis s'étonnent en nous rencontrant en ordre, unis et dans l'attente.

« Sans considération ni de partis, ni d'opinions antérieures, vous trouverez déjà chez nous la fraternité qui, Dieu aidant, se développera de jour en jour sous l'égide de notre sainte devise : la Pologne n'est pas encore morte !

« Raphaël Anuszewicz, Arsène d'Aystetten, Baczmanowski, Nicolas Bachurski, Etienne Ballog, Antoine Bauer, Paul Bitkowski, Joseph Boczkowski, Edouard Brouven, Alexandre Bakowski, Joseph Czerwinski, François Chmielewski, Chruscinski, Jean Ciechanowicz, Conrad Dobrowolski, Jean Dobrowolski, Domanski, Auguste Dytrych, Joseph Donosz, Gabriel Dyrda, Conrad Dombrowski, Jean Dzierozynski, Danielski, Joseph Bogdan Dziekonski, Michel Eisenbaum, Fiszer, Théophile Garynski, Gorski, Joseph Gorkiewicz, Stanislas Gleba, Joseph Grilli, Charles Gano, Joseph Henrykowski, Maurice Hauke, Michel

Haluszkiewicz, Edouard Hezig, Constant Jakubowski, Antoine Idzikowski, Jedliczka, Thadé Juszkiewicz, Charles Lipski, Charles Lacuve, Damas Lagiewski, Ladislas Markwart, Alexandre Kaminski, Jacques Kubala, Frédéric Kapes, Kestenberg, Rufin Lewkowicz, Charles Lomajer, Albert Korzanowski, Charles Markwart, Charles Marconi, Sévérin Milewski, Jacques Malczyk, Mingienowicz, Milanwski, Julien Ordyniec, Henri Ordyniec, Joseph-Michel Orłowski, Joseph Orłowski, Jean Pisoli, Boleslas Pietraszkiewicz, Adolphe Potocki, Pienzef, M. Raczkowski, Gabriel Rozniecki, Jean Rubin, Rosochacki, Ladislas Swietoslawski, Théodore Smolinski, Szerawski, Henri Lasocki, Ferdinand Steinbeck, Jean Szutkiewicz, Julien Szacinski, Léon Szopski, Boguslas Szwarc, Adam Szpis, Joseph Szymanski, Joseph Sokolnicki, Jean Tolkwit, Romain Tylicki, Alexandre Oliwa Twarowski, Joseph Witkowski, Jean Wlodecki, Frédéric Wolowski, Wysocki, Wagner, Alphonse Wongrocki, Ladislas Wrzesniewski, Wojakiewicz, Maximilien Walner, Wozniak, Etienne Woyczyk, Alexandre Woyczyk, Vincent Zorawski, Eugène Zorawski, Michel Zeromski, François Zakowski, Ignace Zmiejewski, Ladislas Zboinski, François Zaniewski, Stanislas Zaleski. »

A la joie des légionnaires qui, las d'un immobilisme énervant, espéraient tout de la lutte et la voyaient inévitable et prochaine, se mêlaient certaines appréhensions. Reconnus par le gouvernement toscan, ils n'en sentaient pas moins l'instabilité de leurs rapports avec lui. Cette instabilité tenait principalement à ce

que Michel Chodzko figurait seul dans la charte, qui réglait les rapports mutuels de la Légion et du ministère. Chodzko assurait qu'il avait fait oralement les réserves les plus explicites : *Verba volant, scripta manent*. Le cabinet nouveau s'en tenait à la lettre du contrat. Les officiers étaient vexés de ne pouvoir se passer d'un intermédiaire et s'impatientsaient d'être condamnés à perpétuité à ce prête-nom, qui finissait par friser le ridicule. Michel Chodzko n'avait rempli, dans la campagne de 1831, que des grades secondaires et c'était lui qui eût présenté à l'avancement ses supérieurs hiérarchiques. L'inconvénient, sensible à Florence, le devenait bien davantage ailleurs. Le nom d'Adam Mickiewicz constituait à lui seul un programme et remuait les cœurs polonais au loin. Le nom de Michel Chodzko aurait exigé de longs commentaires et dépréciait l'entreprise. Comment la supposer importante, lorsqu'elle semblait placée sous le patronage d'un inconnu ?

Ces considérations faisaient ardemment désirer aux légionnaires qu'Adam Mickiewicz par sa présence à Florence sortît la Légion de ce mauvais pas et la délivrât d'une fausse étiquette qui infirmait en quelque sorte son existence. Ils formulèrent leurs vœux dans l'appel suivant que portèrent à Paris deux légionnaires. Avant d'en donner le texte, nous citerons une lettre du colonel Siodolkowicz, postérieure de quelques jours, mais où il précise l'esprit de cette démarche et son but. Il écrivait le 28 janvier à Adam Mickiewicz :

« Au moins, pouvons-nous nous flatter maintenant

de développer la grande idée que votre inspiration a émise et n'avons-nous plus à craindre la diplomatie. Le peuple toscan s'aperçoit que notre présence ranime ici l'esprit militaire et il nous est favorable. Les Italiens ne croient ni au Congrès de Bruxelles, ni à l'intervention, ni à l'anathème du pape contre les Romains ; leur sort se décidera sur le champ de bataille. Il nous faut donc être en nombre et pour cela une direction est nécessaire. Nous ne pouvons accepter celle de Chodzko ni admettre que son nom figure seul dans la convention avec le gouvernement toscan. C'est pourquoi nous avons signé une adresse que Witkowski et Zurawski sont chargés de vous porter à Paris. C'est à vous qu'appartient le choix auquel tous se soumettront ; votre religion est la leur ».

On voit que l'ardeur des Toscans présageait la fuite d'un prince cauteleux qui eût voulu que ses sujets continuassent à ne se passionner que pour les beaux-arts et qui s'effrayait de les sentir prêts à sacrifier leur quiétude intellectuelle et politique aux nécessités terribles de la défense nationale. Revenons à l'adresse collective des légionnaires, dont voici les termes :

« A notre conducteur en chef,

« Au camp de Modigliana, 22 janvier 1849.

« Convaincus que nous sommes, d'une part, que vous continuez à veiller sur la Légion et à travailler à son développement avec le même zèle qui a présidé à sa fondation ; de l'autre, que le principal obstacle au progrès de notre organisation provient du manque de

confiance de nos compatriotes, tant de France que d'Italie, en Michel Chodzko, qui se trouve jusqu'à présent officiellement à notre tête ; nous serions heureux de voir sur la première et principale convention nous concernant, conclue avec le gouvernement toscan, figurer votre nom, à vous, en qui nous avons placé notre confiance, puisque ce serait la plus sûre garantie de la loyauté apportée dans les relations avec ledit gouvernement.

« Nous vous prions donc instamment de faire auprès du ministère toscan les démarches nécessaires pour qu'en se basant sur la demande que nous vous adressons, la convention en question soit recommencée à votre nom ou à celui de quelqu'un, délégué par vous, qui la signât expressément en votre nom et en qui nous puissions avoir réciproquement pleine confiance.

« Ce qu'il y aurait de plus désirable, c'est que vous puissiez, si vous le jugez convenable, venir, fût-ce pour peu d'instant, au milieu de nous, afin de nous confirmer dans notre voie et de nous fortifier contre des difficultés sans cesse renaissantes.

« En espérant que vous vous rendrez à un désir que nous n'exprimons qu'après de mûres réflexions, nous vous assurons de notre attachement vraiment polonais et de notre sincère résolution de persévérer dans la voie que vous nous avez ouverte ».

Nous ne répéterons pas les signatures qui sont à peu près identiques à celles du manifeste cité plus haut. Adam Mickiewicz sentit que le sort de la révolution de 1848 allait se décider à Paris ; que si la réaction triom-

phait dans cette capitale, elle ferait le tour de l'Europe. Il avait saisi la plume et il exposait dans *La Tribune des peuples* ses vues générales, en même temps qu'il y consignait les impressions qu'il avait recueillies en Italie. Plusieurs fois, il mentionna la Légion, dont le sort ne cessait un seul instant de le préoccuper. Nous renverrons le lecteur à la collection des articles de la *Tribune* que nous ne saurions citer ici (1).

Le cabinet français accordait cependant certaines facilités aux Polonais qui partaient en Italie, une avance sur leur subside par exemple, auquel ils renonçaient à l'avenir. Il s'informa auprès du ministre toscan, à Paris, si la Légion polonaise existait ou non à Florence (2). D'Ayala communiqua alors à son collègue des affaires étrangères le mémoire suivant, daté du 24 janvier et que le ministre des affaires étrangères transmit à Bargagli en en adoucissant la forme grossière :

« Le ministère de la guerre, même après la protestation bien connue expédiée à Paris, désire que la convention passée entre lui et le capitaine Chodzko le 10 octobre dernier, soit considérée, non comme une obligation annulée, mais comme un papier qui se puisse déchirer honnêtement chaque fois que la complète inobservance des accords intervenus rendra manifeste que le Polonais a saisi l'occasion de trouver personnellement un gagne-pain et d'en procurer un aux quelques jeunes gens dépenaillés qui l'accompagnaient, pour proposer à la Toscane un pacte qu'il savait d'avance,

(1) *La Tribune des Peuples*, un vol. in-8. Paris, chez Flammarion, 1907.

(2) Voir à l'appendice.

en le signant, ne pouvoir tenir. Mais le ministre de la guerre qui a reçu à son service un détachement récemment arrivé, ne peut s'empêcher d'en accepter d'autres que Chodzko peut envoyer, parce que si la menace de rompre la convention lui fait expédier de nouveau des hommes en Toscane, on croit qu'on ne saurait entraver l'exécution de ce projet. Par conséquent, le ministre des affaires étrangères est prié de faire sentir au représentant toscan, à Paris, la convenance de dissimuler qu'il s'agit au fond d'un enrôlement dans le bataillon polonais, en se bornant à exprimer au gouvernement français ses remerciements, de l'envoi de jeunes gens, qui trouvent bon de se mettre à la solde de notre armée ». Entre temps, le lieutenant-colonel Matuszewicz, expédié à la tête d'une colonne de volontaires par Mickiewicz, proposait à la Toscane de lui confier à lui cette formation. Cette déloyauté ne lui porta pas bonheur et d'Ayala pria son collègue des Affaires étrangères, le 31 janvier, de faire connaître à Matuszewicz, par l'entremise du ministre toscan à Paris, en réponse à sa lettre du 16 courant, que les deux mille Polonais offerts par lui, il pouvait les mettre « à la solde de la nation ou puissance qui lui plaira ».

Si d'Ayala s'aigrissait de plus en plus, les Toscans s'ingéniaient à rendre agréable aux Polonais leur séjour parmi eux. Les légionnaires crurent devoir en remercier par une adresse les habitants de Modigliana :

« Les Polonais, lisons-nous dans ce document, actuellement en garnison à Modigliana, dans le but ostensible de protéger de ce côté la sûreté des frontières

de l'Etat et faisant partie de la Légion nationale qu'ils sont en train d'organiser en Toscane, sentent en conscience le besoin d'exprimer, en peu de paroles franches et loyales, les sentiments de la plus profonde gratitude qui les animent en retour du sympathique et cordial accueil dont ne cesse de les honorer la généreuse population de ce noble pays. Bien que depuis le commencement même de la guerre de l'indépendance, soit dans les plaines de la Lombardie, où ils versèrent en commun leur sang, soit dans celles du Piémont, où ils s'apprêtèrent à le verser derechef, ils aient été habitués à rencontrer en tout Italien un frère affectueux, un fidèle ami, un compagnon constant, néanmoins, l'exquise courtoisie avec laquelle ils sont reçus à présent dans ce coin de la cultivée et heureuse Toscane, émeut leurs cœurs d'une nouvelle et croissante sensibilité. Les deux nations, vraies sœurs d'infortune, caressant toutes deux d'identiques espérances, n'ont pas besoin de s'aboucher pour s'entendre. Ce sublime sentiment instinctif qui les électrise toutes les deux, est le meilleur interprète de leurs âmes, et dans cette universelle rivalité de prévenances affectueuses et d'attentions délicates dont les comble l'aimable population de Modigliana, ils ne savent à quel nom donner la préférence. Serait-ce à la vénérable famille des Pappiani, dont le palais est pour le moment converti en quartier-général de la Légion, quartier où éclatent les effets de la plus brillante libéralité ? Serait-ce à cette autre famille des Zauli, aussi l'une des premières et qui, comprenant merveilleusement les exigences et la force

du développement progressif des temps, consacre les richesses accumulées de ses aïeux à l'avantage de la prospérité de l'industrie locale de la soie, industrie éminemment nationale, y occupant des centaines de bras et répandant par là l'aisance dans la classe laborieuse et honnête de la population modiglianaise ? Doivent-ils, dans leur cœur, donner la préférence au premier capitaine de la garde civique locale, digne rejeton de cette dernière famille, ou au capitaine en second, Targioni, ou au lieutenant de la compagnie ou à son sergent-major, ou doivent-ils aimer davantage le reste de la population qui compose cette garde, puisqu'en un choix si difficile tous possèdent un droit égal à notre profonde et inaltérable gratitude et que les noms de tous seront également et à jamais gravés dans nos cœurs reconnaissants.

« *Les Polonais en garnison à Modigliana* » (1).

Ce n'est que le 2 février que le nouveau ministre toscan à Paris, le prince Poniatowski (2), écrivit à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, la lettre suivante, rédigée conformément à la teneur du mémoire de d'Ayala du 24 janvier : « Monsieur le ministre, mon prédécesseur, après avoir reçu la lettre dont Votre Excellence l'avait honoré, le 12 janvier dernier, pour connaître par lui si mon gouvernement consentirait à recevoir, sur le territoire toscan, plusieurs Polonais qui désirent s'y rendre pour y prendre du ser-

(1) *L'Alba*, de Florence, journal politique et littéraire, n° du 4 février 1849.

(2) Voir sur cette branche de la famille Poniatowski le 1^{er} volume du *Mémorial de la Légion polonaise*, p. 421.

vice, s'est fait un devoir de demander à ce sujet les ordres du Cabinet de Florence, ainsi qu'il vous l'a annoncé par sa lettre du 15 janvier susdit. Je viens de recevoir des ordres et j'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de vous les communiquer en vous informant que le gouvernement toscan non seulement consent, mais qu'il aime à recevoir sur son territoire les Polonais qui jugeront à propos de prendre du service sous les drapeaux du pays.

« Je m'empresse de transmettre, à Votre Excellence, l'information qu'elle a désirée de cette résolution de mon gouvernement et je saisis cette occasion de lui renouveler les assurances de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

« J. PONIATOWSKI ».

IX

Une révolution se préparait à Florence et les Toscans la voyaient venir avec des appréhensions d'autant plus vives qu'ils sentaient la réaction maîtresse en France. L'un des principaux organes de Florence publiait l'article suivant sous ce titre : *La Révolution et la France*. « Si, disait ce journal, la France avait voulu ! Cette pensée, cette aspiration changée désormais en regrets, s'est implantée poignante comme une pointe de fer, dans notre cerveau. En voyant la révolution de 1848 avorter si misérablement en France et en Europe et uniquement à cause de la France, nous

ne pouvons nous empêcher de lui jeter au visage cet amer reproche : « France, tu as trahi la démocratie de l'Europe ! » Aujourd'hui, l'ex-ministre Guizot, flairant déjà la réouverture des Tuileries, a publié un livre qui a pour titre : *La démocratie en France*. Et voilà tous les démocrates français qui prodiguent critiques et appréciations de cet amas d'insipides fadaïses et se disputent avidement les lambeaux de ce cadavre corrompu. Ils oublient que pour arriver à la discussion ardente des chapitres de Guizot, il a fallu traverser les journées décevantes de Lamartine, la période des commissaires de la République de Ledru-Rollin, les barricades de Juin, la dictature vacillante de Cavaignac, la corruption du suffrage universel de Bonaparte, le déshonneur de la nation ! Ils discutent sur un volume ! » (1).

Mais, même sans l'appui de la France, l'Italie devait descendre dans la lice contre l'Autriche. Le grand-duc, qui avait été italianissime tant que la révolution avait suivi sa marche ascendante, redevint prince autrichien, dès qu'il vit pâlir l'étoile de l'indépendance italienne. Il trompa, par une comédie jouée avec beaucoup de naturel, ses ministres libéraux, s'enfuit le 7 février et rejoignit le Pape à Gaëte. Un gouvernement provisoire se constitua et annonça sa prise de possession du pouvoir par l'acte suivant :

» Le peuple de Florence.

« Vu et considérant que Léopold d'Autriche a, par

(1) *L'Alba*, du 2 février 1849.

sa fuite, anéanti la Constitution et laissé l'Etat privé de tout gouvernement ;

« Vu et considérant que le premier devoir du peuple, seul souverain et maître de ses destinées, est de pourvoir à cette urgente nécessité ;

« Et, se rendant interprète du désir des autres provinces, nomme un gouvernement provisoire formé des citoyens : G. Montanelli, Fr. Dom. Guerrazzi, Jos. Mazzoni, qui, à tour de rôle, en seront Présidents ; leur confie la suprême direction des affaires et, de par l'Italie, l'honneur toscan ;

« A condition,

« Que la forme définitive du gouvernement de la Toscane soit décrétée à Rome par la Constituante italienne ;

« Et, qu'en attendant, le gouvernement provisoire s'unisse intimement à celui de Rome, de sorte que ces deux Etats, aux yeux de l'Italie et du monde, n'en forment qu'un seul.

« Le 8 février 1849. « De la place du peuple (1).

« Pour le peuple,

« Le bureau du Cercle populaire :

« A. Mordini, Président ; G. B. Niccolini, vice-président ; G. B. Cioni, vice-président ; Drogomanni, chancelier des actes ».

D'heureuses modifications ministérielles suivirent la fuite du grand-duc. La Légion semblait toucher au but de ses désirs. Elle allait pouvoir agir dans la pléni-

(1) *La Piazza della Signoria* fut appelée *Piazza del Popolo* pendant la révolution florentine.

tude de sa liberté, conformément à son principe et recevoir l'impulsion d'Adam Mickiewicz sans être contrariée ni par des textes incomplets ni par des préjugés d'hommes d'Etat. La Toscane se fit représenter à Paris par un patriote sincère, le colonel Frapolli, qui fut en 1870, l'un des premiers à accourir au secours de la France. Un portefeuille venait d'échoir à un ami de la cause polonaise, à Mordini, qui en 1863 se préoccupa avec Klapka d'aider l'insurrection. Aussi les légionnaires, après en avoir délibéré en commun, adoptèrent les termes suivants d'une adhésion au gouvernement provisoire toscan, rédigée par J. B. Dziekonski, et envoyée de Modigliana le 14 février 1849 : « Comme représentants libres et armés de ceux de nos frères qui gémissent encore dans la servitude et comme véritables fils de la liberté des peuples, toujours prêts à verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de notre sang ; avec tout l'élan de nos désirs nous saluons l'aurore de la liberté du peuple toscan, avant-coureur de la liberté et de l'union du peuple italien. Nous saisissons ce moment solennel pour déclarer au gouvernement provisoire élu par la volonté du peuple quel empressement nous mettrons à servir activement et à appuyer de toutes nos forces la sainte cause de la liberté du peuple italien.

« Au nom de la Légion polonaise,

« Le Capitaine HAUKE » (1)

(1) Cette adresse fut publiée *in extenso* par l'*Alba*, n° 456, du 18 février « parce que, disait cette feuille, elle nous semblait inspirée par le sentiment du plus sincère et du plus sublime patriotisme. »

Hauke fut pris au mot. Le nouveau gouvernement, craignant des troubles, Hauke reçut le 11 février la dépêche suivante : « A la réception du présent ordre, vous vous mettez en marche avec les deux compagnies de Polonais établies ici pour vous rendre sur le territoire d'Empoli, où vous serez sous le commandement supérieur du lieutenant-colonel Manzanaro.

« Mes salutations distinguées.

« MORDINI ».

Hauke se préoccupait beaucoup de perfectionner l'organisme intérieur de la Légion. Tous les officiers étaient nommés à l'élection et l'on évitait de recourir aux conseils de guerre. Maintenant que le fétichisme pour le rigorisme et la routine militaire est tombé, les bons esprits cherchent dans une direction analogue. Voici un échantillon de la manière fraternelle dont on procédait aux jugements dans la Légion polonaise :

« Modigliana, 13 février, 3 h. de l'après-midi.

« Le tribunal fraternel, élu par la compagnie, était composé, sous la présidence de Siemienski, également choisi par ses compagnons d'armes, des soldats suivants : Garynski, Lagiewski, Potocki, Bitkowski, Markwart, Bauer, Dziekonski, Juszkievicz, Siemienski, Tylicki, Bardachowicz, Dobrowolski, auxquels avaient été adjoints, sur la prière des accusés : Rymarkiewicz, Swientoslawski, Szwarz, Piotrowski.

« Les accusés : Jakubowski, Dobrowolski, Sokolnicki, étaient prévenus : 1^o D'avoir, avec préméditation, cherché à provoquer la discorde et la scission dans

la compagnie, ce qui tendait à la ruine de la Légion ;
2° D'avoir, en fait et en paroles, manqué de respect
au capitaine, et, par là, à la compagnie tout entière ;

« Le tribunal fraternel, réuni au complet, après avoir
examiné scrupuleusement et consciencieusement les
accusations ci-dessus ; pesé toutes les circonstances
propres à innocenter les accusés ou à diminuer leur
faute ; pénétré aussi de la nécessité de prévenir le
renouvellement d'abus pareils, qui seraient de nature
à anéantir toute discipline militaire, a reconnu Jaku-
bowski, Dobrowolski, Sokolnicki, coupables d'offenses
envers le capitaine Hauke et, par là, envers la com-
pagnie tout entière et les a condamnés ;

« 1° A deux jours d'arrêt, à partir du prononcé du
présent jugement ;

« 2° A faire au capitaine Hauke de publiques et
solennelles excuses devant le front de la compagnie ;

« 3° Les accusés recevront, devant le front de la
compagnie, l'admonestation fraternelle de l'un de
leurs camarades, afin qu'à l'avenir ils sachent se pré-
server d'une punition beaucoup plus sévère et qu'ils
s'efforcent d'apporter dans leur conduite plus de dignité,
plus de respect de l'ordre et de l'unité de la compagnie.

« Le président élu :

« SIEMIENSKI.

« Le secrétaire :

« J. B. DZIEKONSKI ».

Revenons aux événements de la péninsule. Le 14
février, Hauke écrivit au ministre de la guerre : « J'ai

pensé que, dans les circonstances actuelles, il est inutile que nous prêtions le serment prescrit pour les troupes toscanes. Il m'a semblé que l'adresse d'adhésion était suffisante ». Mordini répondit : « Si au moment de l'engagement du corps au service du gouvernement toscan, il y a eu un serment de prêté, il est nécessaire de le renouveler selon la nouvelle formule ».

Le colonel Siodolkowicz, sachant qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud, s'empressa de rappeler l'attention des ministres sur la situation des Polonais et les services qu'ils pouvaient en attendre et, sur l'invitation de Mordini, il lui soumit le projet suivant :

« *Italie.*

« *Légion polonaise.*

« A M. le ministre de la guerre.

« 19 février 1849.

« Conformément à vos ordres, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de formation d'une Légion polonaise dans le délai le plus court possible.

« Si vous désirez avoir au service de Toscane deux mille Polonais, sans compter les cadres des cent trente-six hommes qui se trouvent déjà ici, j'indiquerai la manière la plus efficace de les faire venir en Italie.

« Il y a en France environ six mille Polonais de l'ancienne et de la nouvelle émigration, laquelle se divise :

« a) En aristocratie rétrograde, pour la plupart d'officiers de salon et non pas de camp ;

« b) En ultra-démocratie frénétique, sans ordre, et qui s'appelle *centralisation* ; et

« c) En véritables et purs patriotes, qui croient à la résurrection de l'Italie et qui viendront sincèrement se joindre à nous pour combattre à outrance les ennemis de l'indépendance italienne.

« Ce parti est dominé par notre patriote, le célèbre poète Adam Mickiewicz, qui a conçu le premier projet d'organiser, à Rome, une Légion polonaise pour l'Italie et n'épargna aucun moyen de l'alimenter jusqu'à présent ; il est toujours notre chef conducteur civil et c'est à sa seule voix que tous les jeunes patriotes polonais se rallieront sous notre drapeau national que nous avons apporté de Rome, de Lombardie et de Piémont.

« Il est donc nécessaire que l'agent envoyé à Paris par le gouvernement soit autorisé de se concerter, dans cette circonstance, exclusivement avec M. Mickiewicz.

« Quant à la formation des lanciers polonais, je dois vous observer, Monsieur le ministre, qu'un bataillon de fantassins, soutenu par un escadron de cavalerie, est plus à même de s'emparer des canons de l'ennemi ; les Polonais sont, en général, intrépides, et ils aiment ce genre d'expéditions aventureuses ; la cavalerie et surtout les lanciers polonais n'ont jamais reculé devant l'ennemi.

« Nous avons ici et en France un grand nombre d'individus qui ont servi dans la cavalerie et beaucoup d'officiers bien expérimentés dans cette arme.

« En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le ministre :

« 1^o De décréter la formation d'une Légion polonaise pour le service de Toscane, composée de deux bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie de trois cents chevaux. La convention sera conclue sur les mêmes bases que nous avons obtenues des gouvernements de Lombardie et de Piémont, sous les auspices de notre chef conducteur Mickiewicz.

« 3^o De vouloir bien m'autoriser d'organiser cette Légion, en me chargeant en même temps du commandement du dépôt existant, afin que je puisse :

« a) Former de suite la première compagnie ;

« b) Etablir le cadre de la deuxième compagnie et nommer les sous-officiers instructeurs pour les colonnes au fur et à mesure qu'ils arriveront de France.

« c) Introduire la discipline militaire, analogue à celle qui existe pour les troupes toscanes et la comptabilité d'après le même règlement.

« d) Etablir un petit conseil d'administration pour éviter toute irrégularité et les abus qui, faute d'un bon contrôle, pourraient s'y glisser.

« 3^o Me faire reconnaître, par une ordonnance, aux autorités militaires, pour que désormais tous les ordres me soient adressés, afin de les transmettre à mes subordonnés relativement au service ordinaire et extraordinaire.

« Enfin, j'ai l'honneur de vous faire observer, Monsieur le ministre, que pour acheter mille chevaux dont vous avez besoin, il n'y a qu'en France qu'on puisse

s'en procurer plus promptement et à meilleur marché et voici de quelle manière.

« Il existe à Paris une Société de maquignons qui fournissent les chevaux aux gouvernements piémontais et romain. M. Mickiewicz pourra, en cas de besoin, conjointement avec votre agent à Paris, traiter avec ces gens-là que je lui indiquerai ; ils ont partout établi leurs dépôts de chevaux, même dans le midi de la France. Du reste, je tâcherai d'engager notre chef conducteur de solliciter, auprès du gouvernement français, la cession du nombre de chevaux nécessaire pour monter nos deux escadrons en question de lanciers et je ne doute pas qu'il n'obtienne une réduction de prix.

« Agréez, etc.

« Colonel SIODOLKOWICZ.

« Borgo SS. Apostoli 1167 ».

Siodolkowicz prenait trop sur lui. Mickiewicz le maintenait provisoirement à la tête de la Légion et, dès qu'elle devait se développer ne cachait pas qu'il lui préposerait un militaire plus capable. En ne consultant, pas ses officiers, en n'en référant pas à Paris du tout et plus tard en signant sans mauvaise intention, mais à la légère, une convention, il força les légionnaires à se séparer de lui, malgré leur affection pour sa personne. En attendant, la Toscane était toute à la joie. « Depuis la fuite du grand-duc, écrit Klukowski de Florence le 19 février, une nouvelle vie se manifeste parmi les Florentins, et ce peuple, assoupi sur ces ruines

monumentales, se met à se mouvoir. Hier, au milieu d'une foule immense, on a solennellement planté un arbre de la liberté sur la *Piazza del Popolo*, anciennement place du Grand-Duc. Cette cérémonie a été précédée d'un banquet, dans la cour des *Uffici*, offert par le gouvernement à un millier de personnes. Les drapeaux tricolores italiens flottent à toutes les fenêtres et des orateurs excitent, sur les places publiques, à la guerre par leurs discours. La devise la plus généralement inscrite sur les étendards est : *Viva la Repubblica italiana*. — *Immediate unione con Roma*. Dans les rues, on ne voit que bonnets rouges républicains. Il n'en existe pas moins une fraction notable des habitants, qui considèrent avec rage cette direction des esprits. Une estafette du gouvernement provisoire à enjoint à notre détachement de revenir de Modigliana à Empoli. Il passera le 21 à Florence ».

« La Providence, écrivait Siodolkowicz à Adam Mickiewicz le 21 février, qui ne cesse de veiller sur nous, vient de nous arracher à l'état d'incertitude dans lequel nous vivions. Le Grand-Duc Léopold a quitté sa résidence de Sienne dans la nuit du 7 au 8. Le lendemain a été acclamé un gouvernement provisoire, composé de Guerrazzi, Montanelli, Mazzoni. Une Constituante est convoquée pour le 15 mars. Le peuple voulait proclamer la République ; on s'y est opposé, parce que le Grand-Duc n'a pas entièrement abandonné le territoire toscan. Il est aux environs de Piombino, dans le petit fort de S.-Stefano avec une frégate anglaise à ses ordres, à attendre sans doute un mouve-

ment de réaction. Il y a six jours, on a enfin remplacé ce polichinelle napolitain de d'Ayala, dont le ministre des affaires étrangères, Mordini, prend aussi le portefeuille de ministre de la guerre. Le nouveau conseil des ministres a décidé d'essayer de former un corps de huit à dix mille Français et un corps distinct de deux mille Polonais. Le ministre m'a demandé de lui présenter un projet quant au mode le plus pratique de réaliser cette dernière idée. Je lui ai exposé que vous seul aviez l'autorité morale nécessaire. Et qu'il eût à enjoindre à l'envoyé toscan à Paris, Frapolli, de s'entendre avec vous. Le ministre m'a exprimé le désir que je dépêchasse un de mes officiers à Paris, afin d'activer cette affaire. J'ai désigné Dziekonski qui se rend à Paris, aux frais du gouvernement avec des lettres de créance pour Frapolli et Poniatowski. Les nôtres, sur mes représentations, ont levé leur camp de Modigliana ; ils arrivent ici aujourd'hui, d'où ils partiront pour Empoli ».

Dziekonski s'embarqua aussitôt pour Marseille muni de l'ordre suivant : « Florence 20 février. Monsieur, Par ordre de M. le ministre de la guerre vous partirez aujourd'hui pour la France. Après avoir débarqué à Marseille, vous vous rendrez immédiatement à Paris avec les dépêches qui vous seront remises. Vous y resterez sous les ordres de M. Adam Mickiewicz, notre chef conducteur, à l'effet d'y coopérer à l'enrôlement des volontaires polonais, qui voudraient s'engager à servir dans la Légion polonaise en Toscane et de les diriger ensuite sur Marseille. Votre zèle accoutumé m'est un sûr garant que vous remplirez cette

mission avec d'autant plus de promptitude qu'elle est plus patriotique.

« *Le colonel commandant la Légion polonaise,*
« SIODOLKOWICZ.

« Le capitaine commandant de la 1^{re} compagnie,
« HAUKE. »

Cependant les partisans du Grand-Duc déchu essaient d'agiter les campagnes et le 22 février une revue(1) insérait les nouvelles suivantes : « Hier soir, à huit heures, un seul cri retentissait par la ville : « Aux armes ! aux armes ! » Des feux flambaient sur toutes les collines entourant Florence ; on entendait de très fréquentes décharges de fusil et comme des coups de canon, le tocsin sonnait. On a battu la générale, la garde nationale est accourue à l'appel ; le peuple envahissait la place du gouvernement, demandant des armes. La garde municipale, la Légion polonaise, et les émigrés lombards coururent aux portes. On apprit que la campagne était insurgée au cri de : « Vive Léopold II ! A bas le gouvernement provisoire ! » On opéra plusieurs arrestations ; à minuit, le calme était rétabli à la ville et à la campagne. Des nouvelles analogues nous parviennent des provinces voisines, de Prato et de Pistoie. Ce sont surtout les gens de la campagne qui se montrent opposés au gouvernement actuel. Les arrestations continuent. »

Le gouvernement provisoire, fort inquiet, se trouva heureux d'avoir les Polonais sous la main et le 22

(1) *Rivista indipendente.*

février, le colonel Siodolkowicz reçut les instructions suivantes :

« Monsieur le colonel,

« A la réception du présent ordre, vous ferez mettre vos soldats sous les armes et vous vous trouverez avec tous vos hommes à la gare du chemin de fer de Prato aujourd'hui même à 4 heures et demie de l'après-midi pour partir par le train de cette heure-là. A peine arrivés à Prato, vous prendrez le commandement de toutes les troupes qui y sont cantonnées et, d'accord avec le colonel de la garde civique et la commission gouvernementale, vous pourvoirez à la défense de ce pays.

« Agréez mes salutations très distinguées.

« Pour le ministre de la guerre :

« Le ministre des affaires étrangères,

« MORDINI. »

Mordini était si peu rassuré que, quelques heures après, il adressait cette dépêche au directeur du chemin de fer de Prato : « Au cas où les cent trente Polonais qui doivent aller tenir garnison à Prato ne puissent partir en chemin de fer par le premier train, je vous invite à en mettre un autre à la disposition du gouvernement, parce qu'il y a urgence extrême. »

La démonstration suffit à elle seule. « A la nouvelle, écrit le 24 février le légionnaire Frédéric Wolowski, de l'expulsion du Grand-Duc, nous avons salué cet événement par des salves de mousqueterie. On nous a mandés à Florence, puis dirigés sur Prato, où les prêtres avaient poussé les paysans et quelques bourgeois à

élever des barricades, qu'ils nous ont laissé tranquillement démolir. » Une autre lettre d'Ignace Klukowski du 26 février, revient sur cette expédition à Prato, qui eut un grand effet moral, en rassurant Florence. Il devint visible que les réactionnaires n'appuieraient point leurs manifestations hostiles d'un coup de fusil et que les Autrichiens seuls étaient à craindre : « Les Polonais en Toscane, dit Klukowski, sont l'objet de l'enthousiasme populaire d'une part et de l'autre ils excitent l'effroi des ennemis de la liberté. Nous sommes tombés comme la foudre de Modigliana à Florence. Notre seule présence à Prato a désarmé les *caudini* (1). Ils avaient mûré les portes de la ville ; nous les avons déblayées, avons rétabli la circulation et montré toute l'impuissance des rétrogrades. Siodolkowicz est le véritable commandant de Prato. Le gouvernement nous est très reconnaissant de notre attitude. »

Il n'y eut à sévir nulle part. Le 28 février, Hauke rend compte au ministre de la guerre de l'exécution de la mission à lui confiée qui ne fut, en somme, qu'une simple promenade militaire :

« Prato, 28 février 1849,

« Monsieur le ministre,

« Conformément à vos ordres, hier matin un déta-

(1) *Codino* (de *coda*, queue) se dit en Italie de celui qui est rétif aux idées libérales, de même qu'en France on appliquerait la dénomination de *perruque* à un homme du passé ; dans la caricature populaire, le rétrograde et même le simple retardataire politique sont toujours représentés avec une queue d'ancien régime.

chement de cinquante hommes de la Légion polonaise, sous le commandement du sous-lieutenant Rozniecki est parti pour Florence par le premier convoi du chemin de fer ; une demi-heure plus tard, je me suis dirigé vers Poggia Cajano avec près de cent gardes nationaux de Prato et de cinquante hommes de ma compagnie. Sur toute la route, notre compagnie était accueillie avec des vivats ; à Capoggio, nous trouvâmes un arbre de la liberté déjà planté. A la distance de deux milles de Poggia Cajano, j'ai ouvert le pli qui m'était adressé et qui me prescrivait de continuer la marche sur Poggia Cajano et d'occuper cette localité militairement. La colonne qui était sous mes ordres y arriva à onze heures, et quelques minutes après celle du sous-lieutenant Rozniecki arrivait par la route de Signa. M. le commissaire du gouvernement était avec cette colonne, il a dû rendre compte de sa mission. On n'a pas trouvé les canons que l'on avait fabriqués, à ce que l'on disait, mais, en réalité, je crois qu'ils n'ont jamais existé. Dans tous les cas, des canons en bois ne peuvent jamais servir à faire beaucoup de mal ; le plus souvent, ils éclatent au premier coup et ceux qui sont bien faits, fortement cerclés, ne peuvent servir que fort peu, pour quelques coups à peine.

« Les habitants virent arriver notre expédition avec une certaine inquiétude ; ce déploiement de forces était de nature à les effrayer. Bientôt cependant, on commença à fraterniser de part et d'autre et enfin l'on planta un arbre de la liberté en face de la villa du Grand-Duc.

« Vers 4 heures, M. le commissaire nous fit retourner à Prato ; nous prîmes par Tavola, localité indiquée comme un des foyers de la réaction, mais nous y fûmes accueillis avec enthousiasme. A 7 heures, nous rentrâmes à Prato.

« Il est de mon devoir, M. le ministre, de vous signaler le zèle, le bon esprit et l'ordre militaire, dont la garde nationale de Prato a fait preuve pendant cette expédition. Peut-être M. le ministre jugera-t-il convenable de témoigner son entière satisfaction aux gardes nationaux qui ont fait partie de l'expédition. Quant à moi, je me trouve infiniment honoré de la confiance que vous m'avez témoignée en me chargeant du commandement.

« La Légion polonaise est heureuse de pouvoir contribuer à la défense du gouvernement émané de la volonté du peuple ; elle protégera aussi avec la plus vive ardeur les propriétés et les habitants du pays ; elle le fera de manière à n'être jamais agresseur et mon opinion est qu'il ne sera jamais nécessaire d'en venir jusqu'à l'emploi des armes contre des gens égarés, mais qui n'en sont pas moins Italiens et par conséquent nos frères.

« Agréez, etc.

« Le commandant de la 1^{re} compagnie et provisoirement de la Légion polonaise.

« Capitaine HAUKE. »

Le même jour, Siodolkowicz adressa également de Prato au ministre un rapport non moins rassurant :

« J'ai l'honneur de vous rapporter que l'expédition partie hier matin par vos ordres de Poggio-Cajano est rentrée à 8 heures du soir. Elle n'a amené aucun résultat.

« On n'a pas découvert d'armes ni de canons de bois, et il paraît qu'il n'y avait que des menaces exagérées.

« Les habitants de cet endroit et des environs ont reçu les troupes faisant partie de l'expédition avec des applaudissements et aux cris de : Vive la Liberté ! Vive la République ! Vivent les Polonais ! et ils fraternisèrent avec ces derniers.

« Ils sont revenus à la raison en disant qu'ils étaient excités par quelques employés et quelques prêtres rétrogrades, ajoutant qu'ils ne veulent plus troubler l'ordre public. On a aussi planté l'arbre de la liberté à Poggia-Cajano.

« D'ailleurs la ville de Prato se trouve maintenant tranquille et en pleine sécurité ; quelques jours encore et la peur disparaîtra totalement.

« La garde nationale et la troupe sont animées d'un zèle exemplaire et rivalisent avec les Polonais dans le service pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

« Je suis, etc.

« Le colonel commandant de la force armée de la ville de Prato.

« SIODOLKOWICZ. »

Le commissaire du gouvernement à Prato, en trans-

mettant ce rapport, consigna qu'il n'avait rien à y ajouter.

Dziekonski déploya en France beaucoup d'activité et réunit avec un zèle infatigable tous les Polonais qu'il rencontra. Nous avons vu, dans le premier chapitre de ce volume, que par un jeu de la fortune, ce n'est pas en Italie que son détachement combattit pour la liberté.

Les légionnaires en Toscane voyaient tout en rose. Adam Mickiewicz ne partageait que faiblement leurs nouvelles espérances. La Toscane demeurait isolée, exposée aux premiers coups. Il connaissait la douceur du caractère toscan ; il craignait que les Florentins, dans leur courte période révolutionnaire n'eussent point encore développé une énergie proportionnée aux difficultés extraordinaires de leur situation. Il prévoyait que c'était vers Rome qu'allaient converger les efforts et de la réaction européenne et des patriotes italiens. Il présentait en quelque sorte que la Légion qu'il avait créée à Rome reviendrait mourir dans la Ville éternelle, après avoir parcouru presque en son entier le cycle de la révolution italienne. Il songeait dès lors à lui préparer les voies.

Frapolli écrivait le 12 mars au gouvernement provisoire : « Drouyn de Lhuys m'a dit qu'il ne mettra pas d'obstacle à l'envoi d'hommes et d'armes en Italie, pourvu que cela se fasse le plus secrètement possible ; la France ne peut ouvertement tolérer les enrôlements, n'étant pas en guerre avec l'autre puissance, mais il est de l'intérêt de la France que les Italiens ne soient

pas battus par les Autrichiens. » Frapolli ajoute : « Dans dix ou douze jours arriveront à Livourne cent quarante-trois Polonais que j'ai pris sur moi d'expédier armés et habillés pour compléter immédiatement les deux compagnies que vous avez déjà et en former une troisième. »

Frapolli espérait encore que la France ne marcherait pas contre Rome et il écrivait le 17 mars :

« Paris, 17 mars 1849.

« Citoyen ministre,

« Il y a des données qui feraient croire que la politique du gouvernement français va se modifier en notre faveur. En tous cas, je puis vous dire presque officiellement que l'idée d'une intervention quelconque contre Rome est abandonnée et que même on empêchera l'Espagne d'intervenir en faveur du Pape.

« Une division de l'armée des Alpes s'est rapprochée du littoral. Quoi qu'en disent les journaux et, qui plus est, malgré le désir plus ou moins évident de la majorité du ministère, les soldats et la flotte française serviront plutôt à appuyer nos efforts en faveur de la guerre de l'indépendance qu'à nous imposer un régime que nous abhorrons.

« Mes rapports officieux avec le gouvernement sont toujours mal définis. Ils se sont cependant bien améliorés et, si nous nous montrons forts, nous nous ferons respecter. Demain ou après-demain, je vous enverrai le courrier qui attend déjà depuis plusieurs jours que quelque chose de précis soit formulé pour vous en porter la nouvelle.

« En attendant, je me base sur la probabilité de la prochaine fusion avec Rome, l'ordre reçu d'agir d'accord avec les envoyés romains et l'absolue nécessité d'avoir un plan unique et concordant dans toutes ses parties en ce qui concerne la défense de l'Italie centrale pour vous avertir que — sous réserve de la ratification du gouvernement — nous avons adopté la combinaison de tâcher de faire nommer un général par le gouvernement de Rome qui, conformément aux ordres du gouvernement toscan, formerait un corps français. Nous espérons pouvoir sous peu donner à l'Italie centrale une organisation militaire complète.

« Colonel L. FRAPOLLI. »

X

Siodolkowicz, certain de la parfaite bonne volonté du gouvernement toscan, lui présenta une note destinée à servir de base à une convention nouvelle. Le cabinet toscan l'agréa, mais lorsqu'on passa à la rédaction de l'acte lui-même, il ne sut pas en faire prévaloir les articles essentiels et répéta la faute de Michel Chodzko. Voici ce document :

Bases pour le décret relatif à la Légion polonaise :

« 1^o La Légion polonaise, dont l'organisation a été commencée en Italie, sous les auspices du citoyen Adam Mickiewicz, est confirmée.

« 2^o La dite Légion sera forte de deux mille hommes

au moins. On pourra former deux escadrons de lanciers et une batterie d'artillerie.

« 3^o La Légion polonaise conservera son drapeau national avec l'aigle blanc ; son uniforme sera également aux couleurs nationales et le commandement sera en langue polonaise.

« 4^o La durée du service pour chaque légionnaire sera d'un an ; cependant tous ceux qui se trouvaient dans la Légion avant le 1^{er} janvier dernier devront rester sous les drapeaux jusqu'au 31 décembre 1849. Ceux qui, après leur année de service, ne demanderaient pas leur congé seraient considérés comme réengagés pour une autre année et ainsi de suite d'un an à un an jusqu'à six années.

« Toutefois si la guerre pour l'indépendance de la Pologne venait à éclater sur le sol natal, la Légion sera libre de porter secours à sa patrie.

« 5^o La Légion polonaise ne pourra jamais être employée contre le peuple italien ni contre la France.

« 6^o Les officiers seront nommés par le gouvernement sur la proposition du chef de la Légion.

« 7^o La solde sera celle des vélites à dater du 1^{er} janvier 1849, mais les sous-officiers et soldats continueront à toucher leur solde actuelle jusqu'à ce qu'il soit formé une masse d'habillement de soixante-quinze livres, non compris la somme fixée pour la première mise ; lorsque cette masse sera complète, chacun recevra la solde entière.

« 8^o Les Légionnaires acquièrent les droits de citoyens de la Toscane ; ceux qui seraient blessés en com-

battant pour la cause italienne jouiront des mêmes avantages que les régnicoles. »

Le lecteur trouvera à l'appendice de ce volume les accords conclus par Siodolkowicz avec le gouvernement toscan. A peine le décret relatif à la Légion parut-il dans le *Moniteur Toscan* du 19 mars 1849 que Siodolkowicz proposa un article additionnel qui figure sans signature aux archives italiennes dans la même chemise que la copie de la convention et qui porte que « la Légion se formera sous la Direction d'Adam Mickiewicz, son conducteur en chef », mais cet article additionnel ne fut pas accepté, parce que les légionnaires élevèrent une autre objection. Siodolkowicz avait pris à date fixe un engagement qu'il n'était pas en état de tenir. Sa convention devait être nulle et non avenue, si en trente-cinq jours il n'avait pas réuni deux mille hommes. Blâmé par les légionnaires, Siodolkowicz donna sa démission et fut chargé d'aller en France aider Dziekonski à recruter des hommes. Son tort avait été de ne pas s'entourer des lumières de légionnaires capables et qui lui auraient évité les faux-pas qu'il fit.

Le 22 mars, Siodolkowicz justifiait ainsi sa conduite : « On nous a fait faire une expédition à Poggio-Cajano, résidence d'été de Léopold, où, d'après une rumeur populaire, on supposait que des canons pouvaient se trouver cachés. Cette expédition n'a amené aucun résultat. Les Autrichiens menaçant la Toscane du côté des montagnes, les légionnaires y ont été envoyés en observation. Ils se sont rendus par Pistoia, San-

Marcello à Abetone, au milieu de cîmes neigeuses. J'y suis tombé malade et, revenu à Florence, j'y ai trouvé notre digne Mordini atteint d'une inflammation cérébrale causée par les soucis et les nuits sans sommeil. Le nouveau ministre de la guerre, Tommi, est incapable. L'ardeur se ralentit et l'énergie décroît. On m'a proposé de me rendre à Marseille pour y activer l'envoi et l'organisation des hommes et on m'a entretenu de la nécessité d'une nouvelle convention. J'ai répondu que je ne pouvais la signer qu'au nom d'Adam Mickiewicz. On consentit à tout ; puis on publia un décret où, à la place des mots : le drapeau national polonais avec l'aigle blanc, on inséra : le drapeau national italien avec l'aigle blanc au milieu. Je refusai alors de signer à moins d'un article additionnel ainsi conçu : « *Article additionnel* au décret qui a paru au *Moniteur toscane* relativement à la formation d'une Légion polonaise. La Légion polonaise se formera sous les auspices de M. Adam Mickiewicz, son chef conducteur ; elle conservera son drapeau national avec l'aigle blanc auquel elle unira les couleurs italiennes en écharpe. » Montanelli, qui est Président du gouvernement, accepta cet article et promit son insertion au *Moniteur*. Le ministre de la guerre continue, paraît-il, à s'y opposer. Mais Montanelli a écrit une invitation officielle à Adam Mickiewicz pour qu'il accepte le patronage de la Légion. »

Avant de se retirer, Siodolkowicz signa une lettre et une déclaration. La lettre adressée au ministre, était ainsi conçue :

« Florence, 22 mars 1849.

« Monsieur le ministre,

« Avant mon départ pour Marseille, où je dois remplir la mission que vous avez bien voulu me confier, il est de mon devoir de vous donner quelques explications relativement à la formation de la Légion polonaise en Toscane.

« Le chef moral de la Légion est notre concitoyen Adam Mickiewicz ; c'est à lui qu'il appartient de présenter à l'approbation du gouvernement celui qui doit avoir le commandement de cette Légion, ainsi que les officiers qui devraient en faire partie dans la suite. Toutefois, M. Adam Mickiewicz conducteur en chef, conserve la faculté de déléguer ce droit au commandant effectif ou provisoire de la Légion, présent sous les drapeaux.

« Le décret qui donne une position officielle à la Légion ne peut en aucune manière porter atteinte à celle des Polonais qui en font partie jusqu'à ce moment; ils restent dans les mêmes rapports avec le gouvernement qu'antérieurement.

« Les Polonais qui partiraient de France seraient dirigés sur Florence. Tout ce qui concerne leur habillement, leur armement, leur incorporation dans les compagnies ainsi que l'organisation ultérieure de celles-ci, rentre évidemment dans les attributions de la personne, qui exercera le commandement actif de la Légion.

« Je suis prêt à me rendre à mon poste et je n'at-

tends, Monsieur le ministre, que vos dernières instructions, qui seront nécessairement dans le sens de la présente déclaration.

« Sous peu de jours, un certain nombre de mes compatriotes se trouvera réuni à Marseille. Je pense donc que mon départ devrait avoir lieu aussitôt que possible.

« Colonel SIODOLKOWICZ. »

La seconde pièce n'était destinée à figurer que dans les archives de la Légion. La voici :

« *Déclaration.*

« Florence, 22 mars 1849.

« En partant pour Marseille dans le but de diriger sur la Toscane ceux de mes compatriotes qui veulent rejoindre la Légion polonaise, je crois de mon devoir de déclarer :

« Que je ne me considère aucunement comme commandant réel et provisoire de la Légion ;

« Que je ne ferai au gouvernement ni présentation pour les grades d'officiers ni communication de cette nature ;

« Qu'à l'avenir, je m'abstiendrai de toute démarche qui pourrait faire supposer que je suis le commandant effectif de la Légion ;

« Je déclare, en outre, que la convention que j'ai accidentellement signée ne peut engager en rien ni ceux de mes compatriotes déjà incorporés dans la Légion, ni ceux qui y entreraient par la suite. Le décret du 18 mars n'est qu'une reconnaissance officielle de

l'existence de la Légion ; tout ce que j'aurais donc pu faire en vertu et dans l'esprit de cette convention serait nul, non avvenu et repoussé par la Légion.

« Je déclare également que je ne conserve en ma possession ni l'original, ni aucune copie de la convention en question.

« Le colonel SIODOLKOWICZ. »

Siodolkowicz n'avait pêché qu'en présumant trop de sa capacité comme négociateur d'un acte de cette importance. Le désaveu qui lui fut infligé par la Légion lui fut très sensible. Le ministère toscan renonça à ses services et le colonel cessa de jouer un rôle actif quelconque (1).

Hauke essaya d'établir un *modus vivendi* tel quel et il écrivit le 24 mars au ministre de la guerre :

« A M. le ministre de la Guerre et de la Marine.

« Florence, 24 mars 1849.

« Monsieur le ministre,

« Un petit détachement de Polonais est arrivé hier de France ; le consul de Toscane à Marseille ne leur a facilité en aucune manière leur voyage ; il leur a déclaré qu'il n'a nulle connaissance d'une Légion polonaise et que c'est tout au plus s'il pouvait viser leurs passeports gratuitement. Monsieur le ministre jugera

(1) Il repose en terre italienne. Le peintre Boratynski lui offrit l'hospitalité. Il passa auprès de lui ses dernières années et mourut sous son toit. Il fut enterré au couvent San Salvi, près Florence, au-delà de la porte della Croce, sous les arcades du jardin, en entrant. On lit sur sa pierre tombale : Colonello Nepomucen Vincenzo Siodolkowicz nato à Glinniki in Polonia, 1783, morto à Firenze di 10 agosto 1858.

sans doute nécessaire d'informer de cet état de choses Monsieur le ministre des affaires étrangères, qui cependant a donné des ordres à ce sujet. Si Messieurs les agents diplomatiques continuent d'agir de la sorte, notre Légion ne se complètera jamais.

« Dans tous les cas, il serait très essentiel qu'il y ait quelqu'un de la Légion qui résidât à Marseille. M. le colonel Siodolkowicz était sur le point de s'y rendre. Mais, d'après la lettre, Monsieur le ministre, que vous lui avez fait l'honneur d'écrire hier, son départ paraît trait de nouveau remis en question. Je suis convaincu que le colonel pourrait être extrêmement utile à Marseille ; dernièrement on m'annonçait l'arrivée assez proche de cent cinquante Polonais ; il est donc très important que le colonel puisse partir le plus tôt possible ; aussi je viens, Monsieur le ministre, vous solliciter, avec la plus vive instance, de vouloir bien donner vos ordres en conséquence.

« Le décret du 18 mars suffit pour donner une existence officielle à la Légion ; aucune espèce de contrat ne donnerait plus de garantie au gouvernement pour la réalité de la formation. Il n'est donc pas nécessaire qu'il y en ait un ; lorsque la Légion sera plus nombreuse, notre chef moral, M. Adam Mickiewicz, aura l'honneur de présenter à l'approbation du gouvernement les officiers qui seront nécessaires et, en attendant, il y en a autant que de besoin.

« Agréez, etc.

« Le commandant de la compagnie polonaise,

« Via dei Servi 6384. » « Capitaine M. HAUKE.

Mais le 23 mars l'Italie était vaincue à Novare. Frapolti adressait à Guerrazzi des lettres enflammées. Le 27 mars il lui écrivait :

« Au citoyen Guerrazzi.

« 27 Mars 1849.

« Radetzki est au centre du Piémont. Partout des obstacles, partout des trahisons. Le mouvement des Allemands ne doit pas nous épouvanter ; fussent-ils même à Turin, nous les prendrions en flanc. La vallée du Pô doit être leur tombe. Ne cédez pas, quoi qu'il arrive, je vous en prie, je vous en supplie. Tout est prêt à Paris pour l'organisation du corps français. Tout est prêt pour celle du corps polonais. Ne vous laissez pas épouvanter. Recueillez promptement tout l'argent possible et jetez-le à Paris. Un corps de dix mille Français et Polonais sera utile à quelque chose. Même si les Piémontais étaient battus, nous le jetterions dans l'Apennin. Je sais que vous ne vous reposez ni le jour ni la nuit. J'en fais autant. Encourageons-nous les uns les autres, mais, de par Dieu, envoyez de l'argent. Les cent quarante-trois Polonais que je vous ai expédiés seront à cette heure arrivés. Pour cette expédition, j'ai employé de l'argent qui ne m'appartient pas. Si j'avais de l'argent, les autres suivraient. Je vous écris le cœur ulcéré. »

Le 30, nouvelle lettre non moins véhémence :

« A Guerrazzi.

« 30 Mars 1849.

« Tout homme qui est réellement tel devrait pro-

tester contre la nouvelle infamie piémontaise de l'armistice et de la paix. Que Gênes se déclare république avec la Toscane, Rome et Venise. Que l'on jette nos troupes et nos volontaires dans l'Apennin. Que la guerre se fasse au couteau s'il le faut et nous verrons alors si les Autrichiens sont nombreux comme le sable du désert et durs comme l'acier d'Eskinston. Toute action diplomatique serait maintenant honte et vergogne.

« FRAPOLLI. »

La nouvelle de Novare parvint à Florence le 28 mars. Guerrazzi prit la dictature. Les légionnaires l'ignoraient encore le 30, à S.-Marcello, quand ils adressèrent à Adam Mickiewicz un nouvel appel collectif :

« Du camp de San-Marcello, 31 mars 1849.

« C'est presque à l'anniversaire de la fondation de la Légion polonaise à Rome, au moment où se décide le sort de l'Italie et où de nouvelles destinées s'ouvrent pour notre formation en Toscane, après le décret ministériel qui la concerne et la note officielle qui vous a été transmise, que se dressent derechef des difficultés et qu'apparaissent des insuffisances. Toute la machine exige, nous en sentons le besoin, que son créateur lui apporte le concours de ses forces et que sa main expérimentée lui imprime un mouvement proportionné à la grandeur de l'œuvre. Aussi éprouvons-nous profondément la nécessité de vous exposer les circonstances au milieu desquelles nous nous débattons :

« 1^o Il y a urgence que le conducteur en chef désigne

un commandant militaire ou son suppléant pour organiser nos frères nouvellement venus de France ; autrement des froissements et des secousses seront inévitables et nous risquerions de devenir victimes du jeu des passions et des coteries, c'est-à-dire des gens qui n'ont en vue que l'obtention de grades et le pouvoir ;

« 2^o Il faudrait que vous fixiez la situation morale des soldats vis-à-vis de leurs supérieurs, qui négocient avec le gouvernement.

« Par ces deux considérations, nous supplions le conducteur en chef de nous tracer les règles essentielles et les principes organiques que nous devons observer.

« Votre réponse à nos questions nous sera la garantie que vous restez moralement à la tête de notre organisation ; que vous avez l'intention de lui communiquer un nouveau souffle et de faire prévaloir la conviction que les Polonais, rassemblés sous ce drapeau, n'ont pas seulement un but militaire, mais se proposent en outre de se perfectionner, en tant que citoyens intègres, pénétrés de l'esprit de l'époque et désireux de propager sur leur sol natal la grande idée de la liberté.

« *Les soldats de la Légion polonaise en Toscane.* »

Avant que cette lettre ne parvînt à son destinataire, les événements s'étaient précipités. Les Autrichiens approchaient. Les Polonais ne pouvaient imaginer qu'un groupe de patriotes toscans se figurerait que le plus court moyen d'échapper à la réaction, c'était de faire son œuvre avant elle, en restaurant leur

Grand-Duc eux-mêmes. Ces politiques se flattaient, il est vrai, de rendre ainsi inutile et de prévenir l'invasion autrichienne. Les Autrichiens n'en vinrent pas moins et le Grand-Duc ne fut puni que dix ans plus tard de s'être fait l'instrument de l'étranger.

Guerrazzi, un moment dictateur, aurait voulu que les Polonais combattissent contre ceux de ses compatriotes qui le renversèrent. Or, ils stipulaient toujours qu'ils ne seraient jamais employés dans une guerre civile. Ils s'étaient, il est vrai, rangés autour du gouvernement provisoire à la fuite du Grand-Duc, parce que le pouvoir étant alors tombé en déshérence ! les citoyens qui en assumèrent la charge avaient la quasi unanimité du pays pour eux. En avril 1849, ce sont des partis intérieurs qui entrent en lutte ; l'abstention s'imposait aux Polonais. C'est ce qu'ils répondirent à Guerrazzi qui ne le leur pardonna jamais. Je priais mon ami Jean Scovazzi de l'interroger sur cet épisode. Le 21 août 1872, il répondit de Livourne par une note pleine de fiel que je cite en entier à titre de document historique, bien qu'il conseillât de n'en faire qu'un usage discret (1). Les Polonais ne furent pas « chassés ».

(1) « Les Polonais furent par nous accueillis avec une affection vraiment fraternelle : nous les nourrîmes, nous les vêtîmes, nous les armâmes ; et ils nous en firent une grande et même infinie démonstration de gratitude, avec la résolution de défendre notre liberté. Le 10 avril 1849, appelés par le Gouvernement à résister à la réaction rurale provoquée par Ricasoli, Digny, Peruzzi, etc., en faveur de l'archiduc-grand-duc qui amena les Allemands droit en Toscane, ils s'y refusèrent net et mandèrent une déclaration comme quoi ils entendaient combattre les Allemands et non défendre contre des attaques intérieures, le gouvernement qui les avait accueillis, nourris, vêtus, etc. Jean Manganaro, ministre de la guerre, vieux soldat de Napoléon, leur fit, moi présent, une verte mercuriale et leur jeta à

Le gouvernement toscan préférait les garder. Ce fut sur leur insistance, qu'il leur permit de quitter Florence. Leur résolution de ne pas intervenir dans une lutte intestine n'est pas « un monument de honte », mais une preuve de bon sens. Guerrazzi, à Livourne, en 1872, avoua à Armand Lévy que le 10 avril il hésitait lui-même, s'il ne rappellerait pas le Grand-Duc comme sauvegarde contre les Autrichiens. C'est donc moins une question de principes que de nuances qui le séparait de ses adversaires, question qui, quoi qu'ait pu en penser Guerrazzi jusqu'à la fin de sa vie, n'était pas de la compétence d'étrangers.

Fijalkowski, commandant du détachement qui refusa son concours à Guerrazzi, a laissé un récit de son odyssée en Italie, surtout précieux par les détails qu'il nous donne sur le siège de Rome et que nous citerons souvent. La Légion campait à San-Marcello, mais son chef, Hauke, se trouvait pour affaires de service à Florence. « Les Polonais, dit Fijalkowski, arrivèrent le 7 avril à Livourne et le 8 à Florence. C'était le jour de Pâques. Fijalkowski rencontra chez le peintre Boratynski son compatriote Hauke, commandant un détachement polonais de cent cinquante hommes stationnant à San-Marcello, non loin de la frontière du duché de Modène.

« Le gouvernement révolutionnaire de Toscane

la face que quand ils étaient sans pain et sans le sou, ils s'offrirent à être des soldats comme les autres ; et maintenant ils faisaient des distinctions. Sur ce, il les chassa. Je conserve dans mes papiers cette déclaration d'eux qui est un monument de honte. »

était loin d'être populaire. La compagnie polonaise, renvoyée de Florence à San-Marcello, était son principal appui. En son absence et enhardie par la défaite de Novare et la malheureuse issue du soulèvement de Gênes, la réaction osa, le 11 avril, renverser le gouvernement révolutionnaire au moyen d'une multitude de paysans des environs qui, sous la conduite de prêtres, tuèrent plusieurs hommes sans armes et aux cris de : « Vive le Grand-Duc Léopold ! » abattirent les arbres de la liberté. Le Grand-Duc n'osa revenir encore, mais un gouvernement rétrograde surgit à l'ombre de cette émeute.

« Peu s'en fallut que les Polonais ne prissent part à cette échauffourée. Un arbre de la liberté était planté non loin de la caserne que nous occupions. Le factionnaire désarme les paysans accourus pour l'abattre ; il s'empare de leurs haches et sauve l'arbre. Bientôt après cet incident, arrive une compagnie de la garde nationale. Elle veut s'introduire dans la caserne, dans le but ostensible de protéger les Polonais contre la fureur du peuple. Ces derniers, doutant de la sincérité de ces intentions, ne permirent pas aux gardes nationaux de franchir le seuil de leur caserne, mais, comme défendre les arbres de la liberté plus longtemps, eut été inutile, ils les laissèrent abattre par ces bandes de plusieurs milliers de paysans. Notre position, au milieu du triomphe de la réaction, devenait pourtant insoutenable. La collision, une fois évitée, pouvait renaître à tout instant. Le gouvernement le comprit et autorisa le détachement commandé par Fijalkowski

et qui prit le nom de 2^e compagnie, de rejoindre la 1^{re} compagnie aux ordres de Hauke.

« Les Polonais quittèrent donc Florence le 15 avril et arrivèrent le soir même dans la petite forteresse de Pistoia. Le général, qui la commandait, était un ancien militaire qui, du temps de Napoléon I^{er}, combattit, sur plus d'un champ de bataille, à côté des Polonais ; il savait même plus d'un mot de notre langue. Aussi nous reçut-il cordialement en ancien frère d'armes et nous retint dans la forteresse en pensant que nous l'aiderions à mater la réaction. Ce rôle ne pouvait convenir à un faible détachement, qui ne voyait de salut pour lui contre la réaction triomphante que dans sa jonction avec ses compatriotes de San-Marcello. Le brave général se rendit pourtant à nos instances et surtout à l'argument qu'il devait se conformer aux ordres précis du ministre de la guerre. Le détachement était sous les armes le 18, de grand matin, prêt à partir, lorsqu'arriva un ordre de Florence prescrivant à toute la Légion polonaise de se rassembler dans la capitale du Grand-Duché. Il était à craindre que le gouvernement réactionnaire ne voulût la désarmer ou se servir de nous comme de suppôts du despotisme. Le commandant de la seconde compagnie, Fijalkowski, résolut donc de quitter furtivement Pistoia et la Toscane. Il ne restait qu'à décider où l'on irait. Le choix n'offrait pas de difficultés, puisqu'après la défaite de Novare, seule la République romaine présentait aux Polonais un champ de bataille en harmonie avec leurs principes. Ce n'est plus qu'à Rome qu'ils pouvaient

espérer combattre l'Autriche, leur éternelle ennemie.

« La réalisation de ce projet exigeait un secret absolu. Les deux compagnies (de San-Marcello et de Pistoia) l'apprirent avec un enthousiasme unanime. La deuxième compagnie quitta sa caserne le 19 avril de grand matin, emportant des munitions et quelques vivres indispensables sur le dos de plusieurs mulets, à cause des chemins impraticables qu'elle devait traverser. Elle s'attendait à rencontrer de la résistance de la part de la garnison de la forteresse qui venait de recevoir l'ordre de ne laisser franchir les portes de la ville à aucun détachement armé. La compagnie, décidée à s'ouvrir un chemin par la force, éprouva une joie des plus vives, lorsque, contre toute prévision et en dépit d'ordres formels, les sentinelles la laissèrent passer.

« La 1^{re} compagnie s'avança de son côté au-devant de la 2^e ; elles se rencontrèrent vers le milieu de la journée du 19. Les forces ainsi réunies se montèrent à deux cent cinquante hommes. Il faut y ajouter deux cents hommes de la compagnie lombarde qui, sous les ordres du capitaine Medici, quitta San-Marcello, conjointement avec les Polonais. Ces braves Italiens fournirent à la Légion polonaise, durant toute notre marche, l'argent nécessaire à nos approvisionnements et combattirent à Rome à notre côté.

« Le commandant de la 1^{re} compagnie, Hauke, désapprouvait notre dessein. La veille de notre sortie, il s'y rallia, sur les représentations de ses subordonnés, mais, une fois qu'on fut en marche, il se ravisa et harangua les compagnies réunies, afin de les convaincre que

nous tentions une entreprise déraisonnable, contraire à la subordination et à l'honneur militaire et que, par conséquent, nous n'avions qu'à retourner à Florence.

« La Légion fut indignée et contint difficilement sa colère. Fijalkowski ne pouvait garder le silence. Dans une allocution courte et énergique, il soutint qu'au milieu des circonstances actuelles et en raison de leur amour pour la liberté, il ne convenait aux Polonais de combattre qu'aux ordres et sous les étendards de la République romaine. Les légionnaires acclamèrent avec un enthousiasme unanime le discours du chef de la 2^e compagnie et jurèrent de rester fidèles à l'engagement de la veille. Hauke se démit de son commandement et nous quitta immédiatement. Il ne devait plus prendre part aux combats ultérieurs de la Légion. Fijalkowski fut élu chef des deux compagnies » (1).

Hauke estimait que la Légion serait tenue à sacrifier ses inclinations à la discipline militaire. Mais rentrer à Florence, c'eut été se livrer aux Autrichiens, qui venaient à la suite de Léopold II. Hauke ne trouva plus à Florence que le dépôt de la Légion, composé d'une vingtaine de soldats. Il sollicita du nouveau gouvernement, pour lui et les siens, le moyen de regagner Paris. Le ministre de la guerre donna des ordres en conséquence et le commissaire du gouvernement s'adressa à cet effet au ministre de France à la Cour de Toscane :

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849.* Paris, 1858.

« Florence, 25 avril 1849.

« J'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe, à Votre Excellence, copie d'une lettre adressée à M. le ministre de la guerre par le capitaine Hauke, de la Légion polonaise au service de la Toscane.

« La Toscane a fait une bien malheureuse expérience de ces gens-là. Leur conduite a souvent été très répréhensible ; jamais elle n'a été conforme aux égards et aux bienfaits, dont ils ont été l'objet de la part du ministère de la guerre.

« Le fait de Boscolungo a mis le comble à leurs torts envers notre pays. Plusieurs de ces Polonais, qui étaient là à la garde de nos frontières, s'étant associés à bon nombre de Lombards, ont surpris et désarmé un détachement de cavalerie toscane d'une dizaine d'hommes, et, en s'emparant des armes et des chevaux, ont déserté et se sont réfugiés à Bologne. Ils ont même essayé de s'emparer d'une pièce d'artillerie, qui n'a été sauvée que par la présence d'esprit d'un officier de cette arme.

« Le gouvernement de Toscane n'a par conséquent rien de plus pressé que de se débarrasser tout à fait de ce qui nous reste encore de cette Légion.

« Il leur a été accordé un mois de paie, le passage gratuit jusqu'à Livourne, où ils désirent s'embarquer pour se rendre en France. Ils sont une vingtaine tout au plus, y compris les officiers.

« Quoique le ton de la lettre du capitaine Hauke soit tout à fait humble et docile, on est cependant loin d'être tout à fait assuré de la véracité de son contenu et des intentions qui y sont exprimées.

« J'ai donc l'honneur d'avoir recours à votre extrême obligeance, Monsieur le ministre, en vous priant de vouloir bien m'informer, si les faits exposés dans cette lettre sont vrais et s'il serait en votre pouvoir de procurer à cette soi-disant Légion polonaise un moyen plus prompt de s'embarquer pour la France.

« Dans le cas où ce moyen fût à votre disposition, je vous prierais, Monsieur le ministre, d'en profiter au plus vite, car ce serait faire du bien à ces étrangers, et acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance du gouvernement grand-ducal.

« Je saisis avec empressement l'occasion de vous renouveler, Monsieur le ministre, etc.

« Le Commissaire du gouvernement. »

Revenons au récit de Fijalkowski : « Les deux compagnies se mirent immédiatement en route et pénétrèrent dans les Apennins. Le torrent du Reno suppléait au manque complet de chemin. Ce n'est qu'à de rares intervalles que nous distinguons quelques sentiers. Le dégel du printemps, accompagné de temps à autre d'une pluie torrentielle et d'un vent insupportable, difficultait extrêmement le trajet. Les montagnes bornaient l'horizon. Parfois pourtant elles découvraient à nos yeux au loin une chaussée parallèle à la direction que nous suivions, ce qui nous permettait d'apercevoir un détachement de soldats envoyé probablement de Pistoia à nos troupes et que sans doute la nature trop accidentée du terrain empêchait de nous attaquer en pleine marche. Or, cette

marche pénible pour le soldat, dura trois jours. Entre temps, nous désarmâmes un peloton de dragons (1) qui, lancé sur nos traces, eut la maladresse de tomber entre nos mains » (2).

(1) Le journal officiel toscan relate en ces termes cet incident : « Les Polonais et la compagnie d'émigrés lombards qui avaient été postés pour défendre notre frontière sur l'Apennin, du côté de Pistoia, se sont dirigés, sans en avoir aucunement reçu l'ordre, vers la frontière des Etats Romains qu'ils ont traversée avec armes et bagages. Ils ont désarmé de vive force treize de nos dragons en leur enlevant leurs chevaux, leurs armes et leurs caparaçons. Ils se seraient en outre emparés de deux pièces d'artillerie placées à Sestaione, sans la promptitude avec laquelle le lieutenant Bechi les a sauvées en mettant les chevaux au galop. » (*Moniteur toscan*, du 20 avril 1849). Stanislas Bechi devait périr pendu par les Russes pendant l'insurrection de 1863. Tommaseo lui a consacré un touchant opuscule : *Stanislao Bechi documenti della sua vita e della sua morte*. Firenze, 1864.

(2) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849*. Paris, 1858.

CHAPITRE XII

LA LÉGION POLONAISE AU SIÈGE DE ROME.

Mickiewicz et Mazzini. — Attitude de Sigismond Krasinski. — Milbitz et Rybinski. — La Légion dans les Légations. — La halte à Fano. — Entrée à Rome. — Milbitz au combat de Velletri. — Le triumvirat romain sanctionne l'existence de la Légion polonaise, — Attaque des monts Parioli. Mort de Podulak. — Capitulation de Rome. — Embarquement de la Légion pour Corfou.

« La révolution de 1848, a écrit M. John Lemoine, a été une révolution véritablement romaine et à la suite de l'impulsion donnée par le Pape lui-même, qui fut le premier et le plus grand instigateur de la révolution européenne. Elle ne fut réprimée que par l'intervention française, c'est-à-dire par une intervention étrangère et par le parti qui faisait alors une expédition de Rome à l'intérieur comme à l'extérieur » (1).

(1) *Journal des Débats*, 1^{er} novembre 1878. Un ancien ministre de Louis-Philippe, St. Dumon, réfugié à Londres, écrivait à Madame de Boigne le 2 décembre 1848 : « Qui aurait pu prévoir que la mèche qui a mis l'Europe en feu serait allumée par de si saintes mains ? M. de Metternich disait en

L'expédition de Rome excita chez Mickiewicz la plus profonde indignation. Un jeune Chilien, François Bilbao, l'un des jeunes gens assidus aux cours de Michelet, Quinet et Mickiewicz et qui fréquentait ces trois professeurs, de passage à Rome en 1849, envoya de cette ville un article à son ami Antonin Dessus. Ce dernier le porta au poète qui le fit insérer dans son journal : *la Tribune des Peuples*. « La République de 1848, y lisait-on, semblait être pour la délivrance des peuples. Cette prévision fut fausse et on peut dire que l'Europe, qui est la patrie de la civilisation matérielle, est encore moralement barbare. Jour de désespoir pour le cœur d'un patriote que celui où il voit la patrie trahissant la patrie à l'étranger. La France promet de défendre l'indépendance des peuples et elle regarde impassible le massacre des populations de l'autre côté de ses frontières ; elle provoque la république chez les nations opprimées, et, après leur affranchissement, elle se lève pour les écraser. Adieu France ! il faut un nouveau monde ; tu tombes dans le cimetière des empires » (1).

Dès le mois de mars, Adam Mickiewicz envisagea la perspective que la Légion aurait à se transporter à Rome. La Toscane, si le mouvement italien se généralisait, ne s'unirait-elle pas à la République romaine ? L'armée piémontaise était une armée royale, prête, l'avenir ne tarda pas à le prouver, à déposer les armes arrivant ici : « Et cependant, j'avais tout prévu, excepté un Pape libéral ». (*Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond*, t. IV, Paris, 1908.)

(1) *La Tribune des Peuples* du 4 mai 1849.

le jour où son souverain le lui ordonnerait. Dès lors, si les petits Etats d'Italie pouvaient créer une armée nationale, celle-ci ne dépendrait plus d'un moment de faiblesse de Charles-Albert. Mickiewicz, sous l'empire de cette idée et des appréhensions qu'éveillaient en lui les indécisions et les procédés du Piémont, écrivit à Mazzini. Le souvenir de leurs longs entretiens à Milan et d'une bonne volonté qui ne s'était pas démentie un instant, lui donnait la certitude que le triumvir romain n'irait pas sur les brisées du comte Casati :

« Paris, 15 mars 1849.

« Citoyen,

« Depuis le moment où nous nous sommes vus à Milan, je n'ai cessé jusqu'à ce jour d'expédier des soldats polonais pour la Légion d'Italie, malgré les obstacles que me suscitèrent les agents diplomatiques des gouvernements italiens et les difficultés qui me venaient de la part de mes compatriotes aristocrates et démocrates. Quant aux agents des anciens gouvernements d'Italie, ils n'ont plus le pouvoir de nous nuire. Le colonel Frapolli, chargé d'affaires de Toscane, est un homme de l'Italie nouvelle. Il comprend vos besoins et apprécie les services que les soldats polonais peuvent vous rendre en ce moment.

« Vous avez besoin de soldats et d'officiers. Tous les émigrés polonais sont soldats et nous avons beaucoup d'officiers. Mais le parti aristocratique polonais ne veut envoyer en Italie que des hommes dévoués à la monarchie. Il trouvera quelques officiers ; il n'aura pas de

soldats polonais. Les quelques Polonais qui se trouvent actuellement en Piémont ne sont que les rares transfuges gagnés par l'aristocratie et forcés par le gouvernement piémontais à abandonner notre Légion. La société démocratique polonaise pourra vous envoyer quelques hommes politiques et quelques officiers de talent : elle n'est pas en état de former une armée.

« Il vous faut une organisation susceptible d'un rapide développement ; cette organisation existe déjà. C'est celle-là même dont vous avez vu le commencement à Milan. Les deux compagnies de la Légion polonaise formée en Lombardie se trouvent en Toscane. Les deux autres compagnies doivent s'embarquer à Marseille avant la fin de ce mois. Et, dans les premiers jours du mois suivant, nous comptons pouvoir compléter un bataillon. On espère, en attendant, obtenir du gouvernement toscan le moyen de continuer le transport d'autres compagnies que l'on commence à organiser.

« La Légion polonaise a rendu public son symbole. (1)

(1) Ce symbole horripila les hommes politiques hostiles à toute innovation, et les indisposa, dès l'origine, contre Mickiewicz. Il est curieux de constater ce qui, dans ce document, indignait tant les conservateurs polonais. Or, c'est ce que nous révèle une lettre d'un ami du poète où il relate sa visite à l'Hôtel Lambert et les objections de comte Zamoyski. Le comte Zamoyski était fort instruit, très intelligent, mais, de même qu'à la veille de Février, Louis-Philippe préféra affronter une révolution plutôt que d'admettre l'adjonction des capacités au droit de vote, ainsi Zamoyski, au lendemain du triomphe populaire de 1848, se refusait de reconnaître au paysan polonais la propriété de l'enclos attenant à sa chaumière. Le 15 ~~mai~~ 1848, Alexandre Chodzko écrivait à Adam Mickiewicz : « Le prince Czartoryski et le comte Zamoyski ont lu vos lettres en ma présence. Le prince était sincèrement ému. Zamoyski, au début, ne voulait pas croire que vous vous soyez

1 juin

C'est une armée républicaine et socialiste. Ce qui la distingue de la société démocratique polonaise, c'est que la Légion arbore le drapeau national. Elle veut servir l'Italie, sa sœur, en qualité d'auxiliaire. Nos officiers, nos soldats ne vont pas chez vous pour gagner des grades ni pour y faire leur fortune. Ils combattent dans l'intérêt commun des peuples.

« J'appelle, citoyen, toute votre attention sur la situation de cette Légion.

adressé à lui. Il comprit ensuite les avantages qui pouvaient résulter de ce que vous lui tendiez la main. Plusieurs jours après, je leur ai porté la copie de la lettre du ministre de la guerre lombard, ce qui a achevé de les convaincre de l'efficacité de vos démarches. Eux, tant ici qu'en Italie, malgré qu'ils aient de l'argent et soient en relations suivies avec Charles-Albert, n'ont pu jusqu'ici obtenir d'être aucunement reconnus. Czartoryski répétait : « Mais c'est un vrai Pierre l'Ermite ! » Ils ont senti pour la première fois que, même au point de vue pratique, vous étiez plus fort qu'eux. Mais ils ont encore des appréhensions. Ils se trompent eux-mêmes et, induits par d'autres en erreur, ils tendent involontairement et par routine, à se ménager, en s'unissant à vous, une retraite en cas de dissentiments futurs. Je sens la distance qui existe entre ces procédés et votre initiative si chrétienne et si polonaise. J'espère que, sous une pression plus énergique, ils abdiqueront leurs anciens préjugés. La difficulté principale sera l'admission du symbole politique. J'ai déclaré qu'autrement la Légion ne les accepterait pas. Zamoyski commença par dire qu'il rejetait les articles 11 et 13, c'est-à-dire ceux relatifs à la femme et à l'octroiement de la propriété au paysan. Aujourd'hui, il assure qu'il laisse à la conscience des officiers et des soldats à se prononcer sur ces questions et qu'il ne considère que le côté militaire de la Légion ». En réalité, Zamoyski ne cessa de repousser le symbole. L'article 11 accordait à la femme l'égalité des droits. Cette idée a fait beaucoup de chemin depuis 1848. Quant à l'article 13, qui gratifiait chaque famille d'un champ domestique sous la garde de la commune, en stipulant que toute propriété actuelle serait respectée et placée sous la sauvegarde du gouvernement national, il promettait au paysan ce qu'il a aujourd'hui. Mickiewicz voulait hâter la réalisation de l'avenir destiné à nos sociétés, tandis que ses adversaires fermaient obstinément les yeux sur les changements que cet avenir doit apporter dans le monde.

« Je suis convaincu, et je n'ai cessé d'exprimer cette conviction, il y a un an, au gouvernement de Milan, je suis convaincu qu'il est dans l'intérêt des Etats de l'Italie régénérée de créer une armée nouvelle, une armée dévouée aux intérêts nouveaux. Quelles que soient les vicissitudes de la guerre actuelle, les Républiques de Toscane, de Rome et les Etats de l'Italie qui, tôt ou tard, se réuniront à Rome et à la Toscane, doivent créer une force militaire qui représente leur principe. Cette force nationale appuiera le roi de Piémont dans son entreprise nationale de la délivrance italienne. Mais il est possible que Rome et Florence aient à vaincre les ennemis qui leur viendraient du côté de l'Adriatique ou par le pays napolitain. Je crois que, dans ce cas, vous pourriez trouver dans une Légion polonaise, le plus efficace appui.

« Recevez, etc. « Adam MICKIEWICZ. »

Le 23 mars vint priver les patriotes italiens des forces du Piémont. Les réfugiés polonais hésitaient entre la Hongrie, l'Allemagne et l'Italie. Mickiewicz n'inclinait pas vers la Hongrie où la question était trouble, pas plus nette que le libéralisme germanique.

Restait Rome. Pie IX avait quitté la Ville Eternelle le 25 novembre 1848, en invoquant l'intervention armée de la France, de l'Espagne, de l'Autriche et des Deux-Siciles. Le 9 février, l'Assemblée Constituante romaine avait proclamé la République.

Le 29 avril 1848, Sigismond Krasinski s'en était allé supplier le Pape de se mettre à la tête d'une croisade

contre l'Autriche. Le 29 novembre 1848, il écrivait à son ami Malachowski : « Si Pie IX, dans la nuit du 29 au 30 avril, avait écouté une inspiration polonaise, une prière purement polonaise, quand un Polonais prosterné à ses pieds lui disait que tout ce qu'il avait fait s'en irait en poussière, s'il ne reconnaissait pas la nationalité italienne et ne sanctifiait pas une guerre juste, il ne serait pas aujourd'hui en exil ; il ne mendierait pas, lui Père, vieux d'une majesté vingt fois séculaire, l'hospitalité de la République du *National*. En reconnaissant la nationalité, il eût fait tomber le poignard des mains des radicaux. Toute la force de ses ennemis, c'est sa malencontreuse allocution. Depuis ce jour, il tomba, tomba, et le voilà par terre » (1).

Ainsi *in petto*, Krasinski jugeait Pie IX absolument comme Adam Mickiewicz ; seulement, l'action lui répugnant toujours, cela ne lui permit rien au-delà d'adjurations au Saint-Père et de lamentations dans ses lettres particulières. Le Christ avait opposé la force spirituelle à la puissance matérielle du Césarisme antique et révélé au monde la vertu du sacrifice. En voulant sacrifier l'unité italienne à son repos, le Pape se condamnait à appuyer son pouvoir temporel sur les baïonnettes françaises, ce qui en rendait la chute prochaine et inévitable. Une fois le Pape à Gaëte, Krasinski lui adressa mémoire sur mémoire, sans doute avec de sages avis, auxquels la petite cour de Pie IX ne prêta aucune attention. Un de ses amis, Louis Orpiszewski, servait d'intermédiaire entre Krasinski et le neveu du Pape,

(1) St. Tarnowski. *Zygmunt Krasinski*. Cracovie, 1892.

Gabriel Mastai. Krasinski écrivait à Orpiszewski le 4 janvier 1849 : « Le plus grand malheur, c'est que Pie IX et son neveu, l'un un ange, l'autre, sans être un ange, le plus honnête des hommes, ne comprennent pas la situation du monde ; ils ne voient ni l'abîme au-dessus duquel Dieu plane sur eux, ni le ciel qu'ils pourraient atteindre d'un coup par quelque grande action ; cela donne envie de pleurer. Le pape du pôle viendrait escamoter le pape du midi. S'il venait à son secours, son aide le perdrait. L'Autriche triomphe du terroriste Kossuth au moyen des Slaves dynastiques, qui, sous le masque de la dynastie, cherchent à assurer l'existence nationale que leur refusent les Hongrois. Les peuples, évoqués à la liberté, se sont montrés incapables, ont partout gâté eux-mêmes leurs affaires. Toutes les Diètes n'ont mérité qu'une déféstration. Dieu a envoyé le pain, les dents manquaient ; il faut attendre qu'elles percent, parce que chez les uns il n'y a que gencives et chez les autres que crocs et non pas les dents nécessaires pour manger humainement le pain du bon Dieu ».

Krasinski manquait de logique en qualifiant Pie IX d'ange et en lui reprochant simultanément de ne pas comprendre la situation du monde ! La comprenait-il lui-même, lui qui qualifiait Kossuth de terroriste ? Il n'avait pas tort de reprocher aux peuples d'avoir gâté leurs affaires en 1848. Qu'avait-il tenté pour empêcher ces peuples de faire fausse route, et le rôle d'un homme de génie est-il de se croiser les bras pendant la tempête, sauf à gémir, après le naufrage, sur l'incapacité du capitaine et de l'équipage ?

II

Siodolkowicz nous a raconté comment la Légion n'accepta pas l'humiliation de déposer les armes au pied du valet de l'Autriche. Plus de moyens de percer jusqu'à Venise ! Il fallait revenir au point de départ ; le berceau de la Légion fut aussi son cercueil. Rome était décidée à se défendre, mais Rome allait être attaquée par des Français. Quel déchirement de cœur pour des Polonais ! Ils renvoyèrent à Adam Mickiewicz leur étendard et s'acheminèrent tristement vers la Ville Eternelle.

Tous les despotismes s'intéressèrent au maintien du pouvoir temporel, ce qui prouve que la religion n'avait rien à y voir. « A la fin de cette mémorable année 1848, écrit M. Jomini fils, la contenance calme et énergique de la Russie avait arrêté la Révolution, remis sur leurs pieds les gouvernements ébranlés et soutenu l'édifice européen chancelant sur ses bases, au nord comme au midi, en Orient comme en Occident. L'empereur encouragea Louis Napoléon, lorsqu'il entreprit l'expédition contre la République romaine. Notre ministre avait accompagné le Pape à Gaëte et notre assistance morale n'avait pas cessé de le suivre durant cette épreuve. » (1)

Nous avons laissé les légionnaires au moment où ils venaient de franchir la frontière toscane et d'entrer dans les légations. Le général Rybinski, les devançant

(1) *Etudes diplomatiques sur la guerre de Crimée* (1852 à 1856) par un ancien diplomate. 2 vol. St-Petersbourg 1878.

à Rome, s'y présenta armé d'une convention conclue avec Frapolli et entouré de tout un état-major d'officiers. L'exagération des exigences et la peur de cet ancien soldat de Napoléon I^{er} d'avoir à se mesurer avec les Français le déterminèrent à s'en aller sans avoir rien fait. Un seul de ses officiers, Milbitz, persévéra et joua, dans la défense de Rome, un rôle important. Il fut le véritable chef de la Légion polonaise, dès qu'elle fut sur les lieux. Il possédait de beaux états de service (1). Nous l'avons vu contresigner les conventions de Rybinski avec les gouvernements de Lombardie et de Vénétie ; il en signa éventuellement une avec la Toscane et la République romaine (2).

Avant la révolution de février, Milbitz vivait à Paris en jouant le soir dans l'orchestre d'un théâtre ; le jour, il suivait en auditeur libre les cours de l'Ecole des mines, où il lia connaissance avec Frapolli. En 1849, Frapolli, chargé de pouvoirs de la République romaine, signa une convention avec Rybinski et dix-huit autres officiers polonais, Milbitz entre autres. Ils partirent tous. A peine arrivés dans la Ville Eternelle, la guerre de la France contre Rome éclata. Rybinski et les autres officiers déclarèrent qu'ils ne pouvaient se battre contre la France et s'en revinrent. Milbitz écrivit à Frapolli : « Je t'ai promis de défendre la République romaine ; mes compatriotes partent. Je reste » (3).

Milbitz avait conservé de Rybinski un fâcheux

(1) Voir à l'Appendice.

(2) Ibid.

(3) Notes d'une conversation avec Frapolli le 22 mars 1873. En 1874, je fis demander à Milbitz un récit de sa participation à la défense de Rome. Il répondit le 16 septembre 1874 que,

souvenir. Rybinski ne s'oubliait jamais et, en voulant se précautionner contre tous les risques futurs, il choquait et ses compatriotes de la Légion polonaise et les hommes d'Etat italiens qui, bien que prêts à financer avec lui, ne cachaient pas leur dédain de ces petites. Rybinski, racontait Milbitz, devait recevoir deux cent mille francs. Il arriva à Rome avec Milbitz, comme chef d'état-major et Maslowski, comme commandant de l'artillerie. Maslowski était un grand lecteur de Swedenborg. Rybinski devait prendre le commandement en chef. Avezana crut, pour ménager les susceptibilités des Romains, ne pas pouvoir le proclamer dès le premier jour commandant en chef ; il lui offrit le commandement d'une division, sauf, après qu'il aurait organisé une expédition, à mettre entièrement l'armée sous ses ordres. Ce retard déplut à Rybinski. D'autre part, il trouvait mauvais l'état de la défense. « Raison de plus, lui disait Milbitz. On nous a précisément appelés pour y obvier. » L'abbé Jelowski, revenu à Rome, représenta à Rybinski qu'en servant contre le pape, il serait dans l'impossibilité de pouvoir un jour commander en Pologne, outre qu'il

depuis plus de vingt ans, on lui adressait la même prière qu'il avait toujours refusé pour ne pas blesser l'amour-propre de certaines personnes qui méritaient des ménagements. Il ajouta : « Cependant, comme M. Mickiewicz a l'intention de faire connaître que les Polonais se sont toujours sacrifiés ici bas pour leur patrie et l'indépendance des autres nations, je suis tout disposé à faire une petite narration, des choses concernant la Légion polonaise, à condition qu'il aura la complaisance de m'accorder un peu de temps. » Ce temps, il ne le trouva jamais ; toutefois il donna pour moi à Armand Lévy quelques détails de vive voix et lui communiqua des documents dont j'ai fait usage dans le présent chapitre.

se compromettrait dès maintenant vis-à-vis de la France. Il développa les mêmes idées à Maslowski qu'il persuada et qui décida Rybinski à s'abstenir. Malgré que le gouvernement romain maintint son offre de deux cent mille francs, plus dix mille d'entrée en campagne et quinze mille de mensualité comme général en chef, Rybinski refusa tout, et, vu qu'il n'avait plus de quoi regagner Paris, Avezzana, sur le conseil de Milbitz, lui donna six cents francs et deux cent cinquante francs à Maslowski. J.-B. Ostrowski lui rédigea ensuite la protestation aux journaux, où il déclara n'avoir pas voulu servir contre la France. Un Polonais, Wolodkowicz, ami de Lesseps, déconseilla également à Rybinski de participer à la défense de Rome contre les Français. Milbitz, chapitré par lui, répondit : « L'étonnement de M. Lesseps me surprend. « Il représente la République et moi je sers la République. Je ne vais pas chercher la France ni l'attaquer chez elle. Pourquoi vient-elle ici attaquer au trui ? C'est celui qui viole les principes de la justice, « qui est responsable » (1)

Rybinski, de retour à Paris, publia l'espèce de justification dont il est parlé plus haut, avec l'aide de J.-B. Ostrowski, rédacteur habituel de tous ses manifestes. « M. Rybinski, est-il dit dans ce document, dernier commandant en chef de l'armée polonaise, est revenu à Paris de son voyage en Italie. Nous sommes fondés à croire que le général Rybinski a fait ce voyage dans un but politique et militaire et sur l'appel un peu

(1) Conversation notée en octobre 1875 à Turin.

tardif des Italiens. Le général Rybinski a voulu examiner par lui-même les hommes et les choses. En cherchant à créer une armée polono-italienne, ses vues embrassaient la Toscane, Rome et surtout Venise, si heureusement placée pour relier entre eux les mouvements militaires des Italiens, des Hongrois et des Slaves. Mais la défaite inattendue de l'armée sarde, la soumission de la Sicile et l'invasion autrichienne dans la Toscane sont venus déranger tous les plans d'organisation des Polonais amis de la cause italienne. Ce qui a principalement déconcerté le général Rybinski, c'est l'approche de l'expédition française sous les murs de Rome. Ancien soldat de l'empire, portant la décoration de la Légion d'honneur qu'il a reçue de l'empereur à la prise de Smolensk, le général Rybinski n'a pu se résoudre à combattre un drapeau si longtemps et si glorieusement uni à celui de la Pologne. Son cœur lui a fait une loi de sacrifier dans ce cas des avantages personnels assez brillants et il s'est abstenu, non sans un vif regret, de tenter aucune diversion pour appuyer les opérations de l'héroïque armée hongro-polonaise »(1). Plaidoyer assez faible, somme toute, où il subordonne l'intérêt supérieur de la cause de la liberté en Europe à son fétichisme de vieux militaire. Il répéta à peu près les mêmes raisonnements dans une lettre à Mademoiselle Reeve :

« Paris, 8 juin 1849.

« Vous avez connu mon départ pour l'Italie. Les motifs de mon voyage s'expliquent naturellement. Je

(1) *La Pologne, journal slave de Paris*, n° 3 du 10 Juin 1849.

voulais examiner par moi-même les hommes et les choses et chercher les moyens de créer une armée polonaise pour combattre l'Autriche. La dernière espérance de l'indépendance italienne se réfugia à Rome. J'y suis allé, mais dans ce moment débarquait l'expédition française. J'ai cru qu'un Polonais ne doit pas combattre contre la France. Nous espérons encore que la France reviendra nécessairement à sa politique traditionnelle. » Elle mit bien des années pour y revenir.

Après tant de conventions signées, d'offres faites et agréées, Rybinski rentra définitivement sous sa tente, d'où il aurait dû ne jamais sortir. Homme du métier certainement, soldat intrépide, mais esprit vacillant, âme intéressée, politique nul, il manqua toutes les occasions de se couvrir d'une gloire qui aurait rejailli sur sa patrie.

Milbitz, par contre, déploya la plus grande activité et fit preuve de réels talents. Dès le 29 avril, le ministre de la guerre Avezana lui confia le commandement de la 4^e brigade d'infanterie. Le lendemain eut lieu l'affaire du 30 avril. Le général Oudinot s'imaginait entrer à Rome sans coup férir. En approchant des remparts « l'inscription ironique de l'article 5 de la Constitution française sur quelques murs indiquait que les dispositions étaient à la résistance » (1) lisons-nous dans le récit officiel de cette expédition. L'article 5 de la Constitution de 1848 portait en effet : « La République n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun

(1) *Siège de Rome en 1849 par l'armée française. Journal. Opérations de l'artillerie et du génie, publié avec l'autorisation du ministre de la guerre.* Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCLI.

peuple ». Or c'est l'unique emploi qu'elle devait en faire

Fijalkowski, en parlant de cette journée à laquelle il n'assista pas, puisque la Légion n'entra à Rome qu'à la mi-mai, suppose à Oudinot plus de machiavélisme qu'il n'en eut en réalité : « Je suis convaincu, dit-il, qu'il attaqua Rome avec des forces beaucoup trop faibles, non pour obtenir un succès quelconque, mais dans le but de faire naître dans le soldat français le désir de venger l'échec subi et de suppléer au manque absolu de haine nationale par le sentiment artificiel de l'honneur outragé. Les Romains ne purent opposer dans cette rencontre une résistance sérieuse. Ne s'attendant pas à une attaque des Français, ils avaient tourné contre les Autrichiens leurs forces principales. La majeure partie de leurs troupes était placée sur la frontière de la Lombardie. Oudinot n'eut à combattre que la Légion de Garibaldi, le bataillon dit Speranza et la garde nationale romaine. Le détachement qu'il destina à l'attaque était pourtant si peu nombreux qu'il fut obligé de battre en retraite, en laissant aux mains de l'ennemi le major Picard, plusieurs officiers et cinq cent soixante soldats prisonniers. Le peuple romain les accueillit en frères et presque en vainqueurs. On les promenait en vrais triomphateurs le long des rues de la ville, aux cris de : « Vive la République Française ! Vivent les Français, nos frères ! » La manifestation populaire fut approuvée et sanctifiée en quelque sorte par le triumvirat qui, après un service solennel à l'Eglise de Saint-Pierre, au milieu d'un concours immense de peuple, rendit la liberté à tous les prison-

niers et restitua même leurs armes aux officiers, qui jurèrent de ne s'en servir que pour la défense de la liberté. Le major Picard prononça un discours chaleureux, dans lequel il promit sur son honneur de ne pas combattre contre Rome dans la guerre présente. Il m'est douloureux d'avouer que, loin de tenir ce serment sacré, le major Picard, non seulement combattit immédiatement contre Rome, mais publia encore une brochure dans laquelle il se joue de la vérité, en racontant des atrocités, qui auraient été commises par les Romains sur les personnes des prisonniers français. L'impression produite par la rencontre du 30 avril sur l'esprit du soldat français m'est totalement inconnue. Elle donna courage aux assiégés. Ils croyaient généralement que l'armée du général Oudinot était forte de trente-cinq mille hommes, sans y compter les cinq mille de réserve laissés à Civita-Vecchia. L'armée de la République romaine ne dépassait pas quatorze mille hommes (1) ; on la concentra dans la capitale. La position était donc désespérée ; les forces françaises pouvaient avoir un secours facile dans le despotisme napolitain et autrichien, aussi bien que dans la réaction locale. L'espoir d'une coopération révolutionnaire quelconque était défendu aux assiégés ;

(1) *Le Journal* du siège de Rome cité plus haut porte l'armée romaine à 21.000 hommes, ce qui doit être plus exact. (Voir l'*Appendice*). Fijalkowski cède à la tentation d'exagérer son importance, oubliant qu'au début il n'est qu'un lieutenant de Mickiewicz et à la fin qu'un lieutenant de Milbitz. Ecrivain de mémoire et sans avoir de documents, il confond les dates. Sous ces réserves, c'est un témoin oculaire précieux qui se conduisit à Rome d'une manière irréprochable et contribua à l'excellente tenue et au bon renom de la Légion polonaise.

leur patriotisme seul et le sentiment du devoir les portait à une défense opiniâtre. C'est une gloire éternelle pour le peuple et l'armée romaine d'avoir résisté à l'ennemi, au milieu de circonstances si défavorables, jusqu'au 3 juillet » (1).

III

Le premier soin des légionnaires devait être d'annoncer à Rome leur approche et d'y solliciter des ordres.

« Nous nous trouvions sur le territoire romain, fait observer Fijalkowski, sans en avoir préalablement averti le triumvirat de la République. Le rapport de la Légion avec les autorités locales n'était nullement défini. Cette situation transitoire avait besoin d'être légalisée le plus tôt possible. Le commandant de la Légion, pénétré de ces considérations, rassembla les légionnaires, afin de se concerter sur les démarches à faire. Le débarquement des Français à Civita-Vecchia constituait pour nous une difficulté que nous étions loin de prévoir. En quittant Pistoia, nous étions convaincus que la liberté romaine n'aurait besoin de notre secours que contre l'invasion des Autrichiens ; et voilà qu'inopinément nous pouvions nous trouver dans le cas de combattre nos anciens frères d'armes et amis à toute épreuve. Il est donc compréhensible que quelques-uns des légionnaires aient eu la pensée d'exiger du gouvernement romain l'assurance que nous ne serions pas employés dans la lutte contre les Français.

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise en 1849.* Paris, 1858.

D'autres croyaient cette clause inadmissible, Fijalkowski était de ce nombre. Il exposa qu'accourus au secours des Italiens au nom de la solidarité des peuples nous devons défendre leur liberté et leur indépendance contre toute agression étrangère. Nous espérons une guerre contre l'Autriche ; il est douloureux pour nos souvenirs patriotiques de nous trouver en face des Français. Il est pourtant de notre devoir de faire taire nos répugnances et de défendre la République romaine contre tout ennemi qui oserait l'attaquer.

« Ces paroles du commandant produisirent le meilleur effet et la Légion résolut, d'un accord unanime, de se mettre au service de la République romaine, sans aucune clause restrictive. C'est ainsi que les circonstances nous forcèrent, malgré nous, à combattre contre les Français. Ce résultat était impossible à prévoir, au moment où nous quittions Paris et Marseille. Aussi les autorités françaises approuvaient alors notre projet. Même, après notre départ de Marseille, il s'y rassembla trois cents Polonais prêts à nous suivre. C'étaient pour la plupart des soldats de la Légion lombarde. Au début, le gouvernement favorisait ce rassemblement et ce n'est qu'un mois après notre départ, lorsque l'intervention française dans les affaires de Rome prit une tournure si inattendue, qu'ordre fut donné aux Polonais réunis à Marseille de quitter cette ville pour l'intérieur de la France » (1).

A l'origine, malgré le débarquement des Français

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise en 1849.* Paris, 1858.

à Civita-Vecchia, les légionnaires se flattaient encore que la République française de 1848, imitant sa devancière, finirait par batailler contre la Sainte Alliance. Quand cette illusion se dissipa, Rome qui n'avait pas à redouter que les Français et devait encore tenir tête aux Napolitains et aux Autrichiens, ne se hâta pas de mander les Polonais dans la capitale.

« Ce ne fut que le 21 avril, dit Fijalkowski, que nous descendîmes les Apennins et nous nous trouvâmes sur le territoire des Etats romains. Le bourg de Parretto fut la première localité que nous rencontrâmes sur notre passage. Un repos de vingt-quatre heures servit à nous remettre des fatigues de la marche. Les autorités militaires et toute la population nous reçurent avec une joie enthousiaste. Le même accueil fraternel nous était réservé durant tout notre séjour sur le territoire de la République. Ces manifestations, bien que consolantes pour notre cœur polonais, ne nous causaient cependant aucune surprise. Les peuples, aspirant à la liberté et à l'indépendance, ne peuvent refuser leur estime à ceux qui versent leur sang pour la réalisation des idées qu'ils vénèrent en commun. Nous étions saisis d'un étonnement beaucoup plus grand à la vue des égards et de la sympathie que ne manquait pas de nous témoigner, à nous soldats de la liberté, la réaction de Florence et de Rome. Cette circonstance prouve combien notre place est naturellement sous l'étendard de la liberté.

« Lors de notre séjour à Parretto, deux cents hommes du bataillon de chasseurs toscans qui tenaient garni-

son à Pistoia, vinrent nous rejoindre. Ils assuraient que le bataillon entier aurait suivi cet exemple s'il eût été prévenu à temps. Je cite ce fait comme une des mille preuves des sentiments dont l'Italie était pénétrée.

« Nous arrivâmes à Bologne le 24 avril. Toute la population de la ville se porta à notre rencontre, précédée des clubs qui s'avançaient bannières déployées. Notre entrée dans la ville fut triomphale ; une joie sans bornes rayonnait sur tous les visages et l'air retentissait des cris : « *Viva l'Italia ! Viva la Repubblica Romana ! Vivano i Polacchi nostri fratelli, satelliti della liberta !* » .

Un Bolognais éminent, Auguste Aglebert, (1) auquel je demandais ce qu'il savait du passage des Polonais par sa cité, me répondit :

« Bologne, 14 août 1874.

« Je n'étais pas à Bologne, quand, en Avril 1848, Mickiewicz y passa avec son détachement polonais. J'étais alors en Vénétie. Mais quand, l'année suivante, à la mi-avril, les légionnaires polonais venant de Florence et se dirigeant sur Rome arrivèrent à Bologne, je me fis un plaisir de leur procurer de Charles Berti Pichat, qui gouvernait ces provinces comme *Preside*

(1) Auguste Aglebert, né à Bologne le 24 septembre 1810, y mourut le 25 mars 1882. Conspirateur soldat et publiciste, il fut, en 1848-49, directeur du journal *Felsineo*, puis officier d'état-major de la Légion bolonaise dans les rangs de laquelle il combattit à Venise et à Rome. A la chute de Rome, il se réfugia en Piémont, y fit du journalisme, s'occupa des œuvres d'instruction publique et de bienfaisance ; finalement retourna à Bologne, et devint directeur de la Bibliothèque de l'Université de cette ville. Voir sur Auguste Aglebert le vol. 1^{er}, p. 480 du *Mémorial de la Légion polonaise*.

et commandant militaire des quatre Légations, toutes les facilités et toutes les mesures dont pouvaient avoir besoin ces preux volontaires, qui s'en allaient courageusement combattre pour la défense de Rome. C'est ce même Berti Pichat qui fut nommé ministre de l'intérieur, puis, quittant le gouvernement et s'étant mis à la tête de la Légion bolonaise, donna son nom au brillant fait d'armes des monts Parioli, où périt l'aide de camp polonais Padulak, qui l'accompagnait. »

Fijalkowski n'éprouvait aucune hâte de s'enfermer dans Rome. Il préférerait attendre sur un point plus favorable au recrutement de son corps les volontaires qui ambitionnaient d'en grossir les rangs. Il supposait que rapidement il verrait se grouper autour de lui ces régiments polonais qui naissent à l'ombre du drapeau national, dès qu'il flotte assez longtemps pour être aperçu du pays — comme on en eut une preuve éclatante en Hongrie. « Il demanda, dit-il, au triumvirat que la ville de Ferrare lui fût assignée pour lieu de formation. Le voisinage de la Lombardie et la possibilité d'une propagande active parmi les Hongrois, Polonais et Slaves de l'armée autrichienne décidèrent de son choix. Au lieu d'une réponse favorable, il reçut l'ordre de se mettre immédiatement en marche pour Ancône. Nous étions dans les premiers jours du mois de Mai. La population de Bologne, confiante dans notre valeur contre une agression étrangère, ne voulait pas nous laisser partir. Les autorités civiles et militaires, épouvantées de la fermentation des esprits, appelèrent Fijalkowski pour prendre part à un conseil dans le but

d'aviser aux moyens d'exécuter l'ordre du gouvernement, tout en évitant une émeute. Sur son avis, on se concerta avec les présidents des clubs. Le stratagème réussit et la Légion polonaise quitta Bologne simultanément avec la compagnie lombarde du capitaine Medici, et les deux compagnies de chasseurs toscans, ce qui formait une force d'environ six cents hommes. Les Polonais méritèrent l'amour et l'estime des habitants de Bologne. Il est pourtant de mon devoir de mentionner que plusieurs soldats de la première compagnie de la Légion s'adonnaient à l'ivrognerie. Ils furent immédiatement mis hors rangs. A cette exception près, la conduite de la Légion fut digne des plus grands éloges.

« Le chemin de Bologne à Ancône conduit par Ferrare, Forli, Césène, Rimini, Pesaro, Fano. Une marche rapide sous un ciel brûlant épuisait les forces de la Légion. La camaraderie militaire et la conviction que nous nous dévouions à une sainte cause rendait les fatigues moins pénibles. L'accueil enthousiaste de la population sur tout notre parcours et les beautés enchanteresses des contrées que nous parcourions, tout, en un mot, concourait pour transformer dans l'imagination des jeunes légionnaires, une marche pénible en épisode des plus agréables de leur vie.

« En côtoyant souvent les bords de l'Adriatique, nous aperçûmes la petite République de Saint-Marin, assise sur un rocher imposant. Les railleries ne manquèrent pas de se produire à la vue de cet Etat, création diplomatique consacrée par des congrès et des

traités. La bonne humeur fit pourtant bientôt place à des réflexions plus graves et plus tristes. On se souvint que les diplomates n'avaient point laissé à la Pologne un espace libre de la grandeur de Saint-Marin. Je ne me rappelle pas bien qui fit cette remarque ; elle impressionna visiblement toute la Légion et, s'il était donné à quelqu'un de lire dans le cœur humain, il aurait vu que tous ces jeunes gens prétaient à cet instant le serment de combattre jusqu'à la dernière extrémité l'ordre de choses établi.

« Nous étions à quelques lieues au-delà de Fano, lorsqu'un courrier du gouvernement nous rejoignit avec ordre d'arrêter notre marche sur Ancône, et d'arriver au plus vite à Rome. Cet ordre concernait la Légion polonaise aussi bien que la compagnie lombarde et les chasseurs toscans. Une lettre confidentielle de Mazzini à Medici l'accompagnait. Je me fais d'autant plus un devoir de le mentionner qu'elle renfermait des appréciations sur la Légion polonaise qui font honneur à ce représentant de la révolution italienne. Mazzini prenait en considération la difficulté de notre position, et écrivait à Medici que, dans le cas où les Polonais répugneraient à défendre Rome contre des Français, le triumvirat ne s'opposerait pas à ce qu'ils agissent selon leur conscience. Medici communiqua la lettre à Fijalkowski. » (1)

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise à Rome en 1849.* Paris, 1858.

IV

Fijalkowski ajoute qu'il la porta à la connaissance de toute la Légion. Je crois que sur ce point la mémoire lui fait défaut. Medici m'a raconté cet incident en 1859, devant Garibaldi, avec tant de précision, que je ne doute pas de l'exactitude de ses souvenirs. « Je voulais, dit-il, n'emmener aucun Polonais malgré lui. C'est bon pour les empereurs et les rois d'obliger les gens à se battre contrairement à leurs convictions. Seulement, j'étais absolument certain que les Polonais me quitteraient très tendrement, mais qu'ils me quitteraient tous. La perspective que Rome serait privée de ces défenseurs-là, m'était pénible. Résolu à en avoir le cœur net, je priai Fijalkowski de réunir tous les Légionnaires sur la grande route. Je leur dis en italien que je savais leur attachement au catholicisme et à la France, et que je ne les estimerais pas moins s'ils ne pensaient pas pouvoir, en conscience, nous soutenir jusqu'au bout. J'invitai ceux qui souhaitaient se séparer de nous à passer de l'autre côté du chemin. Aucun ne bougea. Je supposai n'avoir pas été compris et je recommençai mon allocution en français. Même résultat. Je n'en croyais pas mes yeux. Alors, j'embrassai Fijalkowski en lui disant : « Le sort en est jeté ! » et nous nous remîmes en marche. »

Garibaldi fit la remarque que l'entrain des Polonais se communiquait aux Italiens. « Beaucoup d'Italiens sont braves autrement que vous, dit-il. Il n'y a pas à s'en étonner : l'éducation

militaire leur a totalement manqué ; ils ont été indéfiniment réduits à venger leurs injures au couteau. Il ne faut apprendre à aucun de vous à marcher droit à l'ennemi ; vous avez cela dans le sang depuis je ne sais combien de générations. » Il se mit à me remémorer des anecdotes sur le siège de Rome. « Mazzini, assurait-il, tremblait continuellement pour les monuments de la Ville Eternelle, sans oser l'avouer jamais. Un jour qu'il me soutenait, à la fin du siège, qu'il n'y aurait pas à Rome de matériaux propres à l'érection de barricades, je lui répondis impatienté : « Est-ce que les confessionnaux des 365 églises de Rome ne suffiraient pas ? » Mazzini ne répliqua rien ; évidemment qu'en son for intérieur il se disait que, si on s'en prenait aux confessionnaux, on ne ménagerait non plus pas les bustes et les statues. » Medici avoua qu'il comprenait ces appréhensions : « Les hommes importent plus que les pierres », répartit philosophiquement Garibaldi.

V

Revenons au récit de Fijalkowski : « Après, dit-il, la résolution prise d'un commun accord à Bologne, les Polonais ne pouvaient se rétracter. La noblesse des sentiments des triumvirs nous remplit d'enthousiasme ; il n'y eut pas un de nous qui ne voulût marcher à la défense de Rome. Au bout d'un moment de repos, nous changeâmes de direction, et nous prîmes le chemin de la capitale. Nous traversâmes les Apennins. A Foligno, nous fûmes rejoints par un corps de 4.000

hommes aux ordres du colonel Mezzacapo, dont nous devînmes l'avant-garde. En atteignant Civita-Castellana, nous reçûmes la nouvelle de l'approche des Français, ce qui nous contraignit à rebrousser chemin d'une demi-marche et à passer sur le côté gauche du Tibre. C'est en suivant la voie Sabine qu'il nous fut possible d'éviter un engagement soit avec les Napolitains, soit avec les Français, entre les armées desquels nous étions obligés de défiler.

« C'est dans la nuit du 16 au 17 mai, à une heure, que nous sommes entrés à Rome. L'obscurité dans la ville était complète. Après diverses marches et contre-marches, nous débouchâmes enfin au milieu d'une place où la population nous salua de cris de joie. Nous avions cheminé toute la journée à travers des nuages d'une poussière, qui avait fini par nous recouvrir d'une couche épaisse, ce qui, à la lueur des flambeaux, nous donnait l'aspect de statues sortant de leurs tombeaux ; on eut dit d'anciens Romains ressuscités pour défendre la Ville Eternelle contre l'invasion de nouveaux barbares.

« La population manifestait une exaltation extrême, dont les Polonais furent principalement l'objet. Dans la vie des peuples opprimés, il se rencontre peu d'instant où la solidarité des larmes puisse se changer en joie commune : il importe de les noter.

« Il régnait à Rome un ordre admirable. La police papale, une fois écartée, les assassinats et les vols cessèrent comme par enchantement. Les journaux de l'Europe entière ne manquèrent pas de dire le contraire.

Témoin oculaire, j'appris à apprécier à leur juste valeur les calomnies officielles des gouvernements contre les opprimés. Cette tactique n'est pas nouvelle ; nous autres Polonais surtout, nous fûmes édifiés en 1848, sur la toute puissance des mensonges des Cabinets. Car, qui d'entre nous ne se souvient que les Prussiens fouettaient, lapidaient et marquaient les insurgés de la Posnanie, et c'est à cet instant même que le journalisme européen enregistrerait avec horreur et dédain nos prétendues atrocités commises sur l'ennemi. Et le public ajoutait créance aux assertions des principaux organes de la presse, qui propageaient ces grossières diffamations des feuilles allemandes, lesquelles puisaient en dernier lieu leurs renseignements dans les bureaux des chancelleries impériales et royales.

« Le même phénomène se répéta à Rome en 1849. Citadins et villageois détestaient le gouvernement pontifical d'une haine doublée d'un amour profond de l'unité de l'Italie. Les manifestations si nombreuses et si enthousiastes auxquelles j'assistai à maintes reprises ne me permettent pas de douter que, dans les villes aussi bien qu'à la campagne, dans les palais de même que dans les cabanes, tout Romain, lettré ou ignorant, n'avait qu'un seul vœu : « Unité et indépendance de l'Italie, libre du pouvoir temporel des papes. »

« Les journaux étrangers ne cessaient, il est vrai, d'affirmer que la population de Rome exérait la République et souhaitait ardemment le retour du régime antérieur. Mais, s'il en eût été ainsi, alors, le 16 mai,

quand toute la garnison sortit à la rencontre des Napolitains, que la garde nationale resta seule maîtresse de la cité et que, d'autre part, on savait l'armée française à proximité de Rome, la réaction eût, certes, saisi l'occasion d'une facile victoire. Si elle n'osa même le tenter, c'est uniquement parce qu'elle eut conscience de son impuissance.

« Il me serait aisé de citer quantité de preuves à l'appui de cette assertion qui est pourtant d'une telle évidence que je puis me borner à fournir un seul exemple de l'amour de la patrie des paysans de la banlieue de Rome. Son cachet romanesque m'a déterminé à lui accorder la préférence. Le lecteur se souvient qu'aux approches de Rome, la Légion polonaise formait l'avant-garde du corps du colonel Mezzacapo, qui côtoyait la rive gauche du Tibre. La voie Sabine traverse des contrées arides et désertes ; une chaleur étouffante nous condamnait à des repos fréquents. Exténués de fatigue, nous dûmes nous résigner à une halte à la moitié d'une étape triste, d'une monotonie uniquement égayée par le spectacle du Tibre, que les buissons de la rive ne dérobaient par-ci, par-là, à notre vue, que pour le laisser réapparaître un peu plus loin, splendide et attrayant, à travers leurs éclaircies. Nous tournions tous nos regards de ce côté ; nous distinguâmes soudain plusieurs femmes vêtues d'un costume pittoresque, qui se détournaient du Tibre pour venir à nous. Il est difficile de se faire une idée de notre curiosité. Dès qu'elles ne furent plus qu'à quelques pas de nous, nous aperçûmes, sous un costume campa-

gnard, des traits d'une rare beauté. C'étaient des Sabines des villages voisins, accourues à la rencontre des défenseurs de la liberté de Rome. La Légion formait la tête de la colonne ; elle eut donc les honneurs du premier salut. Les Sabines s'avançaient vers nous avec une dignité majestueuse. L'une d'entre elles prit la parole au nom de ses compagnes ; elle nous encourageait à défendre vaillamment la République et à secouer une fois pour toutes le joug odieux des prêtres ; elle ajouta qu'aucune d'elles ne voudra pour fiancé celui qui n'affirmera dans la défense de cette sainte cause, sa bravoure et sa persévérance. La beauté des Sabines approchait de l'idéal ; ces sentiments sublimes la rehaussaient encore davantage. La nature sauvage, au milieu de laquelle se déroulait cette scène poétique en rendait l'impression plus profonde encore.

« Dès le 18 mai, la Légion polonaise fut placée aux avant-postes, près de la villa Pamfili et de la villa Corsini. Bientôt cependant, la Porta del Popolo devint notre poste constant. Je fus chargé, conjointement avec le général polonais Isensmid de Milbitz de fortifier cette position importante. Isensmid, arrivé avec le général Rybinski, demeura dans la cité menacée par un ennemi supérieur en nombre, et cela malgré l'avis contraire de son chef qui retourna en France, faute d'avoir pu tomber d'accord avec le triumvirat sur le prix de ses services. Roselli, professeur de mathématiques, devint commandant en chef. Il comprit qu'au jour du danger de la patrie, il était du devoir de chaque citoyen de devenir soldat, et

arma, à ses propres frais, un détachement d'infanterie. Ce patriotisme lui valut que les triumvirs le nommèrent à ce poste, qu'il y eut réellement sacrifice de sa part à accepter. L'amour de la patrie suppléa au manque de connaissance technique et Roselli suffit à la tâche qui lui incombait. Il divisa la ville en deux parties, dont il confia la défense à Garibaldi et à Isensmidt de Milbitz, tout en prenant l'avis de Garibaldi et du ministre de la guerre Avozzana, en ce qui concernait les dispositions générales à arrêter.

« Plusieurs jours s'écoulèrent dans une inactivité complète. Zorawski (mort plus tard en Grèce), visita le camp des assiégés ; il y fut reçu, en qualité de Polonais, à bras ouverts ; beaucoup de soldats français vinrent à leur tour nous voir, et furent saisis d'étonnement en apprenant l'amour du peuple romain pour la République, et son aversion pour le gouvernement papal. Ils regagnèrent leur camp avec des idées plus justes sur ce qui se passait à Rome.

« Pendant cette suspension d'armes, nous acquîmes la conviction qu'une lutte avec les Français était inévitable. Le général Oudinot, posté en face de nous, n'ajournait l'attaque qu'à cause de son incertitude sur le point de savoir si les soldats de la République Française voudraient combattre les défenseurs de la liberté et de l'indépendance de l'Italie.

« M. Galvagni, chef de la sûreté publique de Rome, adressa, le 23 mai, une lettre à Fijalkowski, dans laquelle il lui enjoignait de veiller attentivement sur la conduite des Jésuites qui s'efforçaient d'ameuter le

peuple et l'armée contre le gouvernement de la République. M. Doda, porteur de la lettre de M. Galvagni, nomma au commandant de la Légion polonaise plusieurs Italiens qui entretenaient dans ce but des relations avec les Polonais. Le commandant rassembla ses hommes et apprit, à son grand étonnement, que ce n'étaient nullement des étrangers, mais un de leurs compatriotes qui adjurait les soldats, au nom du pouvoir temporel du pape, de quitter la Légion. » (1)

Ces menées demeurèrent sans effet.

« La conduite de la Légion, dit Fijalkowski, mérita les plus grands éloges. Sa persévérance et sa bravoure montrèrent à un peuple frère que la Pologne est digne de son affection. L'estime et la sympathie que nous avons conquis sont un trésor que nous apportons en offrande à notre patrie en deuil. » (2)

VI

La première affaire s'engagea avec les Napolitains que Garibaldi attaqua et défit le 19 mai. Milbitz adressa au général en chef le rapport suivant sur le combat de Velletri :

« Pendant que le corps de bataille se trouvait en marche de Valmontone à Velletri, est arrivé un officier envoyé par le général Garibaldi demandant des

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849.* Paris, 1858.

(2) *Ibidem.*

secours pour l'avant-garde engagée avec l'ennemi. C'est alors que j'ai reçu vos ordres de prendre le régiment de dragons, quelques compagnies d'infanterie et deux pièces d'artillerie et d'avancer le plus vite possible pour soutenir l'avant-garde qui se trouvait déjà repoussée par l'ennemi.

« Sans perdre de temps, je fis marcher ma petite colonne, et, malgré qu'il faisait une chaleur très forte, les soldats, animés par l'exemple de leurs officiers, s'avancèrent au pas de course. Cependant, ceci n'était pas encore suffisant pour ces messieurs, qui arrivaient du côté où se trouvait notre avant-garde ; ils criaient de toutes leurs forces : « Avancez plus vite, parce que l'avant-garde sera compromise ». Je dois vous dire, mon général, que je trouvais le zèle de ces messieurs déplacé, et c'est pour cela que j'ai réprimandé quelques-uns d'entre eux. Après avoir été en route deux heures et demie, nous sommes arrivés près de Velletri en laissant derrière nous l'avant-garde qui se ralliait des deux côtés de la route. J'ai d'abord examiné les positions, et, voyant que la cavalerie ne pourrait pas agir, je l'ai placée derrière l'artillerie qui se trouvait déjà mise en position et avec l'infanterie (régiment romain). Je me suis avancé pour passer le défilé qui précédait la ville de Velletri. L'ennemi, étant vivement attaqué par nous, se replia vers la ville, et occupa les positions près de l'enceinte de celle-ci ; mais, lorsque nous nous avançâmes à la moitié du défilé, nous fûmes reçus par un feu terrible de l'infanterie ennemie qui couronnait les hauteurs de ce défilé,

et par la mitraille de l'artillerie, qui se trouvait sur la hauteur, près du couvent des Capucins. Un moment, notre colonne a hésité à avancer ; mais l'exemple des chefs et l'arrivée d'un renfort ranimèrent nos soldats ; nous nous sommes précipités à la baïonnette avec une telle ardeur, que nous avons mis en déroute l'ennemi ; nous avons passé le défilé, et nous sommes arrivés près du pont de Velletri. Pendant qu'avec une partie des troupes, j'ai forcé l'ennemi à la retraite, l'autre partie s'étendait en tirailleurs des deux côtés de la route ; c'est alors que vous êtes arrivé, mon général, avec le corps de bataille, et que vous avez donné l'ordre d'avancer quelques bataillons d'infanterie pour soutenir l'attaque de notre côté.

« Par votre ordre, j'ai visité tous les points que nos troupes occupaient, et, lorsque partout le combat eut cessé, je m'en suis retourné à l'état-major général pour rendre compte de la mission qui m'était confiée.

« Pendant l'attaque de l'ennemi, le capitaine Louis Fabrizi a eu son cheval tué ; celui du colonel Nicolas Fabrizi et le mien furent blessés, et se trouvent hors de service. Ces deux officiers, pendant le combat se comportèrent comme de vrais braves, et il est de mon devoir de vous les recommander spécialement.

« Le régiment composé de Romains se comporta comme des soldats qui ont déjà fait plusieurs campagnes ; les officiers de tous grades, les sous-officiers et soldats, rivalisaient entre eux d'efforts et de courage.

« Notre artillerie a participé fortement à cette at-

taque ; elle battait, avec ses coups bien ajustés, le palais du pape où se trouvait le roi de Naples.

« A cette occasion, je vous prie, mon général, de recevoir le salut et fraternité

« de votre subordonné,

« Colonel de MILBITZ. »

La Légion polonaise se retrouvait à Rome avec quelques-uns des Romains qui avaient assisté à sa formation : Cicervacchio (1) et Galletti. Elle y eut l'appui de deux amies d'Adam Mickiewicz : la princesse Belgiojoso et Marguerite Fuller, qui, toutes deux, soignaient les blessés dans les ambulances, et de Mazzini, qui fut son protecteur le plus dévoué.

Mazzini avait écrit avant de connaître Mickiewicz : « Je l'admire et je l'aime comme la nature poétique la plus puissante du siècle. Je ne connais pas en ce moment de poète qui s'élève aussi haut que lui. » (2) Mazzini exprimait cette opinion en 1839. Son intimité avec Mickiewicz, à Milan, en 1848, lui expliqua beaucoup de ce qu'il ne comprenait pas à Londres. Il reprochait bien à Mickiewicz de trop tabler sur l'avenir du catholicisme, mais il reconnaissait qu'il fallait être aveugle pour supposer une humanité capable de faire abstraction de la question religieuse et il s'indignait du terre-à-terre des gens qui, parce que les plus grands

(1) Angelo Cicervacchio fut fusillé avec son fils le 10 août 1849 par les Autrichiens, alors « qu'il fuyait la servitude de sa patrie », comme le rappelle une plaque commémorative apposée par la municipalité romaine sur la façade de la maison qu'il habita, via Ripetta.

(2) *Lettres intimes de Joseph Mazzini, publiées avec introduction et notes par Madame Dora Melegari*. Paris, 1895.

problèmes du monde moral leur sont indifférents, s'imaginent que la solution peut en être renvoyée aux calendes grecques. Il eut toujours conscience que la prépondérance du matérialisme est l'indice de la décadence d'une société, comme le spiritualisme est la condition de son progrès. Il proclamait « qu'une grande manifestation du sentiment religieux accompagnera l'éveil de l'humanité nouvelle. » (1) Elu triumvir à Rome, il ordonna une procession solennelle suivie de l'exposition du Saint Sacrement. A la veille de l'assaut de la porte Saint-Pancrace, il rendit, avec ses deux collègues, le décret suivant : « Au nom de Dieu et du peuple, au premier son de la cloche, le Saint-Sacrement sera exposé dans les principales églises pour implorer le salut de Rome et le triomphe du bon droit ». Il blâmait Garibaldi, de ne pas « traiter avec un respect philosophique la question religieuse », et son dissentiment avec l'Eglise tenait à ce que « le catholicisme ne fait plus rien pour des milliers d'opprimés de l'espèce humaine. » (2) C'est de ces opprimés que, selon lui, l'Eglise devait avoir cure, et non pas des Empereurs et des Rois, dont les Etats sont en contradiction avec le droit des nations à l'unité, à l'indépendance et à la liberté.

Garibaldi, au fond, ne pensait pas autrement. En 1867, il écrivait à Pie IX : « En 1847, quand parvint à Montevideo la nouvelle des réformes que vous vou-

(1) *Lettres intimes de Joseph Mazzini, publiées avec introduction et notes par Madame Dora Melegari.* Paris, 1895.

(2) *Ibidem.*

liez accorder au peuple romain, mes compagnons et moi, nous offrîmes au nonce de servir dans vos troupes, sous la bannière pontificale, qui représentait alors l'unité de la patrie et le progrès. Mais, s'il vous restait encore une étincelle de l'enthousiasme qui enflammait votre cœur en 1847, oh ! dans ce cas, je chanterais vos louanges. » (1)

Ce n'est pas le lieu de rechercher en quoi les conceptions religieuses de Mazzini différaient de celles de Mickiewicz. N'est-il pas toutefois curieux de constater qu'en 1848, Mickiewicz et Krasinski, Mazzini et Garibaldi se rencontraient dans des aspirations analogues. Si Pie IX eût persévéré dans l'élan des premiers jours de son pontificat, que de calamités n'eût-il pas évité au monde et à l'Eglise !

L'amour sans borne pour leur patrie de ces grands Italiens prêts à s'effacer devant quiconque, pape ou roi, travaillerait le plus efficacement à l'œuvre à laquelle ils s'étaient voués corps et âme, avec une abnégation qui a fait leur force et leur gloire, excitait l'horreur des gouvernements absolus. Mazzini, notamment, fut la bête noire du prince de Metternich. « J'eus à lutter, disait-il, un jour, contre le plus grand des soldats ; j'arrivai à mettre d'accord empereurs et rois, un tsar, un sultan, un pape, des principautés et des républiques ; j'ai dénoué vingt fois des intrigues de cour. Mais jamais personne au monde ne me donna de plus gros tracas qu'un petit *birbanti* d'Italie, mai-

(1) Lettre publiée par M. Cariolato dans le *Giornale d'Italia* et reproduite par les *Débats* du 18 juin 1909.

grelet, pâle, ténébreux, mais éloquent comme la tempête, ardent comme un apôtre, déluré comme un comédien, infatigable comme un amoureux, qui se nomme Joseph Mazzini. » (1)

VII

C'est ce perspicace et redoutable adversaire du Cabinet de Vienne qui signa la plus belle convention relative à une Légion qu'aucun gouvernement ait jamais consentie aux émigrés polonais. On peut dire, sans trop s'aventurer, que si c'est Mazzini qui tint la plume, ce fut Mickiewicz qui dicta le texte. Mazzini dut être fier d'accorder aux exilés polonais cette reconnaissance publique de leur personne morale que leur avait marchandé la pusillanimité des gouvernements lombard et piémontais. Voici ce document remarquable :

« République Romaine

« Au nom de Dieu et du Peuple,

« Considérant que par sa tradition passée et sa mission future, Rome a le devoir d'étendre, autant que possible, à ceux qui souffrent, combattent et espèrent pour la cause des nations et de l'humanité, sa propre vie et sa propre liberté ;

« Considérant que par ses souffrances, l'énergie de ses sacrifices et l'immortalité de ses espérances, la Pologne est sœur de l'Italie et sacrée entre toutes les nations ;

(1) Ce propos du vieux chancelier autrichien a été cité par le journal de Paris *l'Illustration* et reproduit par le *Pungolo*, de Naples, du 25 juillet 1878.

« Considérant que les exilés polonais représentent aujourd'hui la Pologne future ;

« Le triumvirat décrète :

« 1^o Une Légion polonaise, qui combattra sous le drapeau de Rome pour l'indépendance italienne, est formée sur le territoire de la République ;

« 2^o La Légion arborera l'étendard national polonais avec l'écharpe tricolore italienne. Le commandement se fera en langue polonaise. L'uniforme des légionnaires sera de couleur bleue sombre, les cols et parements seront rouge amarante, et les ornements métalliques blancs.

« 3^o La Légion pourra atteindre deux mille hommes et plus. Le gouvernement de la République, si besoin est, subviendra aux frais de transport des enrôlés. Les Slaves, qui s'engageront au service de la République, seront incorporés dans la Légion.

« 4^o La Légion élira ses propres officiers. Le commandant militaire de la Légion présentera les nominations effectuées, parmi lesquelles le gouvernement fera son choix. Le commandant militaire ne peut être que Polonais, élu par le suffrage universel des siens.

« 5^o La Légion sera assimilée, quant à la solde, à l'armée romaine. Les blessés et mutilés en défendant la République, jouiront de tous les droits des citoyens de l'Etat blessés ou mutilés.

« 6^o La Légion s'engage pour une année, sauf à prolonger à son gré, jusqu'à la sixième année, son service militaire. Quand la guerre pour l'indépendance de la Pologne recommencera, et que la Légion pourra se consa-

crer utilement au service de sa propre patrie, elle sera libre de le faire et pourra abandonner, en prévenant d'avance le gouvernement, le territoire de la République. «Donné à la résidence du triumvirat: Rome, 29 mai 1849.

« *Les triumvirs* : « Charles ARMELLINI,
« Joseph MAZZINI,
« Aurelio SAFFI. »

A peine reconnue officiellement, la Légion eut à courir les plus graves périls et à endurer les plus effroyables fatigues. Je n'ai pas à tracer ici une histoire du siège de Rome. Quelques citations et quelques documents donneront un aperçu de la vie des Légionnaires dans ce terrible mois de Juin : « Notre position est affreuse, écrit Witkowski à J. Dziekonski, de Rome, le 8 juin 1849, à 9 heures du soir. Je trace ces lignes sur les remparts de Rome, à cinquante pas du canon qui nous est confié, et, d'un autre côté, retentissent en ce moment les décharges de notre artillerie et de celle des Français. Mon Dieu ! Par combien de misères ne nous faut-il pas expier nos fautes ! Qui sait si nous nous reverrons jamais. Quatre gouvernements ennemis considèrent avec stupeur l'héroïque défense de Rome. Les nations oublient qu'aujourd'hui, Rome, c'est le cœur de l'Italie. Rome est pleine d'émigrés. Il n'y avait que des émigrés capables de repousser cette attaque des Français qui se prolongea quatorze heures. Ce fut le 3 juin, jour de honte pour la France. Après avoir rompu toutes les négociations, les Français fondirent sur les avant-postes en criant : *Vive la République romaine* ! Les Italiens les laissèrent

approcher à cinquante pas, et expièrent leur bonne foi par une épouvantable fusillade. Alors Rome s'ébranla pour de bon. Pendant quatorze heures, douze mille Français l'attaquèrent en couvrant le sol de leurs morts. Il était difficile d'imaginer que la France pût descendre si bas. Aujourd'hui, Dieu m'est témoin que je me bats contre les Français la conscience tranquille. Où allons-nous ? Involontairement, le *Rêve de César* me revient à la mémoire. »

Le *Rêve de César* et la *Nuit de Noël* (1), visions prophétiques de Krasinski, qui montre des héros polonais descendant dans la nuit du tombeau, et Saint-Pierre de Rome s'abîmant dans le néant ; visions prophétiques qu'Adam Mickiewicz avait magistralement commentées du haut de sa chaire du Collège de France et dont un de ses amis méditait la signification sur un rempart de la Ville Eternelle que balayaient les boulets français. Oui, Witkowski pouvait se croire témoin oculaire des scènes que, dans le *Rêve de César*, le poète avait décrites d'avance : « Une poignée d'hommes portait un étendard sur lequel se lisait le mot : *nation*. Sur leurs traits s'étendait une affreuse pâleur ; ils combattaient sans cris, ils tombaient sans plaintes. Sans se plaindre, ils marchaient à un nouveau combat et à la mort. » Et la *Nuit de Noël* déroule un panorama plus lugubre encore : l'effondrement de Saint-Pierre : « L'immense basilique pliait, craquait par secousses, comme un corps qui

(1) *Œuvres complètes du poète anonyme de la Pologne*. Paris, 1870, T. II.

agonise, au milieu des convulsions. Les portiques tous ensemble, et le palais du Vatican, et la colonnade de la cour se brisaient, se détachaient et tombaient en poussière, et les deux fontaines, comme deux colombes blanches, se sont affaissées en expirant. » Oui, cet ami de Mickiewicz se demandait si l'heure vaticinée par Krasinski n'était pas sur le point de sonner et il terminait ainsi sa lettre dont j'ai cité plus haut le commencement : « Il y a vingt jours que je n'ai point dormi. Saluez Adam Mickiewicz de ma part. Priez-le de me bénir en esprit. Je travaille autant que mes forces me le permettent et celles-ci me font souvent défaut. Nous avons de blessés : Brüner, Dzierzynski, Dombrowski. »

L'historiographe officiel constate que « les Lombards, les Piémontais, les Polonais, montraient beaucoup d'exaltation. » (1)

Il y eut cependant quelque mollesse au début et bien de l'inexpérience dans le haut commandement. Les Français purent s'emparer, presque sans coup férir, de positions essentielles à la défense. Dans la nuit du 30 au 31 mai, ils s'installèrent sur le Monte-Mario, et se rendirent maîtres, le 3 juin, de la villa Corsini, de la villa Pamfili et du Ponte-Molle « c'est-à-dire d'un moyen assuré de passage, qui permettait de menacer la ville par le côté de la porte *del Popolo* et du *Corso* pour faire, s'il y avait lieu, une diversion à l'attaque principale. » (2)

(1) *Siège de Rome en 1849 par l'armée française. Journal. Opération de l'artillerie et du génie, publié avec l'autorisation du ministre de la guerre.* Paris, Imprimerie Nationale. MDCCCLI.

(2) Ibid.

En revenant le 23 juin sur ces événements, Witkowski écrivait : « Nous avons occupé la villa Pamfili, hors des murs, pendant trois semaines, au milieu d'alertes continuelles. Le 3 juin, les Français ont attaqué, malgré la parole donnée, au milieu de la nuit, avant l'expiration du terme convenu. » J'ignore si cette accusation est fondée. Ce qui est certain, c'est que les généraux italiens furent au-dessous de leur tâche. Milbitz, dans un rapport du 9 juin au triumvirat de Rome, se plaignait amèrement des erreurs commises. « Citoyens, disait-il, dès que le général en chef de notre armée m'a fait connaître que vous m'aviez chargé de conduire les opérations de la deuxième division dans le but d'attaquer l'ennemi de l'autre côté du fleuve, je me suis immédiatement présenté au général Bartolucci, commandant de ladite division, et je l'ai prié de me communiquer les dispositions qu'il voulait faire pour l'exécution du combat.

« Le général m'a répondu : « Comme je sais que la tour située sur le Ponte-Molle est occupée par un très faible détachement de troupes, je me suis décidé à prendre ce pont par une forte attaque de front ; ensuite, lorsqu'il sera pris, j'attaquerai l'ennemi par sa gauche. »

« Les intentions du général me paraissant très mal conçues, je lui ai dit, avec beaucoup de respect, qu'il se trompe sur le nombre réel de l'ennemi, qui protège le pont ; qu'il est mal informé sur les positions que celui-ci occupe et j'ai ajouté de plus que, d'après les renseignements que j'ai reçus, la tour sur le Ponte-

Molle est occupée par un fort détachement de chasseurs d'Afrique ; que beaucoup de traverses manquent sur le pont, que plusieurs bataillons d'infanterie se trouvaient tout près du pont et étaient cachés à la vue par des obstacles naturels ; que l'artillerie se trouvait placée pour balayer le pont et la rive droite du fleuve ; enfin, j'ai prié le général d'envoyer ses officiers d'état-major vérifier si tout ce que je disais était vrai.

« Le général, au lieu de donner des dispositions pour reconnaître les positions que l'ennemi occupait, m'a fait comprendre qu'il est le commandant de la division ; qu'il sait ce qu'il doit faire et il a fini par dire qu'il agira d'après ses propres informations et sa propre conviction.

« Un quart d'heure après notre entretien, le général a fait marcher sa division vers le Ponte-Molle, dans l'ordre suivant :

« 1^o La cavalerie (dragons) en tête de la colonne.

« 2^o L'artillerie marchait après la cavalerie.

« 3^o Toute l'infanterie était formée en colonne serrée et suivait l'artillerie.

« Encore alors, j'ai fait observer au général qu'il fallait changer l'ordre de la colonne et, pour ne pas blesser son amour-propre, je lui ai fait connaître, avec beaucoup d'égards, que la route (via Flaminia) sur laquelle marchait sa division, était fermée des deux côtés (sauf en quelques endroits) par des murs, et qu'il serait très difficile à notre cavalerie à démasquer l'artillerie, dès que cette dernière s'approchera de l'angle que forme la route vers le pont ; que la cavalerie qui

se trouve, sans aucune utilité, à la tête de la colonne sera exposée au feu de l'infanterie et à la mitraille et que, ne pouvant se mettre à l'abri d'aucun côté de la route qui longe le fleuve, elle se jettera sur notre artillerie, laquelle, se trouvant en désordre, le transmettra au gros du corps et tout cela pourra nous conduire à une panique, d'où résultera une déroute honteuse. Enfin, je l'ai prié de faire précéder l'infanterie par les tirailleurs, et de retirer en arrière la cavalerie, mais le général n'a pas accepté mes conseils ; seulement, il a consenti à mettre la cavalerie à la queue de la colonne, ce que nous avons fait avec beaucoup de peine, en plaçant un cavalier derrière l'autre, le long des murs. Dès que cette opération fut finie, le général a donné l'ordre de faire avancer l'artillerie et de la mettre en position sur la rive du fleuve. Je fus alors forcé de lui faire voir que nous ne réussirions pas à mettre en position notre artillerie, parce que l'ennemi ouvrirait un feu si fort sur elle dès qu'elle se présenterait sur la route, après avoir dépassé l'angle, que tous nos canonniers seraient sacrifiés sans aucune utilité et j'ai prié de nouveau le général de faire avancer nos tirailleurs pour couvrir notre mouvement en avant et de mettre l'infanterie avant l'artillerie. Le colonel Dessert, se trouvant présent à cette conversation, a dit ces paroles : « Je me permets de vous dire, mon général, que si vous ne changez pas vos dispositions, « tous ces canonniers seront tués sans faute avant « qu'ils puissent mettre une seule pièce en position. « Je vous le dis, parce que je ne veux avoir aucune

« responsabilité pour un sacrifice aussi injuste qu'inutile ».

« A toutes ces observations, le général, avec un air très mécontent, nous a réitéré ses ordres d'avancer l'artillerie vers le pont et de la mettre en position, et c'est alors que nous deux, pour ne pas donner un mauvais exemple par notre insubordination, nous fûmes forcés de lui obéir.

« En conséquence, l'artillerie s'avança vers le pont et, aussitôt que les deux premières bouches à feu dépassèrent l'angle que forme la route en se hâtant d'aller se mettre en position sur la rive droite du fleuve, elles furent accueillies par le feu de l'artillerie et par celui de l'infanterie très bien dirigés sur elles, et, à l'instant même, plusieurs chevaux furent blessés. Je tombai avec le mien par terre. Les chevaux blessés mirent du désordre, et les canonniers, ne pouvant rien faire en ce moment, se jetèrent à terre et se mirent sous les canons.

« Pendant que tout cela se passait sur le Ponte-Molle, que faisait le général Bartolucci ? Hélas ! il se trouvait dans une maison assez éloignée de l'action, sans donner aucune disposition à sa division !

« Alors, quoique je fus très souffrant, je pris néanmoins le commandement de la division. J'ordonnai au lieutenant-colonel Dessert de retirer à la prolonge les pièces avancées ; je déployai nos tirailleurs sur la rive du fleuve et je donnai à tous les commandants de corps toutes les dispositions indispensables. Après deux heures d'une escarmouche très vive, l'ennemi se

retira vers le Monte-Mario et nos troupes occupèrent les positions au-delà des Monti-Parioli. C'est alors que je suis allé voir le général Bartolucci, lequel, me voyant avec une seule épaulette, mon sabre brisé par un éclat de grenade et bien souffrant, me dit : « Che cosa c'e ? »

« Général, lui ai-je répondu, ce sont les conséquences de vos dispositions, mais je suis content, car nos soldats se sont bien battus. »

« A mon retour au quartier-général, j'ai été informé que Bartolucci a présenté un rapport rempli de calomnies et de mensonges, contre ceux qui lui ont donné de bons conseils et qui n'ont manqué ni à l'honneur ni aux devoirs de bons militaires. C'est alors que je me suis décidé à faire connaître toute la vérité concernant les déplorables dispositions que le général a données, et comme il m'est impossible de continuer le service sous le poids d'une infâme calomnie, je vous prie, citoyens, d'accepter ma démission et en même temps de vouloir bien ordonner une enquête sur le combat de Ponte-Molle, afin que ceux qui sont coupables d'avoir inutilement sacrifié la vie de nos soldats soient soumis à un conseil de guerre.

« DE MILBITZ. »

Ce rapport prouve que si Rybinski et ses officiers eussent tous suivi l'exemple de Milbitz, leur longue pratique de la guerre eût pu rendre aux Italiens d'inappréciables services. Le triumvirat donna raison à Milbitz et, le 15 juin, l'armée romaine essaya de regagner le terrain perdu en attaquant les Monti-Parioli.

IX

Il existe deux rapports sur cette chaude affaire où la Légion polonaise fut particulièrement exposée. Voici le premier bulletin des journées des 14 et 15 juin :

« Dans la journée d'hier, nos avant-postes ont chassé l'ennemi établi depuis la voie Flaminia jusqu'au pont Milvio. Les troupes du commandant Arcioni et celles du 3^e régiment de ligne ont mérité les plus grands éloges.

« Ce matin, notre canon commença à tirer sur le pont Milvio et sur la tour de ce pont. L'ennemi fit diverses sorties, mais nos bersaglieri allèrent à sa rencontre et le repoussèrent, jusqu'à ce que, sur les deux heures de l'après-midi, une batterie de grosse artillerie et un obusier ayant été mis en position, il dut repasser le pont avec de grandes pertes en hommes et en chevaux. Le combat se prolongea de la sorte, mais l'ennemi finit par recevoir d'importants renforts et ouvrit un feu des plus vifs. Les Français dirigèrent contre les nôtres un feu de mousqueterie et de deux canons mentionnés ci-dessus, plus une troisième pièce placée sur une colline à droite. Il y eut quantité de blessés de part et d'autre, mais davantage du côté de l'ennemi, car plusieurs fois on vit nos canons renverser des pelotons entiers. D'après ce que j'ai vu, j'évalue le nombre de nos blessés à environ quarante, mais je ne puis donner le chiffre exact, n'ayant pas encore reçu les rapports nécessaires. Le mérite de cette seconde action revient aux Bolonais, aux volontaires du com-

mandant Arcioni, aux carabiniers, au 5^e régiment de ligne et aux Polonais.

« Rome, 16 juin 1849.

« Le général en chef,

« ROSELLI. »

Le lendemain, le général en chef publia un supplément sur un épisode qui fit sensation à Rome :

« Aux détails, lisons-nous dans ce document, relativement au fait d'armes qui a eu lieu le 15 juin aux monts Parioli, j'ajouterai les particularités suivantes extraites de rapports reçus postérieurement :

« Outre quarante blessés, il y eut encore dix morts, parmi lesquels nous devons signaler le capitaine Fiume, le lieutenant Oliva, napolitain, et le capitaine de l'état-major général, Podulak, Polonais. La mort de ce dernier mérite une mention spéciale, parce qu'elle dénote une intrépidité d'âme extraordinaire. Après avoir encouragé une compagnie des nôtres à charger à la baïonnette et l'avoir conduite contre l'ennemi, il s'élança en avant avec tant d'ardeur que les soldats de la République ayant été repoussés par des forces de beaucoup supérieures, Podulak demeura seul, entouré d'une foule d'ennemis. Il fut alors sommé de se rendre, mais il répondit par un coup de pistolet qui abattit le premier qui se trouvait en face de lui. Il déchargea un second coup contre un capitaine français, mais, l'ayant manqué, il se disposait à tirer son épée, quand il tomba inanimé avec deux blessures à la tête et une à la poitrine.

« Je ne veux point passer sous silence un autre capitaine de l'état major général, Taczanowski (1), également polonais. Ce jeune officier de beaucoup de talent, après avoir bien des fois pointé avec une rare précision les canons d'une batterie, fut envoyé par ordre supérieur, pour rallier un corps repoussé par l'ennemi. Il reçut à cette occasion une blessure grave, qui mit sa vie en danger et resta prisonnier aux mains des Français.

« En général, je ne puis que me louer hautement de la conduite de tous les corps, officiers et soldats, qui prirent part au combat de la journée du 15 ; l'artillerie a été particulièrement digne de louange.

« Le général en chef,

« ROSELLI » (2).

Fijalkowski mentionne avec fierté ces traits de courage : « La Légion polonaise, dit-il, avait à soutenir presque tous les jours un combat de tirailleurs contre les Français, soit à la porte de Saint-Pancrace, soit à celles del Popolo ou de Cavalleggieri. S'il se présentait une journée dans laquelle nous n'avions pas à soutenir le feu de l'ennemi, alors nos volontaires se joignaient aux détachements italiens et les accompagnaient au

(1) Edmond Taczanowski, né le 26 novembre 1822 à Wieczyn, en Posnanie, sortit de l'école d'artillerie de Berlin comme sous-officier. Mêlé aux conspirations polonaises et emprisonné en 1847, puis délivré par le peuple de Berlin en 1848, il forma, en 1863, pendant l'insurrection polonaise, un détachement en Posnanie, à la tête duquel il passa dans la Pologne russe, finit par être battu et mourut à Choryn, en Posnanie, le 18 septembre 1879.

(2) *Monitore Romano* du 17 juin 1849.

combat, en se montrant toujours dignes par leur intrépidité de la renommée que nos Légions ont acquise en Italie au commencement de ce siècle. Nous repoussâmes à plusieurs reprises, la baïonnette à la main, les chasseurs et l'infanterie françaises, en nous maintenant toute la journée sur la position que nous venions d'occuper. Ce ne fut qu'au déclin du jour que des forces supérieures nous forcèrent à la retraite. Notre droite était défendue par un canon de 16 aux ordres du capitaine Edmond Taczanowski, habitant la Posnanie, qui, après la malheureuse issue de l'insurrection de sa province natale, vint à Rome au nom de la solidarité des peuples pour y défendre la liberté menacée. C'est de son côté qu'était dirigée la principale attaque. Taczanowski ne pouvait résister plus longtemps. Podulak, capitaine d'état-major, le voit en danger et accourt à son secours à la tête de deux compagnies italiennes ; il tombe à terre blessé. Aux sommations qui lui sont faites, il répond : « Un Polonais ne se rend pas » et tire deux coups de pistolet dont l'un blesse un sous-officier français. Les soldats français l'assommèrent à coups de crosse. Le détachement de Podulak, en protégeant la retraite du canon de Taczanowski, parvint à le sauver. Deux autres canons couvraient notre front. Le terrain était tellement inégal et boisé qu'il fut impossible de les emmener au moyen de chevaux ; c'est en les traînant à la force de leurs bras que les soldats empêchèrent que ces pièces ne tombassent aux mains de l'ennemi.

« La journée fut glorieuse pour nous. Malgré un feu

des plus nourris, nous n'eûmes que six hommes hors de combat dont un tué (Kaczkowski), quatre blessés et un prisonnier. Le général en chef de l'armée, publia le lendemain un ordre du jour affiché sur tous les coins des rues de la ville, dans lequel il octroyait les plus grands éloges à Podulak, à Taczanowski et à la Légion polonaise. Le ministre de la guerre voulut décerner à ceux d'entre nous qui s'étaient le plus distingués des croix d'honneur. L'usage constant de la Légion fut de la consulter en corps dans les circonstances graves, usage qui ne porta aucun préjudice à la discipline militaire. Fijalkowski rassembla la Légion et donna lecture des propositions du ministre de la guerre. La réponse fut unanime : « Nous combattons pour la liberté de Rome et le principe de la solidarité des peuples. Aucun de nous n'a fait plus que son devoir que nous avons tous rempli avec le même zèle. Nous trouverons notre récompense dans notre conscience et nous sommes loin de la chercher dans des distinctions honorifiques. » Cette réponse vraiment républicaine fut portée à la connaissance du ministre de la guerre, qui en fut frappé. » (1).

Un autre Polonais, ancien capitaine de la Légion étrangère en Algérie, ne put s'empêcher d'accabler de reproches ses anciens compagnons d'armes. « Nous assistâmes, dit un écrivain qui participa à la défense de Milan et à celle de Rome, du haut des remparts, à un acte merveilleux du capitaine polonais Wern.

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849.* Paris, 1858.

S'élançant sur la barricade et s'offrant en but aux coups ennemis, il indiquait de la main les nombreuses décorations qui ornaient sa poitrine, entre autres la croix de la légion d'honneur gagnée en Afrique et criait à pleine gorge à l'ennemi tout proche : « Lâches ! Misérables ! Visez ici ! Tirez sur la croix de la Légion d'honneur. » Une balle finit par l'atteindre à la tête ; le sang qui s'échappait de sa blessure tombait goutte à goutte sur sa poitrine et éclaboussait cette croix : « Plus bas ! Ici ! tirez donc ! » répéta-t-il jusqu'à ce qu'on eût réussi à l'entraîner plus loin et à le porter à l'ambulance. » (1).

Au siège de Rome périt Emile Morosini qui y combattait armé du sabre et des pistolets de Kosciuszko. Sa mère, née Zeltner, avait été élevée à Soleure sous les yeux de Kosciuszko, qui lui légua ses pistolets et son sabre, à condition que, au cas où elle aurait un fils, il s'en servirait pour la défense de la liberté.

La situation empirait chaque jour. Witkowski écrivait le 23 juin : « Le canon ne se tait plus. Le moral des Italiens a beaucoup gagné ; l'ardeur de leurs émigrés est admirable, vous ne les reconnaîtriez pas. Manara, avec sa Légion, se bat à merveille. Naturellement Rome ne pourra pas toujours tenir. C'est une pluie de bombes et de grenades. Beaucoup de reliques de l'antiquité ont souffert. Le pauvre peuple du Transtévère

(1) *I volontari ed i bersaglieri lombardi, annotazione storica.* Turin. Août 1849. Taczanowski m'a raconté ce fait avec cette variante : « Wern criait : Vous, des républicains, qui assassinez la liberté. J'ai gagné la croix de la Légion d'honneur au service de la France. Osez-vous tirer dessus ? »

est le plus éprouvé. Des femmes, des enfants, y sont mortellement frappés dans les rues. C'est le 29 mai qu'a paru le décret qui concerne notre Légion ; il maintient l'intégrité de nos principes. Il n'était pas besoin de longuement exposer notre idée à Mazzini, qui la connaît mieux que plusieurs de nos compagnons ».

Rien de plus exact que cette réflexion de Witkowski. Mazzini me disait : « Il ne serait resté de la Légion polonaise de 1848 que son symbole politique qu'il suffirait à sa gloire. Qu'est-ce qui ne serait pas, je ne dis pas chrétien, mais catholique, s'il y avait plus de catholiques comme votre père et si c'étaient ces catholiques là que l'Eglise donnât en exemple. » « Nous étions, reprend Witkowski, à Ponte-Molle, nous d'un côté, les Français de l'autre ; la lutte sur le pont fut acharnée. Nos pertes sont minimes, grâce à Dieu. Kaczkowski et Rozwadowski ont été tués, Brüner (un Israélite) grièvement blessé, ainsi que Dombrowski, Usakowski, Twarowski, Borowski, Kurowski, Plewczinski, Saski. Deux Polonais ont péri dans l'Etat-major, entre autres Podulak. »

Taczanowski blessé était tombé aux mains de l'ennemi. Le ministre de la guerre demanda des nouvelles des prisonniers à Oudinot. Oudinot répondit :

« Rome. Au Quartier-général de la villa Santucci.

« 26 juin 1849.

« Monsieur le ministre,

« J'ai reçu hier, la lettre que vous m'avez fait l'hon-

neur de m'écrire, au sujet de quatre officiers faits prisonniers par les troupes sous mes ordres et sur la situation desquels vous désirez avoir des renseignements.

« Messieurs le lieutenant-colonel Rossi, les capitaines Maccaferri et Taczanowski, et le lieutenant Inglesi ont été, le 22 au matin, dirigés sur Civita-Vecchia, d'où ils sont évacués sur la France.

« A leur départ, ces Messieurs étaient dans l'état de santé le plus satisfaisant. Vous pouvez, à ce sujet, dissiper les inquiétudes de leurs familles, en leur donnant l'assurance que ces officiers seront traités avec tous les égards qui leur sont dus et que les Français ont toujours eu pour leurs prisonniers.

« Tout ce que leurs familles voudront leur faire parvenir, en fait d'argent, linge ou effets à l'usage de ces officiers, leur sera remis avec le plus grand soin.

« Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le général commandant en chef le corps expéditionnaire de la Méditerranée.

« OUDINOT DE REGGIO » (1).

Les organes français du grand parti de l'ordre ne cessaient d'attribuer la résistance de Rome aux seuls étrangers. Une feuille italienne leur répondit : « *Le Constitutionnel et les Débats*, ainsi que les autres journaux et les ministres réactionnaires, parlent continuellement de la résistance que font à Rome *les étrangers*. Ils cherchent à égarer l'opinion publique ; ils mentent,

(1) *Monitore Romano* du 29 juin 1849.

faute de pouvoir raisonner. Nous montrerons au public éclairé quelle force peuvent avoir ces déclamations. Le nombre des étrangers non italiens qui combattent pour la République romaine ne dépasse pas deux cent soixante et celui des Italiens non originaires de l'Etat romain atteint à peine trois mille. Quoique les Italiens non Romains puissent être considérés comme moins étrangers que des Allemands, des Français et des Espagnols (au moins cela nous semble ainsi), admettons l'hypothèse que ce soient des étrangers. Nous demandons si trois mille deux cent soixante étrangers sauraient neutraliser la volonté des habitants de tout l'Etat, d'une armée indigène, d'une garde nationale et de plus se défendre à Bologne et à Ancône, attaquer et repousser le roi de Naples, tenir en échec, pendant deux mois, l'armée française qui s'augmentait toujours et qui compte actuellement trente mille hommes. Il semble incroyable que l'esprit de parti puisse aller jusqu'à dénaturer l'essence des faits et à violer tout principe de logique et d'honnêteté. » (1)

Le 1^{er} juillet, le ministre de la guerre Joseph Avezana écrivait à Milbitz : « Les plus consolantes nouvelles m'arrivent en ce moment. Des lettres de Florence m'annoncent une révolution en France. Une proclamation de Kossuth nous encourage à résister, en nous promettant d'accourir au plus tôt à notre aide. » La nouvelle d'une révolution en France était fausse et Kossuth ne pouvait rien pour la République romaine. Elle avait assez fait pour l'honneur de l'Italie et nul

(1) *Contemporaneo* du 2 juin 1849.

secours n'était à espérer d'où que ce soit. Ce furent les raisons qui déterminèrent la cessation de toute résistance.

X

« Un siège d'un mois, dit Fijalkowski, n'avait point épuisé les forces des Romains. Le feu des batteries des assiégeants ne causa pas de grands ravages dans la ville et n'endommagea que peu de maisons dans toute la partie située au-delà du Tibre. Nous possédions quatre-vingts canons, qui sous la direction d'habiles artilleurs, non seulement arrêtèrent l'ennemi, mais lui occasionnèrent en outre des dommages sensibles et détruisirent même quelques-unes de ses batteries. Le jour de l'entrée des Français, le peuple, prêt à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, avait hérissé la ville de barricades et pratiqué, à l'intérieur des maisons, des communications entre elles, afin de faciliter la défense. Rome succomba, ce ne fut donc point qu'elle fût à bout de forces, mais l'espoir d'un secours révolutionnaire étranger s'étant évanoui, la lutte devenait un duel sans but.

« C'est le 1^{er} juillet que la municipalité exprima le vœu de capituler. La pression qu'elle exerça dans ce sens contraignit Armellini, Mazzini et Saffi à se démettre de leurs fonctions. De nouveaux triumvirs acceptèrent la honte de mettre bas les armes. Le général en chef convoqua un conseil de guerre ; notre commandant en fit partie. Il s'attendait à des résolutions

extrêmes. Au lieu de la résolution de résister à outrance ou de transporter la guerre au dehors des murs de la ville, on accepta à la presque unanimité une capitulation aux conditions les plus humiliantes » (1).

La Légion décida alors d'essayer de percer jusqu'en Hongrie, en adressant à Milbitz la lettre suivante :

« Monte-Pincio, 1^{er} juillet 1849.

« Citoyen colonel,

« L'état actuel de la ville de Rome et en même temps celui de la cause italienne nous privent de l'espoir de pouvoir former ultérieurement la Légion polonaise sur le territoire de la République.

« Le motif de la création et le but de cette Légion étaient de nous ouvrir un chemin jusqu'à la terre natale. L'unique issue à notre situation présente ne saurait être que de trouver le moyen de nous frayer la route jusqu'en Hongrie, où tant de nos frères luttent déjà.

« En mettant, colonel, notre confiance en vous, en tant que militaire expérimenté, nous vous adressons à vous pour que vous vouliez bien vous occuper du sort futur de notre petite troupe.

« Nous vous faisons cet appel en commun, après entente préalable avec le major Fijalkowski, qui nous a commandés jusqu'ici.

« Nous avons l'espoir que vous ne repousserez pas la prière que vous adressent vos compatriotes :
A. Fijalkowski ; Garynski ; Bitkowski ; Stanislas Bro-

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849.* Paris, 1858.

dowski ; K. Lipski ; Witkowski ; L. Kulwiec ; Szacinski ; Jablonowski ; Sokolnicki ; Skorupski ; Lawkowitz ; Jean Olkowski ; Wagrodzki ; J. Ordyniec ; Szymborski ; Antoine Idzikowski ; Skirmunt ; Szwarc ; J. Rykowski ; Ussakowski ; Dobrowolski ; Borzkowski ; Zorawski ; Mlodzinski ; Bazylewski ; Orlowski ; Steinbeck ; Gorski ; Tolkmit ; Haluszkiewicz ; Milewski ; Zakrzewski ; St. Gleba ; Jankowski ; W. Rykowski ; Kotowski ; Korytkowski ; Surawski ; Kudbaj ; Pienkowski ; Dytrych ; Kucharski ; W. Swietoslowski ; Rosochacki ; Sztoch ; Wojczyk ; Bakowski ; Berecki ; Pietraszkiwicz ; Pieszczewicz ; F. Zaniewski ; Siemienski ; Izdebski ; Lobumajer ; Siekierski ; Nicolas Krukowski ; Kossowski ; Badowski ; Wern ; K. Markwart ; Iglicki ; Julien Brzezinski ; Nicolas Bachurski ; Kleszczynski ; Xavier Strycki ; Debowski ; Henry Kierylewicz ; Mathieu Mucha ; Stanislas Debowski ; Barcikowski ; Dauksza ; K. Albrycht Wieczkiwski ; M. Sokolowski ; Mlodzianowski ; Mikowski ; Jastrzembski ; Wieczkowski ; Gano ; Zukowski ; Gorkiewicz ; J. Koszewski ; Orlozewski ; C. Glinski ; A. Zmijewski ; H. Ordyniec ; Markwart ; Zembrzucki ; J. Kowarzewski ; Tournelle ; Stanski ; Gorkowski ; Lasocki ; F. Wysocki ; W. Wysocki ; St. Brzezinski ; Szczepowski ; A. Kunferay ; Nicolas Konstantynowicz ; Ignace Zmijewski ; Kulczynski ; Chmielewski ; Czyzewski ; Tolkmit ; Kaloski ; Koncewicz ; Grudniak ; Kuzmierz ; Badowski ; Grusowski ; Bielski ; Gazowski.

« Garibaldi ne se présenta pas au Conseil de guerre où la capitulation fut votée. Le lendemain, 2 juillet,

il proposa à Fijalkowski, en présence du général Avezzana, que la Légion polonaise quittât Rome conjointement avec les forces qu'il avait sous ses ordres. « La sortie en masse, dit Fijalkowski, de l'armée romaine, accompagnée du refus de traiter avec l'ennemi, aurait eu une grande portée morale et c'est le parti que le commandant de la Légion polonaise avait ardemment soutenu au sein du conseil de guerre. Maintenant ce n'eût plus été qu'une promenade sans but palpable. Fijalkowski rejeta la proposition ; la Légion l'approuva unanimement. Garibaldi quitta Rome sans nous, à la tête de quatre mille combattants. Nous déposâmes nos fusils aux coins des salles que nous occupions, en attendant le sort qui nous était réservé avec l'indifférence qui parfois s'empare du cœur humain à la suite de grands malheurs.

« Les vainqueurs pénétrèrent dans la ville le 3 juillet en triomphateurs, aux sons de la musique. Le général Oudinot et ses régiments furent aux abords de la porte del Popolo et le long du Corso accablés de malédictions par le peuple qui les qualifiait de Croates, de barbares, de soldats du pape. Ces malédictions populaires atterraient le soldat français. Je citerai deux faits, afin de montrer les dispositions des Romains. Le général Oudinot, arrivé à la hauteur de la place Colonna, y fut salué par un jeune prêtre du cri de : Vive la France ! Cet ecclésiastique fut sur le champ percé de plusieurs coups de poignard. Le peuple plein de rage lui arracha les intestins et les montra au général qui, saisi d'horreur, arrêta son cheval. Une jeune fille éperdue s'élança

à ce moment au-devant de lui, et en clamant : Vive la République ! semblait vouloir éveiller la conscience du vainqueur. L'entrée des Français ressembla plutôt à un convoi funèbre qu'à un triomphe. Ils ne purent trouver personne qui osât leur indiquer les casernes qu'on leur avait assignées. Les quatre premiers individus qui se résignèrent à leur servir de guides tombèrent sous les coups de poignard de leurs compatriotes. Ces scènes prouvent le patriotisme exalté des Romains. Un pareil peuple est digne qu'on verse son sang pour lui » (1).

Ces explosions d'une fureur certes patriotique, mais d'un patriotisme antique et payen, dont exultait Fijalkowski, attristèrent les proches amis de Mickiewicz demeurés dans la Légion et qui savaient que les champions de la liberté n'ont pas le droit de lutter de barbarie avec ceux du despotisme.

« Les détachements italiens, dit plus loin Fijalkowski, furent désarmés du 3 au 4 juillet. On nous laissa nos fusils jusqu'au 9. On ne manqua pas de nous proposer de prendre du service soit dans l'armée papale soit en Algérie ; cela ne pouvait convenir aux défenseurs de la liberté romaine » (2).

Le rôle de Fijalkowski était fini. Milbitz se rendit chez Oudinot. Ce soldat du premier empire, qui avait fait les campagnes d'Autriche, de Russie et de France, n'en voulait aucunement aux Polonais. Il laissa entendre que s'il ne tenait qu'à lui il aiderait les légion-

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849.* Paris, 1858.

(2) *Ibidem.*

naires à rejoindre leurs frères en Hongrie, mais la diplomatie l'épiait ; il ne savait s'exposer aux réclamations des Cabinets. Il finit par dire que les Polonais devraient entrer au service de France ; que demain éclaterait peut-être une guerre où ils seraient heureux d'être sous ses drapeaux ; qu'il garantirait à tous les officiers la conservation de leurs grades, même aux généraux, « et vous devinez, ajouta-t-il, si on m'en saura gré à Paris. » Milbitz fit la sourde oreille à ces alléchantes ouvertures. La Légion était entrée à Rome avec ses propres armes. Elle demandait qu'on les lui laissât et qu'on lui permît de s'embarquer sur un bâtiment qui la conduirait le plus près possible du théâtre de la guerre. Oudinot, voyant que la résolution de Milbitz était inébranlable, lui promit qu'il allait s'ingénier pour le satisfaire. Milbitz lui écrit :

« Au général en chef de l'armée française, duc de Reggio.

« Rome, 6 juillet 1849.

« Général,

« Lorsque le décret du 10 mars 1848 fut rendu par le gouvernement de la République française pour former une Légion polonaise, les Polonais arrivèrent à Paris en grand nombre pour combattre sous les drapeaux de la liberté.

« L'exécution de ce décret avait rencontré des difficultés par suite de la politique du gouvernement, et les Polonais désirant de réaliser partout l'idée de représenter les intérêts de leur pays, se rendirent en Italie

où ils ont formé des Légions polonaises. Les événements qui se passèrent à Florence forcèrent la Légion polonaise de quitter la Toscane et elle vint à Rome où elle a été comprise au nombre des troupes régulières de la République.

« Général, vous connaissez l'histoire, vous connaissez tous les efforts que les Polonais ont fait pour délivrer leur pays du joug qui l'opprime ; il est donc tout naturel qu'aujourd'hui, lorsque le gouvernement français organise une armée pour le pontife de Rome, la Légion polonaise ne puisse accepter aucun service sous le futur gouvernement et qu'elle doive quitter le territoire romain. En conséquence, je m'adresse à vos nobles sentiments et je vous prie, général, de vouloir bien m'accorder l'autorisation pour le départ de la Légion et en même temps de me faire connaître si vous consentez que la Légion polonaise parte avec les armes qui, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, lui appartiennent comme une propriété.

« Agréez, M. le général, etc.

« DE MILBITZ. »

On n'obtint pas du général Oudinot la permission de se rendre en armes à Corfou, dans le but avoué de pénétrer en Hongrie. « Oudinot, dit Fijalkowski, nous fit délivrer des passeports, tout en retenant nos armes. » Mais il ne s'opposa pas à ce que les légionnaires gagnassent Corfou. Le consul anglais, étonné d'une condescendance qui ne pouvait point ne pas déplaire à l'Autriche, exigea, pour autoriser le départ à Corfou, une

autorisation formelle du général en chef de l'armée française. Milbitz écrivit au duc de Reggio le 8 juillet 1849 : « Général, sans votre autorisation par écrit, le consul de la Grande-Bretagne ne veut pas viser les passeports du personnel de la Légion polonaise. Je prends donc la liberté de vous prier, Monsieur le général, de vouloir bien m'envoyer l'autorisation que le consul réclame afin que je puisse organiser le départ de la Légion. »

« Un détachement français, dit Fijalkowski, se présenta le 9 juillet dans nos casernes pour s'emparer de nos fusils ; grande fut la surprise de n'en trouver que deux cents. Ils nous croyaient beaucoup plus nombreux. Les volontaires polonais accompagnaient les Italiens dans leurs attaques et le souvenir de la journée du 15 juin causa cette erreur. Le nouveau triumvirat nous paya un mois de solde, en y ajoutant quinze cents scudi pour frais de voyage » (1).

Le dernier acte de Milbitz à Rome, fut de réclamer du capitaine d'état-major Filippi que trois prisonniers de guerre polonais eussent la faculté de rentrer dans les rangs de la Légion :

« Rome, 10 juillet 1849.

« Je viens d'apprendre que les trois Polonais prisonniers de guerre se trouvent à Civita-Vecchia et, comme je désire les faire partir avec la Légion polonaise, je vous prie, mon capitaine, de vouloir bien faire les démarches que vous croirez nécessaires pour

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849.* Paris, 1858.

obtenir du général en chef son consentement à ce que ces trois Polonais soient mis en liberté. Je vous prie, mon capitaine, de me tenir comme très reconnaissant pour toutes les bontés que vous avez déjà faites aux Polonais et de recevoir, etc. »

Il fallût encore apurer les comptes. Milbitz reçut, le 12 juillet, la lettre suivante : « Monsieur le général Milbitz est prié de bien vouloir donner au bureau du commandement général, 35, rue Fontanella Borghese, les noms et la demeure de tous les officiers qui ont occupé des fonctions administratives dans la Légion polonaise. On le prie aussi, si la chose est possible, de leur ordonner de se présenter, demain à dix heures, au dit bureau, car les officiers en question auront à rendre directement compte de leur gestion, faute de quoi ils ne pourraient pas retourner à leurs foyers.

« D'ordre du général commandant de l'armée.

« Le chef d'état-major,

« C. DE PONTERI. »

Cette formalité remplie, le chancelier de l'ambassade de France, Em. de Gerando, délivra ce même jour à Milbitz, un passeport pour Corfou par Malte. Le 14 juillet, un officier de police, B. Rafanelli, visait le dit passeport pour la sortie par cette porte Cavalligieri que Milbitz avait défendue si longtemps.

Rien ne retenait plus les légionnaires à Rome. « Nous quittâmes la Ville Eternelle, dit Fijalkowski, et atteignîmes Civita-Vecchia le 15 juillet. Le projet de pénétrer jusqu'en Hongrie et de servir de nouveau la cause

des peuples opprimés dans la guerre contre l'Autriche et la Russie paraissait attrayant aux jeunes défenseurs de la liberté. Nous n'avions d'autre désir que de rejoindre au plus vite notre brave Légion aux ordres du général Wysocki. La difficulté de l'entreprise ne rebutait personne. Fijalkowski reçut la mission de faire en France les préparatifs nécessaires » (1).

Fijalkowski, en déposant la plume, attribue à Milbitz les déboires subséquents de la Légion. « Notre entreprise, dit-il, avait besoin pour réussir d'une prudence extrême. Il importait d'affecter des airs d'hommes tranquilles, qui, las des orages politiques, ne pensent qu'à leur repos personnel. Le général Milbitz procéda d'une manière toute opposée. Il se faisait rendre, à bord du navire sur lequel les légionnaires attendaient leur départ, les honneurs militaires et jouait le rôle d'un chef d'expédition. Les autorités de Corfou furent instruites d'avance ; aussi ne consentirent-elles pas à ce que nous descendions à terre. Nous fûmes forcés de débarquer en Grèce. Sur ces rivages inhospitaliers, ce ne fut pas un combat pour la liberté qui nous fut réservé ; nous dûmes nous résigner à ne songer qu'à notre vie matérielle » (2).

Fijalkowski oublie que, dès le début, le projet de se battre en Hongrie fut notifié à Oudinot, accepté par acclamation des légionnaires et n'échappa certes pas à la connaissance des consuls russe, autrichien et prus-

(1) *Esquisse des vicissitudes de la Légion polonaise de 1849*. Paris, 1858.

(2) *Ibidem*.

sien aux aguets. Dans ces conditions, il y aurait eu de la naïveté à se flatter de conserver le secret. Oudinot fit d'ailleurs traîner les choses en longueur. Ce n'est que le 19 juillet que les légionnaires, certains enfin de prendre la mer, signèrent l'acte suivant :

« Civita-Vecchia, 19 juillet 1849.

« Commandement général de la Légion polonaise
n° 525.

« Considérant que l'ordre est la condition de l'existence et du développement de chaque groupement, qu'il soit petit ou grand ; que nous avons déjà antérieurement placé toute notre confiance dans le général Milbitz et nous en sommes remis à lui de notre sort futur, nous nous engageons par le présent acte, pendant tout le voyage qui nous attend, à observer strictement la discipline militaire et faire le service conformément à ses ordres ; et quiconque d'entre nous troublerait l'ordre avant d'avoir obtenu régulièrement sa démission, encourra la peine que les règlements militaires édictent dans ce cas.

« Garynski ; Witkowski ; Capitaine Wern ; Constantin Swietoslowski ; Théodore Smolinski ; Charles Markwart ; Stanislas Jablonowski ; Joseph et Vincent Rykowski ; Olkowski ; Soter-Saski ; François Wysocki ; Ladislas Swietoslowski ; Vincent Wysocki ; Apollinaire Kulczynski ; Ed. Browne ; Sztoch ; Ferdinand Steinbeck ; V. Tolkmit ; Morzanewicz ; Wagrodzki ; Szczepowski ; Ladislas Markwart ; Jean Grodzicki ; Szutkiewicz ; Maximilien Sokolowski ; Conrad Da-

bowski ; Isidor Bruner ; Nicolas Konstantynowicz ; Baniewski ; Lasocki ; J. Kotowski ; Mathieu Mucha ; Pietraszkiewicz ; K. Dauksza ; Gasowski ; Klaski ; St. Gleba ; J. Ordyniec ; Dobrowolski ; Strycki ; Kulczynski ; Rosochacki ; Czyzewski ; Julian Skirmunt ; M. Haluszkiewicz ; J. Gorkowski ; Berecki ; Ignace Zmijewski ; Zakrzewski ; Tournelle ; Dembowski ; Romain Zylicki ; Slinikowski ; Aystetten ; Jastrzebski ; Siemienski ; S. Wojczyk ; Grabowski ; Kuzmierz ; Jules Brzezinski ; Tarkowski ; Młodzianowski ; Xavier Mikowski ; Orłowski ; Basilewski ; Stanislas Brzezinski ; E. Zorawski ; Raphaël Anuszkiewicz ; Onuphre Barukowski ; Antoine Idzikowski ; Jean Włodecki ; Jablonski ».

Ils se morfondaient depuis près d'un mois. C'est ce retard qui fut le principal obstacle à ce qu'ils allassent partager les lauriers de leurs compatriotes en Hongrie. Leur impatience était extrême, mais que pouvaient-ils contre les lenteurs, peut-être calculées, de la bureaucratie française. Il fallait non seulement trouver place à bord d'un bâtiment, mais encore avoir de quoi le payer. Milbitz finit par lever tous les obstacles et par souscrire l'arrangement suivant :

CONTRAT

« Commandement général de la Légion polonaise.

« Civita-Vecchia, 22 juillet 1849.

« Entre le général Milbitz, agissant au nom de militaires polonais et italiens, d'une part et le capitaine

du bâtiment *Le Pie IX* de l'autre, il a été convenu ce qui suit :

1^o Le général Milbitz s'oblige à payer au capitaine Osmani pour le transport de Civita-Vecchia à Corfou de cent soixante individus, la somme de mille quatre-vingts scudi, y compris trois cents scudi en papier de la République romaine.

2^o Les passagers supporteront toutes les dépenses de nourriture.

3^o Les officiers qui voudront être nourris par le capitaine Osmani devront payer deux francs par jour, en soldant quinze jours d'avance à partir de la date de leur embarquement. Si l'on arrive plus tôt à Corfou, ils seront remboursés des jours de moins qu'ils auront passés en mer. L'ordinaire consistera en un café, un déjeuner, un dîner.

4^o L'eau douce sera fournie par le capitaine à condition que la distribution en sera réglée par lui-même.

« 5^o Le bâtiment une fois à Corfou, le capitaine est obligé de nourrir les passagers à bord pendant trois jours, après lesquels le présent contrat expirera.

« 6^o Le capitaine devra faire apporter à bord les vivres ; les frais de transport seront à la charge du capitaine, le coût des provisions à la charge de tous les passagers.

« Toutes conventions entre les partis qui ne seraient pas conformes au-dit contrat sont annulées.

« Le général commandant la Légion polonaise.

« ISENSMID DE MILBITZ.

« Auguste OSMANI.»

Cette Légion qui voguait vers la Grèce, n'était plus, à proprement parler, celle de Mickiewicz. Elle ne pouvait plus communiquer avec lui, sans lui attirer les foudres du gouvernement, depuis que l'expédition de Rome avait été entreprise. Il avait dû donc abandonner ces soldats à eux-mêmes. De plus, l'unité et l'indépendance de l'Italie étaient pour les Garibaldi, les Mazzini, les Saffi un peu leur alpha et leur oméga. Pour Mickiewicz l'unité et l'indépendance de toutes les nations ne constituaient qu'une introduction aux destinées futures de l'humanité, inséparables de l'application de la loi du Christ à tous les rapports de peuple à peuple et à tous les problèmes sociaux. Les chefs populaires devaient, selon lui, s'élever tôt ou tard, à la compréhension de cette vérité, sinon sa négation ramènerait toutes les tyrannies.

Mais ses vœux accompagnaient partout les légionnaires. Il eut des transes terribles, tant qu'ils furent en péril. Ce fut pour lui une joie immense de les voir échapper aux catastrophes que ses ennemis escomptaient déjà pour l'en rendre responsable, libres et prêts à répondre à chaque appel de la liberté.

CHAPITRE XIII

LICENCIEMENT DE LA LÉGION POLONAISE EN GRÈCE.

La Légion polonaise se voit refuser la permission de débarquer à Corfou. — Elle est bien accueillie à Patras. — Un comité national s'organise à Athènes. — Souffrances qu'endurent les légionnaires. — Leur appel à Adam Mickiewicz. — Constitution d'une commission de secours. — A l'instigation de l'Autriche et de la Russie, cette commission est supprimée et les Polonais sont obligés de tous quitter la Grèce.

I

Le navire qui emportait les légionnaires polonais quitta Civita-Vecchia le 22 juillet. Tous s'imaginaient qu'il leur serait bientôt donné de se mesurer avec les Russes. Pendant qu'ils voguaient vers la Grèce, la Révolution hongroise agonisait. Kossuth abdiqua la dictature le 11 août et, le 13 août, Gœrgey livra à Vilagos son armée aux Russes et la fleur des patriotes hongrois aux gibets autrichiens.

Les Polonais avaient prouvé quel appoint ils étaient capables de donner, même numériquement, à leurs alliés. Le comte Ladislas Zamoyski se trouvait alors en Hongrie. Tous les partis polonais y pré-

chèrent aux Hongrois cette réconciliation avec les Slaves qui, seule, leur eût permis de repousser Autrichiens et Russes. C'est un témoignage que leur rend pleinement un des plus récents historiens de la catastrophe qui clôtura, on peut dire, tous les mouvements déterminés en Europe par la journée du 24 février 1848 :

« L'émigration polonaise, dit M. Joseph Hermant, n'avait attendu ni la guerre de Hongrie ni la révolution de Vienne pour essayer un rapprochement entre les deux peuples (1). Dès 1831, les Magyars avaient offert d'équiper à leurs frais cent mille hommes pour aller concourir au rétablissement de la Pologne. Le 7 avril 1848, à l'assemblée populaire du Musée, Paul Nyary avait proposé d'adresser à la nation polonaise une proclamation où des vœux seraient formés en faveur de son prochain réveil. Le général Dembinski ne partit qu'avec l'espoir d'amener une transaction entre les Magyars et les Croates. Bem s'était rendu à Vienne en octobre 1848, où il avait organisé une garde mobile. Il avait montré la plus grande bravoure dans la guerre des barricades. Bem devait être celui des généraux de l'émigration polonaise qui allait remporter les premiers succès dans la guerre de Hongrie. Son exemple, du reste, ne tarda pas à être suivi par dix mille de ses compatriotes. Les Polonais furent les premiers qui se formèrent en corps auxiliaire sous le commandement d'un des leurs, le brave Wysocki, élevé

(1) Slave et magyar.

successivement au grade de général ; les Polonais allaient rendre de très grands services. » (1)

Ils rendirent de très grands services aux Hongrois, mais ne purent leur ouvrir les yeux. « Toutes les difficultés, dit M. Joseph Hermant, que Bem avait rencontrées en Transylvanie à essayer d'une politique de conciliation entre les Valaques et les Magyars, se reproduisirent pour Dembinski, lorsqu'il voulut obtenir des concessions pour les Valaques et les Serbes. » (2) Sur ce sujet, Adam Mickiewicz, Adam Czartoryski et Ladislas Zamoyski pensaient identiquement de même. Le prince Czartoryski disait, dans une circulaire, « qu'un Polonais ne saurait s'attacher exclusivement à la fortune de la race dominante en Hongrie, sans forfaire d'une manière patente à ses devoirs de nationalité. » Czartoryski se flattait que les Hongrois ne persisteraient pas dans leur aveuglement. Qu'ils fissent de larges concessions aux Slaves parut au contraire à Mickiewicz toujours très problématique, et, en effet, ce n'est qu'*in extremis*, le 28 juillet, que Kossuth proclama l'égalité entre les races qui forment l'état magyare. C'était beaucoup trop tard, et les Polonais, auxquels les légionnaires partis de Rome ambitionnaient de se réunir en Hongrie, furent obligés de se réfugier en Turquie, bien peu de jours après le débarquement en Grèce de Milbitz et de ses compagnons.

(1) *La Révolution hongroise de 1848, les nationalités, leurs luttes et leurs revendications, l'intervention polonaise et l'intervention russe.* Paris, 1902.

(2) *Ibidem.*

Il en fut de l'existence de la Légion comme des phases de la vie humaine. A la jeunesse correspondent la foi dans l'avenir et l'espérance ; à l'âge mûr, les actes accomplis au prix de pénibles labeurs ; à la vieillesse, les déceptions, les angoisses suprêmes et la mort.

Quel souffle puissant dans le départ de Rome de ce groupe d'exilés, forts de leur symbole et conscients que partout où ils planteraient leur drapeau, leur patrie serait avec eux. En Lombardie, la Légion s'accroît en nombre, mêle son sang au sang italien et se sent heureuse d'agir. En Piémont ainsi qu'en Toscane, elle se consume dans l'attente. Avant qu'elle n'aille expirer sur la terre inhospitalière de Grèce, la Providence lui permet de soutenir à Rome une dernière lutte sans espoir, mais non pas sans gloire, et puis elle s'abîme dans le néant. Il n'existe plus de Polonais en armes. Les légionnaires dispersés à tous les vents, déversent une à une leurs existences dans la coupe de l'expiation nationale. Ne cherchez pas ce qu'ils sont devenus. Ils sont morts obscurément, les uns dans les populeuses cités de l'ancien ou du nouveau monde, les autres dans les cachots russes, autrichiens ou prussiens. Et leurs frères plus jeunes s'inspireront de leur exemple. Si leurs aînés n'ont pas assez souffert, ils ajouteront ce qu'il faudra et de sueur de leur front et de sang de leurs veines. Et ils verront de nouveau flotter l'étendard national au milieu de la fumée des champs de bataille. Le temps n'est-il pas encore venu, le drapeau saint s'incline-t-il pour recouvrir de ses plis le corps de ses défenseurs expirants, les générations suivantes le

relèveront jusqu'à ce que l'aigle blanc plane au-dessus de légions définitivement victorieuses, et que la patrie polonaise soit rentrée en possession de l'intégrité de ses frontières et de l'universalité de ses enfants.

Nous ne suivrons pas les Légionnaires dans leur dispersion, mais nous dirons quelques mots des dures épreuves qui les attendaient en Grèce.

II

A peine à Corfou, Milbitz, rassuré par le fait qu'au consulat de Sa Majesté britannique à Rome, John Weiborn, avait visé son passeport et celui de ses compagnons pour Malte et Corfou, et ne prévoyant aucune difficulté, adressa la lettre suivante à S. E. M. Ward, lord haut-commissaire des îles Ioniennes.

« Port de Corfou, 5 août 1849.

« Lorsque le décret du 10 mars 1848 eut été rendu par le gouvernement de la République française relativement à la formation d'une Légion polonaise, les Polonais accoururent à Paris de tous côtés pour servir sous le drapeau national.

« L'exécution de ce décret fut suspendue et les Polonais, désirant réaliser partout l'idée pour laquelle ils ont combattu en 1830-31, se sont dirigés vers l'Italie où, dans le Grand-Duché de Toscane, le Souverain a accepté une Légion à son service et une autre légion avait pris du service en Piémont.

« Le cours des événements avait exposé la Tos-

cane à une guerre civile. Les Polonais, pour ne pas y prendre part, demandèrent au gouvernement l'autorisation de pouvoir quitter le pays et c'est alors qu'ils se sont dirigés vers Rome, où, à son arrivée, la Légion fut reçue dans les cadres des troupes régulières.

« Après la prise de Rome, le gouvernement français a proposé aux troupes de la République romaine d'accepter le service sous les drapeaux du pontife catholique, mais les Polonais, toujours fidèles au principe pour lequel ils ont combattu, refusèrent d'accepter l'offre qui leur fut faite et quittèrent l'Italie pour aller chercher, dans d'autres pays, l'hospitalité.

« Excellence, vous connaissez bien tous les malheurs qui accablent la Pologne ; ainsi, il m'est permis de solliciter de Votre Excellence sa haute protection pour mes compatriotes, et je lui demande la permission de séjour à Corfou pour la Légion polonaise jusqu'à ce que je puisse organiser le départ pour un autre pays.

« Si Votre Excellence voulait bien me permettre de lui rendre mes respectueux hommages, je profiterais de cette permission et je lui exposerais mes intentions futures.

« Agréé, etc.

« Le général DE MILBITZ. »

Ces intentions, Ward les devinait. Il reçut Milbitz gracieusement, lui avoua que, comme homme, il éprouvait de vives sympathies à l'endroit des Polonais, mais devait, comme fonctionnaire, ne pas laisser débarquer une troupe, qui ne faisait pas mystère de ses

dessins belliqueux à l'égard d'un gouvernement en paix avec la Grande-Bretagne. « Il craignait, disait-il, d'autant plus de se compromettre que le papier à lettre de Milbitz et de ses compagnons portait l'en-tête de la Légion polonaise et trahissait une organisation militaire. » (1) Milbitz insistant, Ward lui répliqua : « Nous sommes ici détestés par la population. Vous formez de véritables cadres, dans lesquels toute une population pourrait entrer ». Milbitz lui demanda, comme gentilhomme, s'il y avait quelques chances d'arriver à temps en Hongrie. Ward lui affirma que non, et c'était déjà à peu près vrai. Milbitz ne put que s'incliner devant une détermination qu'il sentait immuable, mais le capitaine du bâtiment qui l'avait amené refusait d'aller plus loin. Rien ne l'appelait à Patras. Et si, à Patras, les autorités grecques se montraient non moins récalcitrantes que les autorités anglaises, devrait-il indéfiniment errer avec les Polonais à son bord ? D'autre part, il avait embarqué à Civita-Vecchia quelques patriotes italiens qui redoutaient les vengeances du Saint-Siège. Ces derniers soumièrent à Milbitz les vœux suivants : « Monsieur le général, Les soussignés vous rappellent instamment que, quand leur départ a été décidé, il a été convenu qu'à Corfou, ils seraient libres de rester avec la Légion polonaise ou de la quitter. Aujourd'hui qu'une décision du gouvernement anglais ne leur permet pas de débarquer, ils vous prient d'appuyer leurs instances auprès du gouvernement en lui représentant qu'ils sont prêts à se

(1) Lettre de Michel Borucki, de Malte, 18 juillet 1850.

soumettre à toutes les prescriptions d'ordre public. »
(Suivaient les signatures.)

Milbitz exposa à Ward qu'il allait se conformer à sa volonté, mais qu'une complication imprévue surgissait :

« Port de Corfou, 6 août 1849.

« Votre Excellence a bien voulu me faire connaître les motifs pour lesquels les Polonais, qui sont arrivés avec moi, ne peuvent pas obtenir l'hospitalité à Corfou. J'ai l'honneur de remercier Votre Excellence pour la franchise avec laquelle elle s'est exprimée et pour la sympathie qu'elle a daigné manifester à nous autres Polonais.

« Je suis prêt à obéir à ses ordres et je m'empresse d'organiser le départ de la Légion pour Patras.

« A mon retour à bord, j'ai parlé avec le capitaine du bâtiment, Auguste Osmani, et je vois qu'il craint de s'exposer à des conséquences qui pourraient lui être fâcheuses, en cas qu'il s'engageât à continuer le voyage jusqu'à Patras. Je prends donc la respectueuse liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien dispenser M. Osmani d'aller à Patras et de nous faire partir par un autre bâtiment.

« Agréez, etc.

« Le général DE MILBITZ. »

En raison des appréhensions d'Osmani, Milbitz proposa une nouvelle combinaison à Ward :

« Port de Corfou, 7 août 1849.

« Je suis prêt, comme je l'étais, de quitter le port

de Corfou du moment où j'ai eu l'honneur de parler avec Votre Excellence. J'ai bien compris vos nobles intentions pour les infortunés Polonais et en même temps votre position politique qui vous défend de nous recevoir. Aussi, dès que j'ai reçu l'honorable lettre de Votre Excellence, pour éviter la moindre apparence d'une difficulté concernant le départ des Polonais, je fis immédiatement un arrangement provisoire avec M. St-George Sari, capitaine du bâtiment *Marouer*, bannière grecque, pour transporter la Légion à Patras.

« Ce capitaine demande pour le voyage d'ici à Patras moins que les autres ; il se contente d'une somme de 150 pièces de cinq francs ; son bâtiment est bon et demain matin il pense faire voile.

« En conséquence, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître si je puis définitivement terminer l'affaire avec le capitaine St-George Sari.

« Agréez, etc.

« Le général DE MILBITZ. »

III

Osmani finit par accepter de transporter les légionnaires à Patras. L'incertitude les tourmentait beaucoup. Ils avaient, pendant la traversée, perdu quelques-uns des leurs compagnons qui furent, selon l'usage, immergés. Les autres souffraient pour la plupart du mal de mer. Un des légionnaires envoya

d'Athènes, le 17 mai 1850, à un journal polonais, de Posen, le récit de cette expédition : « Ce monde qu'est la mer, écrit ce légionnaire qui signe sa lettre des initiales E. Z., devait engloutir plusieurs des bons citoyens de notre patrie, peut-être comme témoignage que nous devons partout laisser une trace de notre passage. Un très petit nombre d'entre nous ne souffrit pas du mal de mer. Après quinze jours de navigation, nous arrivâmes à Corfou. Au bout de trois jours, pendant lesquels nous nous morfondîmes dans ce port, nous fûmes contraints de reprendre la mer. On nous donna des vivres pour quatre jours, et le conseil de nous diriger sur quelque port grec, par exemple sur Patras. Notre position était triste ; c'est à peine si le capitaine consentit à nous conduire plus loin. Nous étions déjà décidés, une fois à quelques lieues et réduits à cela par le manque de vivres, de débarquer sur le premier point venu de la côte. Nous ne fûmes pas réduits à cette extrémité, parce qu'on nous reçut volontiers à Patras. Cet accueil amical des Grecs nous fut doux, à nous qu'on repoussait de partout. Quelques jours après, nous gagnâmes par mer et par d'arides montagnes, Athènes. Cette cité a été la capitale d'une civilisation grandiose ; aujourd'hui, ce n'est plus l'asile des sages. Petit fut le nombre de ceux de ses habitants qui compatirent à nos souffrances. » (1)

C'est le 13 août que Milbitz put enfin débarquer à Patras. Il délivra aussitôt à Osmani un certificat où, en son nom et en celui de tous ses compagnons, il té-

(1) *Dziennik Polski*, du 6 juin 1849.

moignait sa satisfaction et sa reconnaissance « au brave Osmani, qui a bien mérité de la patrie, puisque ses défenseurs sont saufs et prêts à répondre à son premier appel. »

En arrivant à Patras, Milbitz ne conservait plus aucune illusion. Le maréchal Paskevitch écrivait bientôt à Nicolas : « La Hongrie est aux pieds de Votre Majesté ». Il fallait que les Polonais remissent leur épée au fourreau pour s'ingénier à gagner leur pain quotidien, dans un petit pays dont ils ne connaissaient pas la langue, de religion orthodoxe et qui tournait toujours les yeux vers la Russie, quoiqu'elle l'eût tant de fois trahi. Patras ne leur offrait aucune ressource. Athènes leur présentait des conditions plus favorables. En intéressant l'opinion publique, on pouvait espérer une aide efficace. Le premier soin de Milbitz fut donc de s'adresser au Président de la Chambre des députés, à Athènes :

« La Grèce, était-il dit dans ce document, forte de ses propres traditions, accueille d'infortunés fugitifs et leur offre une généreuse hospitalité, qui console de tant de désastres des exilés. Grâce soient rendues à cette terre hospitalière, à l'honorable représentation nationale, grâce à tous. Mais les circonstances critiques que nous traversons m'obligent à supplier Votre Excellence de nous faciliter l'obtention des fonds nécessaires pour nous rendre à Athènes, où nous prendrons nos résolutions ultérieures.

« Nous sommes loin de nos familles, privés de tout secours, en quête, par conséquent, d'occupations hon-

nêtes et nous resterons sincèrement reconnaissants à la Grèce et aux représentants de la nation, qui adoucit la cruauté de notre exil. La philanthropie qui vous est si coutumière, plaidera en faveur de nous qui ne sommes malheureux que par le fait d'avoir combattu pour notre patrie.

« Nous espérons que Votre Excellence voudra bien s'intéresser à nous et accueillir l'hommage de notre dévouement et de notre profond respect.

« Je me permets de présenter ces demandes à Votre Excellence au nom des émigrés que j'ai commandés sous la République Romaine et dont j'ai l'honneur de lui soumettre la liste nominale.

« Agréez, etc.

« MILBITZ. »

Au début, les Grecs montrèrent une sympathie tempérée, mais de la sympathie. Les Polonais bénéficiaient du prestige dont les victoires de Bem et de Dembinski, en Hongrie, venaient d'auréoler le nom de leur patrie. Ils eurent de plus quelques avocats auprès de la société d'Athènes.

Milbitz eut la chance de retrouver à Athènes un riche grec, parent d'Ipsilemti d'Yassy, qu'il avait intimement connu à Paris. Negri s'employa avec dévouement à organiser un comité national grec ; grâce aux sommes réunies par ce comité, chaque légionnaire reçut un chétif secours payé de cinq jours en cinq jours. Quelques particuliers affirmèrent publiquement leurs sympathies pour les Polonais. Une

grande dame offrit chez elle un appartement à Milbitz qui refusa, le fit déjeuner chez elle avec le frère du roi et assigna 200 drachmes aux émigrés par le billet suivant :

« A ma maison de Rododafnis sur le mont Panteli, ce lundi 24 septembre 1849.

« Je serai obligée à M. Sakellari de payer (sur ce que je lui ai remis et dont il a bien voulu se charger pour les émigrés), la somme de 200 drachmes à M. le général de Milbitz pour être par lui distribués à son choix et à sa volonté à ceux de la Légion qu'il commande qu'il croit en avoir le plus besoin et mériter le plus d'intérêt, à l'exception de ceux que j'ai déjà vus, sur le présent billet signé de moi.

« S. DE MARBOIS, duchesse de Plaisance,
« et Française. »

IV

Le comité national grec imagina, pour faire travailler les réfugiés, de leur faire confier l'exécution d'une route d'Athènes à Héraclée. Mais le maigre subside alloué cessa bientôt. Les succès de la réaction européenne eurent leur contre-coup en Grèce. On se détourna de plus en plus des Polonais. « Nous nous trouvâmes, dit Michel Borucki, dans la position la plus critique, réduits à chercher de l'occupation dans un pays pauvre et où, surtout dans les villages, le peuple est hostile à tous les étrangers sans distinction, parce

qu'il les considère tous, tant qu'ils sont, comme des Bavares. Sur 160, quelques-uns, à peine, trouvèrent un emploi convenable ; les autres durent travailler à une chaussée qu'on entreprit exprès pour occuper les émigrés. Le trésor étant pauvre, ne payait pas régulièrement ; les ouvriers devaient emprunter. Il se créa un comité pour payer leurs dettes.

« L'hiver ajouta à nos souffrances. Il fut exceptionnellement humide. Nous travaillions tout le jour à la pluie, et reposions la nuit dans de misérables cahottes de jonc et sur de la paille mouillée. Les maladies se développèrent et enlevèrent une dizaine de nos compagnons : Julien Brzezinski, Gorkowski, Walker, Ladislas Swientoslawski, etc. Ce dernier, qui n'avait que dix-neuf ans et ne pouvait travailler autant que les autres, mourut littéralement de faim. » (1)

Milbitz tâchait de recueillir quelques fonds à Athènes et d'arracher quelques mesures d'humanité au gouvernement. Il écrivait au ministre de la guerre : « Les émigrés, sans aucune exception, ont été atteints par des fièvres et d'autres maladies et, comme à Athènes il n'y a qu'un seul hôpital civil, dans lequel souvent les places manquent pour les malades, j'étais obligé d'envoyer les malades à l'hôpital militaire, où j'ai déjà payé pour 16 individus (à raison de deux drachmes par jour) près de quelques centaines de drachmes. Quoiqu'une dépense pareille soit très accablante pour moi, cependant je faisais tous les efforts pour secourir mes malheureux compagnons d'exil et

(1) Lettre de Malte du 18 juillet 1850.

je n'ai pas voulu chercher l'admission gratuite des émigrés à l'hôpital militaire ; mais aujourd'hui, lorsque le nombre des malades devient assez considérable, je prends la liberté de vous prier, Monsieur le ministre, d'accorder l'admission gratuite à l'hôpital militaire pour les émigrés et de me dispenser du paiement des frais pour ceux qui s'y trouvent déjà admis. »

Le 29 octobre 1850, nouvelle lettre à ce même ministre de la guerre :

« Beaucoup d'émigrés en résidence à Athènes, s'occupent aujourd'hui à gagner honorablement leur vie, mais plusieurs d'entre eux ne sont pas assez heureux d'avoir du travail, et un certain nombre, à l'approche d'une rigoureuse saison, se trouvent dans une fort triste position, par suite des privations et des maladies.

« Les anciens chefs de cette émigration, pénétrés de douleur en voyant les souffrances s'augmenter parmi leurs compatriotes, ont formé une commission de secours mutuels pour donner assistance à ceux qui sont sans travail ou à ceux qui sortent de l'hôpital et ne peuvent pas travailler.

« Nos ressources, provenant des sacrifices que nous faisons, ne peuvent pas suffire à toutes les nécessités des plus malheureux d'entre nous, et nous sommes obligés de recourir aux généreux sentiments de ceux à qui la Providence permet d'être utiles à l'humanité souffrante. En conséquence, je prends la liberté de vous prier, Monsieur le ministre, de vouloir bien disposer de quelques couvertures et de quelques vieilles

capotes d'hiver, pour ceux qui se trouvent presque dans l'état de nudité.

« Agréez....

« Général DE MILBITZ. »

VI

Dans cette détresse, Milbitz forma une commission de secours mutuels qui rendait de grands services. Les besoins dépassant ses ressources, Milbitz, le 29 octobre 1850, écrivit au ministre de l'intérieur :

« Les émigrés résidant en Grèce s'occupent presque tous à gagner leur vie par des travaux qui sont au-dessus de leurs forces physiques et auxquels, par leur position sociale passée, ils n'étaient pas habitués. Ils supportent leur destin avec toute la résignation possible et ils sont prêts à travailler, mais le travail commence à manquer et la saison rigoureuse approche. Déjà, plusieurs de nos compatriotes se trouvent dans une complète misère et quelques-uns déjà ont succombé par suite d'une mort prématurée. Ces tristes circonstances ont forcé les anciens chefs des émigrés à former une commission de secours mutuels. Jusqu'ici, les malades qui n'étaient pas reçus à l'hôpital et ceux qui ne pouvaient pas reprendre le travail recevaient de nous des secours. Mais nous voyons avec une grande douleur que bientôt nous ne pourrons pas venir en aide à ceux qui se trouvent dans la misère. Guidé par le devoir de l'humanité, et comme ex-chef de cette

émigration, je prends la liberté de vous prier, Monsieur le ministre, de vouloir bien accorder pour les plus pauvres des réfugiés un secours extraordinaire. »

Les réfugiés perçaient toujours la route d'Héraclée. « Dur labeur, dit l'un d'eux, au milieu de rochers, de chaleurs qui nous coupaient la respiration et de conditions climatériques qui nous étaient absolument étrangères. En automne, en hiver et au printemps, il y a chaque jour de brusques changements de température. Actuellement (1), l'air est déjà brûlant. Au milieu du jour, il est impossible de sortir, et cela n'empêche pas que des montagnes et de la mer il ne souffle des vents affreux. Les mains et les pieds s'engourdissent. Il nous est pénible de nous regarder les uns les autres. Cinq d'entre nous sont morts d'excès de travail. Telle est notre misère qu'en traçant ces lignes, c'est à peine si mon cœur n'éclate. Qui pis est, je ne suis plus bon à rien ; une de mes blessures s'est réouverte. Affamé, déguenillé, nu-pieds, vrai Lazare, j'en suis venu à ce degré de désespoir que la vie m'est impossible. Il ne me vient de secours de nulle part. J'ignore où est le reste de mes compagnons. Même avec quelques ressources, en Grèce il n'y aurait rien à tenter. On nous persécute. Les Grecs affectionnent les Russes, surtout aujourd'hui où ils cherchent leur protection contre l'Angleterre. Les Français font ici quelques apparitions ; ils ont deux vapeurs à l'ancre et un grand bâtiment de guerre à voile, et cependant, tout est autour

(1) La lettre est du 17 mai.

de nous silencieux et lugubre, rien de consolant de nulle part. » (1)

L'Autriche, voyant les Grecs tout à fait refroidis à l'égard des Polonais, intervint auprès du gouvernement qui supprima la commission de secours mutuels. Milbitz protesta auprès de tous les pouvoirs.

Il s'adressa d'abord au Sénat :

« A Messieurs les Sénateurs,

« Parmi les réfugiés qui résident à Athènes, beaucoup se trouvent malades et sans occupation, de sorte qu'il y a tous les jours au moins une vingtaine d'individus qui n'ont aucune ressource pour leur existence et la misère est devenue si grande parmi eux que plusieurs morts prématurées en résultèrent.

« Cette position des émigrés les a forcés de former une commission de secours mutuels, afin que les malades et ceux qui sont sans occupation puissent recevoir une assistance.

« Le dessein des émigrés, de former une commission de secours, était à la connaissance de la police locale. M. Monasteriotis, l'ex-préfet de police, était présent à leurs réunions, et il lui a été remis copie des règlements, que la commission devait suivre pour encaisser et distribuer les fonds. M. Monasteriotis pouvait bien apprécier si les émigrés avaient des intentions hostiles à l'ordre public et il pouvait leur interdire toute action.

« Le préfet de police, M. Pacmos, a reçu aussi tous

(1) *Dziennik Polski*, 6 juin 1850.

les renseignements nécessaires sur la commission de secours mutuels, et il est bien sûr qu'il a trouvé qu'on n'agissait pas dans un but politique. De tout cela, il ressort évidemment que la commission de secours mutuels n'a pas agi dans un but politique, car, dès qu'elle a appris que l'inscription sur le cachet de la commission des mots suivants : *Dio e popolo* (c'est-à-dire que Dieu protège le peuple) était de nature à donner de l'ombrage aux représentants de certaines Puissances, cette commission a été prête à changer sa devise en mettant une branche d'olivier (symbole de la paix) et les paroles suivantes : *Société de secours mutuels sur le sol hospitalier hellénique*. Ainsi, nous croyons que cette dernière devise ne pouvait donner aucun ombrage. De plus, il est impossible d'admettre qu'un petit nombre d'émigrés en Grèce puisse provoquer des troubles soit en Grèce soit dans d'autres pays, lorsqu'en Italie il se trouve près de 40.000 émigrés, qui peuvent bien se passer du concours d'une centaine qui restent en Grèce.

« Cependant, malgré tout cela, la commission de secours mutuels, d'après les ordres ministériels, a été dissoute ; et aussitôt, les différents journaux ont exprimé l'opinion publique qui désirait que M. le ministre de l'intérieur n'empêche pas les réfugiés de continuer leurs travaux philanthropiques.

« A cette opinion publique, les deux organes ministériels donnent une réponse contradictoire. L'un de ces deux journaux, *La Semaine*, dans son n^o 33, rédigé pour la Grèce, nous fait connaître que M. le mi-

nistre de l'intérieur n'a donné aucun ordre pour dissoudre la commission de secours ; de plus, il ajoute un témoignage de satisfaction pour la bonne conduite des réfugiés ; l'autre organe ministériel, l'*Observateur*, rédigé en langue française pour l'étranger, dans son n° 62, au contraire, accuse les réfugiés d'avoir agi politiquement et affirme que M. le ministre de l'intérieur a donné l'ordre de dissoudre cette société philanthropique. Une pareille contradiction des deux organes ministériels est très sensible pour les émigrés, car l'un des deux les accuse de peu de reconnaissance pour le pays qui leur accorde l'hospitalité et trouve même qu'ils sont aussi des auteurs de menées politiques dangereuses pour l'ordre social. C'est autant dire, Messieurs les Sénateurs, que les réfugiés sont ingrats et perturbateurs ; il est donc bien naturel qu'ils ne peuvent pas rester sous le poids d'une pareille accusation, car vous connaissez bien, Messieurs les Sénateurs, que la Grèce est un pays pauvre et qu'elle ne donne pas, comme d'autres Puissances, aux réfugiés des subsides ; ainsi, si quelques-uns d'entre eux désiraient quitter le sol de la Grèce, je vous prie, Messieurs les Sénateurs, de prendre bien en considération quel est celui de MM. les consuls qui voudrait bien viser le passage aux perturbateurs de l'ordre social ? et alors, Messieurs les Sénateurs, cette loyale et noble hospitalité hellénique serait transformée en une résidence obligatoire pour les victimes des événements politiques.

« Messieurs les Sénateurs, l'honneur national de la

Grèce et de son gouvernement ne peut pas souffrir une pareille injustice.

« M. le ministre de l'intérieur doit donner des preuves que cette société avait agi politiquement, où il doit rectifier l'erreur commise à l'égard des intentions des réfugiés et leur permettre la continuation de travaux philanthropiques.

« Agréez, etc.

« MILBITZ. »

VII

Milbitz saisit également la Chambre des Députés de la question. Il courut les rédactions des journaux, vit les hommes politiques, obtint quelques promesses et se leurra un moment de l'espoir de détourner le coup. Voici sa lettre à la Chambre des Députés grecs :

« Messieurs les Députés,

« Il est à votre connaissance que, par suite des événements politiques dont l'Italie fut le théâtre en 1848-49, nous autres réfugiés sommes arrivés en Grèce.

« Il y a déjà un an et demi que nous habitons votre pays hospitalier, et, pleins de reconnaissance pour les nobles sentiments que la nation nous a manifestés, nous avons compris les devoirs que nous imposait cette hospitalité, et nous avons constamment évité de former aucune société dans un but politique.

« Dès notre arrivée en Grèce, nous avons formé un comité national qui s'est occupé du sort des émigrés de

la manière la plus honorable. Plus tard, le gouvernement les a employés à des travaux publics, et, quand ces travaux ont cessé, un grand nombre d'entre eux, grâce à la sympathie des Grecs et aux secours du gouvernement, ont trouvé le moyen de se rendre dans d'autres pays.

« Ceux qui restèrent alors en Grèce avaient des moyens d'existence. Cependant, cet état de choses n'a pas été durable, parce que, à cause de la maladie régnante dans le pays, et à l'approche d'une rigoureuse saison, beaucoup d'émigrés tombèrent malades et l'hôpital civil ne pouvait accepter tous ceux qui réclamaient un traitement. C'est ainsi que les émigrés furent forcés à subvenir eux-mêmes, autant qu'il leur était possible, aux frais nécessaires, et plus tard, ne pouvant pas reprendre le travail, ils se trouvèrent sans logement et sans nourriture, plusieurs d'entre eux offraient à la vue une nudité complète et la misère était si grande qu'elle a été cause d'une mortalité prématurée.

« Les anciens chefs des émigrés, voyant tant de souffrance parmi leurs compagnons, ne pouvaient pas rester indifférents, et, sur les instances de tous les émigrés, ils formèrent une commission de secours mutuels.

« Depuis ce temps-là, tous les jours, au moins vingt des plus malheureux recevaient la nourriture et le logement ; les malades n'étaient plus abandonnés, et ceux qui n'avaient pas de travail obtenaient un secours de la commission, qui s'occupait aussi de les

placer. Enfin, on refusait les secours à ceux qui, par leur conduite, ne les méritaient pas, en faisant connaître en même temps les motifs du refus.

« C'est ainsi, MM. les Députés, que cette commission, outre le but philanthropique, avait aussi un but moral. Cependant, nous venons d'apprendre avec une profonde douleur que cette commission de secours mutuels vient d'être dissoute par ordre du gouvernement, ce qui réduit l'émigration à la plus grande misère.

« Après vous avoir exposé, Messieurs les Députés, quelle est la position actuelle des émigrés, j'espère que vos nobles sentiments ne vous permettront pas de laisser un certain nombre d'hommes dans la détresse qui les accable, alors qu'ils n'ont d'autres crimes que d'avoir trop aimé leur patrie.

« Agréez, Messieurs les Députés, etc.

« Général DE MILBITZ. »

Enfin, il protesta auprès du ministre de l'intérieur contre l'iniquité de son arrêté :

« Les émigrés qui restent encore à Athènes avaient presque tous des occupations et pouvaient subvenir à leur existence. Mais, à cause d'une maladie régnante dans le pays, les uns, ne pouvant pas continuer leurs occupations, se trouvent dans la plus grande misère, d'autres, presque reconvalescents, n'ont aucun moyen d'existence, et la misère est si grande parmi eux que déjà nous avons plusieurs mortalités prématurées à déplorer. Cette triste position des réfugiés les a forcés

de prier leur ancien chef de former une commission de secours mutuels, afin que les malades et ceux qui sont sans travail puissent recevoir une assistance.

« Le désir des émigrés de former une commission de secours mutuels était à la connaissance de la police. M. Monasteriotis, l'ex-préfet de police, était présent à leur réunion, et il a reçu des émigrés la copie du règlement que la commission devait suivre pour encaisser et distribuer les fonds. M. Monasteriotis pouvait bien apprécier si les émigrés avaient des intentions hostiles à l'ordre public et il pouvait leur interdire toute action.

« Le préfet de police, M. Pacmos, a reçu aussi tous les renseignements nécessaires sur la commission de secours mutuels et il est bien sûr qu'il n'a pas trouvé qu'on agissait dans un but politique.

« De ce que je viens de vous dire, Monsieur le ministre, il est évident que la commission de secours mutuels n'a pas été formée clandestinement et qu'elle n'agit pas dans un but politique ; de plus, il est impossible d'admettre qu'un petit nombre d'émigrés en Grèce puisse provoquer des troubles soit en Grèce, soit dans d'autres pays. Lorsqu'en Italie, il se trouve près de 40.000 émigrés, ils peuvent bien se passer du concours d'une centaine qui restent en Grèce.

« En conséquence, comme autorisé par l'émigration, je vous prie, Monsieur le ministre, de me faire connaître :

« 1^o Est-il vrai que, par suite d'une note du chargé d'affaires de l'Autriche, la police a reçu l'ordre d'em-

pêcher la commission de vaquer à ses occupations philanthropiques ;

« 2^o Est-il vrai que l'intention des réfugiés de reproduire en bas-reliefs ceux qui se sont illustrés pendant la guerre pour l'indépendance de la Grèce, est aussi considérée comme une propagande ?

« Agréez, etc...

« MILBITZ. »

Le pauvre général prêchait des sourds. Non seulement le gouvernement grec n'aidait plus les réfugiés, mais il leur interdisait de s'entr'aider ! « Nous recevions, écrit un légionnaire, à quelques centimes près, la moitié d'un franc par jour. Cela même a cessé. Pour subsister, il fallut vendre manteaux, uniformes, linge, hâvre-sacs. » (1)

VIII

Le cœur de ces infortunés débordait d'amertume. L'un d'eux, Nicolas Konstantynowicz écrivait d'Athènes à Adam Mickiewicz, le 15 mai 1850 : « Notre père et notre maître. C'est à ta voix qu'au nom de notre patrie, nous, jeunes rameaux détachés du tronc polonais, nous nous sommes serrés sous l'étendard polonais planté sur le sol italien. Nous avons répondu avec enthousiasme à ton appel. La vue de tes cheveux grisonnants nous remémorait nos pères et tes accents puissants entraînaient nos cœurs. Nous primes les ar-

(1) *Dziennik Polski*, 6 juin 1850.

mes avec la vigueur de la jeunesse. La force de ton sentiment retrempait nos cœurs et nos esprits. Nous nous dressâmes contre tout ce qui avait souillé l'humanité, leurré les peuples. Nous nous fîmes les champions des masses, sans considérer nos forces, mais confiants en Dieu et dans les peuples. Nous n'avons pas courbé le front, nous n'avons manqué ni à notre drapeau ni à toi. Nous avons traversé toutes les révolutions italiennes. Rome a été notre dernière étape. Nous nous sommes trouvés en face d'ennemis à côté desquels nos pères versaient leur sang, pour lesquels ils se sacrifiaient, et qui, réciproquement, se sacrifiaient pour eux ; nous n'avons point faibli ; nous avons vidé ce nouveau calice d'amertume, nous avons déchiré le pacte d'alliance conclu par nos ancêtres, nous avons teint de notre sang nos uniformes. Malheur à toi ! ô France ! Tu nous as maudits dans la défense de la plus sainte des causes, tu nous persécutes en Grèce plus encore que la Russie, mais les hommes passent, l'histoire reste.

« O toi, notre maître et notre père, de la terre de persécution, oubliés de tous, nous t'adressons une prière d'amour filial. Envoie-nous quelques paroles de consolation qui rassérènent nos âmes saignantes, qui ravivent la flamme de nos cœurs et qui raffermissent notre énergie et notre constance. »

Mickiewicz, à une heure où les émigrés étaient pourchassés par la police à Paris, où beaucoup d'entre eux pâtissaient non moins cruellement que leurs frères en Grèce, où lui-même ne subvenait que du jour au jour

aux besoins de sa femme et de ses enfants, secourait et réconfortait les légionnaires en Grèce !

Après l'Autriche, ce fut la Russie qui entra en scène. « L'ambassadeur de Russie, écrit Borucki, voulant nous contraindre à solliciter l'amnistie, finit par nous faire ôter tout gagne-pain. Ceux d'entre nous qui avaient obtenu des places du gouvernement reçurent leur congé. Il fallut se soumettre à la Russie ou quitter la Grèce. Nous demandâmes des passeports qu'on nous accorda pour l'Amérique, par Smyrne et Constantinople, avec un secours de route de dix francs. Un heureux hasard m'avait procuré un emploi dans une institution agronomique. En huit mois, j'y ai gagné de quoi passer à Malte avec Gradowicki. Nous y travaillions durement dans le port. »

Il n'était que temps de quitter la Grèce. Beaucoup de paysans, montés contre ceux qu'ils prenaient pour des Bavares, les menaçaient. « La population nous jetait des pierres » (1), écrit un légionnaire.

Si je cite ces lignes navrantes, c'est que si une génération souffre des fautes des générations antérieures, ces souffrances sont comptées par Dieu aux générations suivantes. Nous n'avons pas de trésor royal. La Pologne ne possède plus ni les sceptres ni les couronnes de ses rois, ni les gloires de ses héros. Elle possède uniquement ses traditions, ses poésies inspirées, sa foi en l'avenir ; elle possède surtout tout le sang, toutes les larmes qu'elle verse et qui rongent incessamment ses fers. Les tortures inconnues, les vies errantes, les

(1) *Dziennik Polski*, 6 juin 1850.

morts obscures de ses enfants constituent le capital de la Pologne. A Rome, dans de longues galeries souterraines, s'étagent les corps des premiers chrétiens. Nos catacombes, à nous, c'est le monde entier. Il n'est guère de ville où le cimetière ne recèle un peu de poussière de martyr polonais. Quand la trompette de l'archange sonnera la résurrection de la Pologne, tous nos morts se dresseront et s'ébranleront en avant et nos ennemis seront étonnés de l'irrésistible élan de nos bataillons, parce qu'ils n'apercevront pas ces légions de combattants invisibles qui aideront les nôtres à remporter la victoire.

D'ici là, ceux qui tombent pendant la marche se consolent en pensant que les élus entreront un jour dans la terre promise. Le monde s'étonnait de voir la Russie étendre de plus en plus ses possessions. Il s'aperçoit aujourd'hui que c'est parfois au moment où la lave bouillante s'épanche le plus loin dans la campagne, que le cratère commence à s'éteindre misérablement.

IX

Milbitz resta un des derniers en Grèce. Il y comptait des amis. Pour vivre, il fonda un manège. Il avait fini par avoir beaucoup d'élèves et gagnait parfois 500 francs par jour. Milbitz avait appris à un certain nombre de ses compagnons à dresser les chevaux. Sous prétexte d'équitation, il faisait faire à d'autres de véritables exercices militaires. A la fin, dénoncé par un

Albanais au service turc, mais qui était espion russe, il fut expulsé. Il s'embarqua le 17 février 1852 avec le dernier groupe de réfugiés. Ils ne furent pas admis à séjourner à Gênes, et s'embarquèrent le 8 avril pour Malte. Milbitz écrivit au gouverneur de cette île :

« Excellence,

« Par suite de la persécution des Puissances du Nord, le gouvernement grec, sans motif plausible, a forcé les Polonais qui se trouvent à Malte (en quarantaine) de quitter la Grèce avec une telle précipitation qu'ils ne pouvaient pas s'occuper de leurs affaires.

« La police a remis à l'agence des paquebots français les passeports visés par le consul de la Grande-Bretagne pour Gênes passant par Malte. Aujourd'hui le consul du Piémont se refuse à viser lesdits passeports pour Gênes et les Polonais ne peuvent plus réclamer que l'hospitalité des pays d'Orient ; mais, comme ils devraient payer les frais de voyage jusqu'à Gênes et que leurs moyens sont tout à fait épuisés pour payer le passage de Malte à Alexandrie, je prends la respectueuse liberté de prier Votre Excellence de vouloir bien faciliter aux Polonais (dont les noms sont sur la liste ci-jointe) le départ de Malte pour Alexandrie.

« Agréez, etc.

« DE MILBITZ ».

Une fois à Gênes, il ne trouva pas les autorités italiennes plus clémentes que les autorités grecques comme le prouve le document suivant :

« A M. le Ministre de l'Intérieur des Etats sardes.

« Gênes, 17 mars 1852.

« Excellence,

« L'ambassadeur d'Autriche ayant trouvé quelque part en Orient trois anciennes proclamations de moi, écrites en partant de Rome à destination de la Hongrie, où je donnais des instructions pour l'organisation de la guerre slave, a profité de l'absence de dates sur ces proclamations pour m'accuser auprès du gouvernement grec d'être le chef d'une vaste conspiration embrassant tout l'Orient et la Grèce libre.

« Le ministère grec, trop crédule, profita de cette occasion pour m'expulser de Grèce. La chancellerie de S. M. Sarde à Athènes a visé mon passeport pour Gênes, où la questure m'a libéralement accordé un permis de séjour illimité. Mais il y a deux jours la même questure m'a mandé pour me faire savoir que, par ordre de Votre Excellence, je devais quitter les Etats sardes. J'ai répondu à la questure que j'étais prêt à obéir aux ordres du gouvernement piémontais, que cependant mon départ précipité d'Athènes ne m'avait pas permis d'y régler mes affaires ; que je possédais à Athènes un manège d'équitation, qu'il me fallait attendre un peu de temps l'envoi des fonds nécessaires à la continuation de mon voyage. En raison de ces circonstances, le questeur a bien voulu m'accorder une prolongation de séjour de quinze jours, mais vingt-quatre heures après, j'ai reçu de nouveau l'ordre de quitter à l'instant les Etats sardes. Je suis prêt à partir, mais ne pouvant me rendre ni en France ni en Autriche,

je dois me diriger vers l'Angleterre ou l'Amérique, où l'on ne saurait me refuser l'hospitalité, mais les frais de pareils voyages sont assez considérables. Il est certes inutile que j'essaie de prouver à Votre Excellence que les fables inventées contre moi en Grèce sont plus que ridicules, parce qu'il est impossible qu'une dizaine de Polonais aient eu la folle pensée de vouloir bouleverser tout l'Orient et, s'ils en eussent été vraiment capables, il eût fallu leur appliquer les lois existantes et pour le moins les soumettre à un traitement médical. J'espère que Votre Excellence reconnaîtra la justesse de mes observations et aura la gracieuseté de m'accorder les délais nécessaires pour arranger mes affaires.

« Agréez, etc.

« DE MILBITZ ».

En 1854, Milbitz fut appelé par Negri et se rendit secrètement à Salonique. Des Grecs méditaient une insurrection dans les provinces non appartenant au royaume. Le roi savait son arrivée. Mais ces pourparlers n'aboutirent à rien et Milbitz regagna Malte sous un faux nom. Au manège, il eut pour second Witkowski qu'il emmena à Malte, d'où celui-ci se rendit en Egypte, s'y maria deux fois avec les deux sœurs qui lui apportèrent un petit capital.

La plupart des légionnaires trouvèrent un asile à Constantinople. La guerre éclatant, plus d'un d'entre eux prit du service qui dans l'armée turque, qui dans les Cosaques ottomans, dénomination sous laquelle

se reformait une Légion polonaise. Adam Mickiewicz en revit quelques-uns sous la tente au camp de Burgas. Les mêmes divergences qui s'étaient produites en 1848 entre lui et le comte Zamoyski s'y renouvelèrent, le poète ne voyant de salut pour la Pologne que dans la généralisation, le diplomate que dans la localisation de la guerre. La douleur d'une déception nouvelle fut épargnée à Mickiewicz qui mourut à la veille de la signature du traité de paix de Paris. Quant à Milbitz, lors du soulèvement des Légations, il offrit aussitôt son épée au gouvernement provisoire par la lettre suivante adressée au ministre de la guerre à Bologne :

« 12 novembre 1859.

« Excellence,

« Le soussigné, ayant terminé ses études militaires à dix-neuf ans en 1819, fut nommé lieutenant d'infanterie dans son pays (Pologne) ; il passa ensuite dans la cavalerie et plus tard à l'état-major général et dans ces diverses armes il fut promu de grade en grade jusqu'à celui de général de brigade.

« Il a combattu en Pologne contre la Russie en 1830-31, il fut, dans cette guerre, deux fois décoré de la croix militaire sur le champ de bataille. Il a combattu pour l'Italie à Rome en 1849.

« Il employa son exil à des études militaires, à Paris, y compris celles de l'état-major général. Il possède des documents établissant la véracité des affirmations ci-dessus et qu'il peut soumettre à Votre Excellence.

« Le soussigné comptait se rendre en Piémont pour

prendre part à la dernière guerre italienne, mais une paix inespérée est venue à la traverse de ce dessein.

« Comme le soussigné croit que l'indépendance de l'Italie exigera une nouvelle déclaration de guerre, il a hâte d'exécuter son projet de servir sa patrie d'adoption.

« Il a reçu une première fois la naturalisation par une convention conclue à Paris et signée par les deux chargés d'affaires de Rome : MM. Beltrami et Pescantini, en présence du sieur Pasini, chargé d'affaires de Venise et du sieur Frapolli, chargé d'affaires de Toscane (plus tard de Rome). Cette convention a eu l'approbation du gouvernement de Rome. Il obtint une seconde fois sa naturalisation de l'Assemblée constituante romaine.

« Le soussigné prend maintenant la liberté de prier Votre Excellence de lui accorder son appui auprès du gouvernement de S. M. le roi Victor-Emmanuel afin de pouvoir rentrer au service militaire dans les troupes de l'Italie centrale.

« Le soussigné sait que d'avoir un soldat de plus ou de moins sous ses drapeaux est une chose de peu d'importance pour l'Italie, mais il lui serait très douloureux de ne pouvoir combattre pour elle.

« MILBITZ ».

Il dut attendre que Garibaldi lui confiât un commandement.

X

Adam Mickiewicz arborait un programme gros d'avenir. Mais est-ce que même les émigrés qui ne voyaient pas si loin et, qui comme Milbitz, guerroyaient partout où ils savaient rencontrer en face d'eux les ennemis de leur patrie, ne dépassent pas, de toute la distance qui sépare la réalité de la fiction, les plus brillants héros des romans de cape et d'épée ? A propos des émissaires polonais qui, à plusieurs reprises, s'en allèrent de Paris essayer de ranimer l'insurrection dans leur pays et périrent sur les gibets russes, Sigismond Krasinski écrivait à son ami Constantin Gaszynski le 6 juin 1837 : « Demandez au critique s'il n'a jamais entendu, connu des figures, s'il n'a jamais serré la main à des personnalités qui ont vécu et la plupart disparu malheureusement d'ici-bas, le cerveau consumé par un seul rêve sauvage, dont le cœur souffrait et désirait, avait trop sacrifié et finalement dut éclater sous les doigts de fer de la nécessité, sans avoir rien obtenu du sort, rien fait pour leurs frères. Ils sont descendus au tombeau, couverts d'une apparente ignominie ; beaucoup les ont maudits. Ils furent saints par le sentiment, grands par le courage. Leur erreur a été uniquement d'avoir mal calculé le temps, les forces, les ressources, en un mot tout le mécanisme et la mathématique de la vie. Des gens pareils appartiennent corps et âme à la poésie. La politique en parlera peu ou point, l'histoire davantage, la poésie davantage encore. Peut-être dira-t-elle tout sur leur compte.

Tous les siècles ont eu de ces héros de malheurs que ne couronnèrent aucuns succès, qui restèrent inglorieux et dont les tombes sont sans monument. Ils pressentaient l'aube lointaine et ne purent l'apercevoir et succombèrent, parce qu'ils étaient plutôt dans le pressentiment, dans le désir que dans la réalité des faits terrestres. C'est d'un amoncellement de ces cœurs héroïques que sont formées les couches de la terre, sur laquelle s'épanouira plus tard la fleur des jours sereins». C'est là, ajouterons-nous, que germent ces grandes conceptions des hommes de génie de la Pologne qui, traduites en actes, amèneront cette éclosion « de la fleur des jours sereins » annoncée par un de nos voyants.

Cette Légion a déjà attiré bien des critiques à mon père, qui ne tenaient pas tant à une connaissance imparfaite des faits qu'à une horreur instinctive de la tendance dont ce fut une manifestation. La plupart de ces critiques ne méritent aucune réponse. Une seule émane d'un homme de talent et de poids et traduit si fidèlement la manière de juger de tout un clan littéraire et politique que lui répliquer, c'est répliquer à tous ceux qui aiment le passé, redoutent le présent, s'interdisent sévèrement de scruter l'avenir et n'admettent pas que personne franchisse la limite qu'ils se sont posée.

Le comte Tarnowski est une des illustrations de l'université de Cracovie, où il a longtemps professé avec éclat. Il a publié une histoire de la littérature, qui est un beau monument élevé à la gloire des lettres

polonaises. Il sourit « du ton prophétique dont Mickiewicz énonçait des oracles, qui ne se réalisaient pas ». Nous pourrions lui répondre par ces paroles de la mère de Goethe : « Quand bien même on ne croie pas à ces choses-là, il ne faut pas les nier ou les dédaigner ; le cœur en est toujours ému. Le sort prend souvent naissance dans de petites circonstances qui paraissent si insignifiantes et qui travaillent si sourdement et avec tant de souplesse qu'on s'en aperçoit à peine. Il m'arrive tous les jours des événements que personne ne remarque, qui sont mon monde à moi, ma jouissance et ma gloire. Quand je me trouve en société de gens ennuyeux, pour lesquels le soleil levant n'est plus un miracle et qui se croient au-dessus de tout ce qu'ils ne connaissent pas, je me dis en mon âme : « Oui, oui ; croyez avoir mangé le monde ; mais si vous saviez tout ce que j'ai éprouvé ! » Continuons notre citation Tarnowski : « A entendre Mickiewicz, la pensée allait s'incarner dans l'action. Elle s'y incarna en effet. Pour ne parler que des Polonais, chacun incarna son idée et la forme ressembla au fond. L'action de Czartoryski ressembla à une inaction ; l'action de Mieroslawski fut une mauvaise action, mais tous les programmes de l'émigration prirent corps en 1848 ; des corps si imparfaits qu'ils ne purent se mettre au service de la seule idée qui fût vraie et salutaire. Et c'est pourquoi, ils tombèrent misérablement en poussière ; c'est de ce jour qu'ayant donné définitivement leur fruit, ils furent définitivement jugés. »

Le comte Tarnowski omet de nous révéler quelle

était « la seule idée vraie et salutaire ». Nos lecteurs ont pu se convaincre que le parti du prince Czartoryski ne resta nullement inactif. Le comte Ladislas Zamoyski avait beaucoup d'intelligence et une rare activité ; ce qui lui manquait, c'est l'intuition de l'avenir. Or pour orienter le présent vers l'avenir, il faut avoir la perception de certaines vérités de demain. Quant à Mickiewicz, il n'appartenait à aucun parti. La preuve, c'est qu'il les eut tous contre lui en 1848 et que chacun d'eux aujourd'hui le revendique comme sien.

« Mickiewicz, dit plus loin le comte Tarnowski, en fondant la Légion crut y voir le point de départ du salut de la Pologne, mais il dut bientôt se convaincre que cette renaissance prédite n'était qu'une illusion, au moins pour l'instant et qu'une formation, fût-elle conçue dans la plus grande élévation spirituelle, ne servira en rien la patrie terrestre, si elle ne réunit les conditions nécessaires en nombre, en armes et en argent. » Le comte Tarnowski est un fervent catholique et je ne sache pas que le Christ se fût muni d'un nombreux état-major ni d'armes et d'argent. Et, quoique les lecteurs de ce volume aient pu voir qu'Adam Mickiewicz attachait aux moyens matériels l'importance qu'ils méritent, j'estime que quand on a la vision du but et la force morale nécessaire, le reste vous est donné par surcroît. Ce ne sont ni les armes ni l'argent qui ont manqué à Adam Mickiewicz, mais lorsqu'il jeta son sublime appel, il y eut trop de ces sourds dont parle l'Évangile et qui ne veulent pas entendre.

Le comte Tarnowski se demande ce qui se passa dans l'âme de mon père après l'insuccès de ses tentatives et ce que devint sa foi dans une prochaine métamorphose du monde. Il suppose qu'il se produisit un singulier désenchantement dans son âme et un éboulement d'espérances. Il a tort. Le Dante et Machiavel ont entrevu l'unité de l'Italie. Si leurs cendres ont attendu si longtemps pour reposer au milieu d'une Italie libre et une, c'est non à eux la faute, mais aux Italiens. Ah ! qu'Adam Mickiewicz, « âme, selon l'expression de George Sand, conduite aux vertiges de l'extase par l'enthousiasme de la patrie et la sainteté de la vie » (1) ait souffert des douleurs de la Pologne et des nations vaincues en proportion de l'amour qu'il leur portait, c'est certain ; mais aucune corde chez lui ne se brisa.

Le comte Tarnowski appartient à cette école d'esprits prudents et positifs qui admirent chez les hommes de génie, leurs contemporains, tout ce qu'ils peuvent louer, sans ébranler ce que la diplomatie appelle « les colonnes de l'ordre européen » ordre qui n'est malheureusement qu'une flagrante violation de la morale et de la justice. Il se condamne par là à ne voir dans la période mystique et la période d'action de la vie de mon père que rêveries creuses et audace révolutionnaire. Il se cantonne dans une sphère où toute visée de transformation religieuse et politique n'est admise que si elle ne menace aucun des pouvoirs établis. Il vante en excellents termes les qualités littéraires et les

(1) *Histoire de ma vie*, T. 20. Paris, 1855.

vertus privées d'Adam Mickiewicz. Tant que celui-ci se retourne en arrière, afin, comme il l'a dit lui-même, de pouvoir ensuite mieux prendre son élan en avant, le comte Tarnowski le suit avec amour, et lorsqu'il le voit prendre son élan, il se voile tristement la face et reproche au poète de battre la campagne, comme ces populations du moyen-âge, mourantes de peur et d'ina-nition intellectuelle et qui s'en prenaient au Christ et à ses confesseurs de ce que le royaume de Dieu ne régnât pas encore sur la terre.

Mon père, quand la toile tomba sur ce grand prologue des révolutions européennes qui s'appelle l'année 1848, demeura debout, avec le sentiment d'un prophète juif que son peuple refusait d'écouter ; qui savait que d'autres prophètes achèveraient son œuvre et qu'aucune des promesses du Seigneur ne lui avaient été faites en vain. Jamais il ne se sentit plus jeune de corps et d'âme, plus ferme, plus confirmé dans sa compréhension de l'avenir qu'au lendemain de ce débordement de la réaction européenne. Il avait entrevu que la Pologne redescendait sur cette terre ; les fautes de ses enfants retardaient l'heure bénie. Moïse ne savait pas combien d'années il errerait avec son peuple dans le désert ; il apprit qu'à cause de leurs péchés tous ceux qui étaient sortis de l'Égypte mourraient pendant leur pèlerinage. Il s'endormit cependant l'âme pleine d'allégresse, parce que si les pères avaient désobéi à ses conseils, leur expiation suffisait à l'Éternel et que leurs enfants devaient entrer dans la terre promise.

A ceux qui ne pardonnent pas à une œuvre de n'avoir pas amené de résultats palpables ou à ceux qui murmurent en raison des sacrifices qu'elle a entraînés, nous dirons avec Lessing : « O Providence éternelle, poursuis ta marche insensible ! Je ne douterai point de toi, alors même que je croirai te voir reculer. Il est faux que la ligne droite soit toujours la plus courte. Dans ta route infinie, tu as tant de voyageurs à recueillir en chemin, tant de pointes à faire à droite et à gauche ! »

Et en effet, s'il y a des succès sans avenir, il y a des insuccès qui ne sont pas sans lendemain. Et lors même qu'une autre Légion ne devrait pas renaître des cendres de la Légion de 1848, comme la Légion de 1848 a surgi des cendres de la Légion de 1796, ce grand effort n'aura pas été perdu pour la Pologne. Un conte slave nous dit qu'un pénitent ayant demandé à un saint ermite de lui indiquer comment racheter ses fautes, celui-ci lui enjoignit de planter son bâton dans la terre et de l'arroser de ses larmes. Et le bâton devint un pommier couvert d'autant de fruits qu'il avait commis de péchés ; et, à chaque fruit qui tombait à terre, un péché du pénitent lui était remis, et, lorsque la dernière pomme toucha le sol, l'âme du pénitent s'arracha de ses liens et monta au ciel. Eh bien, à chaque existence polonaise qui se détache de l'arbre national et qui roule obscurément dans la poussière, un de ses péchés n'est-il pas remis à la Pologne ? Le monde voit seulement que le pénitent est de plus en plus courbé et caduc ; il ne s'aperçoit pas que son expiation touche

à son terme et qu'il n'a plus longtemps à pleurer, car sa transfiguration est proche.

FIN
DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME

APPENDICE

(P. 7)

VERSION AUTRICHIENNE DU COMBAT DE LONATO

« Le troisième corps de l'armée impériale s'était établi à Ponti, pendant la marche du feld-maréchal sur Milan et avait investi Peschiera dans la journée du 31 juillet.

« Afin d'ôter les moyens d'approvisionner la forteresse par le lac de Garda, les bateaux à vapeur étant encore au pouvoir des insurgés, le feld-maréchal lieutenant Haynau décida l'attaque de Salô, leur principal entrepôt.

« A cet effet, il envoya de Vérone le major Vogel avec le septième bataillon de chasseurs, un demi-escadron de cheveu-légers Liechtenstein et une batterie de congrèves sur Desenzano ; en même temps, il ordonna que du camp de Ponti une reconnaissance fût entreprise, préalablement, dans la direction de Salô.

« En exécution de cet ordre, le lieutenant-colonel comte Favancourt marcha le 5 août de Desenzano à la tête de trois compagnies de Baden et d'un peloton de cheveu-légers Liechtenstein avec deux canons.

« Ayant appris que les insurgés étaient en force à Gavardo, il se décida à pousser le lendemain des reconnaissances dans cette direction.

« Les troupes italiennes dans le nord de la Lombardie avaient été mises sous les ordres du lieutenant général Jacques Durando ; elles se composaient de quelques bataillons de réserve piémontais et de plusieurs autres lombards de nouvelles levées, ainsi que des légions réorganisées de Griffini, Apice, Lucien Manara, Thannenberg, Burra et autres, auxquelles il faut en ajouter une, dite polonaise, et commandée par un certain Kaminsky.

« Dans l'intention de secourir Peschiera, Durando avait concentré, dans la nuit du 4 au 5 août deux mille cinq cents à trois mille hommes, qui, le lendemain, devaient marcher sur Desenzano.

« Le 6 août, après avoir dirigé, au point du jour, le capitaine Engel, avec la quatorzième compagnie de Baden et quelques cheveu-légers par Lonato sur Gavardo, le lieutenant-colonel Favancourt, après avoir laissé une demi-compagnie en réserve à Desenzano, avait marché avec le reste de son détachement sur Salò.

« Le capitaine Engel, après avoir passé Lonato sans empêchement, donna, vers six heures du matin, sur l'avant-garde italienne ; attaqué bientôt par les colonnes de Lucien Manara, Burra et Kaminsky, il dut se replier devant des forces aussi supérieures.

« Ne cédant le terrain que pas à pas, et retenant par des charges à la baïonnette les nombreux ennemis qu'elle avait devant elle, la 14^e compagnie de Baden, après avoir tenu quelque temps à Lonato, dut se retirer, vers midi, sur le plateau de Desenzano.

« Kaminsky, avec les 800 hommes de la Légion polonaise, essaya alors de couper la retraite à cette poignée de braves ; mais, grièvement blessé, il fut repoussé avec perte. Le major Vogel entra dans ce moment à Desenzano avec son détachement ; il marcha immédiatement avec une division de chasseurs au secours de la compagnie de Baden, dont les 150 hommes avaient résisté depuis plus de six heures à un ennemi vingt fois supérieur. Les Italiens furent rejetés derrière Lonato qui fut occupé sans grande résistance.

« Le lieutenant-colonel Favancourt avait pendant ce temps occupé Salò ; à la nouvelle de la position critique du capitaine Engel, il se porta immédiatement à son secours ; mais à son arrivée, le combat était déjà terminé.

« Un bateau à vapeur remorquant deux chaloupes canonnières et quelques barques étaient venus de Peschiera, se dirigeant sur Salò, dans le but évident de faire une diversion ; il en fut empêché par la colonne du comte Favancourt et dut se réfugier dans la forteresse.

« Depuis cette affaire du 6 août, dans laquelle les Autrichiens n'eurent que 2 tués et 15 blessés, l'ennemi n'inquiéta plus les travaux du siège de Peschiera ; il disparut même complètement.

« Arrivé le 9 août au camp de Ponti, le feld-maréchal Haynau fit bombarder Peschiera... ; la forteresse se rendit le 10, à la nouvelle de l'armistice de Milan... La Rocca d'Anfo fut rendue le 14... Le commandant d'Osopo, Louis Zanini, refusa de

se rendre, ne voulant pas reconnaître les stipulations du 9 août ; l'investissement de cette place eut lieu...

« La marche rapide du feld-maréchal sur Milan avait mis tout ce qu'il y avait de troupes italiennes dans les provinces du Nord de la Lombardie dans l'impossibilité de pouvoir effectuer leur retraite vers le Tessin. Le général Durando s'était retiré à Bergame, où plusieurs colonnes insurgées se trouvaient réunies ; il y avait été rejoint par les troupes lombardes de nouvelle formation qui avaient quitté Milan, quelques jours avant l'approche des Autrichiens.

« Le second corps se dirigeait sur le nord de la Lombardie pour la pacifier ; la division du prince Charles Schwarzenberg marchait en même temps sur Bergame.

« Le général Durando, dans l'impossibilité de résister à des forces aussi importantes, profita de l'armistice du 9 août, acceptant ainsi des stipulations qui lui ouvraient une retraite assurée vers les Etats sardes ; mais quelques chefs de corps francs lombards refusèrent leur adhésion à l'armistice du 9 août, le regardant comme une trahison à la cause italienne. Ils durent cependant tous évacuer les Etats de l'Empire. Durando se retira en Piémont par Sesto Calende ; Griffini et Lucien Manara, avec près de 2.500 hommes et 20 canons se retirèrent de Brescia par Ercole, sur Tirano ; à l'approche du feld-maréchal d'Aspre, ayant trouvé le chemin de Sendrivo occupé, ils se jetèrent le 20 août, par le val Pochiavo, en Suisse, où les rejoignit la colonne d'Apice venant du Tonale. »

(Campagnes du feld-maréchal comte Radetzki, dans le nord de l'Italie en 1848-49, par un ancien officier supérieur des gardes impériales russes) (Prince Alexandre Troubetzkoï), Paris, 1854, avec dédicace signée à l'Empereur d'Autriche, l'auteur rappelant qu'il a eu le bonheur de se trouver sous les drapeaux de l'Autriche pendant la campagne de Novare.

ARMÉE POLONAISE

Etats de service de Maurice Hauke, capitaine d'artillerie

Nom, prénom, date et lieu de naissance	Date de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DU CORPS	Campagnes	BATAILLES et COMBATS	BLESSURES et DÉCORATIONS
Maurice Hauke, fils de Maurice et de Sophie de La- fontaine, né le 26 octobre 1808 à Var- sovie, palatinat de Mazovie en Polo- gne.	1 ^{er} avril 1821, en- tré comme élève	à l'école d'application d'artillerie, du génie et de l'état-major.	Celle de 1831 contre la Russie.	Les 19, 20, 25 février 1831, il s'est trouvé aux batail- les de Wawer et de Grochow. 21 mai, au com- bat de Zlotorya. 26 mai, à la ba- taille d'Ostrolenka. 28 et 29 août, à celles de Zembry et de Miedzyrzyc. 6 et 7 septembre, à celle de Varsovie.	16 mars 1831, a reçu la croix d'or de l'Ordre du mérite mili- taire de Polo- gne.
	30 août 1825, pro- mu sous-lieutenant	dans le bataillon de posi- tion de l'artillerie à che- val de la garde.			
	21 mars 1831, pro- mu lieutenant	dans le même bataillon transformé en 4 ^e légère à cheval.			
	23 mai 1831, dé- taché.	auprès du major général de l'armée.			
	19 août 1831, pro- mu capitaine	dans l'artillerie à cheval.			
	10 septembre 1831, passé	à l'état-major de l'artil- lerie.			
	27 septembre 1831, désigné	pour remplir les fon- ctions de chef d'état-major de l'artillerie.			

Florence, le 5 novembre 1848. Certifié véritable :

Le capitaine commandant de la compagnie polonaise : M. HAUKE.

(P. 254)

ARMÉE POLONAISE

Etats de service de Garynski Théophile, lieutenant d'infanterie.

Nom, prénom, date et lieu de naissance	Date de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DU CORPS	CAMPAGNES	BATAILLES et COMBATS	BLESSURES et DÉCORATIONS
Théophile Garynski, fils de Félix et de Marianne Koorss, né le 18 février 1804 à Sierpc, palatinat de Plock, en Pologne.	20 février 1827 entré comme soldat	dans le 4 ^e régiment d'infanterie de ligne.	Celle de 1831 contre la Russie.	16 février, il s'est trouvé à la bataille de Dobro.	
	16 août 1828, promu sous-officier.	<i>idem.</i>		19, 20 et 25 février, à celles de Wawer et de Grochow.	
	29 septembre 1831, promu lieutenant.	<i>idem.</i>		31 mars, à celle de Dembe. En juin, à celle de Bobrowniki.	

Florence, le 5 novembre 1848.

Certifié véritable :

Le capitaine commandant la compagnie polonaise :

M. HAUKE.

En août et septembre, aux combats de Pawlowska-Wola, Ilza, Szydlowia, Lagow, Pinczow.

ARMÉE POLONAISE

Etats de service de François Kiersnowski, sous-lieutenant de cavalerie.

Nom, prénom, date et lieu de naissance	Date de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DES CORPS	CAMPAGNES	BATAILLES et COMBATS	BLESSURES et DÉCORATIONS
François Kiersnowski, fils de Boguslas et de Joséphine Kobylinska, né le 17 mars 1809 à Darew, palatinat de Grodno, en Pologne.	<p>Décembre 1830, entré comme soldat</p> <p>En mai 1831, passé comme sous-officier</p> <p>Le 21 juillet 1831, passé</p> <p>Le 4 octobre 1831, promu sous-lieutenant</p>	<p>dans le régiment de cavalerie de Plock.</p> <p>dans la cavalerie de Nowogrodek.</p> <p>au 13^e régiment de lanciers.</p> <p><i>idem.</i></p>	<p>Celle de 1831 contre la Russie.</p>	<p>Il s'est trouvé à la bataille de Lida, au passage du Niemen, aux combats de Zdieciol, de Wiazowice et autres pendant la retraite du corps du général Dembinski, 6 et 7 septembre à la bataille de Varsovie.</p>	<p>Blessé à la jambe au combat de Wiazowice. Il a fait partie du corps du général Dembinski, lequel, par décret de la Diète du 5 août 1831, a été déclaré avoir bien mérité de la patrie.</p>

Florence, le 5 novembre 1848.

Certifié véritable :

Le capitaine commandant de la compagnie polonaise :

M. HAUKE,

<http://rcin.org.pl>

ARMÉE POLONAISE

Etats de service d'Ignace Klukowski, lieutenant de cavalerie.

Nom, prénom, date et lieu de naissance	Dates de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DES CORPS	CAMPAGNES	BATAILLES et COMBATS	BLESSURES et DÉCORATIONS
Ignace Klukowski, fils de Wenceslas et d'Anne Korsak, né le 27 décembre 1804 à Vilna, palatinat de Vilna en Pologne.	1 ^{er} mars 1831, entré comme volontaire Mai 1831, passé Juin 1831, promu sous-lieutenant 10 septembre 1831, promu lieutenant	dans les corps francs de Lithuanie. dans le régiment de cavalerie de Posnanie. <i>id.</i> <i>id.</i>	Celle de 1831 contre la Russie.	Il s'est trouvé, en juin 1831, aux batailles de Wilna et de Szawle. En juillet, dans plusieurs combats soutenus par le corps du général Dembinski. Le 7 septembre à la bataille de Varsovie.	Contusionné à la bataille de Szawle. A fait partie du corps du général Dembinski, lequel, par décret de la Diète du 5 août 1831, a été déclaré avoir bien mérité de la patrie.

Florence, le 5 novembre 1848,

Certifié véritable :

Le capitaine commandant de la compagnie polonaise :

M. HAUKE.

<http://rcin.org.pl>

ARMÉE POLONAISE
Etats de service de Charles Lipski, lieutenant de cavalerie.

Nom, prénom, date et lieu de naissance	Dates de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DES CORPS	CAMPAGNES	BLESSURES et DÉCORATIONS
Charles Lipski, fils de Thadée et de Caroline Woy- nowska, né le 4 novembre 1806 à Stabinow, palati- nat de Groduo, en Pologne.	1 ^{er} janvier 1824, en- tré comme soldat	dans le 24 ^e régiment de lanciers (de Wolhy- nie).	16 février 1831, il s'est trouvé à la bataille de Dobre. 19, 20, 25 février, à celles de Wawer et de Grochow.	10 avril 1831, blessé d'un coup de sabre à la tête.
	1 ^{er} avril 1824	promu sous-officier dans le même régiment.	31 mars, à celles de Do- manice et d'Ignanie.	22 septembre 1831, reçu la croix d'or du mérite militaire de Pologne.
	20 septembre 1828, promu sous lieutenant	<i>idem.</i> au 2 ^e régiment de lan- ciers.	26 mai, à celle d'Ostro- lenka.	
	10 avril 1831, passé	<i>idem.</i>	16 août, au combat de Szymanow. 28 et 29 août, aux com- bats de Zembry et de Mie- dzyrzec. ainsi qu'à plusieurs com- bats en septembre, pendant la retraite en Galicie.	
3 octobre 1831, pro- mu lieutenant.				

Florence, le 5 novembre 1848.

Certifié véritable :

Le capitaine commandant la compagnie polonaise

M. HAUKE.

ARMÉE POLONAISE

Etats de service d'Erasmus Rykaczewski, lieutenant d'artillerie.

Nom, prénom, date et lieu de naissance	Dates de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DES CORPS	CAMPAGNES	BATAILLES et COMBATS	BLESSURES et DÉCORATIONS
Erasmus Rykaczewski, fils de Joseph et de Constance Dembinska, né le 2 juin 1805 à Włodzimierz, palatinat de Wolhynie, en Pologne.	20 décembre 1830, entre comme canonnier En janvier 1831, promu sous-officier Avril 1831, promu sous-lieutenant 15 septembre 1831, promu lieutenant	dans l'artillerie à cheval. <i>id.</i> <i>id.</i> <i>id.</i>	Celle de 1831 contre la Russie.	13 février 1831, il s'est trouvé à la bataille de Stoczek. 18 et 19 avril, à celle de Boremel. 15 juillet, à celle de Kaluszyn. 7 septembre, au combat de Nasielsk 25 septembre, à celui de Kunow. 27 septembre, à celui de Stobinca.	

Florence, le 5 novembre 1848.

Certifié véritable :

Le capitaine commandant de la compagnie polonaise :
M. HAUKE.

<http://rcin.org.pl>

Extrait du registre de matricule des officiers du corps.

Slawianowski Michel,
fils de Paul et de Marie de
Budnicka.

Né le 4 septembre 1816
à Sudric, près Kalisz, Po-
logne.

Au service de Russie
Cadet au collège mili-
taire de Kalisz.

Entré au service du dit
collège.

Porte-drapeau au 7^e ré-
giment d'infanterie, où il
continua dans le même
grade jusqu'au

*Au service du gouverne-
ment provisoire de Po-
logne.*

Sous-lieutenant au 7^e ré-
giment d'infanterie.

Nomination du susdit
gouvernement :

Lieutenant, *id.*

Démis du service.

*Au service du roi
de Sardaigne*

Capitaine de la Légion
polonaise par décret royal.

Mis en disponibilité par
dissolution du corps.

Décret royal.

31 janvier 1818.

1822.

1^{er} août 1825.

29 novembre 1830.

9 décembre 1830.

1^{er} juillet 1831.

31 décembre 1831.

24 mars 1849.

22 janvier 1850.

Il a fait la campagne
contre les Russes en Polo-
gne.

Il a pris part à l'insur-
rection du 29 novembre
1830 à Varsovie.

Il a pris part aux ba-
tailles des 18, 19 et 21 fé-
vrier 1831, à la bataille de
Grochow ; le 29 mai, à
celle de Bayrod et le
4 juin, à celle de Powo-
dynia.

Blessé de trois coups de
baïonnette à la poitrine et
un au visage le 25 février
1831 et fait prisonnier de
guerre.

Le 7 mars de la même
année, il s'évada et rentra
à son régiment à Kaluszy.

Proposé pour être décoré,
mais ayant été considéré
comme mort, il n'obtint
point de décoration.

ARMÉE POLONAISE

Etats de service de Joseph Trembicki, sous-lieutenant de cavalerie.

Nom, prénom, date et lieu de naissance	Date de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DES CORPS	CAMPAGNES	BATAILLES et COMBATS	BLESSURES et DÉCORATIONS
Joseph Trembicki, fils d'Ignace et d'Anastasia Psarska, né le 22 janvier 1805 à Radonia, Palatinat de Sandomir, en Pologne.	19 mars 1823, entre comme soldat	dans le 2 ^e régiment de lanciers.	Celle de 1831 contre les Russes.	17 février 1831, il s'est trouvé à la bataille de Kaluszyn.	4 octobre 1831, a reçu la décoration en argent de l'ordre du mérite militaire de Pologne.
	24 décembre 1830, passé	au 10 ^e régiment de lanciers.		25 février, à celles de Biłoleka et de Grochow.	
	22 avril 1831, promu sous-officier	<i>id.</i>		14 avril, à celles de Liw et de Wegrow.	
	4 octobre 1831, promu sous-lieutenant.	<i>id.</i>		16 avril, à Mokobody. 29 avril, à Stanislawow. 4 mai, au combat de Cierpieta et de plusieurs autres.	

Florence, 5 novembre 1848.

Certifié véritable :

Le capitaine commandant la compagnie polonaise :

M. HAUKE.

ARMÉE POLONAISE

Etats de service de Michel Zyromski, sous-lieutenant d'infanterie

Nom, prénom date et lieu de naissance	Date de l'entrée au service et des mutations	DÉSIGNATION DES CORPS	CAMPAGNES	BATAILLES et COMBATS	BLESSURES et DÉCORATIONS
Michel Zyromski, fils de Théodore et de Rosalie Jarocka, né le 29 août 1809 à Zurowice, Palatinat de Grodno, en Pologne.	23 mars 1831, entré comme chirurgien Juin, passé comme volontaire Juillet, passé comme sous-officier 10 septembre 1831, promu sous-lieutenant	dans les corps francs de Lithuanie. dans le bataillon de l'université de Vilna. dans le 18 ^e régiment d'infanterie de ligne. <i>id.</i>	Celle de 1831 contre la Russie.	En avril 1831, il s'est trouvé à la bataille de Przed-Slowiany. En juin, à celles de Vilna et de Szawle. En juillet, aux combats de Meszkucie, Malaty, Poniewiez, Iwia. Les 6 et 7 septembre, à la bataille de Varsovie. Septembre et octobre, au siège de Modlin.	Blessé d'un coup de lance au front au combat de Malaty. Il a fait partie du corps du général Dembinski, lequel, par décret de la Diète du 5 août 1831, a été déclaré avoir bien mérité de la patrie.

Florence, 5 novembre 1848.

Certifié véritable :

Le capitaine commandant de la compagnie polonaise :

M. HAUKE.

(P. 258)

Paris, le 12 janvier 1849.

A Monsieur le Chevalier Peruzzi, ministre de Toscane à Paris.

Monsieur le Chevalier,

Plusieurs Polonais sollicitent l'autorisation de se rendre en Toscane, afin de profiter des clauses d'un traité, dont je vous envoie ci-joint copie, conclu à Florence le 10 octobre dernier entre le gouvernement Grand-Ducal et le capitaine Chodzko. Avant de satisfaire à la demande de ces émigrés, je désire savoir et je vous prie de vouloir bien me faire connaître si votre gouvernement consent à les recevoir sur le territoire toscan.

Recevez, Monsieur le Chevalier, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,
E. DROUYN DE LHUYS.

(P. 284)

Convention du gouvernement toscan avec le colonel Siodolkowicz.

Le gouvernement provisoire toscan,

Attendu que, dans les moments suprêmes de la Patrie, le devoir principal doit être d'armer le pays ;

Attendu que le salut de la patrie peut ne dépendre que de la rapidité avec laquelle on met debout une armée capable d'entrer au plus tôt en campagne ;

Attendu que, quoique chaque citoyen soit pénétré du devoir de s'offrir en holocauste à la patrie, cependant, pour que des hommes novices au métier des armes puissent combattre avec succès, il est nécessaire qu'ils soient vigoureusement secondés par des gens rompus à la discipline et expérimentés dans l'exercice de la guerre ;

Attendu que les vaillants exilés polonais se battent généreusement depuis tant d'années et brûlent d'envie de lutter encore pour l'indépendance et la liberté de l'Italie, qui leur paraissent à bon droit un gage certain de la liberté de leur malheureuse patrie,

Décète :

1^o Qu'une légion polonaise soit immédiatement organisée sous le drapeau de la Toscane ;

2^o Cette légion sera forte de deux mille hommes ;

3^o Elle aura le drapeau de la nation italienne, mais elle conservera l'aigle blanc polonais ;

4^o Les ordres seront donnés en langue polonaise ;

5^o La durée de l'engagement de chaque légionnaire sera d'un an, à dater du jour de l'enrôlement ;

6^o Les Polonais, qui sont actuellement au service de la Toscane, devront être incorporés dans ladite Légion, et leur nouvel engagement comptera à partir du jour de l'organisation de cette même légion ;

7^o La légion polonaise ne pourra jamais être employée contre la France ;

8^o Si soudain, la guerre de l'indépendance polonaise venait à recommencer, chaque légionnaire sera libre de porter secours à sa patrie, en prévenant quinze jours à l'avance ;

9^o Les officiers seront nommés par le gouvernement, sur la proposition du ministre de la guerre et la présentation du chef de la légion.

10^o La solde de la Légion, depuis l'adjudant sous-officier, jusqu'aux grades inférieurs sera celle du tarif actuel du régiment des vélites, et quant aux officiers, ils toucheront la solde assignée aux régiments de ligne ;

11^o Tous les légionnaires acquerront la nationalité toscane, et ceux qui seront blessés ou mutilés en combattant pour la cause italienne, jouiront des mêmes avantages que les citoyens toscans ;

12^o Le ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Florence, ce dix-huit mars mil huit cent quarante-neuf.

G. MONTANELLI,

Président du gouvernement provisoire toscan.

Le Ministre de la Guerre par intérim,

TOMMI.

Secrétariat
de la Guerre.

En vertu de l'arrêté du gouvernement provisoire du 18 mars 1849, le sous-signé, ministre de la guerre, et le colonel Népomucène Siodolkowicz sont convenus des engagements suivants :

Le colonel Népomucène Siodolkowicz promet et prend l'engagement de mettre au service militaire de la Toscane, dans le délai de 35 jours à dater du présent, une Légion composée de Polonais, forte de 2000 hommes.

Si dans les trente-six jours, la légion n'a pu être formée, la présente convention sera censée dissoute et comme non avenue.

Cette légion sera formée d'un état-major et de deux bataillons de 8 compagnies.

Leur effectif sera de 124 hommes y compris les officiers.

Chaque bataillon aura une compagnie de grenadiers et une compagnie de voltigeurs.

Les Polonais actuellement au service militaire en vertu de la convention du 10 octobre dernier, doivent y être incorporés.

La durée du service de chaque Légionnaire est fixée à un an, même ceux ci-dessus, à l'expiration duquel tous ceux qui ne voudront pas le quitter sont engagés pour une autre année et ainsi d'un an à un an, jusqu'à six ans. Le gouvernement a le même droit de pouvoir la congédier d'un an à un an.

La Légion aura le cadre de ses officiers selon l'effectif des compagnies ci-dessus. Ainsi, en vertu des congés, si la force de la Légion ne montait qu'à un seul bataillon, tant l'état-major comme les officiers et les sous-officiers des compagnies seront congédiés, et le cadre de la Légion recevra l'organisation d'un corps toscan d'un seul bataillon.

Dans aucun cas, les Polonais ne peuvent être employés contre la France.

Dans le cas cependant où la guerre pour l'indépendance de la Pologne viendrait à éclater sur leur sol natal, les Polonais auront la faculté de laisser le service avant l'expiration du terme convenu, mais ils devront le dénoncer quinze jours avant leur départ ; leur habillement sera payé au gouvernement sur la masse de 75 livres que tout légionnaire doit se former.

Ladite Légion aura le drapeau italien, mais elle gardera l'aigle blanc polonais. L'uniforme de la Légion sera gros bleu avec collet et parements couleur d'amarante, les garnitures métalliques blanches. Le commandement sera en langue polonaise.

Tout légionnaire, depuis l'adjudant sous-officier aura droit à une première mise de 50 livres de Toscane pour l'achat de linge et de chaussure et de petits articles de propreté.

La solde des légionnaires sera celle du régiment des vélites indistinctement, sans avoir égard aux compagnies d'élite. Pour les officiers, ils percevront les appointements des régiments de ligne. Cependant, les légionnaires continueront à percevoir la solde actuelle de la compagnie polonaise au service. L'excédent sera versé en masse dans la caisse du gouvernement jusqu'à ce que chaque Légionnaire ait un fonds de 75 livres de Toscane.

Les officiers seront nommés par le gouvernement provisoire sur la proposition de M. le major de la Légion qui devra les choisir parmi ceux qui lui seront présentés par le colonel Népomucène Siodolkowicz.

Tous les légionnaires acquerront les droits de citoyens toscans, seulement en ce qui concerne la jouissance d'une pension ou d'un emploi quelconque selon leur aptitude, en cas de blessures, de mutilations ou faits de guerre.

Le colonel sous-signé a déclaré que la formation de cette légion aura lieu sous ses auspices en continuant à être censé comme le chef conducteur de cette légion.

Ce sont les pactes et la convention que le sous-signé colonel promet et s'oblige d'observer et que M. le ministre de la guerre accepte et promet d'observer à son tour, selon l'autorité qui lui a été donnée par le gouvernement provisoire.

L'état d'organisation de la Légion est une pièce ci-jointe à la présente, signée des parties contractantes pour son exécution.

Tous les articles de la présente convention sont obligatoires, et, en cas d'observation, on pourra la dissoudre et annuler si cela était demandé par les tribunaux.

La Légion sera sous la dépendance absolue du gouvernement et de ses généraux et sera soumise aux règles de discipline des troupes toscanes et du code pénal militaire.

Florence, le 19 mars 1849.

Au nom de M. Mickiewicz, chef conducteur de la Légion polonaise.

Le colonel Népomucène SIODOLKOWICZ,
commandant de la Légion.

(P. 310)

ARMÉE POLONAISE

ÉTATS

CORPS SÉPARÉ

d'Alexandre Izensmid de Milbitz,

Nom, prénom et date de naissance	Dates de l'entrée au service et de l'avancement	Guerres et batailles auxquelles il a pris part
Alexandre Izensmid de Milbitz (comte), né le 20 août 1800 à Kurany en Lithuanie.	Est entré au service militaire le 15 mai 1816 dans le régiment de Wolhynie, comme volontaire. A été promu au grade d'enseigne le 15 août 1816 ; De sous-lieutenant le 12 février 1817 ; De lieutenant le 20 mai 1819 ; De capitaine le 22 décembre 1826 ; Incorporé dans le régiment de chasseurs à cheval avec le grade de capitaine le 30 juin 1831, de major le 1 ^{er} juillet 1831, de lieutenant-colonel le 16 septembre 1831.	A servi dans la guerre contre la Russie en 1830 et 1831 ; s'est particulièrement distingué dans les batailles de Prystowiany, de Powandynia et Koru czna.

Le Commandant du régiment :

J. GRABOWSKI.

Certifié conforme aux contrôles de l'état-major général

F. Drinheim CHOTOMSKI.

Colonel remplissant les fonctions de chef de l'état-major général.

N° 159 (L. S.)

DE SERVICE

26 Février 1832

lieutenant-colonel du 6^e régiment de chasseurs à cheval,

DISTINCTIONS	BLESSURES	OBSERVATIONS
Décoré de la croix d'or le 16 septembre 1831, n° 3636 et de nouveau le 4 octobre 1831, n° 3841.	Contusions de boulet de canon au pied gauche et à l'épaule gauche.	A obtenu, sur sa demande, le 20 avril 1829, l'emploi de chef de cinq districts en Lithuanie au département des forêts. Au début de l'insurrection en Lithuanie a formé à ses frais un escadron de cavalerie et a appelé les gardes des forêts à prendre part à l'insurrection en créant ainsi un bataillon de chasseurs d'élite. Le 31 mars 1831 a été nommé par le Comité militaire commandant de toute la cavalerie du district de Wilkowiez, dont a été composé le 6 ^e régiment de chasseurs à cheval.

Je certifie exact, les états de service du lieutenant-colonel Izensmid de Milbitz.

Le commandant de la brigade de cavalerie :

Colonel Michel JACKOWSKI.

(L. S.)

Certifié conforme aux contrôles du régiment.

L'adjutant du régiment :

FRANCKIEWICZ.

Nous redonnons les états de service de Milbitz d'après les archives de Turin, qui comprennent sa carrière en Italie.

ROYAUME D'ITALIE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Etats de service du major général Izensmid de Milbitz, comte Alexandre, fils du comte Alexandre et de Caroline Kossowska, né le 20 août 1800 à Kurany, Pologne.

SERVICES, PROMOTIONS ET CHANGEMENT	DATES Jours, Mois, Années	CAMPAGNES, BLESSURES ACTIONS D'ÉCLAT DÉCORATIONS ET MISSIONS
Volontaire dans le corps des cadets.	15 mai 1816.	A fait la campagne pour l'indépendance de la Pologne en 1830-31.
Sous-lieutenant dans la cavalerie.	12 février 1817.	Blessé d'un coup de lance à la jambe gauche au combat de Prystowiany le 4 mai 1831.
Lieutenant — —	20 mai 1819.	Blessé au bras gauche d'un coup d'arme à feu dans la journée de Powondynia, le 11 juillet 1831.
Capitaine — —	22 décembre 1826.	Décoré de la croix de la vertu militaire de Pologne, le 16 septembre 1831, n° 3836.
Major — —	1 ^{er} juillet 1831.	Décoré de la croix de chevalier de la vertu militaire, le 4 octobre 1831, n° 3841.
Lieuten ^t . colonel — —	16 septembre 1831.	Autorisé par le ministre de la guerre à la porter, par dépêche du 11 mai 1862, n° 1372.
Colonel d'état-major.	4 octobre 1831.	A fait la campagne de guerre de 1849 à la défense de Rome.
Cessation du service militaire en Pologne.	22 février 1832.	
Nommé colonel de l'état-major général par le triumvirat de la République romaine.	24 avril 1849.	
Comme tel, par ordre ministériel, commande la 4 ^e brigade d'infanterie.	27 avril 1849.	

APPENDICE

SERVICES, PROMOTIONS ET CHANGEMENTS	DATES Jours, Mois, Années	CAMPAGNES, BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT DÉCORATIONS ET MISSIONS
Nommé général de brigade par le triumvirat de la République romaine. Quitte le service à la restauration du gouvernement pontifical.	30 juin 1849.	Contusion à la jambe gauche, d'un boulet de canon, au fait d'arme de Ponte Molle, le 9 juin 1849.
Nommé par décret du dictateur inspecteur de l'infanterie de ligne de l'armée méridionale.	6 juillet 1849.	Campagne de l'Italie méridionale en 1860 et 1861, en Sicile et dans le Napolitain. Grave contusion à la jambe gauche, d'un coup d'arme à feu et légère blessure à la jambe droite au combat de Santa-Maria di Capua (bataille du Volturne), le 1 ^{er} octobre 1860.
Nommé par décret du dictateur, major-général, avec droit à l'ancienneté depuis le 26 juillet 1860.	13 juillet 1860.	Décoré de la croix d'officier de l'ordre militaire de Savoie pour s'être grandement distingué pendant la sus-dite campagne, par décret royal du 12 juin 1861 (n° du rôle : 253).
Comme tel, commandant, par ordre ministériel, la 16 ^e division du corps des volontaires.	23 août 1860.	Décoré de l'ordre de chevalier des S. S. Maurice et Lazare, par décret royal du 4 août 1861.
Confirmé par décret royal dans le grade de major-général avec privilège de l'ancienneté.	22 septembre 1860.	Décoré de la médaille d'or de la valeur militaire pour la campagne de 1849 à Rome et autorisé à la porter, par décision ministérielle du 7 septembre 1861.
Passe, en cette qualité, dans l'armée régulière italienne avec droit à l'ancienneté depuis le 27 mars 1862.	21 juillet 1861.	Décoré de la croix d'officier de l'ordre des S. S. Maurice et Lazare, par décret royal du 27 septembre 1862.
Major-général commandant la brigade de Ravenne par décret royal.	10 avril 1862.	Décoré de la croix de commandeur de l'or-
En cette qualité commandant par décret royal la brigade d'Aoste.	13 juillet 1862.	
L'interruption dans le service existante du 6 juillet 1849 au 13 juillet 1860 est comptée comme service	27 juillet 1862.	

APPENDICE

433

SERVICES, PROMOTIONS ET CHANGEMENTS	DATES Jours, Mois, Années	CAMPAGNES, BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT DÉCORATIONS ET MISSIONS
<p>effectif en vertu d'une décision du 7 mars 1866 de la commission royale créée par décret royal du 22 juin 1861.</p> <p>Mis à la retraite à partir du 16 juin 1871 par décret royal.</p> <p>Nommé membre du conseil de l'ordre militaire de Savoie par décret royal.</p> <p>Naturalisé sujet italien par décret royal du 13 janvier 1862.</p> <p>A prêté serment de fidélité le 10 février 1862 à Turin devant le secrétaire général de grâce et de justice.</p> <p>A prêté un autre serment de fidélité comme militaire, à Plaisance, devant le commandant de la division le 23 octobre 1862.</p> <p>A reçu la qualité de citoyen romain en 1849.</p> <p>A reçu la qualité de citoyen de Santa Maria di Capua le 30 novembre 1860.</p>	<p>5 janvier 1871.</p> <p>11 juillet 1877.</p>	<p>dre des S. S. Maurice et Lazare, par décret royal du 5 janvier 1871.</p> <p>Autorisé à porter la médaille instituée par décret royal du 4 mars 1865, pour les guerres soutenues en faveur de l'indépendance et de l'unité de l'Italie avec les insignes des campagnes de 1849, 1860-61.</p> <p>Découré de la médaille pour la campagne de Sicile, par décret royal du 12 juin 1862, et de la médaille commémorative du siège de Rome par ordonnance ministérielle, n° 3503 du 13 août 1873.</p> <p>A reçu la médaille accordée en témoignage d'estime et de bienveillance par S. M. le roi Humbert, à ceux qui ont fidèlement servi le grand roi Victor-Emmanuel, et cela par dépêche ministérielle du 31 mai 1880.</p> <p>Grades académiques. Mariage.</p> <p>A étudié les sciences naturelles à l'École des mines à Paris dans les années 1838, 1839 et 1840. A étudié l'art militaire à l'École de l'état-major général à Paris en 1842-43. Veuf.</p> <p>A une fille : Alexandrine-Marie.</p> <p>Mort à Turin, le 17 juin 1883.</p>

(P. 311)

PROJET DE CONVENTION *remis au colonel Frapolli, ancien chargé d'affaires de la Lombardie.*

Considérant que tout Polonais qui verserait son sang pour l'indépendance de l'Italie, défendrait une cause des plus sacrées, les officiers polonais sont prêts à accepter le service militaire dans le Grand-Duché de Toscane, et ils désirent avoir comme conditions, droits et garanties, pour le présent et pour l'avenir, ce qui suit :

1^o Les militaires polonais, à compter du jour où ils signeront leur engagement, appartiennent au service du Grand-Duché de Toscane, participent à tous les avantages et acceptent toutes les charges et devoirs qu'il impose ; ils jouiront de tous les droits civils, politiques et militaires, accordés aux citoyens et aux militaires du Grand-Duché de Toscane, mais sans renoncer à leur nationalité polonaise, et en conservant le caractère de citoyens polonais.

2^o La solde des officiers polonais sera réglée sur le pied admis dans le Grand-Duché de Toscane.

3^o Le règlement adopté dans le Grand-Duché de Toscane, en ce qui concerne la retraite et les blessures de militaires, les pensions à leurs veuves et à leurs enfants, sera appliqué sur le même pied aux militaires polonais.

4^o Les militaires polonais jouiront de leur traitement du moment qu'ils se trouveront sur le territoire du Grand-Duché de Toscane. L'entrée en campagne, pour les officiers, doit être réglée d'après leurs grades, selon les règlements militaires dudit duché.

5^o Les militaires polonais se réservent la liberté de quitter le service militaire du Grand-Duché de Toscane du moment qu'ils seront appelés à combattre pour l'indépendance de leur pays, ou en cas que des circonstances majeures nécessiteraient leur départ. Toutefois, ils ne pourront s'éloigner que trente jours après en avoir donné l'avis au gouvernement du Grand-Duché de Toscane.

6^o Les frais de voyage jusqu'en Toscane seront mis à Paris à la disposition des officiers qui seront admis au service du Grand-Duché de Toscane.

7^o Les officiers polonais qui accepteront le service du Grand-Duché de Toscane jouiront de leurs grades respectifs qu'ils possédaient dans l'ancienne armée de Pologne, ou qu'ils ont

obtenus, lorsque le général Rybinski, chargé par le comité national de Pologne de former des Légions polonaises, a régularisé leur position militaire.

N.-B. — M. le Ministre de la Guerre est prié d'envoyer les brevets en blanc, pour éviter l'inconvénient qui pourrait arriver en cas de maladie ou de changement d'avis des officiers qui se sont déclarés pour accepter le service.

Le chef de l'état-major de l'armée polonaise,

Colonel Izensmid DE MILBITZ.

Paris, 11 novembre 1848.

75, rue St-Jacques.

LISTE DES OFFICIERS
qui ont déclaré vouloir partir :

ETAT-MAJOR

Szulc, Auguste, colonel du génie ;
Izensmid de Milbitz, Alexandre, colonel d'état-major ;
(Milobyé)
Chotowski, Dinheim, colonel d'état-major ;
Starowolski, André, lieutenant-colonel du génie ;
Lasocki, Louis, capitaine du génie ;
Smolikowski, André, capitaine de sapeurs ;
Derengowski, Félix, lieutenant d'état-major ;
Szpinalski, Martin-Woldemar, lieutenant du génie.

ARTILLERIE

Maslowski, Dionis, colonel ;
Baginski, Stanislas, lieutenant-colonel ;
Przedziecki, James, capitaine en 1^{er} ;
Orlowski, Alexandre, capitaine en 1^{er} ;
Dunowski, Alexandre, lieutenant ;
Brandz, Jean, lieutenant ;
Smorzemski, Vincent, lieutenant ;
Glebocki, Marie, lieutenant.

INFANTERIE

Swiecicki, Joseph, colonel ;
Kosicki, Alexis, colonel ;
Dunin, Julien, lieutenant-colonel ;
Borzecki, François, major (chef de bataillon) ;
Kisielewski, Martin, major.

Gasiorowski, André, major ;
Malenkiewicz, Charles, major ;
Wyszkowski, Joseph, major ;
Diegelewski, Ignace, capitaine.
Dobrowolski, Joseph-Emile, capitaine ;
Godurowski, Joseph, capitaine ;
Szczepanski, Théophile, capitaine ;
Marcinkowski, Albert, capitaine ;
Rogalski, Pierre, capitaine ;
Wodzicki, Jules, capitaine ;
Lange, Edouard, capitaine ;
Phylinski, Ignace, capitaine ;
Pietruszynski, Nicolas, capitaine ;
Magnuski, Stanislas, capitaine ;
Lipinski, Joseph, capitaine ;
Dudzinski, Paul, lieutenant ;
Barcinski, Alexandre, lieutenant ;
Pirogowicz, Adam, lieutenant ;
Kisielewski, François, sous-lieutenant ;
Lubienski, Léon, sous-lieutenant.

CAVALERIE

Koskiewicz, Cyprien, lieutenant-colonel ;
Jaron, Jacob, lieutenant-colonel ;
Milodrowski, Urbain, major (chef d'escadron) ;
Jazwinski, François, major ;
Dziecielski, Joseph, major ;
Osuchowski, Jérôme, capitaine ;
Narolski, Nicolas, capitaine ;
Dyski, André, capitaine ;
Dolowina, Antoine, capitaine ;
Juskul, Jean, capitaine ;
Bojanowski, Antoine, capitaine ;
Sobalski, Stanislas, lieutenant ;
Jurnowski, Constantin, lieutenant ;
Komodzinski, Jean, lieutenant ;
Izdzinski, Alexandre, lieutenant ;
Brzozowski, Alexandre, sous-lieutenant ;
Kozlowski, Adolphe, sous-lieutenant.

Convention avec le gouvernement romain.

Paris, 12 avril 1849.

Les soussignés, plénipotentiaires de Venise, de Rome et de Toscane, vu le traité signé avec le généralissime Rybinski le 28 mars dernier (1), ont déclaré et déclarent d'un commun accord que le susdit traité doit être considéré comme signé pour le compte du gouvernement romain, qui est par conséquent parfaitement libre de l'approuver et d'y donner sa pleine et entière sanction.

Cependant, dans le cas où le gouvernement de Venise, auquel le susdit traité a été envoyé par M. Pasini, déclarerait l'approuver, le gouvernement romain prendra avec le gouvernement vénitien tous les arrangements nécessaires, afin de mettre d'accord la nouvelle position du général avec les engagements d'honneur que ce dernier a contractés auparavant avec le gouvernement de Venise.

Le général Rybinski prend connaissance du présent acte.

S. PASINI, envoyé de Venise ;

L. FRAPOLLI, envoyé toscan.

Signé également pour M. Beltrami, chargé d'affaires de Rome, qui est malade, Le général RYBINSKI.

Présent à cette convention :

Le chef d'état-major de l'armée polonaise,

Le colonel Izensmid DE MILBITZ.

(1) Le gouvernement vénitien ne notifia à Pasini son refus de ratifier la convention du 28 mars que dans les premiers jours de mai. (Voir *Mémorial de la Légion polonaise de 1848*, p. 11, p. 497.)

(P. 317)

**Composition de l'armée romaine concentrée dans les murs
de Rome.**

		Hommes	
	Un régiment de vétérans.....	745	
	1 ^{er} régiment de ligne.....	1.864	
	2 ^e <i>id.</i>	2.000	
	3 ^e <i>id.</i>	1.493	
	5 ^e <i>id.</i>	2.193	
	6 ^e <i>id.</i>	1.740	
	Un bataillon de Bersaglieri (commandé par Melara).....	379	
Infanterie	2 ^e bataillon du 8 ^e de ligne.....	729	17.935
	9 ^e régiment de ligne (Union).....	1.841	
	Légion romaine (volontaires).....	251	
	Bersaglieri lombards (commandés p ^r Manara).....	1.000	
	Bataillon universitaire (Studenti).....	300	
	Légion bolonaise (volontaires).....	650	
	Division Arcioni (Piémontais).....	450	
	Légion Garibaldi (Piémontais et Lombards).....	1.500	
	Lanciers de Garibaldi (dont 40 à cheval).....	200	
	Carabiniers mobilisés	400	
	Légion polonaise.....	200	
Cavalerie	1 ^{er} régiment de dragons.....	889	1.751
	2 ^e <i>id.</i>	862	
Artillerie	Artillerie de ligne.....	1.383	1.574
	Artillerie de volontaires.....	191	
	Génie.....	500	
Total.....		<u>21.760</u>	

Indépendamment de la Garde civique affectée plus spécialement à la police de la ville, et dont l'effectif s'élevait à environ... 12.000

(*Siège de Rome en 1849 par l'armée française.* Paris, Imprimerie Nationale, MDCCCL1).

(P. 370)

En avril 1849, paraît à Posen un document fort curieux et qui émane sans doute du comte Ladislas Zamoyski lui-même ; il est intitulé : *Les Polonais en Italie en 1848 et 1849, lettre d'un officier polonais au service sarde* (1). L'auteur se propose de montrer quelles furent les vues et les efforts « des Polonais arrivés en Italie pour unir la cause italienne à la cause slave » et quels résultats ils obtinrent. Il rappelle que le 1^{er} avril 1848, le gouvernement pontifical demanda au prince Czartoryski deux généraux et quarante officiers, que Breanski partit à la fin de mai avec ces officiers « mais le Saint Père trouvait dans sa conscience un obstacle invincible à une déclaration de guerre contre l'Autriche. Ces officiers ne furent pas agréés. » Dès que Pie IX entendait ne faire en aucun cas la guerre à l'Autriche, à quoi pouvaient lui servir des généraux et des officiers polonais ?

Déçu du côté du pape, le comte Zamoyski se rendit au quartier-général de Charles-Albert. Le roi accepta que des officiers s'engageassent individuellement dans son armée. Sur une liste de 72 noms, on n'en accepta que quelques-uns avant la suspension d'armes du 9 août. Chrzanowski, nommé chef d'état-major général, arriva à Turin le 19 septembre. « Le roi, lisons-nous plus loin, enchanté de son arrivée, lui annonça à cette première audience que l'organisation de la Légion polonaise recevrait de l'extension et serait portée à deux bataillons d'infanterie et à deux escadrons de cavalerie, sous les ordres du colonel Breanski, mais à peine cette résolution fut-elle officiellement publiée, que les légations d'Angleterre et de France, en qualité de représentants de la médiation entre l'Italie et l'Autriche, protestèrent énergiquement. Le cabinet sarde, à la tête duquel se trouvait alors le général Perrone, ne saisissant pas aussi bien que le roi, commençait à la comprendre, l'importance politique du nom et du drapeau de la Pologne sur la ligne de bataille italienne, s'illusionnant d'ailleurs de l'espoir que les bons offices des deux grandes puissances obtiendraient l'affranchissement de l'Italie, se décida de couper court à la formation de la Légion. Bientôt les démarches à Paris et à Londres du prince Czartoryski démontrèrent que les deux ambassadeurs à Turin avaient pris sur eux de faire de l'oppo-

(1) *O Polakach we Włoszech 1848 i 1849 w. list oficera polskiego w służbie sardyńskiej.*

sition à la Légion polonaise et que leurs gouvernements envisageaient cette formation sinon avec bienveillance, au moins avec indifférence. Le gouvernement français même, tout en ne voulant pas savoir la destination des Polonais qui quittaient la France, ne refusait pas les frais de route à ceux d'entre eux qui les demandaient. »

Le gouvernement français était gêné par ses promesses antérieures, mais ni à Londres ni à Paris, on n'admettait de Légion polonaise, et nous avons cité la dépêche qui prouve que s'il donnait de l'eau bénite de cour au prince Czartoryski, il n'en approuvait pas moins très catégoriquement les agissements de son ambassadeur. Il est donc inexact que ce soient, comme voudrait le faire croire le document que nous analysons, « les nouvelles de Paris et de Londres, qui furent cause que la Légion polonaise, quoique son développement fût arrêté, ne cessât pas de figurer sur les contrôles de l'armée italienne. » Elle ne cessa pas d'y figurer, parce que son existence sur le papier n'effrayait personne. « En décembre, lisons-nous plus loin, surgit le nouveau cabinet appelé cabinet de la guerre. Son président Gioberti résolut d'exécuter le projet de création d'une Légion polonaise, ce qu'il faut attribuer en partie à la conduite exemplaire et aux capacités de plusieurs officiers polonais attachés à l'état-major ou admis dans l'armée, et plus encore à la compréhension toujours plus nette que les Italiens plus éclairés se faisaient du poids et de la puissance de l'élément slave, naguère à ce point méconnu qu'il eût été impossible de trouver un Italien qui sût quelque chose de la Serbie et ne vît pas dans le Croate la personnification la plus hideuse et la plus sauvage de l'allemand. (*Il barbaro tedesco.*) Une preuve de l'extension des idées de cette nature, est la constitution à Turin, d'une société de l'alliance italo-slave, qui se propose de créer des groupes correspondants à Gênes et à Florence. On se propose de publier un journal en italien, et un autre dans l'un des idiomes slaves. La rédaction en a été confiée à M. François Duchinski, l'un des Polonais arrivés dans les Etats romains en juin de l'année courante. »

La société italo-slave végéta à Turin, et sa propagande n'eut à aucun moment la moindre portée. Revenons au récit de notre officier : « Sur la recommandation de Gioberti, le colonel Breanski fut de nouveau appelé à l'état-major général pour organiser la Légion ; on dépêcha des officiers polonais sur divers points de la France et à Constantinople recruter des vo-

lontaines de leur nation. Un officier devait enrôler à Strasbourg ceux de ses compatriotes qu'on espérait voir y refluer d'Allemagne ou de Posnanie. Cette fois encore, les entraves ne manquèrent pas. L'indifférence prenait souvent le dessus et provoquait le mauvais vouloir des fonctionnaires sardes de second ordre qui comprenaient mal l'importance qu'aurait la Légion et, dans leur hostilité contre le renouvellement d'une lutte avec l'Autriche, exposaient qu'un petit détachement polonais constituerait un accroissement insignifiant de la force armée, serait un obstacle aux négociations de paix et irriterait inutilement la Russie. L'ambassadeur d'Angleterre ne cessait, avec une opiniâtreté qui semblait tenir plus à ses convictions qu'à ses instructions, de paralyser les élans guerriers du roi et de son gouvernement, en réitérant d'acrimonieuses observations sur l'inopportunité de l'immixtion des Polonais dans les affaires italiennes. Cela eut pour conséquence que les démarches tentées pour faire affluer en Piémont les soldats polonais furent contrecarrées par les ordres contradictoires envoyés aux autorités chargées de presser leur arrivée. Ce fut pour beaucoup des nôtres une source de retards et de déceptions. Et, cependant, en dépit de tout cela, le 22 mars encore de l'année courante, sur la présentation du général Chrzanowski, major-général de l'armée, fut signé un décret nommant dans la Légion polonaise un major d'infanterie, un major de cavalerie et 12 nouveaux officiers. Mais le 25 du même mois, les opérations militaires engagées se terminèrent, au bout de quatre jours, par un désastre formel et par une suspension d'armes dont le premier article, exigé par le maréchal Radetzki, imposait au roi de Sardaigne le licenciement de la Légion polonaise. En octobre, un détachement de 120 Polonais, conduit de France à notre Légion par le capitaine Michel Chodzko, et transporté gratuitement sur un bâtiment français, aborda au port de Gênes, précisément au moment où le ministre Perrone avait résolu de suspendre cette formation. »

Nos lecteurs savent que Chodzko amenait des volontaires, non à la Légion de Breanski, mais à la Légion de Siodolkowicz. Erreur fort singulière, sous la plume d'un auteur évidemment bien informé. Revenons à son récit : « Les difficultés opposées au débarquement de ce détachement le contraignirent de continuer sa route sur Livourne. Cette circonstance devint l'occasion d'une contradiction singulière. En effet, tandis que l'ambassadeur anglais à Turin entravait le développe-

ment de la Légion polonaise, son collègue à la cour de Toscane, ne suivant, paraît-il, que sa propre inspiration, conseillait au prince d'accepter à son service ce détachement de Polonais et de créer une Légion polonaise d'un effectif de 2000 hommes. Une convention intervint même à ce sujet entre le gouvernement toscan et M. Chodzko. Ce dernier, cependant, n'a jusqu'ici réussi qu'à augmenter d'une centaine d'hommes le nombre de soldats de son détachement, et il est facile de prévoir que l'Autriche, victorieuse de la Sardaigne, exigera de la Toscane le licenciement de l'organisation polonaise. Ce n'est pas le moment de raconter quelles furent les phases de cette courte et sanglante guerre, maintenant interrompue. Il sied cependant de mentionner que la part qu'y ont prise les Polonais de tous grades a été unanimement appréciée et que le général Chrzanowski, commandant en chef de l'armée, contrairement à ce qui a lieu au lendemain des désastres, non seulement n'a été incriminé d'aucune manière par aucun de ceux qui ont joué un rôle dans ces affaires, mais n'a recueilli que des éloges et des témoignages de sympathie. Et réellement, chacun a dû reconnaître la sagesse des dispositions du commandant en chef, car, sur tous les points, de moindres forces ennemies se trouvèrent en face de contingents nôtres plus considérables ; avec une armée d'une vaillance seulement ordinaire, l'ennemi eut été tout-à-fait coupé et battu à plates coutures. Mais il faut attribuer cette saine appréciation des choses principalement à ce que chacun sent que les meilleures dispositions ne sauraient tenir lieu de la bravoure des troupes et que la mollesse de l'armée, de l'infanterie surtout, fut telle que nul ne peut contester qu'elle n'ait été la cause unique du désastre. On se souvient également que le général Chrzanowski, se rendant compte de la profonde répugnance de l'armée entière et même du pays pour une lutte inégale, adjurait un gouvernement chevaleresque, mais impatient, de ne pas entreprendre prématurément la guerre, d'employer ces délais à renforcer l'armée et à amener à maturité les relations heureusement nouées à l'étranger, spécialement avec les Slaves. Mais quand rien ne put détourner la guerre, obéissant à son tour à une impulsion chevaleresque, il ne renonça pas au commandement et resta fidèle à la cause confiée à sa capacité et à sa générosité. Il n'est pas encore possible de préjuger ce qu'il adviendra des Polonais restés au service piémontais. L'existence même du royaume de Sardaigne est devenue problématique en face du déchaîne-

ment d'éléments de désorganisation qui s'y produit beaucoup et plus encore de la timidité et de l'incapacité générales de s'accommoder aux institutions constitutionnelles. L'immense majorité du pays veut, à côté de la liberté, l'ordre intérieur, mais ne sait pas se le garantir. L'ordonnance royale publiée en janvier assure à la Légion polonaise, dans l'hypothèse possible de son licenciement, à tous les officiers ou soldats, soit leur incorporation dans l'armée du pays, soit leur congé avec six mois de solde. Le nouveau roi, pressé par le maréchal Radetzki d'éloigner les Polonais, les Hongrois, les Lombards, etc., s'est réservé par un article de l'armistice, c'est-à-dire des préliminaires de paix, la liberté de conserver à son service, individuellement, tels militaires qu'il lui plairait. Le temps montrera l'usage qu'il fera de cette faculté. C'est même une question de savoir si le gouvernement, pénétré aujourd'hui de l'importance des services que lui ont rendus les Polonais, et s'appuyant sur une interprétation stricte de la convention conclue entre le maréchal Radetzki, ne voudra pas conserver en un corps distinct tous ceux qui ne sont pas sujets autrichiens. Quoi qu'il en soit, les Polonais qui, dans le courant de l'année dernière, ont cherché un champ d'action en Italie, peuvent se consoler par la pensée que leur conduite a valu une estime générale au nom polonais. D'autre part, si le gouvernement italien ne tombe pas dans un désarroi complet et une complète nullité politique, ils peuvent s'attribuer un grand mérite pour l'avenir, celui d'avoir jeté en Italie les premières idées sur les Slaves, sur la communauté des causes italienne et slave contre l'Allemagne et sur l'importance capitale pour la cause italienne, non pas tant de ce qui se passe à l'occident de l'Europe où elle chercha en vain un appui humiliant, mais infiniment plus de ce qui se passe sur la Sava, le Danube et au-delà des Carpathes, où elle a des alliés naturels, belliqueux et fidèles.

« P.-S. Nous sommes maintenant quarante officiers au service sarde, et notamment :

« 7 à l'état-major, 19 dans la Légion polonaise, 14 dans les corps italiens, en tout : 40. »

Nos lecteurs ont vu ce que nous pensons des essais de justification de Chrzanowski, rejetant entièrement la faute sur le courage de ses soldats. Quant aux officiers mentionnés plus haut, il s'agit de ceux qui, laissés momentanément au service sarde, ne tardèrent pas à être mis tous en disponibilité.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE p. V

CHAPITRE IX

RENFORTS ET ENTRAVES

Sluzalski à Strasbourg. Obstacles qu'il y rencontre (p. 6). — Expédition d'une première colonne. Impossibilité pour les volontaires de pénétrer en Italie (p. 14). — Etat d'âme de la bourgeoisie française en 1849 (p. 18). — Tommaseo et Mickiewicz (p. 21). — Instruction du poète aux chefs de détachement. Difficultés grandissantes du trajet à travers la France (p. 28). La colonne de Michel Chodzko à Marseille (p. 36). La compagnie Fijalkowski à Gênes (p. 44). — Dziekonski et les volontaires sous ses ordres se joignent aux insurgés badois (p. 48.).

CHAPITRE X }

SUCCÈS DE LA DIPLOMATIE POLONAISE A TURIN

Charles-Albert accepte des officiers polonais dans ses régiments, et nomme Chrzanowski, ainsi que Ramorino, lieutenants-généraux (p. 51). — Persistance du mauvais vouloir des agents diplomatiques piémontais (p. 56). — Adoption d'un projet de Légion polonaise (p. 58). — Circulaire adressée aux réfugiés (p. 74). — Décret de création de la Légion (p. 80). — Nomination de Chrzanowski au commandement en chef de l'armée piémontaise (p. 85). — L'enrôlement des Polonais contremandé (p. 94). — Défaite de Chrzanowski (p. 99). — Internement à Acqui des recrues de la Légion (p. 109). — Dispersion de la plupart d'entre elles (p. 110). — Quelques officiers polonais admis d'abord au service, sont mis ensuite en disponibilité (p. 117).

CHAPITRE XI

LA LÉGION POLONAISE EN TOSCANE

Les Polonais repoussés de Gênes débarquent à Livourne (p. 127). — Leur refus d'y prendre part à une tentative insurrectionnelle (p. 129). — Pourparlers avec le gouvernement toscan. Michel Chodzko signe une convention avec ce gouvernement (p. 157). — Réclamations du gouvernement russe (p. 187). — Tracasseries du ministre de la guerre d'Ayala. Arrivée à Florence des légionnaires polonais de Turin (p. 211). — Incidents de Marradi (p. 219). — Manifeste de Modigliana (p. 250). — Fuite du grand-duc (p. 263). — Nouvelle convention signée par Siodolkowicz, (p. 268). — Le détachement de Fijalkowski parvient à Florence (p. 294). — Triomphe de la réaction en Toscane (p. 295). — La Légion polonaise abandonne le grand duché (p. 296).

CHAPITRE XII

LA LÉGION POLONAISE AU SIÈGE DE ROME

Mickiewicz et Mazzini (p. 302). — Attitude de Sigismond Krasinski (p. 307). — Milbitz et Rybinski (p. 310). — La Légion dans les Légations (p. 318). — Entrée à Rome (p. 327). — Milbitz au combat de Velletri (p. 332). — Le triumvirat romain sanctionne l'existence de la Légion polonaise (p. 338). — Attaque des monts Parioli. Mort de Podulak (p. 348). — Capitulation de Rome (p. 357). — Embarquement de la Légion pour Corfou (p. 370).

CHAPITRE XIII

LICENCIEMENT DE LA LÉGION POLONAISE EN GRÈCE.

La Légion polonaise se voit refuser la permission de débarquer à Corfou (p. 376). — Elle est bien accueillie à Patras (p. 382). — Un comité national s'organise à Athènes (p. 383). — Souffrances qu'endurent les Légionnaires (p. 384). — Constitution d'une commission de secours (p. 386). — A l'instigation de l'Autriche et de la Russie, cette commission est supprimée (p. 388). — Appel des Légionnaires à Adam Mickiewicz (p. 395). — Les Polonais sont obligés de tous quitter la Grèce (p. 397).

APPENDICE

INSTYTUT
BADAN LITERACKICH
BIBLIOTE

00-330 Warszawa, ul. Nowy

http://rcin.org.pl



P. 413



F

10.098/3